This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

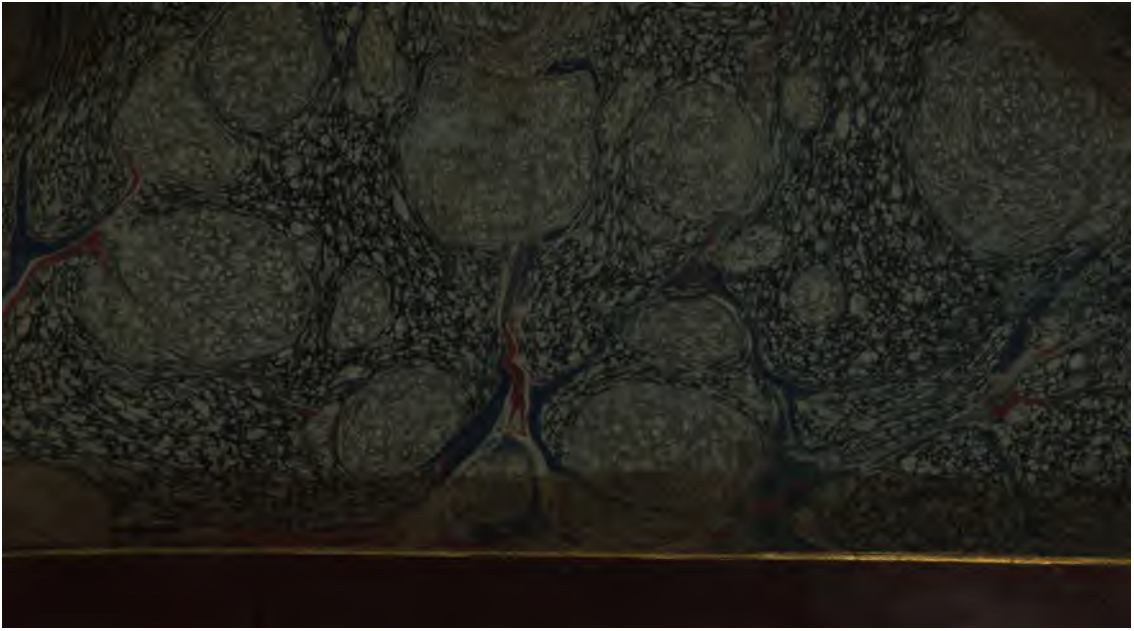

B
7-10

OEUVRES

COMPLETES

DE

M. DE VOLTAIRE.

TOME VINGT-CINQUIEME.

AUX DEUX-PONTS,

Chez SANSON et COMPAGNIE.

1792.

V94
1791
v.25
Buhr

templiers. Tous sont arrêtés. Le roi aussitôt fait saisir en son nom les biens des chevaliers jusqu'à ce qu'on en dispose.

Il paraît évident que leur perte était résolue très-long-temps avant cet éclat. L'accusation et l'emprisonnement sont de 1309, mais on a retrouvé des lettres de *Philippe-le-bel* au comte de Flandre, datées de Melun 1306, par lesquelles il le priait de se joindre à lui pour extirper les templiers.

Il fallait juger ce prodigieux nombre d'accusés. Le pape *Clément V*, créature de *Philippe*, et qui demeurait alors à Poitiers, se joint à lui après quelques disputes sur le droit que l'Eglise avait d'exterminer ces religieux, et le droit du roi de punir des sujets. Le pape interrogea lui-même soixante et douze chevaliers. Des inquisiteurs, des commissaires délégués procèdent par-tout contre les autres. Les bulles sont envoyées chez tous les potentats de l'Europe pour les exciter à imiter la France. On s'y conforme en Castille, en Arragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut qu'en France qu'on fit périr ces malheureux. Deux cents et un témoins les accusèrent de renier JESUS-CHRIST en entrant dans l'ordre, de cracher sur la croix, d'adorer une tête dorée montée sur quatre pieds. Le novice baisait le profès qui le recevait, à la bouche, au nombril et à des parties qui paraissaient peu destinées à cet usage. Il jurait de s'abandonner à ses confrères. Voilà, disent les informations conservées jusqu'à nos jours, ce qu'avouèrent soixante et douze templiers au pape

même, et cent quarante-un de ces accusés à frère *Guillaume*, cordelier, inquisiteur dans Paris, en présence de témoins. On ajoute que le grand-maître de l'ordre même, et le grand-maître de Chypre, les maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveux à trois cardinaux délégués par le pape.

Ce qui est indubitable, c'est qu'on fit subir les tortures les plus cruelles à plus de cent chevaliers, qu'on en brûla vifs cinquante-neuf en un jour †, près de l'abbaye St Antoine de Paris, que le grand-maître *Jean de Molay*, et *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, deux des principaux seigneurs de l'Europe, l'un par sa dignité, l'autre par sa naissance, furent aussi jetés vifs dans les flammes, non loin de l'endroit où est à présent la statue équestre du roi *Henri IV*.

Ces supplices dans lesquels on fait mourir tant de citoyens d'ailleurs respectables, cette foule de témoins contr'eux, ces aveux de plusieurs accusés mêmes, semblent des preuves de leur crime et de la justice de leur perte.

Mais aussi que de raisons en leur faveur! Premièrement, de tous ces témoins qui déposent contre les templiers la plupart n'articulent que de vagues accusations; secondement, très-peu disent que les templiers reniaient JESUS-CHRIST. Qu'auraient-ils en effet gagné en maudissant une religion qui les nourrissait, et pour laquelle ils combattaient? Troisièmement, que plusieurs d'entr'eux, témoins et complices des débauches des princes et des ecclésiastiques de ce temps-là,

† 1312.

eussent marqué quelquefois du mépris pour les abus d'une religion tant déshonorée en Asie et en Europe; qu'ils en eussent parlé dans des momens de liberté, comme on disait que *Boniface VIII* en parlait; c'est un emportement de jeunes gens, dont certainement l'ordre n'est point comptable. Quatrièmement, cette tête dorée qu'on prétend qu'ils adoraient, et qu'on gardait à Marseille, devait leur être représentée: on ne se mit seulement pas en peine de la chercher; et il faut avouer qu'une telle accusation se détruit d'elle-même. Cinquièmement, la manière infame dont on leur reprochait d'être reçus dans l'ordre ne peut avoir passé en loi parmi eux. C'est mal connaître les hommes, de croire qu'il y ait des sociétés qui se soutiennent par les mauvaises mœurs, et qui fassent une loi de l'impudicité. On veut toujours rendre sa société respectable à qui veut y entrer. Je ne doute nullement que plusieurs jeunes templiers ne s'abandonnassent à des excès qui de tout temps ont été le partage de la jeunesse; et ce sont de ces vices passagers qu'il vaut beaucoup mieux ignorer que punir. Sixièmement, si tant de témoins ont déposé contre les templiers, il y eut aussi beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'ordre. Septièmement, si les accusés, vaincus par les tourmens qui font dire le mensonge comme la vérité, ont confessé tant de crimes, peut-être ces aveux sont-ils autant à la honte des juges qu'à celle des chevaliers. On leur promettait leur grâce pour extorquer leur confession. Huitièmement,

les cinquante-neuf qu'on brûla vifs prirent DIEU à témoin de leur innocence, et ne voulurent point la vie qu'on leur offrait à condition de s'avouer coupables. Quelle plus grande preuve non-ſeulement d'innocence, mais d'honneur! Neuvièmement, ſoixante et quatorze templiers non accuſés entreprirent de défendre l'ordre, et ne furent point écoutés. Dixièmement, lorſqu'on lut au grand-maître ſa confeſſion rédigée devant les trois cardinaux, ce vieux guerrier, qui ne ſavait ni lire ni écrire, s'écria qu'on l'avait trompé, que l'on avait écrit une autre dépoſition que la ſienne, que les cardinaux miniſtres de cette perfidie méritaient qu'on les punît, comme les Turcs puniſſent les fauſſaires en leur fendant le corps et la tête en deux. Onzièmement, on eût accordé la vie à ce grand-maître, et à *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, s'ils avaient voulu ſe reconnaître coupables publiquement; et on ne les brûla que parce qu'appelés en préſence du peuple ſur un échafaud pour avouer les crimes de l'ordre, ils jurèrent que l'ordre était innocent. Cette déclaration, qui indigna le roi, leur attira leur ſupplice; et ils moururent en invoquant en vain la vengeance céleſte contre leurs perſécuteurs.

Cependant, en conſéquence de la bulle du pape et de leurs grands biens, on pourſuivit les templiers dans toute l'Europe; mais en Allemagne ils ſurent empêcher qu'on ne ſaiſit leurs perſonnes. Ils ſoutinrent en Arragon des ſiéges dans leurs châteaux. Enfin le pape abolit l'ordre de ſa ſeule autorité, dans un conſiſtoire ſecret, pendant le

concile de Vienne. Partagea qui put leurs dépouilles. Les rois de Caſtille et d'Arragon s'emparèrent d'une partie de leurs biens, et en firent part aux chevaliers de Calatrava. On donna les terres de l'ordre en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux hoſpitaliers nommés alors *chevaliers de Rhodes*, parce qu'ils venaient de prendre cette île ſur les Turcs, et l'avaient ſu garder avec un courage qui méritait au moins les dépouilles des chevaliers du temple pour leur récompenſe.

Denis roi de Portugal inſtitua en leur place l'ordre des *Chevaliers du Chriſt*, ordre qui devait combattre les Maures, mais qui étant devenu depuis un vain honneur, a ceſſé même d'être honneur, à force d'être prodigué.

Philippe le bel ſe fit donner deux cents mille livres, et *Louis Hutin* ſon fils prit encore ſoixante mille livres ſur les biens des templiers. J'ignore ce qui revint au pape, mais je vois évidemment que les frais des cardinaux, des inquiſiteurs délégués pour faire ce procès épouvantable, montèrent à des ſommes immenſes. Je m'étais peut-être trompé, quand je lus avec vous la lettre circulaire de *Philippe le bel*, par laquelle il ordonne à ſes ſujets de reſtituer les meubles et immeubles des templiers aux commiſſaires du pape. Cette ordonnance de *Philippe* eſt rapportée par *Pierre du Puy*. Nous crûmes que le pape avait profité de cette prétendue reſtitution; car à qui reſtitue-t-on, ſinon à ceux qu'on regarde comme propriétaires? Or dans ce temps on penſait que les papes étaient les maîtres des biens de l'Égliſe;

cependant je n'ai jamais pu découvrir ce qu'e le pape recueillit de cette dépouille. Il eſt avéré qu'en Provence le pape partagea les biens meubles des templiers avec le ſouverain. On joignait à la baſſeſſe de s'emparer du bien des proſcrits la honte de ſe déshonorer pour peu de choſe. Mais y avait-il alors de l'honneur ?

Il faut conſidérer un événement qui ſe paſſait dans le même temps, qui fait plus d'honneur à la nature humaine, et qui a fondé une république invincible.

CHAPITRE LXVII.

De la Suiſſe et de ſa révolution au commencement du quatorzième ſiècle.

De tous les pays de l'Europe, celui qui avait le plus conſervé la ſimplicité et la pauvreté des premiers âges était la Suiſſe. Si elle n'était pas devenue libre, elle n'aurait point de place dans l'hiſtoire du monde ; elle ſerait confondue avec tant de provinces plus fertiles et plus opulentes, qui ſuivent le ſort des royaumes où elles ſont enclavées. On ne s'attire l'attention que quand on eſt quelque choſe par ſoi-même. Un ciel triſte, un terrain pierreux et ingrat, des montagnes, des précipices, c'eſt-là tout ce que la nature a fait pour les trois quarts de cette contrée. Cependant on ſe diſputait la ſouveraineté de ces rochers avec la même fureur qu'on s'égorgeait pour avoir le royaume de Naples ou l'Aſie mineure.

Dans ces dix-huit ans d'anarchie où l'Allemagne fut sans empereur, des seigneurs de châteaux et des prélats combattaient à qui aurait une petite portion de la Suisse. Leurs petites villes voulaient être libres, comme les villes d'Italie sous la protection de l'empire.

Quand *Rodolphe* fut empereur, quelques seigneurs de châteaux accusèrent juridiquement les cantons de Schvitz, d'Ury, et d'Undervald de s'être soustraits à leur domination féodale. *Rodolphe*, qui avait autrefois combattu ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Albert d'Autriche son fils, étant parvenu à l'empire, voulut faire de la Suisse une principauté pour un de ses enfans. Une partie des terres du pays était de son domaine, comme Lucerne, Zurich et Glaris. Des gouverneurs sévères furent envoyés, qui abusèrent de leur pouvoir.

Les fondateurs de la liberté helvétienne se nommaient *Melchtal*, *Stauffacher*, et *Valtherfurst*. La difficulté de prononcer des noms si respectables nuit à leur célébrité. Ces trois paysans furent les premiers conjurés; chacun d'eux en attira trois autres. Ces neuf gagnèrent les trois cantons de Schvitz, d'Ury et d'Undervald.

† Tous les historiens prétendent que, tandis que cette conspiration se tramait, un gouverneur d'Ury, nommé *Grisler*, s'avisa d'un genre de tyrannie ridicule et horrible. Il fit mettre, dit-on, une de ses bonnets au haut d'une perche dans la place, et ordonna qu'on saluât le bonnet sous peine de la

† 1307.

vie. Un des conjurés, nommé *Guillaume Tell*, ne salua point le bonnet. Le gouverneur le condamna à être pendu, et ne lui donna sa grâce qu'à condition que le coupable, qui passait pour archer très-adroit, abattrait d'un coup de flèche une pomme placée sur la tête de son fils. (r) Le père tremblant tira, et fut assez heureux pour abattre la pomme. *Grisler*, apercevant une seconde flèche sous l'habit de *Tell*, demanda ce qu'il en prétendait faire: *Elle t'était destinée*, dit le Suisse, *si j'avais blessé mon fils*. Il faut convenir que l'histoire de la pomme est bien suspecte. Il semble qu'on ait cru devoir orner d'une fable le berceau de la liberté helvétique; mais on tient pour constant que *Tell*, ayant été mis aux fers, tua ensuite le gouverneur d'un coup de flèche, que ce fut le signal des conjurés, que les peuples démolirent les fortereſſes.

L'empereur *Albert d'Autriche*, qui voulait punir ces hommes libres, fut prévenu par la mort. Le duc d'Autriche, *Léopold*, assembla contr'eux vingt-mille hommes. Les Suisses se conduisirent comme les Lacédémoniens aux Thermopyles. Ils attendirent †, au nombre de quatre ou cinq cents, la plus grande partie de l'armée autrichienne au pas de Morgate. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils mirent en fuite leurs ennemis en roulant sur eux des pierres. Les autres corps de l'armée ennemie furent battus en même temps par un aussi petit nombre de Suisses.

(r) On prétend que ce conte est tiré d'une ancienne légende danoise.

† 1315.

Cette victoire ayant été gagnée dans le canton Schvitz, les deux autres cantons donnèrent ce nom à leur alliance, laquelle, devenant plus générale, fait encore ſouvenir, par ce ſeul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Petit à petit les autres cantons entrèrent dans l'alliance. Berne, qui eſt en Suiſſe ce qu'Amſterdam eſt en Hollande, ne ſe ligua qu'en 1352; et ce ne fut qu'en 1513 que le petit pays d'Appenzel ſe joignit aux autres cantons, et acheva le nombre de treize.

Jamais peuple n'a plus long-temps ni mieux combattu pour ſa liberté que les Suiſſes. Ils l'ont gagnée par plus de ſoixante combats contre les Autrichiens; et il eſt à croire qu'ils la conſerveront long-temps. Tout pays qui n'a pas une grande étendue, qui n'a pas trop de richeſſes, et où les lois ſont douces, doit être libre. Le nouveau gouvernement en Suiſſe a fait changer de face à la nature. Un terrain aride, négligé ſous des maîtres trop durs, a été enfin cultivé. La vigne a été plantée ſur des rochers. Des bruyères défrichées et labourées par des mains libres ſont devenues fertiles.

L'égalité, le partage naturel des hommes, ſubſiſte encore en Suiſſe autant qu'il eſt poſſible. Vous n'entendez pas par ce mot cette égalité abſurde et impoſſible par laquelle le ſerviteur et le maître, le manœuvre et le magiſtrat, le plaideur et le juge ſeraient confondus enſemble, mais cette égalité par laquelle le citoyen ne dépend que des lois, et qui maintient la liberté des faibles contre l'ambition du plus fort. Ce pays eſt

aurait mérité d'être appelé heureux, si la religion n'avait dans la suite divisé ses citoyens, que l'amour du bien public réunissait, et si, en vendant leur courage à des princes plus riches qu'eux, ils eussent toujours conservé l'incorruptibilité qui les distingue.

Chaque nation a eu des temps où les esprits s'emportent au-delà de leur caractère naturel. Ces temps ont été moins fréquens chez les Suisses qu'ailleurs. La simplicité, la frugalité, la modestie, conservatrices de la liberté, ont toujours été leur partage. Jamais ils n'ont entretenu d'armée pour défendre leurs frontières, ou pour entrer chez leurs voisins; point de citadelles qui servent contre les ennemis ou contre les citoyens, point d'impôt sur les peuples. Ils n'ont à payer ni le luxe ni les armées d'un maître. Leurs montagnes sont leurs remparts, et tout citoyen y est soldat pour défendre la patrie. Il y a bien peu de républiques dans le monde; et encore doivent-elles leur liberté à leurs rochers ou à la mer qui les défend. Les hommes sont très-rarement dignes de se gouverner eux-mêmes.

CHAPITRE LXVIII.

Suite de l'état où étaient l'Empire, l'Italie et la papauté, au quatorzième siècle.

Nous avons entamé le quatorzième siècle. Nous pouvons remarquer que depuis six cents

ans, Rome faible et malheureuſe eſt toujours le principal objet de l'Europe. Elle domine par la religion, tandis qu'elle eſt dans l'aviliſſement et dans l'anarchie; et malgré tant d'abaiſſement et tant de déſordres, ni les empereurs ne peuvent y établir le trône des *Céſars*, ni les pontifes s'y rendre abſolus. Voilà depuis *Fréderic II* quatre empereurs de ſuite qui oublient entièrement l'Italie, *Conrad IV*, *Rodolphe*, *I*, *Adolphe de Naſſau*, *Albert d'Autriche*. Auſſi c'eſt alors que toutes les villes d'Italie rentrent dans leurs droits naturels et lèvent l'étendard de la liberté. Gènes et Piſe ſont les émules de Veniſe. Florence devient une république illuſtre. Bologne ne reconnaît alors ni empereurs ni papes. Le gouvernement municipal prévaut par-tout, et ſur-tout dans Rome. *Clément V*, qu'on appela le *pape gaſcon*, aima mieux transférer le St Siége hors d'Italie †, et jouir en France des contributions payées alors par tous les fidelles, que diſputer inutilement des châteaux et des villes auprès de Rome. La cour de Rome fut établie ſur les frontières de France par ce pape; et c'eſt ce que les Romains appellent encore aujourd'hui le temps de la captivité de Babylone. *Clément* allait de Lyon à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comteſſe de Périgord, et tirant ce qu'il pouvait d'argent de la piété des fidelles. C'eſt celui que vous avez vu détruire le corps redoutable des templiers.

Comment les Italiens dans ces conjonctures ne firent-ils pas, loin des empereurs et des papes, ce

† 1312.

qu'ont fait les Allemands, qui ſous les yeux mêmes des empereurs ont établi de ſiècle en ſiècle leur aſſociation au pouvoir ſuprême, et leur indépendance? Il n'y avait plus en Italie ni empereurs ni papes: qui forgea donc de nouvelles chaînes à ce beau pays? la diviſion. Les factions *Guelfe* et *Gibeline*, nées des querelles du ſacerdoce et de l'empire, ſubſiſtaient toujours comme un feu qui ſe nourriſſait par de nouveaux embraſemens. La diſcorde était par-tout. L'Italie ne feſait point un corps, l'Allemagne en feſait toujours un. Enfin le premier empereur entreprenant qui voudrait repaſſer les monts, pouvait renouveler les droits et les prétentions des *Charlemagne* et des *Othons*. C'eſt ce qui arrive enfin à *HenriVII* de la maiſon de *Luxembourg*. Il deſcend en Italie avec une armée d'Allemands †. Il vient ſe faire reconnaître. Le parti *guelfe* regarde ſon voyage comme une nouvelle irruption de barbares; mais le parti *gibelin* le favoriſe. Il ſoumet les villes de Lombardie; c'eſt une nouvelle conquête. Il marche à Rome pour y recevoir la couronne impériale.

Rome qui ne voulait ni d'empereur ni de pape, et qui ne put ſecouer tout-à-fait le joug de l'un et de l'autre, ferma ſes portes en vain ††. Les *Urſins* et le frère de *Robert*, roi de Naples, ne purent empêcher que l'empereur n'entrât l'épée à la main, ſecondé du parti des *Colonnes*. On ſe battit longtemps dans les rues, et un évêque de Liége fut tué à côté de l'empereur. Il y eut beaucoup de

† 1311. †† 1313.

ſang

ſang répandu pour cette cérémonie du couronnement, que trois cardinaux firent enfin au lieu du pape. Il ne faut pas oublier que *Henri VII* proteſta pardevant notaire que le ſerment, par lui prêté à ſon ſacre, n'était point un ſerment de fidélité. Les papes oſaient donc prétendre que l'empereur était leur vaſſal.

Maître de Rome, il y établit un gouverneur. Il ordonna que toutes les villes, que tous les princes d'Italie lui payaſſent un tribut annuel. Il comprit même dans cet ordre le royaume de Naples, ſéparé alors de celui de Sicile, et cita le roi de Naples à comparaître. Ainſi l'empereur réclame ſon droit ſur Naples. Le pape en était ſuzerain; l'empereur ſe diſait ſuzerain du pape, et le pape ſe croyait ſuzerain de l'empereur.

† *Henri VII* allait ſoutenir ſa prétention ſur Naples par les armes, quand il mourut empoiſonné, à ce qu'on prétend. Un dominicain mêla, dit-on, du poiſon dans le vin conſacré.

Les empereurs communiaient alors ſous les deux eſpèces, en qualité de chanoines de *St Jean de Latran*. Ils pouvaient faire l'office de diacres à la meſſe du pape, et les rois de France y auraient été ſous-diacres.

On n'a point de preuves juridiques que *Henri VII* ait péri par cet empoiſonnement ſacrilége. Frère *Bernard Politien de Montepulciano* en fut accuſé, et les dominicains obtinrent trente ans après du fils de *Henri VII*, *Jean*, roi de Bohème, des

† 1313.

lettres qui les déclaraient innocens. Il eſt triſte d'avoir eu beſoin de ces lettres.

De même qu'alors peu d'ordre régnait dans les élections des papes, celles des empereurs étaient très-mal ordonnées. Les hommes n'avaient point encore ſu prévenir les ſchiſmes par de ſages lois.

Louis de Bavière et *Fréderic le beau* duc d'Autriche furent élus à la fois au milieu des plus funeſtes troubles. Il n'y avait que la guerre qui pût décider ce qu'une diète réglée d'électeurs aurait dû juger. Un combat, dans lequel l'Autrichien fut vaincu et pris †, donna la couronne au Bavarois.

On avait alors pour pape *Jean XXII* élu à Lyon en 1315. Lyon ſe regardait encore comme une ville libre; mais l'évêque en voulait toujours être le maître, et les rois de France n'avaient encore pu ſoumettre l'évêque. *Philippe le long*, à peine roi de France, avait aſſemblé les cardinaux dans cette ville libre; et après leur avoir juré qu'il ne leur ferait aucune violence, il les avait enfermés tous, et ne les avait relâchés qu'après la nomination de *Jean XXII*.

Ce pape eſt encore un grand exemple de ce que peut le ſimple mérite dans l'Egliſe; car il faut ſans doute en avoir beaucoup pour parvenir de la profeſſion de ſavetier au rang dans lequel on ſe fait baiſer les pieds.

Il eſt au nombre de ces pontifes qui eurent d'autant plus de hauteur dans l'eſprit que leur origine était plus baſſe aux yeux des hommes. Nous avons déjà remarqué que la cour pontificale ne ſubſiſtait que des rétributions fournies par les

† 1322.

hrétiens. Ce fonds était plus considérable que les erres de la comteſſe *Mathilde*. Quand je parle du nérite de *Jean XXII*, ce n'eſt pas de celui du éſintéreſſement. Ce pontife exigeait plus ardemment qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, non-ſeulement le denier de *St Pierre* que l'Angleterre payait rès-irrégulièrement, mais les tributs de Suède, le Danemarck, de Norwège et de Pologne. Il demandait ſi ſouvent et ſi violemment, qu'il obtenait toujours quelqu'argent. Ce qui lui en valut lavantage fut la taxe apoſtolique des péchés; il valua le meurtre, la ſodomie, la beſtialité; et les hommes, aſſez méchans pour commettre ces péchés, furent aſſez ſots pour les payer. Mais être à Lyon et n'avoir que peu de crédit en Italie, ce n'était pas être pape.

Pendant qu'il ſiégeait à Lyon, et que *Louis de Bavière* s'établiſſait en Allemagne, l'Italie ſe perdait et pour l'empereur et pour lui. Les *Viſconti* commençaient à s'établir à Milan. L'empereur *Louis*, ne pouvant les abaiſſer, feignait de les protéger, et leur laiſſait le titre de ſes lieutenans.

Ils étaient *Gibelins*: comme tels ils s'emparaient d'une partie de ces terres de la comteſſe *Mathilde*, éternel ſujet de diſcorde. *Jean* les fit déclarer hérétiques par l'inquiſition. Il était en France, il pouvait ſans rien riſquer donner une de ces bulles qui ôtent et qui donnent les empires. Il dépoſa *Louis de Bavière* en idée par une de ces bulles, *le privant*, dit-il, *de tous ſes biens meubles et immeubles.*

† L'empereur, ainſi dépoſé, ſe hâta de marcher vers l'Italie, où celui qui le dépoſait n'oſait paraître; il vint à Rome, ſéjour toujours paſſager des empereurs, accompagné de *Caſtracani*, tyran de Luques, ce héros de *Machiavel*.

Ludoſico Monaldeſco, natif d'Orviette, qui à l'âge de cent quinze ans écrivit des mémoires de ſon temps ††, dit qu'il ſe reſſouvient très-bien de cette entrée de l'empereur *Louis de Bavière*. *Le peuple chantait*, dit-il, *Vive* DIEU *et l'empereur*; *nous ſommes délivrés de la guerre, de la famine et du pape*. Ce trait ne vaut la peine d'être cité que parce qu'il eſt d'un homme qui écrivait à l'âge de cent quinze années.

Louis de Bavière convoqua dans Rome une aſſemblée générale, ſemblable à ces anciens parlemens de *Charlemagne* et de ſes enfans. Ce parlement ſe tint dans la place même de St Pierre. Des princes d'Allemagne et d'Italie, des députés des villes, des évêques, des abbés, des religieux y aſſiſtèrent en foule. L'empereur aſſis ſur un trône au haut des dégrés de l'égliſe, la couronne en tête et un ſceptre d'or à la main, fit crier trois fois par un moine auguſtin, *Y a-t-il quelqu'un qui veuille défendre la cauſe du prêtre de Cahors qui ſe nomme le pape Jean?* Perſonne n'ayant comparu, *Louis* prononça la ſentence †††, par laquelle il privait le pape de tout bénéfice, et le livrait au bras ſéculier pour être brûlé comme hérétique. Condamner ainſi à la mort un ſouverain pontife, était le dernier excès où pût monter la querelle du ſacerdoce et de l'empire.

† 1327. †† 1328. ††† 1328.

Quelques jours après, l'empereur, avec le même appareil, créa pape un cordelier napolitain, l'inveſtit par l'anneau, lui mit lui-même la chappe, et le fit aſſeoir ſous le dais à ſes côtés; mais il ſe garda bien de déférer à l'uſage de baiſer les pieds du pontife.

Parmi tous les moines, dont je parlerai à part, les franciſcains feſaient alors le plus de bruit. Quelques-uns d'eux avaient prétendu que la perfection conſiſtait à porter un capuchon plus pointu et un habit plus ſerré. Ils ajoutaient à cette réforme l'opinion que leur boire et leur manger ne leur appartenaient pas en propre. Le pape avait condamné ces propoſitions. La condamnation avait révolté les réformateurs. Enfin la querelle s'étant échauffée †, les inquiſiteurs de Marſeille avaient fait brûler quatre de ces malheureux moines.

Le cordelier fait pape par l'empereur était de leur parti; voilà pourquoi *Jean XXII* était hérétique. Ce pape était deſtiné à être accuſé d'héréſie; car quelque temps après, ayant prêché que les ſaints ne jouiraient de la viſion béatifique qu'après le jugement dernier, et qu'en attendant ils avaient une viſion imparfaite, ces deux viſions partagèrent l'Egliſe, et enfin *Jean* ſe rétracta.

Cependant ce grand appareil de *Louis de Bavière* à Rome n'eut pas plus de ſuite que les efforts des autres *Céſars* allemands. Les troubles d'Allemagne les rappelaient toujours, et l'Italie leur échappait.

† 1318.

Louis de Bavière, au fond peu puiſſant, ne pu empêcher à ſon retour que ſon pontife ne fût pri par le parti de *Jean XXII*, et ne fût condui dans Avignon, où il fut enfermé. Enfin telle étai alors la différence d'un empereur et d'un pape que *Louis de Bavière*, tout ſage qu'il était, mou rut pauvre dans ſon pays †, et que le pape, éloi gné de Rome et tirant peu de ſecours de l'Italie laiſſa en mourant dans Avignon la valeur de vingt cinq millions de florins d'or, ſi on en croit *Villani* auteur contemporain. Il eſt clair que *Villani* exa gère. Quand on réduirait cette ſomme au tiers, ce ſerait encore beaucoup. Auſſi la papauté n'a vait jamais tant valu à perſonne; mais auſſi jamai pontife ne vendit tant de bénéfices, et ſi chère ment.

Il s'était attribué la réſerve de toutes les pré bendes, de preſque tous les évêchés, et le reve nu de tous les bénéfices vacans. Il avait trouv par l'art des réſerves celui de prévenir preſqu toutes les élections, et de donner tous les béné fices. Bien plus, jamais il ne nommait un évêqu qu'il n'en déplaçât ſept ou huit. Chaque promo tion en attirait d'autres, et toutes valaient d l'argent. Les taxes pour les diſpenſes et pour le péchés furent inventées et rédigées de ſon temps Le livre de ſes taxes a été imprimé pluſieurs foi depuis le ſeizième ſiecle, et a mis au jour de infamies plus ridicules et plus odieuſes tout e ſemble que tout ce qu'on raconte de l'inſol fourberie des prêtres de l'antiquité. (*s*)

† 1343.

(*s*) Voyez le *Dictionnaire philoſophique*.

s papes ſes ſucceſſeurs réſtèrent juſqu'en
dans Avignon. Cette ville ne leur appartenait
elle était aux comtes de Provence; mais les
s'en étaient rendus inſenſiblement les maîtres
itiers, tandis que les rois de Naples, comtes
ovence, diſputaient le royaume de Naples.
malheureuſe reine *Jeanne*, dont nous allons
, ſe crut heureuſe de céder Avignon au pape †
ent VI pour quatre-vingt mille florins d'or,
ne paya jamais. La cour des papes y était tran-
; elle répandait l'abondance dans la Provence
Dauphiné, et oubliait le ſéjour orageux de

ne vois preſque aucun temps, depuis *Charle-*
, dans lequel les Romains n'aient rappelé
anciennes idées de grandeur et de liberté. Ils
ſaient, comme on a vu, tantôt pluſieurs ſéna-
, tantôt un ſeul, ou un patrice, ou un gouver-
ou un conſul, quelquefois un tribun. Quand
ent que le pape achetait Avignon, ils ſongèrent
e à faire renaître la république. Ils revêtirent
ibunat un ſimple citoyen, nommé *Nicolas*
i, et vulgairement *Cola*, homme né fanatique
venu ambitieux, capable par conſéquent de
les choſes. Il les entreprit, et donna des eſpé-
s à Rome; c'eſt de lui que parle *Pétrarque*
la plus belle de ſes odes ou *canzoni*; il
nt Rome échevelée et les yeux mouillés de
s, implorant le ſecours de *Rienzi*.

348.

Con gli occhi di dolor bagnati e molli
Ti chier' mercè di tutti i sette colli.

Ce tribun s'intitulait *sévère et clément libérateur de Rome, zélateur de l'Italie, amateur de l'univers*. Il déclara que tous les peuples d'Italie étaient libres et citoyens romains. Mais ces convulsions d'une liberté depuis si long-temps mourante ne furent pas plus efficaces que les prétentions des empereurs sur Rome. Ce tribunat passa plus vîte que le sénat et le consulat en vain rétablis. *Rienzi* ayant commencé comme les *Gracches*, finit comme eux : fut assassiné par la faction des familles patricienne.

Rome devait dépérir par l'absence de la cour des papes, par les troubles de l'Italie, par la stérilité de son territoire, et par le transport de ses manufactures à Gènes, à Pise, à Venise, à Florence. Les pélerinages seuls la soutenaient alors. Le grand jubilé sur-tout institué par *Boniface VIII* de siècle en siècle, mais établi de cinquante en cinquante par *Clément VI*, attirait à Rome une si prodigieuse foule qu'en 1350 on y compta deux cents mille pélerins. Rome sans empereur et sans pape est toujours faible et la première ville du monde chrétien.

CHAPITRE

CHAPITRE LXIX.

De Jeanne, reine de Naples.

Nous avons dit que le siége papal acquit Avignon de *Jeanne* d'*Anjou* et de *Provence*. On ne vend ses Etats que quand on est malheureux. Les infortunes et la mort de cette reine entrent dans tous les événemens de ce temps-là, et sur-tout dans le grand schisme d'Occident, que nous aurons bientôt sous les yeux.

Naples et Sicile étaient toujours gouvernées par des étrangers; Naples, par la maison de *France*; l'île de Sicile, par celle d'*Arragon*. *Robert*, qui mourut en 1343, avait rendu son royaume de Naples florissant. Son neveu, *Louis d'Anjou*, avait été élu roi de Hongrie. La maison de France étendait ses branches de tous côtés; mais ces branches ne furent unies ni avec la souche commune ni entr'elles; toutes devinrent malheureuses. Le roi de Naples *Robert* avait, avant de mourir, marié sa petite-fille *Jeanne* son héritière à *André*, frère du roi de Hongrie. Ce mariage, qui semblait devoir cimenter le bonheur de cette maison, en fit les infortunes. *André* prétendait régner de son chef; *Jeanne*, toute jeune qu'elle était, voulut qu'il ne fût que le mari de la reine. Un moine franciscain, nommé *Frère Robert*, qui gouvernait *André*, alluma la haine et la discorde entre les deux époux. Une cour de Napolitains auprès de la reine, une cour auprès d'*André*, composée de Hongrois, regardés comme des barbares par les naturels du

pays, augmentait l'antipathie. *Louis*, prince de Tarente, prince du sang qui bientôt après épousa la reine, d'autres princes du sang, les favoris de cette princesse, la fameuse *Catanoise* sa domestique si attachée à elle, résolvent la mort d'*André*. On l'étrangle † dans la ville d'Averse dans l'anti-chambre de sa femme, et presque sous ses yeux; on le jette par les fenêtres. On laisse trois jours le corps sans sépulture. La reine épouse au bout de l'an le prince de Tarente accusé par la voix publique. Que de raisons pour la croire coupable! Ceux qui la justifient alléguent qu'elle eut quatre maris, et qu'une reine qui se soumet toujours au joux du mariage ne doit pas être accusée des crimes que l'amour fait commettre. Mais l'amour seul inspire-t-il les attentats? *Jeanne* consentit au meurtre de son époux par faiblesse, et elle eut trois maris enfin par une autre faiblesse plus pardonnable et plus ordinaire, celle de ne pouvoir régner seule.

Louis de Hongrie, frère d'*André*, écrivit à *Jeanne* qu'il vengerait la mort de son frère sur elle et sur ses complices. Il marcha vers Naples par Venise et par Rome, et fit accuser *Jeanne* juridiquement à Rome devant ce tribun *Cola Rienzi*, qui dans sa puissance passagère et ridicule, vit pour des rois à son tribunal comme les anciens Romains. *Rienzi* n'osa rien décider, et en cela seul il montra de la prudence.

Cependant le roi *Louis* avança vers Naples, faisant porter devant lui un étendard noir sur lequel on avait peint un roi étranglé. Il fait couper

† 1346.

la tête à un prince du ſang †, *Charles de Durazzo*, complice du meurtre. Il pourſuit la reine *Jeanne*, qui fuit avec ſon nouvel époux dans ſes États de Provence. Mais ce qui eſt bien étrange, on a prétendu que l'ambition n'eut point de part à la vengeance de *Louis*. Il pouvait s'emparer du royaume, et il ne le fit pas. On trouve rarement de tels exemples. Ce prince avait, dit-on, une vertu auſtère qui le fit élire depuis roi de Pologne. Nous parlerons de lui quand nous traiterons particulièrement de la Hongrie.

Jeanne, coupable et punie avant l'âge de vingt ans d'un crime qui attira ſur ſes peuples autant de calamités que ſur elle, abandonnée à la fois des Napolitains et des Provençaux, va trouver le pape *Clément VI* dans Avignon dont elle était ſouveraine; elle lui abandonne ſa ville et ſon territoire pour quatre-vingt mille florins d'or qu'elle ne reçut point. Pendant qu'on négocie ce ſacrifice, elle plaide elle-même ſa cauſe devant le conſiſtoire ††; et le conſiſtoire la déclare innocente. *Clément VI*, pour faire ſortir de Naples le roi de Hongrie, ſtipule que *Jeanne* lui payera trois cents mille florins. *Louis* répond qu'il n'eſt pas venu pour vendre le ſang de ſon frère, qu'il l'a vengé en partie, et qu'il part ſatisfait. L'eſprit de chevalerie qui régnait alors n'a produit jamais ni plus de dureté ni plus de généroſité.

La reine, chaſſée par ſon beau-frère, et rétablie par la faveur du pape, perdit ſon ſecond mari, et jouit ſeule du gouvernement quelques

† 1347. †† 1348.

années. Elle épousa un prince d'Arragon † mourut bientôt après. Enfin à l'âge de quarante-ans, elle se remarie avec un cadet de la maison *Brunswick*, nommé *Othon*. C'était choisir plu un mari qui pût lui plaire qu'un prince qui la défendre. Son héritier naturel était un autre *Cha de Durazzo* son cousin, seul reste alors de première maison de France *Anjou* à Naples; princes se nommaient ainsi, parce que la ville Durazzo, conquise par eux sur les Grecs, enlevée ensuite par les Vénitiens, avait été l apanage: elle reconnut ce *Durazzo* pour héritier, elle l'adopta même. Cette adoption le grand schisme d'Occident hâtèrent la mort heureuse de la reine.

Déjà éclataient les suites sanglantes de schisme dont nous parlerons bientôt. *Brigano* prit le nom d'*Urbain VI*, et le comte de Gen qui s'appela *Clément VII*, se disputèrent la ti avec fureur. Ils partageaient l'Europe. *Jeanne* le parti de *Clément* qui résidait dans Avign *Durazzo* ne voulant pas attendre la mort nature de sa mère adoptive pour régner, s'engagea a *Brigano-Urbain*.

†† Ce pape couronne *Durazzo* dans Rome, condition que son neveu *Brigano* aura la prin pauté de Capoue. Il excommunie, il dépose reine *Jeanne*; et pour mieux assurer la principa de Capoue à sa famille, il donne tous les biens l'Eglise aux principales maisons napolitaines.

Le pape marche avec *Durazzo* vers Naples. L

† 1376. †† 1380.

et l'argent des égliſes fut employé à lever une armée. La reine ne peut être ſecourue, ni par le pape *Clément* qu'elle a reconnu, ni par le mari qu'elle a choiſi; à peine a-t-elle des troupes: elle appelle contre l'ingrat *Durazzo* un frère de *Charles V*, roi de France auſſi du nom *d'Anjou*, elle l'adopte à la place de *Durazzo*.

Ce nouvel héritier de *Jeanne*, *Louis d'Anjou*, arrive trop tard pour défendre ſa bienfaitrice, et pour diſputer le royaume qu'on lui donne.

Le choix que la reine a fait de lui aliène encore ſes ſujets. On craint de nouveaux étrangers. Le pape et *Charles Durazzo* avancent. *Othon de Brunſwick* raſſemble à la hâte quelques troupes; il eſt défait et priſonnier.

Durazzo entre dans Naples: ſix galères que la reine avait fait venir de ſon comté de Provence, et qui mouillaient ſous le château de l'œuf, lui furent un ſecours inutile. Tout ſe feſait trop tard. La fuite n'était plus praticable. Elle tombe dans es mains de l'uſurpateur. Ce prince, pour colorer a barbarie, ſe déclara le vengeur de la mort l'*André*. Il conſulta *Louis de Hongrie* qui, toujours nflexible, lui manda qu'il fallait faire périr la reine le la même mort qu'elle avait donnée à ſon premier nari. *Durazzo* la fit étouffer entre deux matelas †. On voit par-tout des crimes punis par d'autres crimes. Quelles horreurs dans la famille de *St Louis!*

La poſtérité, toujours juſte quand elle eſt éclairée, a plaint cette reine, parce que le meurtre de on premier mari fut plutôt l'effet de ſa faibleſſe

† 1382.

que de sa méchanceté, vu qu'elle n'avait que dix-huit ans quand elle consentit à cet attentat, et que depuis ce temps on ne lui reprocha ni débauche, ni cruauté, ni injustice. Mais ce sont les peuples qu'il faut plaindre; ils furent les victimes de ces troubles. *Louis*, duc d'Anjou, enleva les trésors du roi *Charles V* son frère, et appauvrit la France pour aller tenter inutilement de venger la mort de *Jeanne*, et pour recueillir son héritage. Il mourut bientôt dans la Pouille sans succès et sans gloire, sans parti et sans argent.

Le royaume de Naples, qui avait commencé à sortir de la barbarie sous le roi *Robert*, y fut replongé par tous ces malheurs que le grand schisme aggravait encore. Avant de considérer ce grand schisme d'Occident que l'empereur *Sigismond* éteignit, représentons-nous quelle forme prit l'Empire.

CHAPITRE LXX.

De l'empereur Charles IV. De la bulle d'or. Du retour du St Siége d'Avignon à Rome. De Ste Catherine de Sienne, etc.

L'EMPIRE allemand (car dans les dissentions qui accompagnèrent les dernières années de *Louis de Bavière*, il n'était plus d'empire romain) prit enfin une forme un peu plus stable sous *Charles IV de Luxembourg*, roi de Bohême, petit-fils de *Henri VII*. Il fit à Nuremberg cette fameuse

conſtitution † qu'on appelle bulle d'or, à cauſe du ſceau d'or qu'on nommait *bulla* dans la baſſe latinité. On voit aiſément par-là pourquoi les édits des papes ſont appelés bulles. Le ſtyle de cette charte ſe reſſent bien de l'eſprit du temps. Le juriſconſulte *Bartole*, l'un de ces compilateurs d'opinions qui tiennent encore lieu de lois, rédigea cette bulle. Il commence par une apoſtrophe à l'orgueil, à Satan, à la colère, à la luxure. On y dit que le nombre des ſept électeurs eſt néceſſaire pour s'oppoſer aux ſept péchés mortels. On y parle de la chute des anges, du paradis terreſtre, de *Pompée* et de *Céſar*. On aſſure que l'Allemagne eſt fondée ſur les trois vertus théologales comme ſur la Trinité.

Cette loi de l'Empire fut faite en préſence et du conſentement de tous les princes, évêques, abbés, et même des députés des villes impériales, qui pour la première fois aſſiſtèrent à ces aſſemblées de la nation teutonique. Ces droits des villes, ces effets naturels de la liberté, avaient commencé à renaître en Italie, en Angleterre, en France et en Allemagne. On ſait que les électeurs furent alors fixés au nombre de ſept. Les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, en poſſeſſion depuis long-temps d'élire des empereurs, ne ſouffrirent pas que d'autres évêques, quoiqu'auſſi puiſſans, partageaſſent cet honneur. Mais pourquoi le duché de Bavière ne fut-il pas mis au rang des électorats? et pourquoi la Bohême, qui originairement était un Etat ſéparé de l'Allemagne, et qui, par la bulle d'or, n'a point

† 1356.

d'entrée aux délibérations de l'Empire, a-t-elle pourtant droit de ſuffrage dans l'élection? On en voit la raiſon: *Charles IV* était roi de Bohème, et *Louis de Bavière* avait été ſon ennemi.

On dit dans cette bulle compoſée par *Bartole* que les ſept électeurs étaient déjà établis; ils l'étaient donc, mais depuis fort peu de temps: tous les témoignages antérieurs du treizième ſiècle et du douzième font voir que juſqu'au temps de *Frédéric II* les ſeigneurs et les prélats poſſédant les fiefs éliſaient l'empereur; et ce vers d'*Hoved* en eſt une preuve manifeſte:

Eligit unanimis cleri procerumque voluntas.

La volonté unanime des ſeigneurs et du clergé fait les empereurs.

Mais comme les principaux officiers de la maiſon étaient des princes puiſſans; comme ces officiers déclaraient celui que la pluralité avait élu; enfin, comme ces officiers étaient au nombre de ſept, ils s'attribuèrent, à la mort de *Frédéric II*, le droit de nommer leur maître, et ce fut la ſeule origine des ſept électeurs.

Auparavant, un maître-d'hôtel, un écuyer, un échanſon étaient des principaux domeſtiques d'un homme; et avec le temps ils s'étaient érigés en maîtres-d'hôtel de l'empire romain, en échanſons de l'empire romain. C'eſt ainſi qu'en France celui qui fourniſſait le vin du roi s'appela grand bouteillier de France; ſon panetier, ſon échanſon devinrent grands panetiers, grands échanſons de France, quoiqu'aſſurément ces officiers ne ſerviſſent ni pain, ni vin, ni viande à l'Empire et

à la France. L'Europe fut inondée de ces dignités héréditaires, de maréchaux, de grands veneurs, de chambellans d'une province. Il n'y eut pas juſqu'à la grande maîtriſe des gueux de Champagne qui ne fût une prérogative de famille.

Au reſte, la dignité impériale, qui par elle-même ne donnait alors aucune puiſſance réelle, ne reçut jamais plus de cet éclat qui impoſe aux peuples que dans la cérémonie de la promulgation de la bulle d'or. Les trois électeurs eccléſiaſtiques, tous trois archi-chanceliers, y parurent avec les ſceaux de l'Empire. Mayence portait ceux d'Allemagne; Cologne ceux d'Italie; Trèves ceux des Gaules. Cependant l'Empire n'avait dans les Gaules que la vaine mouvance des reſtes du royaume d'Arles, de la Provence, du Dauphiné, bientôt après confondus dans le vaſte royaume de France. La Savoie, qui était à la maiſon de *Maurienne*, relevait de l'Empire; la Franche-Comté, ſous la protection impériale, était indépendante, et appartenait à la branche de Bourgogne de la maiſon de France.

L'empereur était nommé dans la bulle le chef du monde, *caput orbis*. Le dauphin de France, fils du malheureux *Jean de France*, aſſiſtait à cette cérémonie, et le cardinal d'*Albe* prit la place au-deſſus de lui; tant il eſt vrai qu'alors on regardait l'Europe comme un corps à deux têtes, et ces deux têtes étaient l'empereur et le pape; les autres princes n'étaient regardés aux diètes de l'Empire et aux conclaves que comme des membres qui devaient être des vaſſaux. Mais obſervez

combien ces usages ont changé; les électeurs alors cédaient aux cardinaux, ils ont depuis mieux senti le prix de leur dignité : nos chanceliers ont longtemps pris le pas sur ceux qui avaient osé précéder le dauphin de France. Jugez après cela s'il est quelque chose de fixe en Europe.

On a vu ce que l'empereur possédait en Italie. Il n'était en Allemagne que souverain de ses Etats héréditaires ; cependant il parle dans sa bulle en roi despotique ; il y fait tout *de sa certaine science et pleine puissance*, mots insoutenables à la liberté germanique, qui ne sont plus soufferts dans les diètes impériales, où l'empereur s'exprime ainsi : *Nous sommes demeurés d'accord avec les états, et les états avec nous.*

Pour donner quelqu'idée du faste qui accompagna la cérémonie de la bulle d'or, il suffira de savoir que le duc de Luxembourg et de Brabant, neveu de l'empereur, lui servait à boire ; que le duc de Saxe, comme grand maréchal, parut avec une mesure d'argent pleine d'avoine ; que l'électeur de Brandebourg donna à laver à l'empereur et à l'impératrice ; et que le comte Palatin posa les plats d'or sur la table, en présence de tous les grands de l'Empire.

On eût pris *Charles IV* pour le roi des rois. Jamais *Constantin*, le plus fastueux des empereurs, n'avait étalé des dehors plus éblouissans. Cependant *Charles IV*, tout empereur romain qu'il affectait d'être, avait fait serment au pape *Clément VI* †, avant d'être élu, que s'il allait jamais se faire

† 1346.

couronner à Rome, il n'y coucherait pas seulement une nuit, et qu'il ne rentrerait jamais en Italie sans la permission du St Père; et il y a encore une lettre de lui au cardinal *Colombier*, doyen du sacré collége, datée de l'an 1355, dans laquelle il appelle ce doyen *Votre Majesté*.

Aussi laissa-t-il à la maison de *Visconti*, l'usurpation de Milan et de la Lombardie, aux Vénitiens Padoue, autrefois la souveraine de Venise, mais qui alors était sa sujette, ainsi que Vicence et Vérone. Il fut couronné roi d'Arles dans la ville de ce nom, mais c'était à condition qu'il n'y resterait pas plus que dans Rome. Tant de changemens dans les usages et dans les droits, cette opiniâtreté à se conserver un titre, avec si peu de pouvoir, forment l'histoire du bas Empire. Les papes l'érigèrent en appelant *Charlemagne* et ensuite les *Othons* dans la faible Italie. Les papes le détruisirent ensuite autant qu'ils le purent. Ce corps qui s'appelait, et qui s'appelle encore, le saint empire romain, n'était en aucune manière, ni saint, ni romain, ni empire.

Les électeurs, dont les droits avaient été affermis par la bulle d'or de *Charles IV*, les firent bientôt valoir contre son propre fils, l'empereur *Venceslas* roi de Bohême.

La France et l'Allemagne furent affligées à la fois d'un fléau sans exemple. Le roi de France et l'empereur avaient perdu presqu'en même temps l'usage de la raison. D'un côté *Charles VI*, par le dérangement de ses organes, causait celui de la France; de l'autre *Venceslas*, abruti par les

débauches de la table, laiſſait l'Empire dans l'anarchie. *Charles VI* ne fut point dépoſé. Ses parens déſolèrent la France en ſon nom; mais les barons de Bohème enfermèrent *Venceslas* †, qui ſe ſauva un jour tout nu de ſa priſon; et les électeurs en Allemagne le dépoſèrent juridiquement par une ſentence publique ††. La ſentence porte ſeulement qu'il eſt dépoſé comme *négligent*, *inutile*, *diſſipateur et indigne.*

On dit que quand on lui annonça ſa dépoſition, il écrivit aux villes impériales d'Allemagne qu'il n'exigeait d'elles d'autres preuves de leur fidélité que quelques tonneaux de leur meilleur vin.

L'état déplorable de l'Allemagne ſemblait laiſſer le champ libre aux papes en Italie. Mais les républiques et les principautés qui s'étaient élevées avaient eu le temps de s'affermir. Depuis *Clément V*, Rome était étrangère aux papes. Le limouſin, *Grégoire XI*, qui enfin transféra le St Siége à Rome, ne ſavait pas un mot d'italien.

††† Ce pape avait de grands démêlés avec la république de Florence, qui établiſſait alors ſon pouvoir en Italie. Florence s'était liguée avec Bologne: *Grégoire*, qui par l'ancienne conceſſion de *Mathilde* ſe prétendait ſeigneur immédiat de Bologne, ne ſe borna pas à ſe venger par des cenſures, il épuiſa ſes tréſors pour payer les *Condottieri*, qui louaient alors des troupes à qui vou les acheter. Les Florentins voulurent s'accommoder et mettre les papes dans leurs intérêts. Ils crurent qu'il leur importait que le pontife réſi

† 1393. †† 1400. ††† 1376.

à Rome. Il fallut donc persuader *Grégoire* de quitter Avignon. On ne peut concevoir comment dans des temps où les esprits étaient si éclairés sur leurs intérêts, on employait des ressorts qui paraissent aujourd'hui si ridicules. On députa au pape *Ste Catherine* de Sienne, non-seulement femme à révélations, mais qui prétendait avoir épousé JESUS-CHRIST solennellement, et avoir reçu de lui à son mariage un anneau et un diamant. *Pierre de Capoue* son confesseur, qui a écrit sa vie, avait vu la plupart de ses miracles: *J'ai été témoin*, dit-il, *qu'elle fut un jour transformée en homme, avec une petite barbe au menton; et cette figure, en laquelle elle fut subitement changée, était celle de* JESUS-CHRIST *même*. Telle était l'ambassadrice que les Florentins députèrent. On employa d'un autre côté les révélations de *Ste Brigite* née en Suède, mais établie à Rome, et à laquelle un ange dicta plusieurs lettres pour le pontife. Ces deux saintes, divisées sur tout le reste, se réunirent pour ramener le pape à Rome. *Brigite* était la sainte des cordeliers, et la Vierge lui révélait qu'elle était née immaculée; mais *Catherine* était la sainte des dominicains, et la Vierge lui révélait qu'elle était née dans le péché. Tous les papes n'ont pas été des hommes de génie. *Grégoire* était-il simple? fut-il ému par des machines proportionnées à son entendement? se conduisit-il par politique ou par faiblesse? Il céda enfin, et le St Siége fut transféré d'Avignon à Rome au bout de 72 ans; mais ce ne fut que pour plonger l'Europe dans de nouvelles dissentions.

CHAPITRE LXXI.

Grand Schisme d'Occident.

Le St Siége ne possédait alors que le patrim
de *St Pierre* en Toscane, la campagne de Ro
le pays de Viterbe et d'Orviète, le duché de S
lète, Bénévent, une petite partie de la Mar
d'Ancone. Toutes les contrées réunies depu
son domaine étaient à des seigneurs vicaires
l'Empire ou du siége papal. Les cardinaux s'éta
mis depuis 1138 en possession d'exclure le pe
et le clergé de l'élection des pontifes, et de
1216 il fallait avoir les deux tiers des voix p
être canoniquement élu. Il n'y avait à Rom
temps dont je parle que seize cardinaux, o
français, un espagnol et quatre italiens. Le pe
romain, malgré son goût pour la liberté, ma
son aversion pour ses maîtres, voulait un pape
résidât à Rome parce qu'il haïssait beaucoup
les ultramontains que les papes, et sur-tout p
que la présence d'un pontife attirait à Rome
richesses. Les Romains menacèrent les cardi
de les exterminer, s'ils leur donnaient un pon
étranger. Les électeurs épouvantés nommèr
pour pape *Brigano* † évêque de Barri, napolit
qui prit le nom d'*Urbain*, et dont nous av
fait mention en parlant de la reine *Jean*
C'était un homme impétueux et farouche,
par cela même peu propre à une telle place.
peine fut-il intronisé qu'il déclara dans

† 1378.

confiſtoire qu'il ferait juſtice des rois de France et d'Angleterre, qui troublaient, diſait-il, la chrétienté par leurs querelles. Ces rois étaient *Charles le ſage* et *Edouard III.* Le cardinal de *la Grange*, non moins impétueux que le pape, le menaça-t de la main, lui dit, *qu'il avait menti;* et ces trois paroles plongèrent l'Europe dans une diſcorde de quarante années.

La plupart des cardinaux, les Italiens mêmes, choqués de l'humeur féroce d'un homme ſi peu fait pour gouverner, ſe retirèrent dans le royaume de Naples. Là ils déclarent que l'élection du pape, faite avec violence, eſt nulle de plein droit. Ils procèdent unanimement à l'élection d'un nouveau pontife. Les cardinaux français eurent alors la ſatisfaction aſſez rare de tromper les cardinaux italiens. On promit la tiare à chaque italien en particulier, et enſuite on élut *Robert*, fils d'*Amédée*, comte de Genève, qui prit le nom de *Clément VII.* Alors l'Europe ſe partagea. L'empereur *Charles IV*, l'Angleterre, la Flandre et la Hongrie reconnurent *Urbain*, à qui Rome et l'Italie obéiſſaient. La France, l'Ecoſſe, la Savoie, la Lorraine furent pour *Clément.* Tous les ordres religieux ſe diviſèrent, tous les docteurs écrivirent, toutes les univerſités donnèrent des décrets. Les deux papes ſe traitaient mutuellement d'uſurpateurs et d'*Ante-Chriſts;* ils s'excommuniaient réciproquement. Mais ce qui devint réellement funeſte, on ſe battit avec la double fureur d'une guerre civile, et d'une guerre de religion †. Des troupes gaſconnes et bretonnes, levées par le neveu de *Clément*, marchent en Italie,

† 1379.

ſurprennent Rome ; ils y tuent dans leur première furie tout ce qu'ils rencontrent : mais bientôt le peuple romain, ſe ralliant contr'eux, les extermine dans ſes murs, et on y égorge tout ce qu'on trouve de prêtres français. Peu de temps après, une armée du pape *Clément*, levée dans le royaume de Naples, ſe préſente à quelques lieues de Rome devant les troupes d'*Urbain*.

Chacune des armées portait les clefs de *St Pierre* ſur ſes drapeaux. Les Clémentins furent vaincus. Il ne s'agiſſait pas ſeulement de l'intérêt de ces deux pontifes. *Urbain*, vainqueur, qui deſtinait une partie du royaume de Naples à ſon neveu, en dépoſſéda la reine *Jeanne* protectrice de *Clément*, laquelle régnait depuis long-temps dans Naples avec des ſuccès divers, et une gloire ſouillée.

Nous avons vu cette reine aſſaſſinée par ſon couſin *Charles de Durazzo*, avec qui *Urbain* voulait partager le royaume de Naples. Cet uſurpateur, devenu poſſeſſeur tranquille, n'eut garde de tenir ce qu'il avait promis à un pape qui n'était pas aſſez puiſſant pour l'y contraindre.

Urbain, plus ardent que politique, eut l'imprudence d'aller trouver ſon vaſſal ſans être le plus fort. L'ancien cérémonial obligeait le roi de baiſer les pieds du pape et de tenir la bride de ſon cheval. *Durazzo* ne fit qu'une de ces deux fonctions ; il prit la bride, mais ce fut pour conduire lui-même le pape en priſon. *Urbain* fut gardé quelque temps priſonnier à Naples, négociant continuellement avec ſon vaſſal, et traité

tantôt

tantôt avec reſpect, tantôt avec mépris. Le pape s'enfuit de ſa priſon, et ſe retira dans la petite ville de Nocéra. Là il aſſembla bientôt les débris de ſa cour. Ses cardinaux et quelques évêques, laſſés de ſon humeur farouche, et plus encore de ſes infortunes, prirent dans Nocéra des meſures pour le quitter, et pour élire à Rome un pape plus digne de l'être. *Urbain*, informé de leur deſſein, les fit tous appliquer en ſa préſence à la torture. Bientôt obligé de s'enfuir de Naples et de ſe retirer dans la ville de Gènes, qui lui envoya quelques galères, il traîna à ſa ſuite ces cardinaux et ces évêques eſtropiés et enchaînés. Un des évêques, demi-mort de la queſtion qu'il avait ſoufferte, ne pouvant gagner le rivage aſſez tôt au gré du pape, il ſe fit égorger ſur le chemin. Arrivé à Gènes, il ſe délivra par divers ſupplices de cinq de ces cardinaux priſonniers. Les *Caligula* et les *Néron* avaient fait des actions à peu près ſemblables; mais ils furent punis, et *Urbain* mourut paiſiblement à Rome. Sa créature et ſon perſécuteur, *Charles de Durazzo*, fut plus malheureux, car étant allé en Hongrie pour envahir la couronne qui ne lui appartenait point, il y fut aſſaſſiné †.

Après la mort d'*Urbain*, cette guerre civile paraiſſait devoir s'éteindre; mais les Romains étaient bien loin de reconnaître *Clément*. Le ſchiſme ſe perpétua des deux côtés. Les cardinaux *Urbaniſtes* élurent *Perin Tomaſel*; et ce *Perin Tomaſel* étant mort, ils prirent le cardinal

† 1389.

Méliorati. Les *Clémentins* firent succéder à *Clément*, mort en 1394, *Pierre Luna* arragonais. Jamais pape n'eut moins de pouvoir à Rome que *Méliorati*; et *Pierre Luna* ne fut bientôt dans Avignon qu'un fantôme. Les Romains, qui voulurent encore rétablir leur gouvernement municipal, chaſsèrent *Méliorati*, après bien du ſang répandu, quoiqu'ils le reconnuſſent pour pape; et les Français, qui avaient reconnu *Pierre Luna*, l'aſſiégèrent dans Avignon même †, et l'y tinrent priſonnier.

Cependant, tous ces miſérables ſe diſaient hautement les *vicaires de* DIEU, *et les maîtres des rois*; ils trouvaient des prêtres qui les ſervaient à genoux, comme des vendeurs d'onvié-tan trouvent des *gilles*.

Les états-généraux de France avaient pris dans ces temps funeſtes une réſolution ſi ſenſée qu'il eſt ſurprenant que toutes les autres nations ne l'imitaſſent pas. Ils ne reconnurent aucun pape. Chaque diocèſe ſe gouverna par ſon évêque: ne paya point d'annates, on ne reconnut réſerves ni exemptions. Rome alors dut craindre que cette adminiſtration, qui dura quelques années, ne ſubſiſtât toujours. Mais ces lueurs de raiſon ne jetèrent pas un éclat durable. Le clergé, les moines avaient tellement gravé dans les têtes des princes et des peuples l'idée qu'il fallait un pape, que la terre fut long-temps troublée pour ſavoir quel ambitieux obtiendrait par l'intrigue le droit d'ouvrir les portes du ciel.

Luna, avant ſon élection, avait promis de

† 1403.

ſe démettre pour le bien de la paix, et n'en voulait rien faire. Un noble vénitien, nommé *Corario*, qu'on élut à Rome, fit le même ſerment, qu'il ne garda pas mieux. Les cardinaux de l'un et de l'autre parti, fatigués des querelles générales et particulières que la diſpute de la tiare traînait après elle, convinrent enfin d'aſſembler à Piſe un concile général. Vingt-quatre cardinaux, vingt-ſix archevêques, cent quatre-vingt-douze évêques, deux cents quatre-vingt-neuf abbés, les députés de toutes les univerſités, ceux des chapitres de cent deux métropoles, trois cents docteurs de théologie, le grand-maître de Malthe et les ambaſſadeurs de tous les rois, aſſiſtèrent à cette aſſemblée. On y créa un nouveau pape nommé *Pierre Philargi*, *Alexandre V.* Le fruit de ce grand concile fut d'avoir trois papes, ou anti-papes, au lieu de deux. L'empereur *Robert* ne voulut point reconnaître ce concile, et tout fut plus brouillé qu'auparavant.

On ne peut s'empêcher de plaindre le ſort de Rome. On lui donnait un évêque et un prince malgré elle: des troupes françaiſes, ſous le commandement de *Tanneguy du Châtel*, vinrent encore la ravager pour lui faire accepter ſon troiſième pape. Le vénitien *Corario* porta ſa tiare à Gaiète, ſous la protection du fils de *Charles de Durazzo* que nous nommons *Lancelot*, qui régnait alors à Naples; et *Pierre Luna* transféra ſon ſiége à Perpignan. Rome fut ſaccagée, mais ſans fruit, pour le troiſième pape; il mourut en chemin, et la politique qui régnait alors fut cauſe qu'on le crut empoiſonné.

Les cardinaux du concile de Pise, qui l'avaient élu, s'étant rendus maîtres de Rome, mirent à sa place *Balthazar Cozza* napolitain. C'était un homme de guerre; il avait été corsaire, et s'était signalé dans les troubles que la querelle de *Charles de Durazzo* et de la maison d'*Anjou* excitait encore; depuis légat en Allemagne, il s'y était enrichi en vendant des indulgences. Il avait ensuite acheté assez cher le chapeau de cardinal, et n'avait point acheté moins chèrement sa concubine *Catherine*, qu'il avait enlevée à son mari. Dans les conjonctures où était Rome, il lui fallait peut-être un tel pape. Elle avait plus besoin d'un soldat que d'un théologien.

Depuis *Urbain VI*, les papes rivaux négociaient, excommuniaient et bornaient leur politique à tirer quelqu'argent. Celui-ci fit la guerre. Il était reconnu de la France et de la plus grande partie de l'Europe sous le nom de *Jean XXIII*. Le pape de Perpignan n'était pas à craindre, celui de Gaïète l'était, parce que le roi de Naples le protégeait. *Jean XXIII* assemble troupes, publie une croisade contre *Lancelot*, roi de Naples, arme le prince *Louis d'Anj* auquel il donne l'investiture de Naples. On bat auprès de Garillan. Le parti du pape est victorieux; mais la reconnaissance n'étant pas une vertu de souverain, et la raison d'Etat étant plus forte que tout le reste, le pape ôte l'investiture à son bienfaiteur et à son vengeur, *Louis d'Anjou*. Il reconnaît *Lancelot* son ennemi pour roi, à condition qu'on lui livrera le vénitien *Corario*.

Lancelot, qui ne voulait pas que *Jean XXIII* fût trop puiſſant, laiſſa échapper le pape *Corario*. Ce pontife errant ſe retira dans le château de Rimini chez *Malateſta*, l'un des petits tyrans d'Italie. C'eſt là que, ne ſubſiſtant que des aumônes de ce ſeigneur, et n'étant reconnu que du duc de Bavière, il excommuniait tous les rois, et parlait en maître de la terre.

Le corſaire *Jean XXIII*, ſeul pape de droit, puiſqu'il avait été créé, reconnu à Rome par les cardinaux du concile de Piſe, et qu'il avait ſuccédé au pontife élu par le même concile, était encore le ſeul pape en effet. Mais comme il avait trahi ſon bienfaiteur *Louis d'Anjou*, le roi de Naples *Lancelot*, dont il était le bienfaiteur, le trahit de même.

Lancelot victorieux voulut régner à Rome. Il ſurprit cette malheureuſe ville. *Jean XXIII* eut à peine le temps de ſe ſauver. Il fut heureux qu'il y eût alors en Italie des villes libres. Se mettre, comme *Corario*, entre les mains d'un des tyrans, c'était ſe rendre eſclave; il ſe jeta entre les bras des Florentins, qui combattirent à la fois contre *Lancelot* pour leur liberté et pour le pape.

Lancelot allait prévaloir. Le pape ſe voyait aſſiégé dans Bologne. Il eut recours alors à l'empereur *Sigiſmond*, qui était deſcendu en Italie pour conclure un traité avec les Vénitiens. *Sigiſmond*, comme empereur, devait s'agrandir par l'abaiſſement des papes, et était l'ennemi naturel de *Lancelot*, tyran de l'Italie. *Jean XXIII* propoſe à l'empereur une ligue et un concile; la ligue pour chaſſer l'ennemi commun, le concile pour affermir ſon

droit au pontificat. Ce concile était même deve
néceſſaire. Celui de Piſe l'avait indiqué au b
de trois ans. *Sigiſmond* et *Jean XXIII* le con
quent dans la petite ville de Conſtance ; m
Lancelot oppoſait ſes armes victorieuſes à tou
ces négociations. Il n'y avait qu'un coup extra
dinaire qui en pût délivrer le pape et l'empere
Lancelot mourut à l'âge de trente ans † dans
douleurs aiguës et ſubites ; et l'uſage du poi
paſſait alors pour fréquent.

Jean XXIII défait de ſon ennemi, n'av
plus que l'empereur et le concile à craindre.
eût voulu éloigner ce Sénat de l'Europe, qui p
juger les pontifes. La convocation était ann
cée, l'empereur la preſſait ; et tous ceux
avaient droit d'y aſſiſter ſe hâtaient d'y ve
jouir du titre d'arbitres de la chrétienté.

CHAPITRE LXXII.

Concile de Conſtance.

SUR le bord occidental du lac de Conſtance,
ville de ce nom fut bâtie, dit-on, par *Conſtant*
Sigiſmond la choiſit pour être le théâtre où
ſcène devait ſe paſſer. Jamais aſſemblée n'av
été plus nombreuſe que celle de Piſe. Le co
de Conſtance le fut davantage.

Outre la foule de prélats et de docteurs, il
eut cent vingt-huit grands vaſſaux de l'Emp
L'empereur y fut preſque toujours préſent. L

† 1414.

:urs de Mayence, de Saxe, du Palatinat, de lebourg, les ducs de Bavière, d'Autriche et léſie y aſſiſtèrent; vingt-ſept ambaſſadeurs réſentèrent leurs ſouverains; chacun y diſ- de luxe et de magnificence; on en peut par le nombre de cinquante orfèvres qui it s'y établir avec leurs ouvriers pendant la du concile. On y compta cinq cents joueurs rumens, qu'on appelait alors ménétriers, it cents dix-huit courtiſannes, ſous la pro- n du magiſtrat. Il fallut bâtir des cabanes is pour loger tous ces eſclaves du luxe et ıcontinence, que les ſeigneurs, et, dit-on, les du concile traînaient après eux. On ne ſait point de cette coutume; elle était au- e dans tous les Etats, comme elle le fut ois chez preſque tous les peuples de l'an- é. Au reſte l'Egliſe de France donnait à e archevêque député au concile dix francs ur, (qui reviennent environ à ſoixante-dix s livres) huit à un évêque, cinq à un abbé, is à un docteur.

ant de voir ce qui ſe paſſa dans ces Etats de étienté, je dois vous rappeller en peu de uels étaient alors les principaux princes de pe, et en quel état étaient leurs dominations. *iſmond* joignait le royaume de Hongrie à nité d'empereur. Il avait été malheureux le fameux *Bajazet*, ſultan des Turcs. La ie épuiſée, et l'Allemagne diviſée, étaient ées du joug mahométan. Il avait encore is à ſouffrir de ſes ſujets que des Turcs,

Les Hongrois l'avaient mis en prison, et avaient offert la couronne à *Lancelot*, roi de Naples. Echappé de sa prison, il s'était rétabli en Hongrie, et enfin avait été choisi pour chef de l'Empire.

En France le malheureux *Charles VI*, tombé en frénésie, avait le nom de roi; ses parens, occupés à déchirer la France, en étaient moins attentifs au concile; mais ils avaient intérêt que l'empereur ne parût pas le maître de l'Europe.

Ferdinand régnait en Arragon, et s'intéressait pour son pape *Pierre Luna*.

Jean II, roi de Castille, n'avait aucune influence dans les affaires de l'Europe; mais il suivait encore le parti de *Luna*. La Navarre s'était aussi rangée sous son obédience.

Henri V, roi d'Angleterre, occupé, comme nous le verrons, de la conquête de la France, souhaitait que le pontificat déchiré et avili ne pût jamais ni rançonner l'Angleterre, ni se mêler des droits des couronnes; et il avait assez d'esprit pour désirer que le nom de *pape* fût aboli pour jamais.

Rome délivrée des troupes françaises, tressés pourtant encore du château St Ange, retournée sous l'obéissance de *Jean XXIII*, n'aimait point son pape, et craignait l'em

Les villes d'Italie divisées ne mettaient que point de poids dans la balance. Venise, aspirait à la domination de l'Italie, profitait ses troubles et de ceux de l'Eglise.

Le duc de Bavière, pour jouer un rôle, tégeait le pape *Corario* réfugié à Rimini;

Fréderic,

Frédéric, duc d'Autriche, ennemi secret de l'empereur, ne songeait qu'à le traverser.

Sigismond se rendit maître du concile, en mettant des soldats autour de Constance pour la sureté des pères. Le pape corsaire *Jean XXIII* eût bien mieux fait de retourner à Rome, où il pouvait être le maître, que de s'aller mettre entre les mains d'un empereur qui pouvait le perdre. Il se ligua avec le duc d'*Autriche*, l'archevêque de Mayence et le duc de *Bourgogne*; et ce fut ce qui le perdit. L'empereur devint son ennemi. Tout pape légitime qu'il était, on exigea de lui qu'il cédât la tiare, aussi-bien que *Luna* et *Corario*. Il le promit solennellement, et s'en repentit le moment d'après. Il se trouvait prisonnier au milieu du concile même auquel il présidait †. Il n'avait plus de ressource que dans la fuite. L'empereur le faisait observer de près. Le duc d'*Autriche* ne trouva pas de meilleur moyen pour favoriser l'évasion du pape que de donner au concile le spectacle d'un tournoi. Le pape, au milieu du tumulte de la fête, s'enfuit, déguisé en postillon. Le duc d'*Autriche* part un moment après lui. Tous deux se retirent dans une partie de la Suisse, qui appartenait encore à la maison autrichienne. Le pape devait être protégé par le duc de *Bourgogne*, puissant par ses Etats et par l'autorité qu'il avait en France. Un nouveau schisme allait recommencer. Les chefs d'ordre, attachés au pape, se retiraient déjà de Constance; et le concile, par le sort des événemens, pouvait devenir une assemblée de

† 1415.

rebelles. *Sigiſmond*, malheureux en tant d'occaſions, réuſſit en celle-ci. Il avait des troupes prêtes. Il ſe ſaiſit des terres du duc d'*Autriche* en Alſace, dans le Tirol, en Suiſſe. Ce prince, retourné au concile, y demande à genoux ſa grâce à l'empereur. Il lui promet, en joignant les mains, de ne rien entreprendre jamais contre ſa volonté. Il lui remet tous ſes Etats, pour que l'empereur en diſpoſe en cas d'infidélité. L'empereur tendit enfin la main au duc d'*Autriche*, et lui pardonna à condition qu'il lui livrerait la perſonne du pape.

Le pontife fugitif eſt ſaiſi dans Fribourg en Briſgau, et transféré dans un château voiſin. Cependant le concile inſtruit ſon procès.

On l'accuſe d'avoir vendu les bénéfices et des reliques, d'avoir empoiſonné le pape ſon prédéceſſeur, d'avoir fait maſſacrer pluſieurs perſonnes; l'impiété la plus licencieuſe, la débauche la plus outrée, la ſodomie, le blaſphème, lui furent imputés; mais on ſupprima cinquante articles du procès verbal, trop injurieux au pontificat. Enfin, préſence de l'empereur, on lut la ſentence de dépoſition. Cette ſentence † porte que *le concile ſe réſerve le droit de punir le pape pour ſes crimes ſuivant la juſtice ou la miſéricorde.*

Jean XXIII, qui avait eu tant de courage que il s'était battu autrefois ſur mer et ſur terre, n'eut que de la réſignation quand on lui vint lire l'arrêt dans ſa priſon. L'empereur le garda trois priſonnier dans Manheim, avec une rigueur qui attira plus de compaſſion ſur ce pontife que les crimes n'avaient excité de haine contre lui.

† 29 mai 1415.

avait dépoſé le vrai pape. On voulut avoir
nonciations de ceux qui prétendaient l'être.
io envoya la ſienne; mais le fier eſpagnol
ne voulut jamais plier. Sa dépoſition dans le
le n'était pas une affaire; mais c'en était
e choiſir un pape. Les cardinaux réclamaient
it d'élection; et le concile repréſentant la
ienté voulait jouir de ce droit. Il fallait donner
ef à l'Egliſe, et un ſouverain à Rome. Il était
que les cardinaux, qui ſont le conſeil du
: de Rome, et les pères du concile, qui avec
repréſentent l'Egliſe, jouiſſent tous du
de ſuffrage. Trente députés du concile,
aux cardinaux, élurent d'une commune
bon Colonne †, de cette même maiſon de
excommuniée par *Boniface VIII* juſqu'à
quième génération. Ce pape, qui changea
eau nom contre celui de *Martin*, avait les
ès d'un prince, et les vertus d'un évêque.
nais pontife ne fut inauguré plus pompeuſe.
Il marcha vers l'égliſe, monté ſur un che-
anc, dont l'empereur et l'électeur palatin à
tenaient les rênes. Une foule de princes et
ncile entier fermaient la marche. On le cou-
de la triple couronne, que les papes por-
puis environ deux ſiècles.
res du concile ne s'étaient pas d'abord
ès pour détrôner un pontife; mais leur
l objet avait paru être de réformer toute
le. C'était ſur-tout le but du fameux *Gerſon*,
s autres députés de l'univerſité de Paris.
a avait crié pendant deux ans dans le concile

1417.

contre les annates, les exemptions, les réserv
les impôts des papes sur le clergé au profit de l
cour de Rome, contre tous les vices dont l'Egl
était inondée. Quelle fut la réforme tant at
due? Le pape *Martin* déclara 1°. qu'il ne
pas donner d'exemptions sans connai e
cause; 2°. qu'on examinerait les bénéfices ré
3°. qu'on devait disposer selon le droit publ
des revenus des églises vacantes. 4°. Il défen
inutilement la simonie; 5°. il voulut que c
qui auraient des bénéfices fussent tonsurés
6°. il défendit qu'on dît la messe en habit sé
Ce sont-là les lois qui furent promulguées
semblée la plus solennelle du monde. Le c
déclara qu'il était au-dessus du pape; c evê
était bien claire, puisqu'il lui fesait lon
mais un concile passe, la papauté reste,
torité lui demeure.

Gerson eut même beaucoup de peine
la condamnation de ces propositions, qu'il y a
cas où l'assassinat est une action vertueuse,
coup plus méritoire *dans un chevalier*
un écuyer, et beaucoup plus dans un
dans un chevalier. Cette doctrine de
avait été soutenue par un nommé *Jean*
docteur de l'université de Paris, à l'occa
meurtre du duc d'*Orléans*, propre
Le concile éluda long-temps la requê
Enfin il fallut condamner cette doc
tre; mais ce fut sans nommer le
Petit ni *Jean de Roche*, ainsi qu
apologiste. (12)

(12) *Jean Hus*, moins coupable, fut brûlé

Voilà l'idée que j'ai cru devoir vous donner de tous les objets politiques qui occupèrent le concile de Conſtance. Les bûchers que le zèle de la religion alluma ſont d'une autre eſpèce.

CHAPITRE LXXIII.

De Jean Hus et de Jérôme de Prague.

TOUT ce que nous avons vu dans ce tableau de l'*hiſtoire générale* montre dans quelle ignorance avaient croupi les peuples de l'Occident. Les nations ſoumiſes aux Romains étaient devenues barbares dans le déchirement de l'Empire et es autres l'avaient toujours été. Lire et écrire tait une ſcience bien peu commune avant *Fréric II*; et le fameux bénéfice de clergie, par quel un criminel condamné à mort obtenait ſa râce en cas qu'il ſût lire, eſt la plus grande preuve e l'abrutiſſement de ces temps. Plus les hommes aient groſſiers, plus la ſcience, et ſur-tout la ience de la religion, avait donné ſur eux au ergé et aux religieux cette autorité naturelle ne la ſupériorité des lumières donne aux maîtres ır les diſciples. De cette autorité naquit la puiſnce. Il n'y eut point d'évêque en Allemagne et ans le Nord qui ne fût ſouverain ; nul en Eſpane, en France, en Angleterre, qui n'eût, ou e diſputâtles droits régaliens. Preſque tout abbé evint prince ; et les papes, quoique perſécutés,

'us avait attaqué les prétentions des prêtres, et les deux ordeliers n'avaient attaqué que les droits des hommes.

étaient les rois de tous ces souverains. Les vi
attachés à l'opulence, et les désastres qui suiv
l'ambition ramenèrent enfin la plupart des é
ques et des abbés à l'ignorance des laïques.
universités de Bologne, de Paris, d'Oxford, f
dées vers le treizième siècle, cultivèrent c
science qu'un clergé trop riche abandonnait

Les docteurs de ces universités, qui n'étai
que docteurs, éclatèrent bientôt contre les sc
les du reste du clergé; et l'envie de se signa
les porta à examiner des mystères qui pour le
de la paix devaient être toujours derrière un

Celui qui déchira le voile avec le plus d
tement fut *Jean Wiclef*, docteur de l'univer
d'Oxford. Il prêcha, il écrivit, tandis qu'
bain V et *Clément* désolaient l'Eglise par
schisme, et publiaient des croisades l'un
l'autre. Il prétendit qu'on devait faire pour u
jours ce que la France avait fait un tem
reconnaître jamais de pape. Cette idée fut e
sée par beaucoup de seigneurs indignés dès l
temps de voir l'Angleterre traitée comme u
vince de Rome; mais elle fut com
ceux qui partageaient le fruit de

Wiclef fut moins protégé dans la théologie
dans sa politique. Il renouvela les anciens
mens proscrits dans *Bérenger*. Il soutint qu'il
faut rien croire d'impossible et de contradic
qu'un accident ne peut subsister sans sujet,
même corps ne peut être à la fois tout en
cent mille endroits, que ces idées monstr
étaient capables de détruire le christianisme au

l'esprit de quiconque a conservé une étincelle de raison, qu'en un mot le pain et le vin de l'eucharistie demeurent du pain et du vin. Il voulut détruire la confession introduite dans l'Occident, les indulgences par lesquelles on vendait la justice de DIEU, la hiérarchie éloignée de sa simplicité primitive. Ce que les Vaudois enseignaient alors en secret, il l'enseignait en public, et à peu de chose près, sa doctrine était celle des protestans qui parurent plus d'un siècle après lui, et de plus d'une société établie long-temps auparavant.

Sa doctrine fut réprimée par l'université d'Oxford, par les évêques et le clergé, mais non étouffée. Ses manuscrits, quoique mal digérés et obscurs, se répandirent par la seule curiosité qu'inspiraient le sujet de la querelle et la hardiesse de l'auteur, de qui les mœurs irréprehensibles donnaient du poids à ses opinions. Ces ouvrages pénétrèrent en Bohème, pays naguère barbare, qui de l'ignorance la plus grossière commençait à passer à cette autre espèce d'ignorance qu'on appelait alors *érudition*.

L'empereur *Charles IV*, législateur d'Allemagne et de la Bohème, avait fondé une université dans Prague, sur le modèle de celle de Paris. Déjà on y comptait, à ce qu'on dit, près de vingt mille étudians au commencement du quinzième siècle. Les Allemands avaient trois voix dans les délibérations de l'académie, et les Bohémiens une seule. *Jean Hus*, né en Bohème, devenu bachelier de cette académie, et confesseur de la reine *Sophie de Bavière*, femme de *Venceslas*, obtint de

cette reine que ſes compatriotes au contraire euſſent trois voix, et les Allemands une ſeule. Les Allemands irrités ſe retirèrent ; et ce furent autant d'ennemis irréconciliables que ſe fit *Jean Hus*. Il reçut dans ce temps-là quelques ouvrages de *Wiclef* ; il en rejeta conſtamment la doctrine, mais il en adopta tout ce que la bile de cet anglais avait répandu contre les ſcandales des papes et des évêques, contre celui des excommunications lancées avec tant de légèreté et de fureur ; enfin contre toute puiſſance eccléſiaſtique, que *Wiclef* regardait comme une uſurpation. Par-là il ſe fit de bien plus grands ennemis, mais auſſi il ſe concilia beaucoup de protecteurs, et ſur-tout la reine qu'il dirigeait. On l'accuſa devant le pape *Jean XXIII*, et on le cita à comparaître vers l'an 1411. Il ne comparut point. On aſſembla cependant le concile de Conſtance, qui devait juger les papes et les opinions des hommes. Il y fut cité †. L'empereur lui-même écrivit en Bohême qu'on le fit partir pour venir rendre compte de ſa doctrine.

Jean Hus, plein de confiance, alla au concile, où ni lui ni le pape n'auraient dû aller. Il y arriva, accompagné de quelques gentilshommes Bohémiens et de pluſieurs de ſes diſciples ; et ce qui eſt très-eſſentiel, il ne s'y rendit que muni d'un ſauf-conduit de l'empereur, daté du 18 octobre 1414, ſauf-conduit le plus favorable et le plus ample qu'on puiſſe jamais donner, et par lequel l'empereur le prenait ſous ſa ſauvegarde *pour ſon voyage, ſon ſéjour et ſon retour*.

† 1414.

ine fut-il arrivé qu'on l'empriſonna ; et on
iſit ſon procès en même temps que celui
ape. Il s'enfuit comme ce pontife, et fut
é comme lui. L'un et l'autre furent gardés
ue temps dans la même priſon. (13)
Enfin il comparut pluſieurs fois, chargé de

On l'interrogea ſur quelques paſſages de
crits. Il faut l'avouer, il n'y a perſonne qu'on
le perdre en interprétant ſes paroles. Quel
, quel écrivain eſt en ſureté de ſa vie, ſi on
e au bûcher quiconque dit " qu'il n'y a
une égliſe catholique qui renferme dans ſon
in tous les prédeſtinés ; qu'un réprouvé n'eſt
s de cette égliſe ; que les ſeigneurs temporels
ivent obliger les prêtres à obſerver la loi ;
un mauvais pape n'eſt pas le vicaire de
SUS-CHRIST."

Dans un ouvrage intitulé, *Dictionnaire des héréſies*, profeſſeur de morale au collége royal, on a fait l'apo- le *Sigiſmond* ; il eſt certain cependant que ſon ſauf- it fut violé par les pères du concile, que lui-même laignit, mais qu'il n'eut le courage ni de remplir ce evait à un de ſes ſujets arrêté contre la foi publique, enger l'outrage fait à ſa perſonne et à tous les ſouve- De longs malheurs furent la punition de ſa faibleſſe, le fut que faible ; les pères du concile furent ſeuls s et barbares. Une choſe aſſez remarquable, c'eſt que, e dix-huitième ſiècle, la première chaire de morale été fondée en France ait eu pour premier profeſſeur me qui a fait l'apologie de la conduite de *Sigiſmond* concile de Conſtance. Que dirions nous des Turcs, iviſaient de créer une chaire de géométrie, et qu'ils naſſent à un homme qui aurait eu le malheur de trou- quadrature du cercle ?

Voilà quelles étaient les propositions de *Hus*. Il les expliqua toutes d'une manière pouvait obtenir sa grâce ; mais on les entend de la manière qu'il fallait pour le condamner. Un père du concile lui dit : *Si vous ne croyez pas l'universel* à peine roi, *vous ne croyez pas la présence réelle*. Quel raisonnement ! dépendait alors la vie des hommes ! Un autre dit : *Si le sacré concile prononçait que vous êtes borgne, en vain seriez-vous pourvu de deux bons yeux, il faudrait vous confesser borgne*.

Jean Hus n'adoptait aucune des propositions de *Wiclef*, qui séparent aujourd'hui les protestants de l'Eglise romaine ; cependant il fut condamné à expirer dans les flammes. En cherchant la cause d'une telle atrocité, je n'ai jamais pu en trouver d'autre que cet esprit d'opiniâtreté qu'on puise dans les écoles. Les pères du concile voulaient absolument que *Jean Hus* se rétractât ; et *Jean Hus*, persuadé qu'il avait raison, ne voulait point avouer qu'il s'était trompé. L'empereur, touché de cette passion, lui dit : " Que vous coûte-t-il d'abjurer „ des erreurs qui vous sont faussement attribuées „ Je suis prêt d'abjurer à l'instant toutes sortes „ d'erreurs, s'ensuit-il que je les aye tenuées ? *Jean Hus* fut inflexible. Il fit voir la différence entre abjurer des erreurs en général, et se rétracter d'une erreur. Il aima mieux être brûlé que de convenir qu'il avait eu tort.

Le concile fut aussi inflexible que lui ; mais l'opiniâtreté de courir à la mort avait quelque chose d'héroïque ; celle de l'y condamner était

bien cruelle. L'empereur, malgré la foi du sauf-conduit, ordonna à l'électeur palatin de le faire traîner au supplice. Il fut brûlé vif, en présence de l'électeur même, et loua DIEU jusqu'à ce que la flamme étouffât sa voix.

Quelques mois après, le concile exerça encore la même sévérité contre *Hiéronyme*, disciple et ami de *Jean Hus*, que nous appelons *Jérôme de Prague*. C'était un homme bien supérieur à *Jean Hus* en esprit et en éloquence. Il avait d'abord souscrit à la condamnation de la doctrine de son maître; mais ayant appris avec quelle grandeur d'ame *Jean Hus* était mort, il eut honte de vivre. Il se rétracta publiquement, et fut envoyé au bûcher. *Poggio*, florentin, secrétaire de *Jean XXIII*, et l'un des premiers restaurateurs des lettres, présent à ses interrogatoires et à son supplice, dit qu'il n'avait jamais rien entendu qui approchât autant de l'éloquence des Grecs et des Romains que les discours de *Jérôme* à ses juges. "Il parla, dit-il, comme *Socrate*, et » marcha au bûcher avec autant d'alégresse que » *Socrate* avait bû la coupe de ciguë."

Puisque *Poggio* a fait cette comparaison, qu'il me soit permis d'ajouter que *Socrate* fut en effet condamné comme *Jean Hus* et *Jérôme de Prague*, pour s'être attiré l'inimitié des sophistes et des prêtres de son temps; mais quelle différence entre les mœurs d'Athènes et celles du concile de Constance, entre la coupe d'un poison doux, qui loin de tout appareil horrible et infame laissait expirer tranquillement un citoyen au milieu de ses

amis, et le ſupplice épouvantable du feu, dans lequel des prêtres, miniſtres de clémence et de paix, jetaient d'autres prêtres, trop opiniâtres ſans doute, mais d'une vie pure et d'un courage admirable. (14)

Puis-je encore obſerver que dans ce concile un homme accuſé de tous les crimes ne perdit que des honneurs; et que deux hommes accuſés d'avoir fait de faux argumens furent livrés aux flammes?

Tel fut ce fameux concile de Conſtance, qui dura depuis le premier novembre 1413, juſqu'au 20 mai 1418.

Ni l'empereur ni les pères du concile n'avaient prévu les ſuites du ſupplice de *Jean Hus* et d'*Hiéronyme*. Il ſortit de leur cendre une guerre civile. Les Bohémiens crurent leur nation outragée. Ils imputèrent la mort de leurs compatriotes à la vengeance des Allemands retirés de l'univerſité de Prague. Ils reprochèrent à l'empereur la violation du droit des gens. Enfin, peu de temps après †, quand *Sigiſmond* voulut ſuccéder en Bohême à *Venceslas* ſon frère, il trouva, tout empereur,

(14) La mort de *Socrate* eſt le ſeul exemple qu'offre l'antiquité d'un homme condamné à mort pour ſes opinions; mais le peuple d'Athènes ſe repentit peu de temps après. Les accuſateurs de *Socrate* furent punis; on rendit des honneurs à ſa mémoire. L'aſſaſſinat juridique de *Jean Hus* au contraire a été ſuivi de dix mille aſſaſſinats ſemblables; dont aucun n'a été ni puni ni réparé même par un repentir inutile. Les grands crimes, les uſages barbares que nous reprochons aux anciens, tenaient à cette férocité qui eſt l'abus de la force. Les uſages barbares des nations modernes ſont nés au contraire de la ſuperſtition, c'eſt à-dire de la peur et de la ſottiſe.

† 1419.

tout roi de Hongrie qu'il était, que le bûcher de deux citoyens lui fermait le chemin du trône de Prague. Les vengeurs de *Jean Hus* étaient au nombre de quarante mille. C'étaient des animaux sauvages que la sévérité du concile avait effarouchés et déchaînés.

Les prêtres qu'ils rencontraient payaient de leur sang la cruauté des pères de Constance. *Jean*, surnommé *Ziska*, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit *Sigismond* plus d'une fois. Ce *Jean Ziska*, ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui restait, marchait encore à la tête de ses troupes, donnait ses conseils aux généraux et assistait aux victoires. Il ordonna qu'après sa mort on fît un tambour de sa peau ; on lui obéit. Ce reste de lui-même fut encore long-temps fatal à *Sigismond*, qui put à peine en seize années réduire la Bohême avec les forces de l'Allemagne et la terreur des croisades. Ce fut pour avoir violé son sauf-conduit qu'il essuya ces seize années de désolations.

CHAPITRE LXXIV.

De l'état de l'Europe vers le temps du concile de Constance. De l'Italie.

En réfléchissant sur ce concile même, tenu sous les yeux d'un empereur, de tant de princes et de tant d'ambassadeurs, sur la déposition du souverain pontife, sur celle de *Venceslas*, on voit que l'Europe catholique était en effet une immense

et tumultueuſe république, dont les chefs étaient le pape et l'empereur, et dont les membres déſunis ſont des royaumes, des provinces, des villes libres ſous vingt gouvernemens différens. Il n'y avait aucune affaire dans laquelle l'empereur et le pape n'entraſſent. Toutes les parties de la chrétienté ſe correſpondaient même au milieu des diſcordes. L'Europe était en grand ce qu'avait été la Grèce, à la politeſſe près.

Rome et Rhodes étaient deux villes communes à tous les chrétiens du rite latin, et ils avaient un commun ennemi dans le ſultan des Turcs. Les deux chefs du monde catholique, l'empereur et le pape, n'avaient préciſément qu'une grandeur d'opinion, nulle puiſſance réelle. Si *Sigiſmond* n'avait pas eu la Bohème et la Hongrie dont il tirait encore très-peu de choſe, le titre d'empereur n'eût été pour lui qu'onéreux. Les domaines de l'Empire étaient tous aliénés. Les princes et les villes d'Allemagne ne payaient point de redevance. Le corps Germanique était auſſi libre, mais non ſi bien réglé qu'il l'a été par la paix de Veſtphalie. Le titre de roi d'Italie était auſſi vain que celui de roi d'Allemagne. L'empereur ne poſſédait pas une ville au-delà des Alpes.

C'eſt toujours le même problème à réſoudre, comment l'Italie n'a pas affermi ſa liberté, et n'a pas fermé pour jamais l'entrée aux étrangers. Elle y travailla toujours, et dut ſe flatter alors d'y parvenir. Elle était floriſſante. La maiſon de *Savoie* s'agrandiſſait ſans être encore puiſſante. Les ſouverains de ce pays, feudataires de l'Empire,

it des comtes. *Sigiſmond*, qui donnait au
des titres, les fit ducs en 1416. Aujour-
ils ſont rois indépendans malgré le titre de
taires. Les *Viſcontis* poſſédaient tout le Mi-
; et ce pays devint depuis encore plus con-
ble ſous les *Sforzes*.

Florentins induſtrieux étaient recomman-
r la liberté, le génie et le commerce. On
it que de petits Etats juſqu'aux frontières
aume de Naples, qui tous aſpirent à la li-
Ce ſyſtème de l'Italie dure depuis la mort
éderic II juſqu'aux temps des papes *Ale-*
re VI et *Jules II*, ce qui fait une période
iron trois cents années. Mais ces trois cents
s ſe ſont paſſées en factions, en jalouſies,
tites entrepriſes d'une ville ſur une autre,
tyrans qui s'emparaient de ces villes. C'eſt
ge de l'ancienne Grèce, mais image barbare.
ultivait les arts, et on conſpirait; mais on
ait pas combattre comme aux Thermopyles,
Marathon.

yez dans *Machiavel* l'hiſtoire de *Caſtraca-*
ran de Lucques et de Piſtoie, du temps de
ereur *Louis de Bavière*. De pareils deſſeins,
ux ou malheureux, ſont l'hiſtoire de toute
e. Liſez la vie d'*Ezzelino d'Aromano*, tyran
doue, très-naïvement et très-bien écrite par
o *Gerardo* ſon contemporain: cet écrivain
ie que le tyran fit périr plus de douze mille
ens de Padoue au treizième ſiècle. Le légat
combattit en fit mourir autant de Vicence,
érone et de Ferrare. *Ezzelin* fut enfin fait pri-

fonnier, et toute sa famille mourut dans les plu
affreux supplices. Une famille de citoyens de Vé
rone, nommée *Scala*, que nous appelons l'*Esc*
s'empara du gouvernement sur la fin du
siècle, et y régna cent années. Cette famille
mit, vers l'an 1330, Padoue, Vicence, Trév
Parme, Brescia et d'autres territoires. M
quinzième siècle il ne resta pas la plus légèr
de cette puissance. Les *Visconti*, *Sfo*
de Milan, ont passé plus tard et sans re
tous les seigneurs qui partageaient la R
l'Ombrie, l'Emilie, il ne reste aujou
deux ou trois familles devenues sujettes

Si vous recherchez les annales des villes
lie, vous n'en trouverez pas une dans l
n'y ait eu des conspirations conduites avec
d'art que celle de *Catilina*. On ne pouvait
si petits Etats ni s'élever ni se défendre a
armées. Les assassinats, les empoisonn
suppléèrent souvent. Une émeute du pe
un prince, une autre émeute le fesait
c'est ainsi que Mantoue, par exemple,
tyrans en tyrans jusqu'à la maison de
qui s'y établit en 1328.

Venise seule a toujours conservé sa lil
qu'elle doit à la mer qui l'environne, et à l
dence de son gouvernement. Gènes sa riva
fit la guerre, et triompha d'elle sur la fin
torzième siècle; mais Gènes ensuite décli
en jour, et Venise s'éleva toujours j
de *Louis XII* et de l'empereur *M*
nous la verrons intimider l'Italie,

ıſie à toutes les puiſſances qui conſpirent pour étruire. Parmi tous ces gouvernemens, celui de iſe était le ſeul réglé, ſtable et uniforme : il ait qu'un vice radical, qui n'en était pas un yeux du Sénat ; c'eſt qu'il manquait un contre- ls à la puiſſance patricienne, et un encourage- it aux plébéïens. Le mérite ne put jamais dans e élever un ſimple citoyen, comme dans l'an- ne Rome. La beauté du gouvernement d'Angle- e, depuis que la chambre des communes a part légiſlation, conſiſte dans ce contre-poids et ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour onque en eſt digne. (*t*)

iſe qui n'eſt aujourd'hui qu'une ville dépeu- , pendante de la Toſcane, était aux treizième rzième ſiècles une république célèbre, et en mer des flottes auſſi conſidérables que es.

arme et Plaiſance appartenaient aux *Viſcontis*. papes réconciliés avec eux leur en donnèrent eſtiture, parce que les *Viſcontis* ne voulurent alors la demander aux empereurs, dont la ſance s'anéantiſſait en Italie. La maiſon d'*Eſt*, avait produit cette fameuſe comteſſe *Mathilde*, faitrice du St Siége, poſſédait Ferrare et Mo- . Elle tenait Ferrare de l'empereur *Othon III* ependant le St Siége prétendait des droits ſur are, et en donnait quelquefois l'inveſtiture, que de pluſieurs Etats de la Romagne ; ſource iſſable de confuſion et de trouble.

Voyez une note des éditeurs ſur l'article *gouvernement gleterre*, dans le *Dictionnaire philoſophique*.

. 25. *Eſſai ſur les mœurs*. T. IV. F

Il arriva que pendant la transmigration du St Siége, des bords du Tibre à ceux du Rhône, il y eut deux puissances imaginaires en Italie, les empereurs et les papes, dont toutes les autres recevaient des diplomes pour légitimer leurs usurpations; et quand la chaire pontificale fut rétablie dans Rome, elle y fut sans pouvoir réel, et les empereurs furent oubliés jusqu'à *Maximilien I.* Nul étranger ne possédait alors de terrain en Italie. On ne pouvait plus appeler étrangères la maison d'*Anjou* établie à Naples en 1266, et celle d'*Arragon*, souveraine de Sicile depuis 1287. Ainsi l'Italie riche, remplie de villes florissantes, féconde en hommes de génie, pouvait se mettre en état de ne recevoir jamais la loi d'aucune nation. Elle a même un avantage sur l'Allemagne, c'est[illegible] évêque, excepté le pape, ne s'était fait [illegible] et que tous ces différens états gouvernés [illegible] séculiers en devaient être plus propres à

Si les divisions dont naît quelqu[illegible]is [illegible] publique troublaient l'Italie, elles n'[illegible] moins en Allemagne, [illegible] seigneurs ont tous prétentions à la charge [illegible] des autres. comme vous l'avez déjà re[illegible] rq , l' fit jamais un corps, et l'Alle[illegible] ne fi flegme germanique a conservé jusqu'ici[illegible] tion de l'Etat saine et entière. L'It[illegible] , grande que l'Allemagne, n'a jamais pu [illegible] former une constitution; et à force d'esprit et finesse elle s'est trouvée partagée en plusieurs affaiblis, subjuguée et ensanglantés par des [illegible] étrangères.

Naples et Sicile, qui avaient formé une puissance formidable sous les conquérans Normands, n'étaient plus, depuis les vêpres siciliennes, que deux Etats jaloux l'un de l'autre, qui se nuisaient mutuellement. Les faiblesses de *Jeanne I* ruinèrent Naples, et la Provence dont elle était souveraine. Les faiblesses plus honteuses encore de *Jeanne II* achevèrent la ruine. Cette reine, la dernière de la race que le frère de *St Louis* avait transplantée en Italie, fut sans aucun crédit, ainsi que son royaume, tout le temps qu'elle régna. Elle était sœur de ce *Lancelot* qui avait fait trembler Rome dans le temps de l'anarchie qui précéda le concile de Constance: mais *Jeanne II* fut bien loin d'être redoutable. Des intrigues d'amour et de cour firent la honte et le malheur de ses Etats. *Jacques de Bourbon* son second mari essuya ses infidélités, et quand il voulut s'en plaindre, on le mit en prison. Il fut trop heureux de s'échapper, et d'aller cacher sa douleur, et ce qu'on appelait sa honte, dans un couvent de cordeliers à Besançon.

Cette *Jeanne II* ou *Jeannette*, fut, sans le prévoir, la cause de deux grands événemens. Le premier fut l'élévation des *Sforzes* au duché de Milan; le second, la guerre portée par *Charles VIII* et par *Louis XII* en Italie. L'élévation des *Sforzes* est un de ces jeux de la fortune qui font voir que la terre n'appartient qu'à ceux qui peuvent s'en emparer. Un paysan nommé *Jacomuzio*, qui se fit soldat, et qui changea son nom en celui de *Sforza*,

devint le favori de la reine, connétable de Naples, gonfalonnier de l'égliſe, et acquit aſſez de richeſſes pour laiſſer à un de ſes bâtards de quoi conquérir le duché de Milan.

Le ſecond événement, ſi funeſte à l'Italie et à la France, fut cauſé par des adoptions. On a déjà vu *Jeanne I* adopter *Louis I*, de la ſeconde branche d'*Anjou*, frère du roi de France *Charles V*. Ces adoptions étaient un reſte des anciennes lois romaines; elles donnaient le droit de ſuccéder, et le prince adopté tenait lieu de fils; mais le conſentement des barons y était néceſſaire. *Jeanne II* adopta d'abord *Alfonſe V* d'*Arragon*, ſurnommé par les Eſpagnols *le ſage* et *le magnanime*. Ce ſage et magnanime prince ne fut pas plutôt reconnu l'héritier de *Jeanne* qu'il la dépouilla de toute autorité, la mit en priſon, et voulut lui ôter la vie. *François Sforze*, le fils de cet illuſtre villageois *Jacomuzio*, ſignala ſes premières armes, et mérita la grandeur où il monta depuis, en délivrant la bienfaitrice de ſon père. La reine alors adopta un *Louis d'Anjou*, petit-fils de celui qui avait été ſi vainement adopté par *Jeanne I*. Ce prince étant mort †, elle inſtitua pour ſon héritier *René d'Anjou*, [illegible] du décédé. Cette double adoption fut long-te[illegible] un double flambeau de diſcorde entre la France et l'Eſpagne. Ce *René d'Anjou*, appelé p[illegible] régner dans Naples par une mère adoptive, et Lorraine par ſa femme, fut également malheureux en Lorraine et à Naples. On l'intitule *roi de Naples, de Sicile, de Jéruſalem, d'Arragon, de*

† 1435.

'alence, *de Majorque*, *duc de Lorraine et de ar.* Il ne fut rien de tout cela. C'eſt une ſource : la confuſion qui rend nos hiſtoriens modernes uvent déſagréables, et peut-être ridicules, que tte multiplicité de titres inutiles fondés ſur des étentions qui n'ont point eu d'effet. L'hiſtoire : l'Europe eſt devenue un immenſe procès-verbal e contrats de mariage, de généalogies et de titres iſputés, qui répandent par-tout autant d'obſcuté que de ſéchereſſe, et qui étouffent les grands renemens, la connaiſſance des lois et celle des œurs, objets plus dignes d'attention.

CHAPITRE LXXV.

e la France et de l'Angleterre, du temps de Philippe de Valois, d'Edouard II et d'Edouard III. Dépoſition du roi Edouard II par le parlement. Edouard III vainqueur de la France. Examen de la loi ſalique. De l'artillerie, etc.

L'ANGLETERRE reprit ſa force ſous *Edouard I*, rs la fin du treizième ſiècle. *Edouard*, ſucceſur de *Henri III* ſon père, fut obligé à la vérité : renoncer à la Normandie, à l'Anjou, à la ouraine, patrimoines de ſes ancêtres; mais il nſerva la Guienne; il s'empara du pays de Gals †; il ſut contenir l'humeur des Anglais, et les imer. Il fit fleurir leur commerce, autant qu'on pouvait alors. La maiſon d'*Ecoſſe* étant éteinte, eut la gloire d'être choiſi pour arbitre †† entre

† 1283. †† 1291.

les prétendans. Il obligea d'abord les parl
d'Ecoſſe à reconnaître que la couronne de ce
relevait de celle d'Angleterre; enſuite il non
pour roi *Baillol*, qu'il fit ſon vaſſal. *Edouard*
enfin pour lui ce royaume d'Ecoſſe, et le con
après pluſieurs batailles; mais il ne put la ga
Ce fut alors que commença cette antipathie
les Anglais et les Ecoſſais, qui aujourd'hui,
gré la réunion des deux peuples, n'eſt pas
tout à fait éteinte.

Sous ce prince, on commençait à s'aperc
que les Anglais ne ſeraient pas long-temps t
taires de Rome; on ſe ſervait de prétextes
mal payer, et on éludait une autorité qu'on n'
attaquer de front.

Le parlement d'Angleterre prit, vers l'an 1
une nouvelle forme, telle qu'elle eſt à peu p
nos jours. Le titre de barons et de pairs
affecté qu'à ceux qui entraient dans la ch
haute. La chambre des communes commenç
régler les ſubſides, parce que le peuple ſeul
payait. *Edouard I* donna du poids à la cha
des communes pour pouvoir balancer le po
des barons. Ce prince, aſſez ferme et aſſez
pour les ménager et ne les point craindre,
cette eſpèce de gouvernement qui raſſem
les avantages de la royauté, de l'ariſtocratie
la démocratie, mais qui a auſſi les inconvén
de toutes les trois, et qui ne peut ſubſiſter
ſous un roi ſage. Son fils ne le fut pas, et l'
terre fut déchirée.

Edouard I mourut lorſqu'il allait conqué

l'Ecoſſe, trois fois ſubjuguée et trois fois ſoule-
Son fils, âgé de vingt-trois ans, à la tête
'u mbreuſe armée, abandonna les projets
: pour ſe livrer à des plaiſirs qui paraiſſaient
ſignes d'un roi en Angleterre qu'ailleurs.
: favoris irritèrent la nation, et ſur-tout l'épouſe
1 , *Iſabelle*, fille de *Philippe le bel*, femme
: et impérieuſe, jalouſe de ſon mari qu'elle
: uit. Ce ne fut plus dans l'adminiſtration
ul que fureur, confuſion et faibleſſe. Une
tie lement fait trancher la tête † à un
orî du monarque, nommé *Gaveſton*. Les
oſſais profitent de ces troubles. Ils battent les
lais ; et *Robert Bruſ*, devenu roi d'Ecoſſe,
rétablit par la faibleſſe de l'Angleterre.

†† On ne peut ſe conduire avec plus d'impru-
:, et par conſéquent avec plus de malheur
Edouard II. Il ſouffre que ſa femme *Iſabelle*,
ité contre lui, paſſe en France avec ſon fils,
ui fut depuis l'heureux et le célèbre *Edouard III*.
Charles le bel, frère d'*Iſabelle*, régnait en
rance. Il ſuivait cette politique de tous les rois,
e ſemer la diſcorde chez ſes voiſins ; il encouragea
œur *Iſabelle* à lever l'étendard contre ſon mari.
Ainſi donc, ſous prétexte qu'un jeune favori,
né *Spencer*, gouvernait indignement le roi
rre, ſa femme ſe prépare à faire la
rre. e marie ſon fils à la fille du comte de
inaut et de Hollande. Elle engage ce comte à
ner des troupes. Elle repaſſe en Angle-
ſe joint à main armée aux ennemis de

† 1312. †† 1316.

ſon époux. Son amant *Mortimer* était avec à la tête de ſes troupes, tandis que le fuyait avec ſon favori *Spencer*.

† La reine fait pendre à Briſtol le père vori, âgé de quatre-vingt-dix ans. Cette cru qui ne reſpecta point l'extrême vieilleſſe, eſt exemple unique. Elle punit enſuite du ſupplice dans Herford le favori lui-même, bé dans ſes mains: mais elle exerça d ſupplice une vengeance que la bienſéan de notre ſiècle ne permettrait pas; elle fit dans l'arrêt qu'on arracherait au jeune *Spe* les parties dont il avait fait un coupable u avec le monarque: l'arrêt fut exécuté à la tence; elle ne craignit point de voir l'exécut *Froiſſard* ne fait point difficulté d' peler ces ties par leur nom propre. Ainſi e c blait à la fois toutes les diſſolutio les plus efféminés, et toutes les ba temps les plus ſauvages.

Enfin le roi abandonné, fugitif dans ſon ro me, eſt pris, conduit à Londres, inſulté peuple, enfermé dans la tour, jugé par le ment, et dépoſé par un jugement ſolennel. U nommé *Truſſel* lui ſignifia ſa dépoſition en ces m rédigés dans les actes publics: " Moi „ *Truſſel*, procureur du parlement et „ je vous déclare en leur nom et en leur au „ que je renonce, que je révoque, et „ l'hommage à vous fait, et que je vous prive „ la puiſſance royale. " On donna la couro ſon fils, âgé de quatorze ans, et la régence à

† 1325.

mère

ière assistée d'un conseil. Une pension d'environ soixante mille livres de notre monnaie fut assignée au roi pour vivre.

† *Edouard II* survécut à peine une année à sa disgrace. On ne trouva sur son corps aucune marque de mort violente. Il passe pour constant qu'on lui avait enfoncé un fer brûlant dans les entrailles à travers un tuyau de corne.

Le fils punit bientôt la mère. *Edouard III* mieur encore, mais impatient et capable de régner, fit un jour aux yeux de sa mère son amant *ortimer*, comte de la Marche. Le parlement ge ce favori sans l'entendre ††, comme les *Spenrs* l'avaient été. Il périt par le supplice de la otence, non pour avoir déshonoré le lit de son i, l'avoir détrôné et l'avoir fait assassiner, mais our les concussions, les malversations dont sont oujours accusés ceux qui gouvernent. La reine, nfermée dans le château de Risin avec cinq cents vres sterling de pension, différemment malheuuse, pleura dans la solitude ses infortunes plus ue ses faiblesses et ses barbaries.

†††*Edouard III*, maître, et bientôt maître absol, commence par conquérir l'Ecosse; mais alors ne nouvelle scène s'ouvrait en France. L'Europe n suspend ne savait si *Edouard* aurait ce royaume par les droits du sang ou par ceux des armes.

La France qui ne comprenait ni la Provence ni le Dauphiné, ni la Franche-Comté, était pourtant un royaume puissant; mais son roi ne l'était pas encore. De grands Etats, tel que la Bourgogne,

† 1327. †† 1331. ††† 1332.

l'Artois, la Flandre, la Bretagne, la Guienne relevans de la couronne, fesaient toujours l'inquiétude du prince beaucoup plus que sa grandeur.

Les domaines de *Philippe le bel*, avec les impôts sur ses sujets immédiats, avaient monté cent soixante mille livres de poids. Quand *Philippe le bel* fit la guerre aux Flamands †, et que presque tous les vassaux de la France contribuèrent à cette guerre, on fit payer le cinquième des revenus à tous les séculiers que leur état dispensait de faire la campagne. Les peuples étaient malheureux, et la famille royale l'était davantage.

Rien n'est plus connu que l'opprobre dont les trois enfans de *Philippe le bel* se couvrirent à la fois, en accusant leurs femmes d'adultère en plein parlement. Toutes trois furent condamnées à être enfermées. *Louis Hutin* l'aîné fit périr la sienne *Marguerite de Bourgogne*, par le cordeau. Les amans de ces princesses furent condamnés à un nouveau genre de supplice; on les écorcha vifs. Quels temps! et nous nous plaignons encore de notre!

†† Après la mort de *Louis Hutin*, qui avait joint la Navarre à la France comme son père, la question de la loi salique émut tous les esprits. Ce roi ne laissait qu'une fille. On n'avait encore jamais examiné en France si les filles devaient hériter de la couronne; les lois ne s'étaient jamais faites que selon le besoin présent. Les anciennes lois saliques étaient ignorées; l'usage en tenait lieu, et cet usage variait toujours en France. Le parlement sous *Philippe le bel* avait adjugé l'Ar-

† 1302. †† 1316.

; à une fille, au préjudice du plus prochain
le. La ſucceſſion de la Champagne avait tantôt
donnée aux filles, et tantôt elle leur avait été
ie. *Philippe le bel* n'eut la Champagne que par
emme, qui en avait exclu les princes. On voit
-là que le droit changeait comme la fortune,
qu'il s'en fallait beaucoup que ce fût une loi
ıdamentale de l'Etat d'exclure une fille du
ne de ſon père.

Dire, comme tant d'auteurs, *que la couronne France eſt ſi noble qu'elle ne peut admettre de ımes*, c'eſt une grande puérilité. Dire avec *Mézai* que *l'imbécillité du ſexe ne permet pas aux ımes de régner*, c'eſt être doublement injuſte. régence de la reine *Blanche*, et le règne glouux de tant de femmes, dans preſque tous les ys de l'Europe, réfutent aſſez la groſſièreté de *ézerai*. D'ailleurs l'article de cette ancienne , qui ôte toute hérédité aux filles en terre ſalie, ſemble ne la leur ravir que parce que tout gneur ſalien était obligé de ſe trouver en arıs aux aſſemblées de la nation. Or une reine ſt point obligée de porter les armes, la nation porte pour elle. Ainſi on peut dire que la loi ique, d'ailleurs ſi peu connue, regardait les tres fiefs, et non la couronne. C'était ſi peu ıe loi pour les rois qu'elle ne ſe trouve que ſous titre *de allodiis, des alleuds*. Si c'eſt une loi des ıciens Saliens, elle a donc été faite avant qu'il eût des rois de France. Elle ne regardait donc ıint ces rois. (*u*)

(*u*) Voyez l'article *loi ſalique*, dans le Dictionnaire ilоſophique.

De plus il eſt indubitable que pluſieurs fi n'étaient point ſoumis à cette loi; à plus fo raiſon pouvait-on alléguer que la couronne devait pas être aſſujettie.

On a toujours voulu fortifier ſes opinio quelles qu'elles fuſſent, par l'autorité des liv ſacrés. Les partiſans de la loi ſalique ont cité paſſage, *que les lis ne travaillent ni ne fil* et de-là ils ont conclu que les filles qui doi filer ne doivent pas régner dans le royaume d Cependant les lis ne travaillent point, et un pru doit travailler. Les léopards d'Angleterre, et tours de Caſtille ne filent pas plus que les France, et les filles peuvent régner en Caſ en Angleterre. De plus, les armoiries des r France ne reſſemblèrent jamais à des lis; c évidemment le bout d'une hallebarde, qu'elles ſont décrites dans les mauvais v *Guillaume le breton. Cuſpidis in medio emittit acutum.* L'écu de France eſt un fer po au milieu de la hallebarde.

Toutes les raiſons contre la loi ſalique opiniâtrement ſoutenues par le duc de gne, oncle de la princeſſe, fille de *Hutin*, pluſieurs princeſſes du ſang. *Louis Hutin* deux frères, qui en peu de temps lui ſuccédè comme on ſait, l'un après l'autre; l'aîné, *Phi le long*, et *Charles le bel* le cadet. *Charles*, alor croyant pas qu'il touchait à la couronne, co tit la loi ſalique, par jalouſie contre ſon frer

Philippe le long ne manqua pas de faire rer dans une aſſemblée de quelques baro prélats et de bourgeois de Paris, que les

:vaient être exclues de la couronne de France. ais ſi le parti oppoſé avait prévalu, on eût bient fait une loi fondamentale toute contraire.

Philippe le long, qui n'eſt guère connu que ur avoir interdit l'entrée du parlement aux êques, étant mort après un règne fort court, laiſſa encore que des filles. La loi ſalique fut nfirmée alors une ſeconde fois. *Charles le bel*, ui s'y était oppoſé, prit inconteſtablement la uronne, et exclut les filles de ſon frère.

Charles le bel, en mourant, laiſſa encore le même ocès à décider. Sa femme était groſſe. Il fallait régent au royaume. *Edouard III* prétendit la gence en qualité de petit-fils de *Philippe le bel* r ſa mère, et *Philippe de Valois* s'en ſaiſit en alité de premier prince du ſang. Cette régence fut ſolennellement déférée, et la reine douaire ayant accouché d'une fille, il prit la couonne du conſentement de la nation. La loi ſalie, qui exclut les filles du trône, était donc dans s cœurs; elle était fondamentale par une ancien convention univerſelle. Il n'y en a point d'aue. Les hommes les font et les aboliſſent. Qui peut uter que ſi jamais il ne reſtait du ſang de la maiin de *France* qu'une princeſſe digne de régner, la on ne pût et ne dût lui décerner la couronne? Non-ſeulement les filles étaient exclues, mais repréſentant d'une fille l'était auſſi : on prétenit que le roi *Edouard* ne pouvait avoir par ſa ère un droit que ſa mère n'avait pas. Une raiplus forte encore feſait préférer un prince du à un étranger, à un prince né dans une ion naturellement ennemie de la France. Les

peuples donnèrent alors à *Philippe de Valois* nom de *fortuné*. Il put y joindre quelque te celui de *victorieux* et de *juſte*; car le comte Flandre ſon vaſſal ayant maltraité ſes ſujets, les ſujets s'étant ſoulevés, il marcha au ſecours ce prince; et ayant tout pacifié, il dit au cc de Flandre: " Ne vous attirez plus tant de „ voltes par une mauvaiſe conduite. "

On pouvait le nommer *fortuné* encore, lorſqu reçut dans Amiens l'hommage ſolennel que l vint rendre *Edouard III*. Mais bientôt cet h mage fut ſuivi de la guerre. *Edouard* diſp couronne à celui dont il s'était déclaré le vaſſal

Un braſſeur de bière de la ville de Gand fu grand moteur de cette guerre fameuſe, et c qui détermina *Edouard* à prendre le titre d de France. Ce braſſeur, nommé *Jacques d vel*, était un de ces citoyens que les ſouv doivent perdre ou ménager. Le prodigieux cr qu'il avait le rendit néceſſaire à *Edouard*; mai ne voulut employer ce crédit en faveur du ro glais qu'à condition qu'*Edouard* prendrait le t de roi de France, afin de rendre les deux rois ir conciliables. Le roi d'Angleterre et le braſſ ſignèrent le traité à Gand, long-temps après av commencé les hoſtilités contre la France. I pereur *Louis de Bavière* ſe ligua avec le roi d'An gleterre avec plus d'appareil que le braſſeur, avec moins d'utilité pour *Edouard*.

Remarquez avec une grande attention le pré jugé qui régna ſi long-temps dans la républ

allemande, revêtue du titre d'empire romain. Cet empereur *Louis*, qui poſſédait ſeulement la Bavière, inveſtit le roi *Edouard III*, dans Cologne †, de la dignité de vicaire de l'Empire, en préſence de preſque tous les princes et de tous les chevaliers allemands et anglais. Là il prononce que le roi de France eſt déloyal et perfide, qu'il a forfait la protection de l'Empire, déclarant tacitement par cet acte *Philippe de Valois* et *Edouard* ſes vaſſaux.

L'anglais s'aperçut bientôt que le titre de vicaire était auſſi vain par lui-même que celui d'empereur, quand l'Allemagne ne le ſecondait pas; et il conçut un tel dégoût pour l'anarchie allemande que depuis, lorſqu'on lui offrit l'empire, il ne daigna pas l'accepter.

Cette guerre commença par montrer quelle ſupériorité la nation anglaiſe pouvait un jour avoir ſur mer. Il fallait d'abord qu'*Edouard III* tentât de débarquer en France avec une grande armée, et que *Philippe* l'en empêchât. L'un et l'autre équipèrent en très-peu de temps chacun une flotte de plus de cent vaiſſeaux. Ces navires n'étaient que de groſſes barques. *Edouard* n'était pas comme le roi de France, aſſez riche pour les conſtruire à ſes dépens; des cent vaiſſeaux anglais, vingt lui appartenaient, le reſte lui était fourni par toutes les villes maritimes d'Angleterre. Le pays était ſi peu riche en eſpèces que le prince de Galles n'avait que vingt ſchellings par jour pour ſa paye. L'évêque de Derham, un des amiraux de la flotte,

† 1338.

n'en avait que six, et les barons quatre. Les plus pauvres vainquirent les plus riches, comme il arrive presque toujours. Les batailles navales étaient alors plus meurtrières qu'aujourd'hui; on ne se servait pas du canon qui fait tant de bruit; mais on tuait beaucoup plus de monde. Les vaisseaux s'abordaient par la proue, on abaissait de part et d'autre des ponts levis, et on se battait comme en terre ferme. Les amiraux de *Philippe de Valois* perdirent soixante-dix vaisseaux † et près de vingt mille combattans. Ce fut-là le prélude de la gloire d'*Edouard*, et du célèbre *Prince noir* son fils, qui gagnèrent en personne cette bataille mémorable.

Je vous épargne ici les détails des guerres, qui se ressemblent presque toutes; mais insistant toujours sur ce qui caractérise les mœurs du temps, j'observerai qu'*Edouard* défia *Philippe de Valois* à un combat singulier. Le roi de France le refusa, disant qu'un souverain ne s'abaissait pas à se battre contre son vassal.

†† Cependant un nouvel événement semblait renverser encore la loi salique. La Bretagne, fief de France, venait d'être adjugée par la cour des pairs à *Charles de Blois*, qui avait épousé la fille du dernier duc; et le comte de *Montfort*, oncle de ce duc, avait été exclu. Les lois et les intérêts étaient autant de contradictions. Le roi de France, qui semblait devoir soutenir la loi salique dans la cause du comte de *Montfort* héritier mâle de la Bretagne, prenait le parti de *Charles de Blois*, qui tirait son droit des femmes; et le roi d'Angleterre,

† 1340. †† 1341.

qui devait maintenir le droit des femmes dans *Charles de Blois*, se déclarait pour le comte de *Montfort*.

La guerre recommence à cette occasion entre la France et l'Angleterre. On surprend d'abord *Montfort* dans Nantes, et on l'amène prisonnier à Paris dans la tour du louvre. Sa femme, fille du comte de Flandre, était une de ces héroïnes singulières qui ont paru rarement dans le monde, et sur lesquelles on a sans doute imaginé les fables des Amazones. Elle se montra, l'épée à la main, le casque en tête, aux troupes de son mari, portant son fils entre ses bras. Elle soutint le siége de Henebon, fit des sorties, combattit sur la brèche, et enfin, à l'aide de la flotte anglaise qui vint à son secours, elle fit lever le siége.

† Cependant la faction anglaise et le parti français se battirent long-temps en Guienne, en Bretagne, en Normandie. Enfin, près de la rivière de Somme, se donne cette sanglante bataille de Créci entre *Edouard* et *Philippe de Valois*. *Edouard* avait auprès de lui son fils le prince de Galles, qu'on nommait *le Prince noir*, à cause de sa cuirasse brune et de l'aigrette noire de son casque. Ce jeune prince eut presque tout l'honneur de cettte journée. Plusieurs historiens ont attribué la défaite des Français à quelques petites pièces de canon dont les Anglais étaient munis. Il y avait dix ou douze années que l'artillerie commençait à être en usage.

Cette invention des Chinois fut-elle apportée en Europe par les Arabes qui trafiquaient sur les

† Août 1346.

mers des Indes ? il n'y a pas d'apparence. C'eſt un bénédictin allemand, nommé *Berthold Schwartz*, qui trouva ce ſecret fatal. Il y avait long-temps qu'on y touchait. Un autre bénédictin anglais, *Roger Bacon*, avait long-temps auparavant parlé des grandes explcſions que le ſalpêtre enfermé pouvait produire. Mais pourquoi le roi de France n'avait-il pas de canon dans ſon armée, auſſi-bien que le roi d'Angleterre ? et ſi l'anglais eut cette ſupériorité, pourquoi tous nos hiſtoriens rejettent-ils la perte de la bataille ſur les arbalétriers génois que *Philippe* avait à ſa ſolde ? La pluie mouilla, dit-on, la corde de leurs arcs ; mais cette pluie ne mouilla pas moins les cordes des Anglais. Ce que les hiſtoriens auraient peut-être mieux fait d'obſerver, c'eſt qu'un roi de France, qui avait des archers de Gènes au lieu de diſcipliner ſa nation, et qui n'avait point de canon quand ſon ennemi en avait, ne méritait pas de vaincre.

Il eſt bien étrange que cet uſage de la poudre ayant dû changer abſolument l'art de la guerre, on ne voie point l'époque de ce changement. Une nation qui aurait ſu ſe procurer une bonne artillerie était ſûre de l'emporter ſur toutes les autres. C'était de tous les arts le plus funeſte, mais celui qu'il fallait le plus perfectionner. Cependant juſqu'au temps de *Charles VIII* il reſte dans ſon enfance ; tant les anciens uſages prévalent, tant la lenteur arrête l'induſtrie humaine. On ne ſe ſervit d'artillerie aux ſiéges des places que ſous le roi de France *Charles V* ; et les lances firent toujours

le fort de la bataille dans presque toutes les actions, jusqu'aux derniers temps de *Henri IV*.

On prétend qu'à la journée de Créci, les Anglais n'avaient que deux mille cinq cents hommes de gendarmerie et quarante mille fantassins, et que les Français avaient quarante mille fantassins et près d'environ vingt mille gendarmes. Ceux qui diminuent la perte des Français disent qu'elle ne monta qu'à vingt mille hommes. Le comte de Blois, qui était l'une des causes apparentes de la guerre, y fut tué, et le lendemain les troupes des communes du royaume furent encore défaites. *Edouard*, après deux victoires remportées en deux jours, prit Calais, qui resta aux Anglais deux cents dix années.

On dit que pendant ce siége, *Philippe de Valois* ne pouvant attaquer les lignes des assiégeans, et désespéré de n'être que le témoin de ses pertes, proposa au roi *Edouard* de vider cette grande querelle par un combat de six contre six. *Edouard*, ne voulant pas remettre à un combat incertain la prise certaine de Calais, refusa ce duel, comme *Philippe de Valois* l'avait d'abord refusé. Jamais les princes n'ont terminé eux seuls leurs différends; c'est toujours le sang des nations qui a coulé.

Ce qu'on a le plus remarqué dans ce fameux siége qui donna à l'Angleterre la clef de la France, et ce qui était peut-être le moins mémorable, c'est qu'*Edouard* exigea, par la capitulation, que six bourgeois vinssent lui demander pardon à moitié nus, et la corde au cou. C'était ainsi qu'on en usait avec des sujets rébelles. *Edouard* était

intéreſſé à faire ſentir qu'il ſe regardait comme roi de France. Des hiſtoriens et des poëtes ſe ſont efforcés de célébrer les ſix bourgeois qui vinrent demander pardon, comme des *Codrus* qui ſe dévouaient pour la patrie; mais il eſt faux qu'*Edouard* demandât ces pauvres gens pour les faire pendre. La capitulation portait *que ſix bourgeois pieds nus et tête nue viendraient bart au col lui apporter les clefs de la ville, et que d'iceux le roi d'Angleterre et de France en ferait à ſa volonté.*

Certainement *Edouard* n'avait nul deſſein de faire ſerrer la corde que les ſix Calaiſiens avaient au cou, puiſqu'il fit préſent à chacun de ſix écus d'or et d'une robe. Celui qui avait ſi généreuſement nourri toutes les bouches inutiles chaſſées de Calais par le commandant *Jean de Vienne*, celui qui pardonna ſi généreuſement au traître *Aimeri* de Pavie, nommé par lui gouverneur de Calais, convaincu d'avoir vendu la place aux Français; celui qui étant venu lui-même battre les Français venus pour la prendre, au lieu de faire trancher la tête à *Charni* et à *Ribaumont*, coupables d'avoir fait ce marché pendant une trève, leur donna à ſouper après les avoir pris de ſa main, et leur fit les plus nobles préſens; enfin celui qui traita avec tant de grandeur et de politeſſe ſon malheureux captif le roi de France *Jean*, n'était pas un barbare. L'idée de réparer les déſaſtres de la France par la grandeur d'ame de ſix habitans de Calais, et de mettre au théâtre d'aſſez mauvaiſes raiſons en aſſez mauvais vers en faveur de la loi ſalique, eſt d'un énorme ridicule.

Cette guerre, qui se fesait à la fois en Guienne, en Bretagne, en Normandie, en Picardie, épuisait la France et l'Angleterre d'hommes et d'argent. Ce n'était pourtant pas alors le temps de se détruire pour l'intérêt de l'ambition. Il eût fallu se réunir contre un fléau d'une autre espèce. Une peste mortelle, qui avait fait le tour du monde, et qui avait dépeuplé l'Asie et l'Afrique †, vint alors ravager l'Europe, et particulièrement la France et l'Angleterre.

Elle enleva, dit-on, la quatrième partie des hommes. C'est une des causes qui ont fait que dans nos climats le genre humain ne s'est point multiplié dans la proportion où l'on croit qu'il devrait l'être.

Mézerai a dit après d'autres que cette peste vint de la Chine, et qu'il était sorti de la terre une exhalaison enflammée en globes de feu, laquelle en crevant répandit son infection sur l'hémisphère. C'est donner une origine trop fabuleuse à un malheur trop certain. Premièrement, on ne voit pas que jamais un tel météore ait donné la peste; secondement, les annales chinoises ne parlent d'aucune maladie contagieuse que vers l'an 1504. La peste, proprement dite, est une maladie attachée au climat du milieu de l'Afrique, comme la petite vérole à l'Arabie, et comme le venin qui empoisonne la source de la vie est originaire chez les Caraïbes. Chaque climat a son poison dans ce malheureux globe, où la nature a mêlé un peu de bien avec beaucoup de

† 1347 et 1348.

CHAPITRE LXXVI.

la France ſous le roi Jean. Célèbre tenue des ats-généraux. Bataille de Poitiers. Captivité e Jean. Ruine de la France. Chevalerie, etc.

: règne de *Jean* eſt encore plus malheureux † celui de *Philippe. Jean*, qu'on a ſurnommé *m*, commence par faire aſſaſſiner ſon connée le comte d'*Eu* ††. Quelque temps après, i de Navarre ſon couſin et ſon gendre fait ſiner le nouveau connétable dom *la Cerda*, ce de la maiſon d'*Eſpagne*. Ce roi de Na- e *Charles*, petit-fils de *Louis Hutin*, et roi Navarre par ſa mère, prince du ſang du côté on père, fut ainſi que le roi *Jean*, un des ux de la France, et mérita bien le nom de *les le mauvais*.

†† Le roi, ayant été forcé de lui pardonner lein parlement, vient l'arrêter lui-même pour noindres crimes, et ſans aucune forme de ès fait trancher la tête à quatre ſeigneurs de amis. Des exécutions ſi cruelles étaient la e d'un gouvernement faible. Il produiſait des s, et ces cabales attiraient des vengean- atroces que ſuivait le repentir.

Jean dès le commencement de ſon règne avait menté l'altération de la monnaie, déjà alté- du temps de ſon père, et avait menacé de t les officiers chargés de ce ſecret. Cet était l'effet et la preuve d'un temps très-

1350. †† 1354. ††† 1355.

malheureux. Les calamités et les abus produi
enfin les lois. La France fut quelque temps g
vernée comme l'Angleterre. Les rois convoquai
les états-généraux substitués aux anciens
mens de la nation. Ces états-généraux éta
entièrement semblables aux parlemens an
composés des nobles, des évêques, et
députés des villes; et ce qu'on appelait
nouveau parlement sédentaire à Paris était à
près ce que la cour du banc du roi é
Londres. Le chancelier était le second offic
la couronne dans les deux états; il portait
Angleterre la parole pour le roi dans les
généraux d'Angleterre, et avait inspection
cour du banc. Il en était de même en France:
ce qui achève de montrer qu'on se con
alors à Paris et à Londres sur les mêmes
cipes, c'est que les états-généraux
propofèrent et firent signer au roi *Jean* de Fra
presque les mêmes règlemens, presque la
charte qu'avait signée *Jean* d'Angleterre.
subsides, la nature des subsides, leur
le prix des espèces, tout fut réglé par
blée. Le roi s'engagea à ne plus forcer les
de fournir des vivres à sa maison, à ne se
de leurs voitures et de leurs lits qu'en
à ne jamais changer la monnaie, etc.

Ces états-généraux de 1355, les plus
rables qu'on ait jamais tenus, sont ceux d
nos histoires parlent le moins. *Daniel* dit
ment qu'ils furent tenus dans la salle du
parlement; il devait ajouter que le parle

ui n'était point alors perpétuel, n'eut point ntrée dans cette grande aſſemblée. En effet le révôt des marchands de Paris, comme député é de la première ville du royaume, porta a parole au nom du tiers-état. Mais un point ſſentiel de l'hiſtoire, qu'on a paſſé ſous ſilence, 'eſt que les états impoſèrent un ſubſide d'environ cent quatre-vingt-dix mille marcs d'argent, our payer trente mille gendarmes; ce ſont dix illions quatre cents mille livres d'aujourd'hui; es trente mille gendarmes compoſaient au moins ne armée de quatre-vingt mille hommes, à aquelle on devait joindre les communes du oyaume; et au bout de l'année on devait établir ncore un nouveau ſubſide pour l'entretien de la ême armée. Enfin ce qu'il faut obſerver, c'eſt ue cette eſpèce de grande charte ne fut qu'un èglement paſſager, au lieu que celle des Anglais ut une loi perpétuelle. Cela prouve que le aractère des Anglais eſt plus conſtant et plus erme que celui des Français.

Mais le *Prince noir*, avec une armée redoutable uoique petite, s'avançait juſqu'à Poitiers, et avageait ces terres qui étaient autrefois du domaine de ſa maiſon. Le roi *Jean* accourut † à la ête de près de ſoixante mille hommes. Perſonne n'ignore qu'il pouvait, en temporiſant, rendre toute l'armée anglaiſe par famine.

Si le *Prince noir* avait fait une grande faute le s'être engagé ſi avant, le roi *Jean* en fit une lus grande de l'attaquer. Cette bataille de

† Sept. 1356.

Maupertuis ou de Poitiers reſſembla beaucou
celle que *Philippe de Valois* avait perdue. I
eut de l'ordre dans la petite armée du *Pri
noir*, il n'y eut que de la bravoure chez
Français ; mais la bravoure des Anglais et
Gaſcons qui ſervaient ſous le prince de Ga
l'emporta. Il n'eſt point dit qu'on eût fait u
du canon dans aucune des deux armées.
ſilence peut faire douter qu'on s'en ſoit ſer
Créci ; ou bien il fait voir que l'artillerie a
fait peu d'effet dans la bataille de Créci, qu
avait diſcontinué l'uſage ; ou il montre coml
les hommes négligeaient des avantages nouve
pour les coutumes anciennes ; ou enfin il acc
la négligence des hiſtoriens contemporains.
principaux chevaliers de France périrent ;
cela prouve que l'armure n'était pas alors ſi peſa
et ſi complète qu'autrefois ; le reſte s'enfuit.
roi, bleſſé au viſage, fut fait priſonnier avec
de ſes fils. C'eſt une particularité digne d'atten
que ce monarque ſe rendit à un de ſes ſu
qu'il avait banni, et qui ſervait chez ſes enner
La même choſe arriva depuis à *François I.*
Prince noir mena ſes deux priſonniers à Bordea
et enſuite à Londres. On ſait avec quelle polite
avec quel reſpect il traita le roi captif, et com
il augmenta ſa gloire par ſa modeſtie. Il e
dans Londres ſur un petit cheval noir, march
à la gauche de ſon priſonnier monté ſur
cheval remarquable par ſa beauté et par
harnois ; nouvelle manière d'augmenter la pom
du triomphe.

La priſon du roi fut dans Paris le ſignal d'une guerre civile. Chacun penſe alors à ſe faire un parti. On ne voit que faction ſous prétexte de réforme. *Charles* dauphin de France, qui fut depuis le ſage roi *Charles V*, n'eſt déclaré régent du royaume que pour le voir preſque révolté contre lui.

Paris commençait à être une ville redoutable; il y avait cinquante mille hommes capables de porter les armes. On invente alors l'uſage des chaînes dans les rues, et on les fait ſervir de retranchement contre les ſéditieux. Le dauphin *Charles* eſt obligé de rappeler le roi de Navarre, que le roi ſon père avait fait empriſonner. C'était déchaîner ſon ennemi. Le roi de Navarre arrive à Paris † pour attiſer le feu de la diſcorde. *Marcel*, prévôt des marchands de Paris, entre au louvre, ſuivi des ſéditieux. Il fait maſſacrer *Robert de Clermont*, maréchal de France, et le maréchal de Champagne, aux yeux du dauphin. Cependant les payſans s'attroupent de tous côtés; et dans cette confuſion ils ſe jettent ſur tous les gentilshommes qu'ils rencontrent. Ils les traitent comme des eſclaves révoltés, qui ont entre leurs mains des maîtres trop durs et trop farouches. Ils ſe vengent par mille ſupplices de leur baſſeſſe et de leurs miſères. Ils portent leur fureur juſqu'à faire rôtir un ſeigneur dans ſon château, et à contraindre ſa femme et ſes filles de manger la chair de leur époux et de leur père.

Dans ces convulſions de l'Etat, *Charles de*

† 1357.

Navarre aſpire à la couronne. Le dauphin et lui ſe font une guerre, qui ne finit que par une paix ſimulée. La France eſt ainſi bouleverſée pendant quatre ans depuis la bataille de Poitiers. Comment *Edouard* et le prince de Galles ne profitaient-ils pas de leur victoire et des malheurs des vaincus ? Il ſemble que les Anglais redoutaſſent la grandeur de leurs maîtres ; ils leur fourniſſaient peu de ſecours ; et *Edouard* traitait de la rançon de ſon priſonnier, tandis que le *Prince noir* acceptait une tréve.

Il paraît que de tous côtés on feſait des fautes. Mais on ne peut comprendre comment tous nos hiſtoriens ont eu la ſimplicité d'aſſurer que le roi *Edouard III*, étant venu pour recueillir le fruit des deux victoires de Créci et de Poitiers †, s'étant avancé juſqu'à quelques lieues de Paris, fut ſaiſi tout-à-coup d'une ſi ſainte frayeur, à cauſe d'une grande pluie, qu'il ſe jeta à genoux, et qu'il fit vœu à la Ste Vierge d'accorder la paix. Rarement la pluie a décidé de la volonté des vainqueurs et du deſtin des Etats ; et ſi *Edouard III* fit un vœu à la Ste Vierge, ce vœu était aſſez avantageux pour lui. Il exige pour la rançon du roi de France le Poitou, la Saintonge, l'Agenois, le Périgord, le Limouſin, le Quercy, l'Angoumois, le Rouergue, et tout ce qu'il a pris autour de Calais, le tout en ſouveraineté ſans hommage. Je m'étonne qu'il ne demandât pas la Normandie et l'Anjou ſon ancien patrimoine. Il voulut encore trois millions d'écus d'or.

† 1360.

† *Edouard* cedait par ce traité à *Jean* le titre de roi de France, et ses droits sur la Normandie, la Touraine et l'Anjou. Il est vrai que les anciens domaines du roi d'Angleterre en France étaient beaucoup plus considérables que ce qu'on donnait à *Edouard* par cette paix; cependant ce qu'on cédait, était un quart de la France. *Jean* sortit enfin de la tour de Londres après quatre ans, en donnant en otage son frère et deux de ses fils. Une des plus grandes difficultés était de payer la rançon. Il fallait donner comptant six cents mille écus d'or pour le premier payement. La France s'épuisa, et ne put fournir la somme. On fut obligé de rappeler les Juifs, et de leur vendre le droit de vivre et de commercer. Le roi même fut réduit à payer ce qu'il achetait pour sa maison en une monnaie de cuir, qui avait au milieu un petit clou d'argent. Sa pauvreté et ses malheurs le privèrent de toute autorité, et le royaume de toute police.

Les soldats licenciés, et les paysans devenus guerriers, s'attroupèrent par-tout, mais principalement par-delà la Loire. Un de leurs chefs se fit nommer l'*ami de* DIEU *et l'ennemi de tout le monde*. Un nommé *Jean de Gorge*, bourgeois de Sens, se fit reconnaître roi par ces brigands, et fit presque autant de mal par ses ravages que le véritable roi en avait produit par ses malheurs. Enfin ce qui n'est pas moins étrange, c'est que le roi dans cette désolation générale alla renouveler dans Avignon, où étaient les papes, les anciens projets des croisades.

† 1360.

Un roi de Chypre était venu ſolliciter cette entrepriſe contre les Turcs, répandus déjà dans l'Europe. Apparemment le roi *Jean* ne ſongeait qu'à quitter ſa patrie; mais au lieu d'aller faire ce voyage chimérique contre les Turcs, n'ayant pas de quoi payer le reſte de ſa rançon aux Anglais, il retourna ſe mettre en otage à Londres à la place de ſon frère et de ſes enfans. Il y mourut, et ſa rançon ne fut pas payée. On diſait pour comble d'humiliation, qu'il n'était retourné en Angleterre que pour y voir une femme dont il était amoureux à l'âge de cinquante-ſix ans.

La Bretagne, qui avait été la cauſe de cette guerre, fut abandonnée à ſon ſort. Le comte de *Blois* et le comte de *Montfort* ſe diſputèrent cette province. *Montfort*, ſorti de la priſon de Paris, et *Blois*, ſorti de celle de Londres, décidèrent la querelle près d'Avray en bataille rangée †. Les Anglais prévalurent encore. Le comte de *Blois* fut tué.

Ces temps de groſſièreté, de ſéditions, de rapines et de meurtres, furent cependant le plus brillant de la chevalerie. Elle ſervait de contre-poids à la férocité générale des mœurs, nous en traiterons à part. L'honneur, la généroſité, jointes à la galanterie, étaient ſes principes. Le plus célèbre fait-d'armes dans la chevalerie eſt le combat de trente bretons contre vingt-anglais, ſix bretons et quatre allemands, quand la comteſſe de *Blois* au nom de ſon mari, et la veuve de *Montfort* au nom de ſon fils, ſe feſaient la guerre en Bretagne ††. Le point d'honneur fut le ſujet de

† 1364. †† 1351.

ce

ce combart ; car il fut réſolu dans une conférence tenue pour la paix. Au lieu de traiter, on ſe brava, et *Beaumanoir*, qui était à la tête des Bretons pour la comteſſe de *Blois*, dit qu'il fallait combattre pour ſavoir *qui avait la plus belle amie.* On combattit en champ clos. Il n'y eut des ſoixante combattans que cinq chevaliers de tués, un ſeul du côté des bretons, et quatre du côté des anglais. Tous ces faits-d'armes ne ſervaient à rien, et ne remédiaient pas ſur-tout à l'indiſcipline des armées, à une adminiſtration preſque toute ſauvage. Si les *Paul-Emile* et les *Scipions* avaient combattu en champ clos pour ſavoir qui avait la plus belle amie, les Romains n'auraient pas été les vainqueurs et les légiſlateurs des nations.

Edouard après ſes victoires et ſes conquêtes ne fit plus que des tournois. Amoureux d'une femme indigne de ſa tendreſſe, il lui ſacrifia ſes intérêts et ſa gloire, et perdit enfin tout le fruit de ſes travaux en France. Il n'était plus occupé que de jeux, de tournois, des cérémonies de ſon ordre de la jarretière ; la grande table ronde, établie par lui à Vindſor, à laquelle ſe rendaient tous les chevaliers de l'Europe, fut le modèle ſur lequel les romanciers imaginèrent toutes les hiſtoires des chevaliers de la table ronde, dont ils attribuèrent l'inſtitution fabuleuſe au roi *Arthus*. Enfin *Edouard III* ſurvécut à ſon bonheur et à ſa gloire, et mourut † entre les bras d'*Alix Perſe* ſa maîtreſſe, qui lui ferma les yeux en volant ſes pierreries, et en lui arrachant la bague qu'il

† 1377.

portait au doigt. On ne ſait qui mourut le plus miſérablement, ou du vainqueur, ou du vaincu.

Cependant, après la mort de *Jean de France*, *Charles V* ſon fils, juſtement ſurnommé *le ſage*, réparait les ruines de ſon pays par la patience et par les négociations. Nous verrons comment il chaſſa les Anglais de preſque toute la France. Mais tandis qu'il ſe préparait à cette grande entrepriſe, le *Prince noir*, vers l'an 1366, ajoutait une nouvelle gloire à celle de Créci et de Poitiers. Jamais les Anglais ne firent des actions plus mémorables et plus inutiles.

CHAPITRE LXXVII.

Du Prince noir, du roi de Caſtille dom Pèdre le cruel, et du connétable du Gueſclin.

La Caſtille était preſqu'auſſi déſolée q
France. *Pierre* ou Dom *Pèdre*, qu'on nomme *le cruel*, y régnait. On nous le repréſente comme un tigre altéré de ſang humain, et qui ſentait de la joie à le répandre. Un tel caractère eſt b rarement dans la nature. Les hommes ſangu res ne le ſont que dans la fureur de la ven ge, ou dans les ſévérités de cette politique atroce, qui fait croire la cruauté néceſſaire; mais perſonne ne répand le ſang pour ſon plaiſir.

Il monta ſur le trône de Caſtille, étant enc mineur, et dans des circonſtances fâch Son père *Alfonſe XI* avait eu ſept bâtards a maîtreſſe *Eléonore de Guſman*. Ces ſept l

mment établis, bravaient l'autorité de Dom
; et leur mère, encore plus puiſſante qu'eux,
ait à la mère du roi. La Caſtille était partagée entre le parti de la reine-mère et celui d'*Eléo-*

A peine le roi eut-il atteint l'âge de vingt-
qu'il lui fallut ſoutenir contre la faction des
ds une guerre civile. Il combattit, fut vain-
, et accorda la mort d'*Eléonore* à la ven-
e de ſa mère. On peut le nommer juſque-là
ux et trop ſévère. Il épouſe *Blanche de*
on †; et la première nouvelle qu'il apprend
femme, quand elle eſt arrivée à Valladolid,
qu'elle eſt amoureuſe du grand-maître de
cques, l'un de ces mêmes bâtards qui lui
fait la guerre. Je ſais que de telles intri-
ont rarement prouvées, qu'un roi ſage doit
t les ignorer que s'en venger; mais enfin le
excuſable, puiſqu'il y a encore une famille
pagne qui ſe vante d'être iſſue de ce com-
. C'eſt celle des *Henriques*.

nche de Bourbon eut au moins l'imprudence
trop unie avec la faction des bâtards, enne-
e ſon mari. Faut-il après cela s'étonner que
la laiſſât dans un château, et ſe conſolât
l'autres amours ?

n *Pèdre* eut à la fois à combattre et les Arra-
s et ſes frères rebelles. Il fut encore vain-
, et rendit ſa victoire inhumaine. Il ne par-
t guère. Ses proches, qui avaient pris parti
e lui, furent immolés à ſes reſſentimens.
ce grand-maître de *St Jacques* fut tué par ſes

ordres. C'eſt ce qui lui mérita le nom de *cruel*, tandis que *Jean*, roi de France, qui avait aſſaſſiné ſon connétable et quatre ſeigneurs de Normandie, était nommé *Jean le bon*.

Dans ces troubles, la femme de Dom *Pèdre* mourut. Elle avait été coupable, il fallait bien qu'on dit qu'elle mourut empoiſonnée. Mais, encore une fois, on ne doit point intenter cette accuſation de poiſon ſans preuve.

C'était ſans doute l'intérêt des ennemis de Dom *Pèdre* de répandre dans l'Europe qu'il avait empoiſonné ſa femme. *Henri de Tranſtamare*, l'un de ces ſept bâtards, qui avait d'ailleurs ſon frère et ſa mère à venger et ſur-tout ſes intérêts à ſoutenir, profita de la conjoncture. La France était infeſtée par des brigands réunis, nommés *Malandrins*; ils feſaient tout le mal qu'*Edouard* n'avait pu faire. *Henri de Tranſtamare* négocia avec le roi de France *Charles V* pour délivrer la France de ces brigands, et les avoir à ſon ſervice. L'Arragonais, toujours ennemi du Ca[illegible]lan, promit de livrer paſſage. *Bertrand du* [illegible], chevalier d'une grande réputation [illegible] qu'à ſe ſignaler et à s'enrichir [illegible] gagea les Malandrins [illegible] et à le ſuivre en Ca[illegible] trepriſe de *Bertr*[illegible] action ſainte, e[illegible] de ſon ame. Cet[illegible] duire des brigan[illegible] un roi cruel,

On ſait qu[illegible]

Gueſclin, manquant d'argent pour payer ſes troupes, rançonna le pape et ſa cour. Cette extorſion était néceſſaire, mais je n'oſe prononcer le nom qu'on lui donnerait ſi elle n'eût pas été faite à la tête d'une troupe qui pouvait paſſer pour une armée.

† Le bâtard *Henri*, ſecondé de ces troupes groſſies dans leur marche, et appuyé de l'Arragon, commença par ſe faire déclarer roi dans Burgos. Dom *Pèdre*, attaqué ainſi par les Français, eut recours au *Prince noir* leur vainqueur. Ce prince était ſouverain de la Guienne; le roi ſon père la lui avait cédée pour prix de ſes actions héroïques. Il devait voir d'un œil jaloux le ſuccès des armes françaiſes en Eſpagne, et prendre par intérêt et par honneur le parti le plus juſte. Il marcha en Eſpagne avec ſes Gaſcons et quelques anglais. Bientôt, ſur les bords de l'Ebre et près du village de Navarette, Dom *Pèdre* et le *Prince noir* d'un côté, de l'autre *Henri de Tranſtamare* et *du Gueſclin*, donnèrent la ſanglante bataille qu'on nomme *de Navarette*. Elle fut plus glorieuſe au *Prince noir* que celle de Créci et de Poitiers, parce qu'elle fut plus diſputée. Sa victoire fut complète; il prit *Bertrand du Gueſclin* et le maréchal d'*Andreben*, qui ne ſe rendirent qu'à lui. *Henri de Tranſtamare* fut obligé de fuir en Arragon, et le *Prince noir* rétablit Dom *Pèdre* ſur le trône. Ce roi traita pluſieurs rebelles avec une cruauté que les lois de tous les Etats autoriſent du nom de juſtice. Dom *Pèdre* uſait dans toute ſon étendue du malheureux droit de ſe venger. †† Le *Prince noir*,

† 1366. †† 1368.

qui avait eu la gloire de le rétablir, eut encore celle d'arrêter le cours de ſes cruautés. Il eſt après *Alfred* celui de tous les héros que l'Angleterre a le plus en vénération.

Quand celui qui ſoutenait Dom *Pèdre* ſe fut retiré, et que *Bertrand du Gueſclin* ſe fut racheté, alors le bâtard *Tranſtamare* réveilla le parti des mécontens, et *Bertrand du Gueſclin*, que le roi *Charles V* employait ſecrètement, leva de nouvelles troupes.

Tranſtamare avait pour lui l'Arragon, les révoltés de Caſtille et les ſecours de la France. Dom *Pèdre* avait la meilleure partie des Caſtillans, le Portugal, et enfin les muſulmans d'Eſpagne: ce nouveau ſecours le rendit plus odieux, et le défendit mal. *Tranſtamare* et *du Gueſclin*, n'ayant plus à combattre le génie et l'aſcendant du *Prince noir*, vainquirent enfin Dom *Pèdre* auprès de Tolède. Retiré et aſſiégé dans un château après ſa défaite, il eſt pris, † en voulant s'échapper, par un gentilhomme français qu'on appelait *le bègue de Vilaines*. Conduit dans la tente de ce chevalier, le premier objet qu'il y aperçoit eſt le comte de *Tranſtamare*. On dit que, tranſporté de fureur, il ſe jeta, quoique déſarmé, ſur ſon frère; ce qui eſt vrai, c'eſt que ce frère lui arracha la vie d'un coup de poignard.

Ainſi périt Dom *Pèdre* à l'âge de trente-quatre ans, et avec lui s'éteignit la race de Caſtille. Son ennemi, ſon frère, ſon aſſaſſin, parvint à la couronne ſans autre droit que celui du meurtre: c'eſt

† 1368.

de lui que ſont deſcendus les rois de Caſtille, qui ont régné en Eſpagne juſqu'à *Jeanne*, qui fit paſſer ce ſceptre dans la maiſon d'*Autriche*, par ſon mariage avec *Philippe le beau*, père de *Charles-Quint*.

CHAPITRE LXXVIII.

De la France et de l'Angleterre du temps du roi Charles V. Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre Richard II, fils du prince noir, détrôné.

LA dextérité de *Charles V* ſauvait la France du naufrage. La néceſſité d'affaiblir les vainqueurs, *Edouard III* et le *Prince noir*, lui tint lieu de juſtice. Il profita de la vieilleſſe du père et de la maladie du fils attaqué de l'hydropiſie. Il ſut d'abord ſemer la diviſion entre ce prince ſouverain de Guienne et ſes vaſſaux, éluder les traités, refuſer le reſte du payement de la rançon de ſon père ſur des prétextes plauſibles; s'attacher le nouveau roi de Caſtille, et même ce roi de Navarre, *Charles*, ſurnommé *le mauvais*, qui avait tant de terres en France; ſuſciter le nouveau roi d'Ecoſſe, *Robert Stuart*, contre les Anglais; remettre l'ordre dans les finances, faire contribuer les peuples ſans murmures, et réuſſir enfin, ſans ſortir de ſon cabinet, autant que le roi *Edouard* qui avait paſſé la mer et gagné des batailles.

Quand il vit toutes les machines que ſa politique arrangeait bien affermies, il fit une de ces

démarches audacieuſes, qui pourraient paſſer pour des témérités en politique, ſi les meſures bien priſes et l'événement ne les juſtifiaient. Il envoie un chevalier † et un juge de Toulouſe citer le *Prince noir* à comparaître devant lui dans la cour des pairs, et à venir rendre compte de ſa conduite. C'était agir en juge ſouverain avec le vainqueur de ſon père et de ſon grand-père, qui poſſédait la Guienne et les lieux circonvoiſins en ſouveraineté abſolue par le droit de conquête et par un traité ſolennel. Non-ſeulement on le cite comme un ſujet ††, mais on fait rendre un arrêt du parlement de Paris, par lequel on confiſque la Guienne, et tout ce qui appartient en France à la maiſon d'*Angleterre.* L'uſage était de déclarer la guerre par un héraut d'armes, et on envoie à Londres un valet de pied faire cette cérémonie. *Edouard* n'était donc plus à craindre.

La valeur et l'habileté de *Bertrand du Gueſclin*, devenu connétable de France; et ſur-tout le bon ordre que *Charles V* avait mis à tout, annoblirent l'irrégularité de ces procédés, et firent voir que dans les affaires publiques, *où eſt le profit, là eſt la gloire;* comme diſait *Louis XI.*

Le *Prince noir* mourant ne pouvait plus paraître en campagne. Son père ne put lui envoyer que de faibles ſecours. Les Anglais, auparavant victorieux dans tous les combats, furent battus par-tout. *Bertrand du Gueſclin*, ſans remporter de ces grandes victoires, telles que celles de Créci et de Poitiers, fit une campagne entièrement ſemblable

† 1369. †† 1370.

à celle qui dans les derniers temps a fait paſſer le vicomte de *Turenne* pour le plus grand général de l'Europe. Il tomba dans le Maine † et dans l'Anjou ſur les quartiers des troupes anglaiſes, les défit toutes les unes après les autres, et prit de ſa main leur général *Grandſon*. Il rangea le Poitou, la Saintonge, ſous l'obéiſſance de la France. Les villes ſe rendaient les unes par la force, les autres par l'intrigue. Les faiſons combattaient encore pour *Charles V*. Une flotte formidable, équipée en Angleterre, fut toujours repouſſée par les vents contraires. Des trèves adroitement ménagées préparèrent encore de nouveaux ſuccès.

†† *Charles*, qui vingt ans auparavant n'avait pas eu de quoi entretenir une garde pour ſa perſonne, eut à la fois cinq armées et une flotte. Ses vaiſſeaux portèrent la guerre juſqu'en Angleterre, dont on ravagea les côtes, tandis qu'après la mort d'*Edouard III* l'Angleterre ne prenait aucunes meſures pour ſe verger. Il ne reſtait aux Anglais que la ville de Bordeaux, celle de Calais et quelques fortereſſes.

††† Ce fut alors que la France perdit *Bertrand du Gueſclin*. On fait quels honneurs ſon roi rendit à ſa mémoire. Il fut, je crois, le premier dont on fit l'oraiſon funèbre, et le premier qu'on enterra dans l'égliſe deſtinée aux tombeaux des rois de France. Son corps fut porté avec les mêmes cérémonies que ceux des ſouverains. Quatre princes du ſang le ſuivaient. Ses chevaux, ſelon la coutume du

† 1370. †† 1378. ††† 1380.

temps, furent présentés dans l'église à l'évêque qui officiait, et qui les bénit en leur imposant les mains. Ces détails sont peu importans, mais ils font connaître l'esprit de chevalerie. L'attention que s'attiraient les grands chevaliers, célèbres par leurs faits d'armes, s'étendait sur les chevaux qui avaient combattu sous eux. *Charles* suivit bientôt *du Guesclin*. On le fait encore mourir d'un poison lent†, qui lui avait été donné il y avait plus de dix années, et qui le consuma à l'âge de quarante-quatre ans, comme s'il y avait dans la nature des alimens qui pussent donner la mort au bout d'un certain temps. Il est bien vrai qu'un poison qui n'a pu donner une mort prompte laisse une langueur dans le corps, ainsi que toute maladie violente ; mais il n'est point vrai qu'il fasse de ces effets lents que le vulgaire croit inévitables. Le véritable poison qui tua *Charles V* était une mauvaise constitution.

Personne n'ignore que la majorité des rois de France fut fixée par lui à l'âge de quatorze ans commencés, et que cette ordonnance sage, mais encore trop inutile pour prévenir les troubles, fut enregistrée dans un lit de justice. Il avait voulu déraciner l'ancien abus†† des guerres particulières des seigneurs, abus qui passait pour une loi de l'État. Elles furent défendues sous son règne, quand il fut le maître. Il interdit même jusqu'au port d'armes ; mais c'était une de ces lois dont l'exécution était alors impossible.

On fait monter les trésors qu'il amassa jusqu'à

† 1380. †† 1374.

la ſomme de dix-ſept millions de livres de ſon temps. La livre monnaie d'argent équivalait alors à environ 8 livres actuelles et $\frac{1}{7}$, et la livre monnaie d'or à 12 livres et demie. (*x*) Il eſt certain qu'il avait accumulé, et que tout le fruit de ſon économie fut ravi et diſſipé par ſon frère le duc d'*Anjou*, dans ſa malheureuſe expédition de Naples dont j'ai parlé.

Après la mort d'*Edouard III* vainqueur de la France, et aprés celle de *Charles V* ſon reſtaurateur, on vit bien que la ſupériorité d'une nation ne dépend que de ceux qui la conduiſent.

Le fils du *Prince noir*, *Richard II*, ſuccéda à ſon grand-père *Edouard III* à l'âge d'onze ans; et quelque temps après *Charles VI* fut roi de France à l'âge de douze. Ces deux minorités ne furent pas heureuſes, mais l'Angleterre fut d'abord la plus à plaindre.

On a vu quel eſprit de vertige et de fureur avait ſaiſi en France les habitans de la campagne du temps du roi *Jean*, et comme ils vengèrent leur aviliſſement et leur miſère ſur tout ce qu'ils rencontrèrent de gentilshommes, qui en effet étaient leurs oppreſſeurs. La même furie ſaiſit les Anglais †. On vit renouveler la guerre que Rome eut autrefois contre les eſclaves. Un couvreur de tuiles et un prêtre firent autant de mal à l'Angleterre que les querelles des rois et des parlemens peuvent en faire. Ils aſſemblent les peuples de trois provinces, et leur perſuadent aiſément que les riches avaient

(*x*) Voyez ci-deſſus note 8. En général, nous entendons toujours par livre numéraire la livre numéraire, monnaie d'argent.

† 1381.

joui assez long-temps de la terre, et qu'il est temps que les pauvres se vengent. Ils les mènent droit à Londres, pillent une partie de la ville, et font couper la tête à l'archevêque de Cantorbéri et au grand trésorier du royaume. Il est vrai que cette fureur finit par la mort des chefs et par la dispersion des révoltés. Mais de telles tempêtes, assez communes en Europe, font voir sous quel malheureux gouvernement on vivait alors. On était encore loin du véritable but de la politique, qui consiste à enchaîner au bien commun tous les ordres de l'Etat.

On peut dire qu'alors les Anglais ne savaient pas jusqu'où devaient s'étendre les prérogatives des rois et l'autorité des parlemens. *Richard II*, à l'âge de dix-huit ans, voulut être despotique, et les Anglais trop libres. Bientôt il y eut une guerre civile. Presque toujours dans les autres Etats les guerres civiles sont fatales aux conjurés; mais en Angleterre elles le sont aux rois. *Richard*, après avoir disputé dix ans son autorité contre ses sujets, fut enfin abandonné de son propre parti. Son cousin le duc de *Lancastre*, petit-fils d'*Edouard III*, exilé depuis long temps du royaume, y revint seulement avec trois vaisseaux. Il n'avait pas besoin d'un plus grand secours; la nation se déclara pour lui. *Richard II* demanda seulement qu'on lui laissât la vie et une pension pour subsister.

† Un parlement lui fait son procès, comme il l'avait fait à *Edouard II*. Les accusations juridi-

† 1399.

quement portées contre lui ont été conservées : un des griefs est qu'il a emprunté de l'argent sans payer, qu'il a entretenu des espions, et qu'il avait dit qu'il était le maître des biens de ses sujets. On le condamna comme ennemi de la liberté naturelle, et comme coupable de trahison. *Richard*, enfermé dans la tour, remit au duc de *Lancastre* les marques de la royauté, avec un écrit signé de sa main, par lequel il se reconnaissait indigne de régner. Il l'était en effet, puisqu'il s'abaissait à le dire.

Ainsi le même siècle vit déposer solennellement deux rois d'Angleterre, *Edouard II* et *Richard II*, l'empereur *Venceslas* et le pape *Jean XXIII*, tous quatre jugés et condamnés avec les formalités juridiques.

Le parlement d'Angleterre, ayant enfermé son roi, décerna que si quelqu'un entreprenait de le délivrer, dès-lors *Richard II* serait digne de mort. Au premier mouvement qui se fit en sa faveur, huit scélérats allèrent assassiner le roi dans sa prison †. Il défendit sa vie mieux qu'il n'avait défendu son trône ; il arracha la hache d'armes à un des meurtriers ; il en tua quatre avant de succomber. Le duc de *Lancastre* régna cependant sous le nom de *Henri IV*. L'Angleterre ne fut ni tranquille ni en état de rien entreprendre contre ses voisins ; mais son fils *Henri V* contribua à la plus grande révolution qui fut arrivée en France depuis *Charlemagne*.

† 1400.

CHAPITRE LXXIX.

Du roi de France Charles VI. De sa maladie. De la nouvelle invasion de la France par Henri V, roi d'Angleterre.

UNE partie des soins que le roi *Charles V* avait pris pour rétablir la France fut précisément ce qui précipita sa subversion. Ses trésors amassés furent dissipés, et les impôts qu'il avait mis, soulevèrent sa nation. On remarque que ce prince dépensait pour toute sa maison quinze cents marcs d'or par an, environ 1,200,000 de nos livres. Ses frères, régens du royaume, en dépensaient sept mille marcs ou 5,600,000 livres pour *Charles VI*, âgé de treize ans, qui malgré cette dissipation manquait du nécessaire. Il ne faut pas mépriser de tels détails, qui sont la source cachée de la ruine des Etats, comme des familles.

Louis d'Anjou, le même qui fut adopté par *Jeanne I*, reine de Naples, l'un des oncles de *Charles VI*, non content d'avoir ravi le trésor de son pupille, chargeait le peuple d'exactions. Paris, Rouen, la plupart des villes se soulevèrent; les mêmes fureurs qui ont depuis désolé Paris du temps de la fronde, dans la jeunesse de *Louis XIV*, parurent sous *Charles VI*. Les punitions publiques et secrètes furent aussi cruelles que le soulèvement avait été orageux. Le grand schisme des papes, dont j'ai parlé, augmentait encore le désordre. Les papes d'Avignon reconnus en

France achevaient de la piller par tous les artifices que l'avarice déguisée en religion peut inventer. On espérait que le roi majeur réparerait tant de maux par un gouvernement plus heureux.

† Il avait vengé en personne le comte de Flandre, son vassal, des Flamands rebelles, toujours soutenus par l'Angleterre. Il profita des troubles où cette île était plongée sous *Richard II.* On équipa même plus de douze cents vaisseaux pour faire une descente. Ce nombre ne doit pas paraître incroyable ; *St Louis* en eut davantage : il est vrai que ce n'était que des vaisseaux de transport ; mais la facilité avec laquelle on prépara cette flotte montre qu'il y avait alors plus de bois de construction qu'aujourd'hui, et qu'on n'était pas sans industrie. La jalousie, qui divisait les oncles du roi, empêcha que la flotte ne fût employée. Elle ne servit qu'à faire voir quelle ressource aurait eu la France sous un bon gouvernement, puisque malgré les trésors que le duc d'*Anjou* avait emportés pour sa malheureuse expédition de Naples, on pouvait faire de si grandes entreprises.

Enfin on respirait, lorsque le roi, allant en Bretagne faire la guerre au duc, dont il avait à se plaindre, fut attaqué d'une frénésie horrible. Cette maladie commença par des assoupissemens, suivis d'aliénation d'esprit, et enfin d'accès de fureur. Il tua quatre hommes dans son premier accès, continua de frapper tout ce qui était autour de lui, jusqu'à ce qu'épuisé de ces mouvemens convulsifs, il tomba dans une léthargie profonde.

Je ne m'étonne point que toute la France le

† 1384.

crut empoisonné et enforcelé. Nous avons été témoins dans notre siècle, tout éclairé qu'il est, de préjugés populaires aussi injustes. Son fr[ère], le duc d'*Orléans*, avait épousé *Valentine de* [Mi]*lan*. On accuse *Valentine* de cet accident. Ce qui mo[n]ve seulement que les Français alors fort gr[ossiers] pensaient que les Italiens en savaient plus.

Le soupçon redoubla quelque temps après [par] une aventure digne de la rusticité de ce te[mps]. fit à la cour une mascarade dans laquelle [le roi] déguisé en satyre, traînait quatre autres [hommes] enchaînés. Ils étaient vêtus d'une toile [enduite] de poix résine, à laquelle on avait attaché des [étou]pes. Le duc d'*Orléans* eut le malheur † d'a[pp]cher un flambeau d'un de ces habits, qui [s']rent enflammés en un moment. Les [autres] gneurs furent brûlés, et à peine put-on [sauver] vie au roi par la présence d'esprit de sa ta[nte] chesse de Berri, qui l'enveloppa dans son [manteau]. Cet accident hâta une de ses rechutes ††. [On] pu le guérir peut-être par des saign[ées], bains, et par du régime; mais on fit ve[nir] gicien de Montpellier. Le magicien vint. [Le] roi avait quelques relâches, qu'on ne [doit] d'attribuer au pouvoir de la magie. Les [nou]tes rechutes fortifièrent bientôt le mal, qui [devint] incurable. Pour comble de malheur, le [roi] nait quelquefois sa raison. S'il eût été [de] retour, on aurait pu pourvoir au gouverne[ment] roy

† 1393. †† 1395.

(15) Après ce magicien, on vit des moines Augustins confréries de sorciers se présenter pour guérir le roi. fleurs de ces misérables furent condamnés au fe

oyaume. Le peu de raiſon qui reſta au roi fut plus fa-
al que ſes accès. On n'aſſembla point les états, on ne
égla rien ; le roi reſtait roi, et confiait ſon autorité
népriſée et ſa tutelle tantôt à ſon frère, tantôt à ſes
ncles le duc de *Bourgogne* et le duc de *Berri*. C'é-
ait un ſurcroît d'infortune pour l'Etat, que ces prin-
ces euſſent de puiſſans apanages. Paris devint né-
ceſſairement le théâtre d'une guerre civile, tantôt
ſourde, tantôt déclarée. Tout était faction, tout
juſqu'à l'univerſité ſe mêlait du gouvernement.

† Perſonne n'ignore que *Jean*, duc de Bour-
gogne, fit aſſaſſiner ſon couſin le duc d'*Orléans*
frère du roi, dans la rue Barbette. Le roi n'était
ni aſſez maître de ſon eſprit, ni aſſez puiſſant pour
faire juſtice du coupable. Le duc de *Bourgogne*
daigna cependant prendre des lettres d'abolition.
Enſuite il vint à la cour faire trophée de ſon crime.
l aſſembla tout ce qu'il avait de princes et de grands ;
t en leur préſence le docteur *Jean-Petit* †† non-
eulement juſtifia la mort du duc d'*Orléans*, mais
établit la doctrine de l'*homicide*, qu'il fonda ſur
exemple de tous les aſſaſſinats dont il eſt parlé
ans les livres hiſtoriques de l'écriture. Il oſait
aire un dogme de ce qui n'eſt écrit dans ces livres
comme un événement, au lieu d'apprendre aux
mes, comme on l'aurait toujours dû faire,
u'un aſſaſſinat rapporté dans l'écriture eſt auſſi
teſtable que s'il ſe trouvait dans les hiſtoires des

bſurde et cruel : car en admettant les principes de la ſu-
erſtition de ces temps-là, puiſque ces pauvres gens man-
uaient leur coup, il était bien clair qu'ils pouvaient être
les frimons ou des fous, mais qu'à coup ſûr ils n'étaient pas
les magiciens.

† 1407. †† 1408.

Sauvages, ou dans celle du temps dont je parle. Cette doctrine fut condamnée, comme on a vu, au concile de Constance, et n'a pas moins été renouvelée depuis.

C'est vers ce temps-là que le maréchal de *Boucicaut* laissa perdre Gènes qui s'était mise sous la protection de la France. Les Français y furent massacrés comme en Sicile. L'élite de la noblesse qui avait couru se signaler en Hongrie contre *Bajazet*, l'empereur des Turcs, avait été tuée dans la bataille malheureuse † que les chrétiens perdirent. Mais ces malheurs étrangers étaient peu de chose en comparaison de ceux de l'État.

La femme du roi, *Isabelle de Bavière*, un parti dans Paris, le duc de *Bourgo*[illegible] sien; celui des enfans du duc d'*Orlé*[illegible]ta[illegible] fant. Le roi seul n'en avait point. Mais ce voir combien Paris était considérable, et il était le premier mobile du royaume, [illegible] duc de Bourgogne, qui joignait à l'E[illegible] tait le nom la Flandre et l'Art[illegible] ambition à être le maître de Paris. Sa [illegible]pelait celle des *Bourguignons*; celle d' était nommée des *Armagnacs*, du nom d'*Armagnac*, beau-père du duc d'*Orléa*[illegible], celui qui avait été assassiné dans Pa[illegible] deux qui dominait faisait tour-à-tour [illegible] gibet, assassiner, brûler ceux de la [illegible] traire. Personne ne pouvait s'assurer d'[illegible] vie. On se battait dans les rues, dans les égl[illegible] dans les maisons, à la campagne. (16)

† 1410.

(16) Ce siècle d'horreur a cependant produit un magistrat

tait une occaſion bien favorable pour l'An-
: de recouvrer ſes patrimoines de France,

vie eût honoré des temps plus heureux. Il était de ce
ombre d'hommes qui doivent leur vertu à leur cou-
et à leur raiſon, et non aux opinions de leur ſiècle.
e *Jean Juvenal des Urſins* que nous parlons. Né ſans
, il fut d'abord avocat; (car, ſoit qu'il deſcendît
ient des *Urſins* d'Italie, ſoit que cette origine fût
ble dont on a flatté depuis la vanité de ſes enfans, il
ain qu'il ſubſiſta long-temps de cette profeſſion) ſa
ion de probité et de courage lui fit donner par
VI, alors gouverné par des miniſtres vertueux, la
e prévôt des marchands, long-temps ſupprimée et
rut devoir rétablir. A peine revêtu de cette charge,
ue des moulins, conſtruits par des ſeigneurs ſur les
: de Marne et de Seine, gênent la navigation; la puiſ-
le ces ſeigneurs, leur crédit dans le parlement, ne
nt point; il ſollicite un arrêt, qui ordonne la deſ-
n des moulins et le rembourſement de leur valeur au
dix; il l'obtient, parce qu'on eſpère faire naître des
es à l'exécution. Mais la nuit même tous les moulins
attus, et la ſubſiſtance du peuple aſſurée. Pendant la
re attaque de folie de *Charles VI*, les princes s'empa-
lu gouvernement; on perſécuta les miniſtres. On ôta
le connétable à *Cliſſon*; *Nogent* et *la Rivière* furent
nnés, *Juvenel* prit leur défenſe et les ſauva. Le duc
rgogne, *Philippe*, irrité contre lui, veut le faire déca-
ans les halles; c'était alors le ſort des gens en place
iés, comme l'exil, il y a quelque temps, et mainte-
oubli. On ſuborne des témoins contre lui; *Juvenel*
her au peuple. Un cabaretier qui avait ſurpris le
des informations, (car c'était au cabaret que ſe trai-
es intrigues du gouvernement) s'expoſe à tout pour
ir; *Juvenel* inſtruit ne laiſſe pas le temps d'accomplir
et, ſe préſente hardiment aux princes, et réduit ſes
aires au ſilence. Echappé de ce danger, il conſerve
a courage; attaché au roi et à l'Etat, au milieu des
s des Orléanais et des Bourguignons, il oſe reprocher
d'Orléans ſes diſſipations, ſa légèreté et ſes débau-
t lui en prédire les ſuites. Il reproche avec la même
ſe au duc de *Bourgogne* ſes liaiſons avec des ſcélérats,

et ce que les traités lui avaient donné. *Henri V*, prince rempli de prudence et de courage, négocie

et son obstination à tirer vanité de l'assassinat du duc d'*Orléans*.

En 1410 il devient avocat du roi au parlement; c'était dans le temps où le grand schisme d'Occident agitait toute l'Europe. *Juvenel* soutient que le roi a droit d'assembler son clergé, d'y présider, et après l'avoir consulté, de choisir le pape qu'il voudra reconnaître; maximes qui annoncent des idées supérieures à son siècle.

Le duc de *Lorraine* avait fait abattre les armes de France placées dans des terres qui relevaient du roi; le parlement de Paris le condamna par contumace à la confiscation de ces terres et au bannissement. Cependant le duc arrive à la cour, protégé par le duc de *Bourgogne*, alors tout-puissant. Le parlement députe au roi pour lui faire sentir la nécessité de maintenir son arrêt. *Juvenel* arrive avec la députation au palais du roi, à l'instant même où le duc de *Bourgogne* allait lui présenter le duc de *Lorraine*. Il expose avec force les motifs du parlement. Le duc de *Bourgogne*, indigné de voir arrêté par l'activité et le courage de *Juvenel*: *Jean Juvenel*, lui dit-il, *ce n'est pas ainsi qu'on agit. Si fait, Monseigneur*, dit *Jean Juvenel*; et il ajouta: *Que tous ceux qui sont bons citoyens se joignent à moi, et que les autres refusent avec M. de Lorraine*. Le duc étonné quitta la main du duc de *Lorraine*, se joint à *Juvenel*; et le duc de *Lorraine* est obligé d'implorer la clémence du roi. Avouons que ce trait vaut bien celui de *Popilius*.

Après l'assassinat du duc d'*Orléans*, le duc de *Bourgogne*, maître de Paris, livrait aux bourreaux ceux des *Armagnacs* qui n'avaient pu s'échapper; une troupe de scélérats à ses ordres emprisonnait, forçait à des rançons, assassinait ceux qu'on n'osait ou qu'on ne daignait pas livrer à un supplice public. Le roi, la reine, le dauphin, *Louis*, gendre du duc de *Bourgogne*, étaient prisonniers et exposés à l'insolence des satellites Bourguignons. *Juvenel* ose concevoir seul l'idée de les délivrer et de sauver l'Etat. Il était aimé du peuple, et sur-tout de celui de son quartier. Il sait à la fois relever leur courage, exciter leur zèle et le contenir; et cette révolution faite par le peuple s'exécute sans qu'il en coûte un seul homme. Peu de jours après il sauve le roi, que le duc de

et arme à la fois. Il descend en Normandie avec une armée de près de cinquante mille hommes.

Bourgogne voulait enlever, sous prétexte de le mener à la chasse. Ainsi, au milieu d'un peuple révolté, de princes, de grands accompagnés de troupes armées, agités par l'ambition et par la haine, un seul homme rétablit la paix, et tout lui obéit sans qu'il ait d'autre force que celle que donne la vertu.

Le dauphin, *Louis*, fut à la tête des affaires, et *Juvenel* devint son chancelier. On déclara la guerre au duc de *Bourgogne* à qui *Juvenel* avait eu la générosité de laisser la liberté lors du tumulte de Paris. On reprit sur lui tout le pays dont il s'était emparé, depuis Compiègne jusqu'à Arras Le roi fit en personne le siége de cette ville ; et le duc de *Bourgogne*, battu en voulant la secourir, demanda la paix en consentant de remettre Arras. *Juvenel* fit conclure cette paix. Ce fut le dernier service qu'il rendit à son pays. Il était chancelier du dauphin ; on lui présenta des lettres qui contenaient des dons excessifs accordés par ce prince, il refusa de les sceller, et perdit sa place.

Lors de la prise de Paris par le duc de *Bourgogne*, *Juvenel* était dans la ville, attaché au parti du roi contre la cabale du duc ; il s'attendait à périr. Il était douteux même que le duc de *Bourgogne*, qui lui devait la vie, l'eût épargné Jamais tyran peut-être n'a uni tant de fausseté, de noirceur et de férocité, et il est difficile de supposer qu'un mouvement de vertu ait pu lui échapper Mais *Juvenel* avait également sauvé *Debar*, l'un des généraux du duc de *Bourgogne*, le même qui avec *Chatelus* et *l'Isle Adam* s'étaient rendus si célèbres par leurs pillages, leurs exactions et leurs cruautés. *Debar* avertit *Juvenel* de se sauver.

On ne parle plus de lui après cette époque. Ses services furent récompensés dans ses enfans. L'un fut chancelier ; un autre, archevêque de Reims, a donné une histoire de ces temps malheureux, où il y a plus de patriotisme et moins de superstition qu'on ne devait en attendre. Il a le courage de louer son père de ce qu'il avait osé dire contre les prétentions du clergé.

Cette famille est éteinte ; les deux dernières héritières se sont alliées dans les maisons de *Harville* et de *St Chamans du Peschê*.

Il prend Harfleur, et s'avance dans un pays désolé par les factions ; mais une dyssenterie contagieuse fait périr les trois quarts de son armée. Cette grande invasion réunit cependant contre l'anglais tous les partis. Le Bourguignon même, quoiqu'il traitât déjà secrètement avec le roi d'Angleterre, envoie cinq cents hommes d'armes et quelques arbalêtriers au secours de sa patrie. Toute la noblesse monte à cheval ; les communes marchent sous leurs bannières. Le connétable d'*Albret* se trouva bientôt à la tête de plus de soixante mille combattans. Ce qui était arrivé à *Edouard III* arrivait à *Henri V* †; mais la principale ressemblance fut dans la bataille d'Azincourt, qui fut telle que celle de Créci. Les Anglais la gagnèrent aussi tôt qu'elle commença. Leurs grands arcs de la hauteur d'un homme dont ils se servaient avec force et avec adresse, leur donnèrent d'abord la victoire. Ils n'avaient ni canons ni fusils ; et c'est une nouvelle raison de croire qu'ils n'en avaient point eu à la bataille de Créci. Peut-être que ces arcs sont une arme plus formidable : j'en ai vu qui portaient plus loin que les fusils ; on peut s'en servir plus vite et plus long-temps : cependant ils sont devenus entièrement hors d'usage. On peut remarquer encore que la gendarmerie de France combattit à pied à Azincourt, à Créci et à Poitiers ; elle avait été auparavant invincible à cheval. Il arriva dans cette journée une chose qui est horrible, même dans la guerre. Tandis qu'on se battait encore, quelques

† 1415.

de Picardie vinrent par derrière piller le
les Anglais. *Henri* ordonna qu'on tuât tous
onniers qu'on avait faits. On les paſſa au fil
ée ; et après ce carnage on en prit encore
e mille, à qui on laiſſa la vie. Sept princes
ice périrent dans cette journée avec le con-
. Cinq princes furent pris ; plus de dix
rançais reſtèrent ſur le champ de bataille.
mble qu'après une victoire ſi entière il n'y
lus qu'à marcher à Paris, et à ſubjuguer
aume diviſé, épuiſé, qui n'était qu'une vaſte
Mais ces ruines mêmes étaient un peu for-
Enfin il eſt conſtant que cette bataille d'A-
rt, qui mit la France en deuil, et qui ne
pas trois hommes de marque aux Anglais,
duiſit aux victorieux que de la gloire. *Hen-*
ut obligé de repaſſer en Angleterre pour
r de l'argent et de nouvelles troupes.
eſprit de vertige, qui troublait les Français
ns autant que leur roi, fit ce que la défaite
court n'avait pu faire. Deux dauphins
t morts ; le troiſième, qui fut depuis le roi
s VII, âgé alors de ſeize ans, tâchait déjà
aſſer les débris de ce grand naufrage. La rei-
mère avait arraché de ſon mari des lettres
es qui lui laiſſaient les rènes du royaume.
rait à la fois la paſſion de s'enrichir, de gou-
r et d'avoir des amans. Ce qu'elle avait pris
it et à ſon mari était en dépôt en pluſieurs
its, et ſur-tout dans les égliſes. Le dauphin

et les *Armagnacs*, qui déterrèrent ces trésors, s'en servirent dans le pressant besoin où l'on était. A cet affront qu'elle reçut de son fils, le roi, alors gouverné par le parti du dauphin, en joignit un plus cruel. Un soir, en rentrant chez la reine, il trouva le seigneur de *Boisbourdon* qui en revenait; il le fait prendre sur le champ. On lui donne la question, et, cousu dans un sac on le jette dans la Seine. On envoie incontinent la reine prisonnière à Blois, de là à Tours, sans qu'elle puisse voir son mari. Ce fut cet accident, et non la bataille d'Azincourt, qui mit la couronne de France sur la tête du roi d'Angleterre. La reine implore le secours du duc de *Bourgogne*. Ce prince saisit cette occasion d'établir son autorité sur de nouveaux désastres.

† Il enlève la reine à Tours, ravage tout sur son passage, et conclut enfin sa ligue avec le roi d'Angleterre. Sans cette ligue il n'y eût point eu de révolution. *Henri V* assemble enfin vingt-cinq mille hommes, et débarque une seconde fois en Normandie. Il avance du côté de Paris, tandis que le duc *Jean de Bourgogne* est aux portes de cette ville, dans laquelle un roi insensé est en proie à toutes les séditions. La faction du duc de *Bourgogne* y massacre en un jour le connétable d'*Armagnac*, les archevêques de Reims et de Tours, cinq évêques, l'abbé de St Denis, et quarante magistrats. La reine et le duc de *Bourgogne* font à Paris une entrée triomphante au milieu du carnage. Le dauphin fuit au-delà de la

† 1418.

Loire

Loire, et *Henri V* eſt déjà maître de toute la Normandie †. Le parti qui tenait pour le roi, a reine, le duc de *Bourgogne*, le dauphin, tous négocient avec l'Angleterre à la fois; et la fourberie eſt égale de tous côtés.

†† Le jeune dauphin, gouverné alors par *Tanneguy du Châtel*, ménage enfin cette funeſte entrevue avec le duc de *Bourgogne* ſur le pont de Montereau. Chacun d'eux arrive avec dix chevaliers. *Tanneguy du Châtel* y aſſaſſine le duc de *Bourgogne* aux yeux du dauphin. Ainſi le meurtre du duc d'*Orléans* eſt vengé enfin par un autre urtre, d'autant plus odieux que l'aſſaſſinat tait joint à la violation de la foi publique. (17)

† 1418. †† 1419.

(17) Peu de jours avant l'aſſaſſinat du duc d'*Orléans*, le duc de *Bourgogne* et lui avaient communié de la même hoſtie ur laquelle ils s'étaient jurés une amitié éternelle.

La mort de ce duc de *Bourgogne Jean* fut-elle l'effet d'une rahiſon ou du haſard?

Nous croyons la ſeconde opinion plus vraiſemblable, et oici nos raiſons:

Charles VII a été un prince faible; mais on ne lui a reroché aucune action atroce. Le duc de *Bourgogne* s'était uillé de toutes les eſpèces de crimes.

Il eſt donc plus naturel de ſoupçonner le duc d'avoir vou i ſe ſaiſir du dauphin, que le dauphin d'avoir formé le mplot de l'aſſaſſiner.

Charles nia que le meurtre du duc de *Bourgogne* fût préédité. *Tanneguy du Châtel* fit faire la même déclaration ir ſa foi de chevalier au fils et à la veuve du duc de *Bourgone*. Il s'offrit à le maintenir par les armes contre deux chevaliers, et perſonne n'accepta le défi. Jamais ni l'un ni l'au·e ne varièrent dans leurs déclarations.

Parmi le grand nombre de chevaliers attachés au duc de lourgogne, aucun n'oſa entreprendre de le venger; et il eſt ien vraiſemblable que c'était non par lâcheté, mais d'après

On ſerait preſque tenté de dire que ce meurtre ne fut point prémédité, tant on avait mal pris ſes

l'idée ſuperſtitieuſe qui feſait croire que DIEU accordait la victoire à la cauſe de la vérité.

Le duc de *Bourgogne* avait cependant avoué hautement l'aſſaſſinat du duc d'*Orléans*; il avait fait ſoutenir, par le cordelier *Jean Petit*, que c'était une bonne action.

Pourquoi, ſi le dauphin eût vengé ce crime par un crime ſemblable, n'eût-il pas avoué qu'il avait traité le duc de *Bourgogne* ſuivant ſes propres principes. *Tanneguy du Châtel* était un homme d'une grande générosité. *Charles VII* fut obligé de le ſacrifier au connétable de *Richemond*. *Tanneguy* ſe retira dans la ville d'Avignon ſans ſe plaindre; après avoir même exhorté le roi à faire à ſes dépens cette réconciliation néceſſaire. Dans ce temps de barbarie, un homme de ce caractère pouvait tramer un aſſaſſinat; mais il n'eſt pas vraiſemblable qu'il l'eût nié. Au contraire, il eût mis de la hauteur à s'en charger pour diſculper le dauphin. Attaché au duc d'*Orléans*, aſſaſſiné par *Jean de Bourgogne*, il eût déclaré qu'il avait vengé ſon ami.

On a prétendu que *Tanneguy* s'était vanté de ce meurtre, qu'il portait la hache avec laquelle il avait frappé le duc. Mais ou la pièce qui rapporte ce fait ne regarde pas *du Châtel*, ou elle n'eſt digne d'aucune créance. *Tanneguy du Châtel* qui avait, en 1404, fait une deſcente en Angleterre, à la tête de quatre cents gentilshommes, pour venger la mort de ſon frère qui, la même année, en repouſſant les Anglais qui étaient venus à leur tour en Bretagne, avait tué leur général de ſa main, peut-il être déſigné, vers 1420, comme un *bâtard naguères varlet de cuiſine et de chevaux à Paris*?

On a compté la dame de *Gyac*, maîtreſſe du duc de *Bourgogne*, parmi les complices; parce qu'après la mort du duc, elle ſe retira dans les terres du dauphin, pour échapper à la vengeance de la ducheſſe. Cette accuſation n'eſt-elle pas abſurde? Que pouvait offrir le dauphin à cette femme, pour la dédommager de ce qu'il lui feſait perdre?

La dame de *Gyac* avait conſeillé au duc de *Bourgogne* d'accepter la conférence de Montereau; c'en était aſſez pour que la ducheſſe la crût coupable: mais cela ne prouve rien contre elle.

On a inſtruit une eſpèce de procès contre les meurtriers; devant qui? devant les officiers de la maiſon du duc de *Bourgogne*: qui a-t-on entendu?

mesures pour en soutenir les suites. *Philippe le bon*, nouveau duc de Bourgogne, successeur de

1°. Trois des dix seigneurs qui l'ont accompagné : et de ces trois, deux disent ne pas savoir comment la chose s'est passée. Un seul dit avoir vu frapper le duc par *du Châtel*; mais aucun des trois ne parle des circonstances qui ont pu occasionner le tumulte.

2°. *Seguinat*, secrétaire du duc, long-temps retenu à Bourges par le dauphin comme prisonnier; il était entré dans les barrières : son récit est très-détaillé, et il est le seul qui charge le dauphin.

3°. Deux écuyers du sire de *Noailles* de la maison de *Foix*; ces écuyers n'ont rien vu, mais ils déposent ce qu'ils ont entendu dire au sire de *Noailles*, qui, blessé en même temps que le duc, mourut trois jours après. Cette déposition n'est pas faite comme les autres, devant une espèce de tribunal; c'est une simple déclaration pardevant notaire; déclaration écrite en latin, tandis que les autres sont en français, ce qui prouve qu'elle n'a pas été dictée par les deux écuyers. Pourquoi, au lieu de ces discours tenus à ses écuyers, n'a-t-on pas son testament de mort? S'il existe, est-il conforme à la déclaration des deux écuyers?

Le dauphin et le duc devaient être accompagnés chacun de dix personnes; le dauphin était faible, peu accoutumé aux armes; le duc de *Bourgogne* était très-fort. Cependant le dauphin mena avec lui, parmi les dix, trois hommes de robe sans armes. Ce serait la première fois que dans un assassinat prémédité on aurait pris volontairement des gens inutiles.

Le duc *Philippe* voulait faire périr sur un échafaud les meurtriers de son père; le roi d'Angleterre *Henri V* avait entre ses mains *Barbasan* et *Tanneguy du Châtel*, les deux hommes que la faction bourguignone haïssait le plus; jamais il ne voulut consentir à les livrer au duc, et il les relâcha, quoique les meurtriers du duc de *Bourgogne* fussent exceptés de toute capitulation. *Henri V* était fourbe et féroce; il avait besoin du duc de *Bourgogne*; il fallait donc que lui et les Anglais qui l'accompagnaient fussent bien convaincus de l'innocence de ces deux hommes.

ſon père, devint un ennemi néceſſaire du dauphin

Charles, duc de *Bourbon*, gendre du duc, était avec lui; il ſuivit le dauphin, et combattit pour lui dans la même année en Languedoc, où il prit Beziers. Eſt-il vraiſemblable qu'il eût tenu cette conduite, s'il eût vu le dauphin faire aſſaſſiner ſon beau-père ſous ſes yeux?

Les partiſans du dauphin ont prétendu que le duc de *Bourgogne* ayant propoſé au dauphin de venir vers ſon père, et que le dauphin l'ayant refuſé, après quelques diſcours le ſire de *Noailles* ſaiſit le dauphin, et mit la main ſur ſon épée; qu'alors *Tanneguy* emporta le dauphin dans ſes bras, et lui ſauva une ſeconde fois la liberté et la vie; (car ce fut lui qui, lorſque le duc de *Bourgogne* entra dans Paris et fit le maſſacre des *Armagnacs*, prit le dauphin dans ſon lit et l'emporta ſur ſon cheval à Vincennes) que les autres ſuivans du dauphin ſe retirèrent, excepté quatre qui tuèrent le duc de *Bourgogne* et le ſire de *Noailles*. Ce récit eſt beaucoup plus vraiſemblable que ceux de la faction bourguignone.

De ces quatre, trois avouèrent qu'ils avaient tué le duc de *Bourgogne*, parce qu'ils avaient vu qu'il voulait faire violence au dauphin. Un d'eux, ancien domeſtique du duc d'*Orléans*, ſe vantait d'avoir coupé la main du duc *Jean*, comme il avait coupé celle de ſon maître. Le quatrième avoua qu'il avait tué le ſire de *Noailles*, parce qu'il lui avait vu tirer à demi ſon épée. Voyez l'hiſtoire de *Charles VI*, par *Juvenel des Urſins*.

Nous croyons donc que l'on doit regarder le dauphin et *Tanneguy du Châtel* comme abſolument innocens, non-ſeulement de l'aſſaſſinat prémédité, mais même du meurtre du duc *Jean*; qu'il n'y eut rien de prémédité dans cet aſſaſſinat, qui n'eut, pour cauſe que l'imprudente trahiſon du duc de *Bourgogne*, qui voulait profiter de la faibleſſe du dauphin pour le forcer de le ſuivre, et la haine violente que lui portaient d'anciens ſerviteurs du duc d'*Orléans*, qui ſaiſirent ce prétexte pour le tuer.

Nos hiſtoriens ont preſque tous accuſé le dauphin et *du Châtel*, parce que, ſi on en excepte *Juvenel des Urſins*, tous les hiſtoriens du temps étaient ou ſujets ou partiſans de la maiſon de *Bourgogne*.

Voyez dans les *Eſſais hiſtoriques ſur Paris*, par M. *de Saint Foix*, une diſſertation très-intéreſſante ſur ce point de notre hiſtoire.

par devoir et par politique. La reine ſa mère outragée devint une marâtre implacable; et le roi anglais, profitant de tant d'horreurs, diſait que DIEU l'amenait par la main pour punir les Français. *Iſabelle de Bavière* et le nouveau duc *Philippe* conclurent à Troyes une paix † plus funeſte que toutes les guerres précédentes, par laquelle on donna *Catherine*, fille de *Charles VI*, pour épouſe au roi d'Angleterre, avec la France en dot.

Il fut ſtipulé dès-lors même que *Henri V* ſerait reconnu pour roi, mais qu'il ne prendrait que le nom de régent pendant le reſte de la vie malheureuſe du roi de France devenu entièrement imbécille. Enfin, le contrat portait qu'on pourſuivrait ſans relâche celui qui ſe diſait dauphin de France. *Iſabelle de Bavière* conduiſit ſon malheureux mari et ſa fille à Troyes, où le mariage s'accomplit. *Henri*, devenu roi de France, entra dans Paris paiſiblement, et y régna ſans contradiction, tandis que *Charles VI* était enfermé avec ſes domeſtiques à l'hôtel de St Paul, et que la reine *Iſabelle de Bavière* commençait déjà à ſe repentir.

†† *Philippe*, duc de Bourgogne, fit demander ſolennellement juſtice du meurtre de ſon père aux deux rois, à l'hôtel de St Paul, dans une aſſemblée de tout ce qui reſtait de grands. Le procureur général de Bourgogne, *Nicolas Raulin*, un docteur de l'univerſité nommé *Jean Larcher*, accuſent le dauphin. Le premier préſident du parlement de Paris et quelques députés de ſon corps aſſiſtaient à cette aſſemblée. L'avocat général

† 1420. †† 1420.

Marigni prend des conclusions contre l'héritier et le défenseur de la couronne, comme s'il parlait contre un assassin ordinaire. Le parlement fait citer le dauphin à ce qu'on appelle la *table de marbre*. C'était une grande table qui servait du temps de *St Louis* à recevoir les redevances en nature des vassaux de la tour du louvre, et qui resta depuis comme une marque de juridiction. Le dauphin y fut condamné par contumace. En vain le président *Hénaut*, qui n'avait pas le courage du président *de Thou*, a voulu déguiser ce fait ; il n'est que trop avéré. (*y*)

C'était une de ces questions délicates et difficiles à résoudre, de savoir par qui le dauphin devait être jugé, si on pouvait détruire la loi salique, si le meurtre du duc d'*Orléans* n'ayant point été vengé, l'assassinat du meurtrier devait l'être. On a vu longtemps après en Espagne *Philippe II* faire périr son fils. *Cosme I*, duc de Florence, tua l'un de ses enfans qui avait assassiné l'autre. Ce fait est très-vrai ; on a contesté très-mal à propos à *Varillas* cette aventure ; le président *de Thou* fait assez entendre qu'il en fut informé sur les lieux. Le czar *Pierre* a fait de nos jours condamner son fils à la mort ; exemples affreux, dans lesquels il ne s'agissait pas de donner l'héritage du fils à un étranger !

Voilà donc la loi salique abolie, l'héritier du trône déshérité et proscrit, le gendre régnant paisiblement, en enlevant l'héritage de son beau-frère, comme depuis on vit en Angleterre *Guillaume*,

(*y*) L'archevêque de Reims, *des Ursins*, l'avoue dans son histoire. Voyez le chapitre 65 de l'histoire du parlement de Paris.

prince d'Orange, étranger, dépoſſéder le père de ſa femme. Si cette révolution avait duré comme tant d'autres, ſi les ſucceſſeurs de *Henri V* avaient ſoutenu l'édifice élevé par leur père, s'ils étaient aujourd'hui rois de France, y aurait-il un ſeul hiſtorien qui ne trouvât leur cauſe juſte? *Mézerai* n'eût point dit en ce cas que *Henri V* mourut des hémorrhoïdes, en punition de s'être aſſis ſur le trône des rois de France. Les papes ne leur auraient-ils pas envoyé bulles ſur bulles? n'auraient-ils pas été les oints du Seigneur? La loi ſalique n'aurait-elle pas été regardée comme une chimère? Que de bénédictins auraient préſenté aux rois de la race de *Henri V* de vieux diplomes contre cette loi ſalique! que de beaux eſprits l'euſſent tournée en ridicule! que de prédicateurs euſſent élevé juſqu'au ciel *Henri V*, vengeur de l'aſſaſſinat, et libérateur de la France!

Le dauphin, retiré dans l'Anjou, ne paraiſſait qu'un exilé. *Henri V*, roi de France et d'Angleterre, fit voile vers Londres, pour avoir encore de nouveaux ſubſides et de nouvelles troupes. Ce n'était pas l'intérêt du peuple anglais, amoureux de ſa liberté, que ſon roi fût maître de la France. L'Angleterre était en danger de devenir une province d'un royaume étranger; et après s'être épuiſée pour affermir ſon roi dans Paris, elle eût été réduite en ſervitude par les forces du pays même qu'elle aurait vaincu, et que ſon roi aurait eues dans ſa main.

Cependant *Henri V* retourna bientôt à Paris, plus maître que jamais. Il avait des tréſors et des

armées ; il était jeune encore. Tout fesait croire que le trône de France passait pour toujours à la maison de *Lancastre*. La destinée renversa tant de prospérités et d'espérances. *Henri V* fut attaqué d'une fistule. On l'eût guéri dans des temps plus éclairés. L'ignorance de son siècle causa sa mort †. Il expira au château de Vincennes à l'âge de trente-quatre ans. Son corps fut exposé à St Denis, comme celui d'un roi de France, et ensuite porté à Westminster parmi ceux d'Angleterre.

Charles VI, à qui on avait encore laissé par pitié le vain titre de roi, finit bientôt après sa triste vie, après avoir passé trente années dans des rechutes continuelles de frénésie. Il mourut le plus malheureux des rois, †† et le roi du peuple le plus malheureux de l'Europe.

Le frère de *Henri V*, le duc *de Betford*, fut le seul qui assista à ses funérailles. On n'y vit aucun seigneur. Les uns étaient morts à la bataille d'Azincourt, les autres captifs en Angleterre. Et le duc *de Bourgogne* ne voulait pas céder le pas au duc *de Betford* : il fallait bien pourtant lui céder tout. *Betford* fut déclaré régent de France, et on proclama roi à Paris et à Londres *Henri VI* fils de *Henri V*, enfant de neuf mois. La ville de Paris envoya même jusqu'à Londres des députés pour prêter serment de fidélité à cet enfant.

† 1422. †† 1422.

CHAPITRE LXXX.

De la France, du temps de Charles VII. De la Pucelle et de Jacques Cœur.

Ce débordement de l'Angleterre en France fut enfin ſemblable à celui qui avait inondé l'Angleterre, du temps de *Louis VIII*; mais il fut plus long et plus orageux. Il fallut que *Charles VII* regagnât pied à pied ſon royaume. Il avait à combattre le régent *Betford*, auſſi abſolu que *Henri V*, et le duc de *Bourgogne* devenu l'un des plus puiſſans princes de l'Europe, par l'union du Hainaut, du Brabant et de la Hollande à ſes domaines. Les amis de *Charles VII* étaient pour lui auſſi dangereux que ſes ennemis. La plupart abuſaient de ſes malheurs, au point que le comte *de Richemont* ſon connétable, frère du duc *de Bretagne*, fit étrangler deux de ſes favoris.

On peut juger de l'état déplorable où *Charles* était réduit, par la néceſſité où il fut de baiſſer dans les pays de ſon obéiſſance la livre numéraire qui valait plus de 8 de nos livres, à la fin du règne de *Charles V*, à moins de $\frac{1}{165}$ de ces mêmes livres actuelles; en ſorte qu'elle ne déſignait alors qu'un 50e de la valeur qu'elle avait déſignée peu d'années auparavant.

Il fallut bientôt recourir à un expédient plus étrange, à un miracle. Un gentilhomme des frontières de Lorraine, nommé *Baudricourt*,

crut trouver dans une jeune ſervante d'un cabaret de Vaucouleurs un perſonnage propre à jouer le rôle de guerrière et d'inſpirée. Cette *Jeanne d'Arc*, que le vulgaire croit une bergère, était en effet une jeune ſervante d'hôtellerie, *robuſte, montant chevaux à poil*, comme dit *Monſtrelet*, *et faiſant autres apertiſes que jeunes filles n'ont point accoutumé de faire*. On la fit paſſer pour une bergère de dix-huit ans. Il eſt cependant avéré, par ſa propre confeſſion, qu'elle avait alors vingt-ſept années. Elle eut aſſez de courage et aſſez d'eſprit pour ſe charger de cette entrepriſe, qui devint héroïque. On la mena devant le roi à Bourges. Elle fut examinée par des femmes, qui ne manquèrent pas de la trouver vierge, et par une partie des docteurs de l'univerſité, et quelques conſeillers du parlement, qui ne balancèrent pas à la déclarer inſpirée; ſoit qu'elle les trompât, ſoit qu'ils fuſſent eux-mêmes aſſez habiles pour entrer dans cet artifice: le vulgaire le crut, et ce fut aſſez.

† Les Anglais aſſiégeaient alors la ville d'Orléans, la ſeule reſſource de *Charles*; et étaient prêts de s'en rendre maîtres. Cette fille guerrière, vêtue en homme, conduite par d'habiles capitaines, entreprend de jeter du ſecours dans la place. Elle parle aux ſoldats de la part de DIEU, et leur inſpire ce courage d'enthouſiaſme, qu'ont tous les hommes qui croient voir la divinité combattre pour eux. Elle marche à leur tête et délivre Orléans, bat les Anglais, prédit à *Charles* qu'elle le

† 1429.

fera sacrer dans Reims, et accomplit sa promesse l'épée à la main. Elle assista au sacre tenant l'étendard avec lequel elle avait combattu.

† Ces victoires rapides d'une fille, les apparences d'un miracle, le sacre du roi qui rendait sa personne plus vénérable, allaient bientôt rétablir le roi légitime, et chasser l'étranger : mais l'instrument de ces merveilles, *Jeanne d'Arc*, fut blessée et prise en défendant Compiègne. Un homme tel que le *Prince noir* eût honoré et respecté son courage. Le régent *Betford* crut nécessaire de la flétrir pour ranimer ses anglais. Elle avait feint un miracle, *Betford* feignit de la croire sorcière. Mon but est toujours d'observer l'esprit du temps ; c'est lui qui dirige les grands événemens du monde. L'université de Paris présenta requête contre *Jeanne d'Arc*, l'accusant d'hérésie et de magie. Ou l'université pensait ce que le régent voulait qu'on [illegible] ; ou si elle ne le pensait pas, elle commettait [illegible] lâcheté détestable. Cette héroïne, digne du [illegible] le qu'elle avait feint, fut jugée à Rouen, par [illegible] *bon* évêque de Beauvais, cinq autres évêques [illegible], un seul évêque d'Angleterre, assistés d'un [illegible] dominicain vicaire de l'inquisition, et par des [illegible]cteurs de l'université. Elle fut qualifiée " de [illegible], superstitieuse, devineresse du diable, blasphé[illegible], mereresse en DIEU et en ses saints et saintes, errant [illegible], par moult de fors en la foi de CHRIST. " Comme elle, elle fut condamnée à jeûner au pain et à l'eau [illegible]ans une prison perpétuelle. Elle fit à ses juges une réponse digne d'une mémoire éternelle. Interrogée

† 1429.

pourquoi elle avait osé assister au sacre de *Charles* avec son étendard ? elle répondit : *Il est juste que qui a eu part au travail en ait à l'honneur.*

† Enfin, accusée d'avoir repris une fois l'h d'homme, qu'on lui avait laissé exprès p tenter, ses juges, qui n'étaient pas aff droit de la juger, puisqu'elle était p guerre, la déclarèrent hérétique relapse, e mourir par le feu celle qui, ayant sau aurait eu des autels dans les temps héro les hommes en élevaient à leurs li *Charles VII* rétablit depuis sa mémoire, honorée par son supplice même.

Ce n'est pas assez de la cruauté p hommes à de telles exécutions, il fa fanatisme composé de superstition et d qui a été la maladie de presque Quelque temps auparavant, les A nèrent la princesse de *Glocester* à honorable dans l'église de St Paul, et ses amies à être brûlée vive, sous pré je ne sais quel sortilége employé contre la roi. On avait brûlé le baron de *Cobham* d'hérétique ; et en Bretagne on fit mou même supplice le maréchal de *Retz*, magie, et d'avoir égorgé des enfa p avec leur sang de prétendus encha

Que les citoyens d'une ville immen arts, les plaisirs et la paix règnent au où la raison même commence à s'in comparent les temps, et qu'ils se

† 1431.

s'ils l'oſent. C'eſt une réflexion qu'il faut faire, preſqu'à chaque page de cette hiſtoire.

Dans ces triſtes temps, la communication des provinces était ſi interrompue, les peuples limitrophes étaient ſi étrangers les uns aux autres, qu'une aventurière oſa quelques années après la mort de la pucelle prendre ſon nom en Lorraine, et ſoutenir hardiment qu'elle avait échappé au ſupplice, et qu'on avait brûlé un fantôme à ſa place. Ce qui eſt plus étrange, c'eſt qu'on la crut. On la combla d'honneurs et de biens; et un homme de la maiſon des *Armoiſes* l'épouſa en 1436, penſant en effet épouſer la véritable héroïne, qui, quoique née ſans l'obſcurité, eût été pour le moins égale à lui par ſes grandes actions. (2)

Pendant cette guerre, plus longue que déciſive, qui cauſait tant de malheurs, un autre événement ſauva le ſalut de la France. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, mérita ce nom, en pardonnant enfin au roi la mort de ſon père, et en s'uniſſant avec le chef de ſa maiſon contre l'étranger. Il fit à la vérité payer cher au roi cet ancien aſſaſſinat, en ſe donnant par le traité toutes les villes ſur la rivière de Somme, avec Roye, Montdidier et le comté de Boulogne. Il ſe libéra de tout hommage pendant ſa vie, et devint un très-grand ſouverain; mais il eut la généroſité de délivrer de ſa longue priſon de Londres le duc d'*Orléans*, le fils de celui qui avait été aſſaſſiné dans Paris. Il paya cette rançon. On la fait monter à trois cents mille

(2) Voyez l'article *Arc, Jeanne d'Arc*, dans le *Dictionnaire philoſophique*.

écus d'or; exagération ordinaire aux écriv le
ces temps. Mais cette conduite montre g le
vertu. Il y a eu toujours de belles
temps les plus corrompus. La vertu de ce pr
n'excluait pas en lui la volupté et l'a ur
mes, qui ne peut jamais être un vice q
conduit aux méchantes actions. C'eſt ce
Philippe qui avait en 1300 inſtitué la to n
en l'honneur d'une de ſes maîtreſſes. Il
bâtards qui eurent tous du mérite. Sa c
la plus brillante de l'Europe. Anvers,
feſaient un grand commerce, et ré
l'abondance dans ſes Etats. La France
enfin ſa paix et ſa grandeur, qui
toujours depuis, malgré les adverſités, et
les guerres civiles et étrangères.

Charles VII regagna ſon royau
comme *Henri IV* le conquit cent
après. *Charles* n'avait pas à la vérité ce c
brillant, cet eſprit prompt et actif, et ce
héroïque de *Henri IV*; mais obligé de
ménager ſouvent ſes amis et ſes ennem
ner de petits combats, de ſurprendre
d'en acheter, il entra dans Paris com y
depuis *Henri IV*, par intrigue et par to
deux ont été déclarés incapables de poſſéder
ronne, et tous deux ont pardonné. Ils a
core une faibleſſe commune, celle de ſe livre
à l'amour; car l'amour influe preſque touj
les affaires d'Etat, chez les princes c
qui n'arrive point dans le reſte du m

Charles ne fit ſon entrée dans Paris

Ces bourgeois qui s'étaient signalés par tant de massacres allèrent au-devant de lui avec toutes les démonstrations d'affection et de joie qui étaient en usage chez ce peuple grossier. Sept filles représentant les sept péchés qu'on nomme mortels, et sept autres figurant les vertus théologales et cardinales, avec des écriteaux, le reçurent vers la porte St Denis. Il s'arrêtait quelques minutes dans les carrefours à voir les mystères de la religion, que des bateleurs jouaient sur des tréteaux. Les habitans de cette capitale étaient alors aussi pauvres que rustiques; les provinces l'étaient davantage. Il fallut plus de vingt ans pour réformer l'Etat. Ce ne fut que vers l'an 1450 que les Anglais furent entièrement chassés de la France. Ils ne gardèrent que Calais et Guines, et perdirent pour jamais tous ces vastes domaines que les trois victoires de Créci, de Poitiers et d'Azincourt ne purent leur conserver. Les divisions de l'Angleterre contribuèrent autant que *Charles VII* à la réunion de la France. Cet *Henri VI* qui avait porté les deux couronnes, et qui même était venu se faire sacrer à Paris, détrôné à Londres par ses parens, fut rétabli et détrôné encore.

Charles VII, maître enfin paisible de la France, y établit un ordre qui n'y avait jamais été depuis la décadence de la famille de *Charlemagne*. Il conserva des compagnies réglées de quinze cents gendarmes. Chacun de ses gendarmes devait servir avec six chevaux; de sorte que cette troupe composait neuf mille cavaliers. Le capitaine de cent hommes avait mille sept cents livres de compte

par an, ce qui revient à environ dix mille livres numéraires d'aujourd'hui. Chaque gendarme avait trois cents ſoixante livres de paye annuelle, et chacun des cinq hommes qui l'accompagnaient avait quatre livres de ce temps-là par mois. Il établit auſſi quatre mille cinq cents archers, qui avaient cette même paye de quatre livres, c'eſt-à-dire environ vingt-quatre des nôtres. Ainſi en temps de paix il en coûtait environ ſix millions de notre monnaie préſente pour l'entretien des ſoldats. Les choſes ont bien changé dans l'Europe. Cet établiſſement des archers fait voir que les mouſquets n'étaient pas encore d'un fréquent uſage. Cet inſtrument de deſtruction ne fut commun que du temps de *Louis XI.*

Outre ces troupes, tenues continuellement ſous le drapeau, chaque village entretenait un franc-archer exempt de taille; et c'eſt par cette exemption, attachée d'ailleurs à la nobleſſe, que tant de perſonnes s'attribuèrent bientôt la qualité de gentilhomme de nom et d'armes. Les poſſeſſeurs des fiefs immédiats furent diſpenſés du ban, qui ne fut plus convoqué. Il n'y eut que l'arrière-ban, compoſé des arrière-petits vaſſaux, qui reſta ſujet encore à ſervir dans les occaſions.

On s'étonne qu'après tant de déſa
France eût tant de reſſources et d'argent,
un pays riche par ſes denrées ne ceſſe ja
l'être, quand la culture n'eſt pas aband
Les guerres civiles ébranlent le corps
et ne le détruiſent point. Les meurtres et
cagemens qui déſolent des familles en

d'autr

d'autres. Les négocians deviennent d'autant plus habiles qu'il faut plus d'art pour ſe ſauver parmi tant d'orages. *Jacques Cœur* en eſt un grand exemple. Il avait établi le plus grand commerce qu'aucun particulier de l'Europe eût jamais embraſſé. Il n'y eut depuis lui que *Coſme Médici*, que nous appelons *de Médicis*, qui l'égalât. *Jacques Cœur* avait trois cents facteurs en Italie et dans le Levant. Il prêta deux cents mille écus d'or au roi, ſans quoi on n'aurait jamais repris la Normandie. Son induſtrie était plus utile pendant la paix que *Dunois* et la *Pucelle* ne l'avaient été pendant la guerre. C'eſt une grande tache peut-être à la mémoire de *Charles VII*, qu'on ait perſécuté un homme ſi néceſſaire. On n'en ſait point le ſujet : car qui ſait les ſecrets reſſorts des fautes et des injuſtices des hommes ?

Le roi le fit mettre en priſon, et le parlement de Paris lui fit ſon procès. On ne put rien prouver contre lui, ſinon qu'il avait fait rendre à un turc un eſclave chrétien, lequel avait quitté et trahi ſon maître, et qu'il avait fait vendre des armes au ſoudan d'Egypte. Sur ces deux actions, dont l'une était permiſe, et l'autre vertueuſe, il fut condamné à perdre tous ſes biens. Il trouva dans ſes commis plus de droiture que dans les courtiſans qui l'avaient perdu. Ils ſe cotiſèrent preſque tous pour l'aider dans ſa diſgrace. On dit que *Jacques Cœur* alla continuer ſon commerce en Chypre, et n'eut jamais la faibleſſe de revenir dans ſon ingrate patrie, quoiqu'il y fût rappelé. Mais cette anecdote n'eſt pas bien avérée.

Au reſte, la fin du règne de *Charles VII* fut aſſez heureuſe pour la France quoique très-malheureuſe pour le roi, dont les jours finirent avec amertume par les rebellions de ſon fils dénaturé, qui fut depuis le roi *Louis XI.*

CHAPITRE LXXXI.

Mœurs, uſages, commerce, richeſſes, vers les treizième et quatorzième ſiècles.

Je voudrais découvrir quelle était alors la ſociété des hommes, comment on vivait dans l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés, plutôt que de répéter tant de malheurs et tant de combats, funeſtes objets de l'hiſtoire, et lieux communs de la méchanceté humaine.

Vers la fin du treizième ſiècle, et dans le commencement du quatorzième, il me ſemble qu'on commençait en Italie, malgré tant de diſſentions, à ſortir de cette groſſièreté dont la rouille avait couvert l'Europe depuis la chute de l'empire romain. Les arts néceſſaires n'avaient point péri. Les artiſans et les marchands, que leur obſcurité dérobe à la fureur ambitieuſe des grands, ſont des fourmis qui ſe creuſent des habitations en ſilence, tandis que les aigles et les vautours ſe déchirent.

On trouva même dans ces ſiècles groſſiers des inventions utiles, fruits de ce génie de méchanique que la nature donne à de certains hommes, très-indépendamment de la philoſophie. Le ſo-

ret, par exemple, de secourir la vue affaiblie des vieillards par des lunettes, qu'on nomme *besicles*, est de la fin du treizième siècle. Ce beau secret fut trouvé par *Alexandre Spina*. Les machines qui agissent par le secours du vent sont connues en Italie dans le même temps. *La Flamma*, qui vivait au quatorzième siècle, en parle; et avant lui on n'en parle point. Mais c'est un art connu long-temps auparavant chez les Grecs et chez les Arabes; il en est parlé dans des poëtes arabes du septième siècle. La faïence, qu'on faisait principalement à Faenza, tenait lieu de porcelaine. On connaissait depuis long-temps l'usage des vitres, mais il était fort rare: c'était un luxe de s'en servir. Cet art, porté en Angleterre par les Français vers l'an 1180, y fut regardé comme une grande magnificence.

Les Vénitiens eurent seuls au treizième siècle le secret des miroirs de cristal. Il y avait en Italie quelques horloges à roues: celle de Bologne était fameuse. La merveille plus utile de la boussole était due au hasard, et les vues des hommes n'étaient point encore assez étendues pour qu'on fît usage de cette découverte. L'invention du papier, fait avec du linge pillé et bouilli, est du commencement du quatorzième siècle. *Cortusius*, historien de Padoue, parle d'un certain *Paz*, qui en établit à Padoue la première manufacture, plus d'un siècle avant l'invention de l'imprimerie. C'est ainsi que les arts utiles se sont peu a peu établis, et la plupart par des inventeurs ignorés.

Il s'en fallait beaucoup que le reste de l'Europe

eût des villes telles que Veniſe, Gènes, Bolo
Sienne, Piſe, Florence. Preſque toutes l
ſons dans les villes de France, d'Allen
d'Angleterre étaient couvertes de chaume
en était même ainſi en Italie dans les vi
moins riches, comme Alexandrie de la pai
Nice de la paille, etc.

Quoique les forêts euſſent couvert tant de
rains demeurés long-temps ſans culture, cep
dant on ne ſavait pas encore ſe garantir du fi
à l'aide de ces cheminées, qui ſont aujourd'
dans tous nos appartemens un ſecours et un o
ment. Une famille entière s'aſſemblait au mi
d'une ſalle commune enfumée, autour d'un la
foyer rond, dont le tuyau allait percer le plaf

La Flamma ſe plaint au quatorzième ſiec
ſelon l'uſage des auteurs peu judicieux, qu
frugale ſimplicité a fait place au luxe. Il regr
le temps de *Fréderic Barberouſſe*, et de *Fréderic*
lorſque dans Milan, capitale de la Lombardie,
ne mangeait de la viande que trois fois par ſ
ne. Le vin alors était rare, la bougie était inconn
et la chandelle un luxe. On ſe ſervait, dit-il, d
les meilleurs citoyens de morceaux de bois ſ
allumés pour s'éclairer. On ne mangeait de
viande chaude que trois fois par ſemaine;
chemiſes étaient de ſerge et non de linge; la
des bourgeoiſes les plus conſidérables était
cent livres tout au plus. Les choſes ont bien ch
gé, ajoute-t-il; on porte à préſent du linge;
femmes ſe couvrent d'étoffes de ſoie, et mé

il y entre quelquefois de l'or et de l'argent; elles ont juſqu'à deux mille livres de dot, et ornent même leurs oreilles de pendans d'or. Cependant ce luxe dont il ſe plaint était encore loin à quelques égards de ce qui eſt aujourd'hui le néceſſaire des peuples riches et induſtrieux.

Le linge de table était très-rare en Angleterre. Le vin ne s'y vendait que chez les apothicaires comme un cordial. Toutes les maiſons des particuliers étaient d'un bois groſſier, recouvert d'une eſpèce de mortier qu'on appelle torchis; les portes baſſes et étroites, les fenêtres petites et preſque ſans jour. Se faire traîner en charrette dans les rues de Paris, à peine pavées et couvertes de fange, était un luxe; et ce luxe fut défendu, par *Philippe le bel*, aux bourgeoiſes. On connaît ce règlement fait ſous *Charles VI. Nemo audeat dare præter duo fercula cum potagio;* " Que perſonne n'oſe „ donner plus de deux plats avec le potage. "

Un ſeul trait ſuffira pour faire connaître la diſette d'argent en Ecoſſe et même en Angleterre, auſſi-bien que la ruſticité de ces temps-là, appelée ſimplicité. On lit dans les actes publics que quand les rois d'Ecoſſe venaient à Londres, la cour d'Angleterre leur aſſignait trente ſchellings par jour, douze pains, douze gâteaux et trente bouteilles de vin.

Cependant il y eut toujours chez les ſeigneurs de fief, et chez les principaux prélats, toute la magnificence que le temps permettait. Elle devait néceſſairement s'introduire chez les poſſeſſeurs

des grandes terres. Dès long-temps au a les évêques ne marchaient qu'avec un no prodigieux de domestiques et de chevaux. concile de Latran tenu en 1179, sous *A dre III*, leur reproche que souvent on était ol de vendre les vases d'or et d'argent, dans les ses des monastères, pour les recevoir et pour défrayer dans leurs visites. Le cortége des ar vêques fut réduit par les canons de ces co cinquante chevaux, celui des évêques à trent celui des cardinaux à vingt-cinq; car un qui n'avait pas d'évêché, et qui par conséq n'avait point de terres, ne pouvait pas av luxe d'un évêque. Cette magnificence des pr était plus odieuse alors qu'aujourd'hui, qu'il n'y avait point d'état mitoyen entre grands et les petits, entre les riches et les vres. Le commerce et l'industrie n'ont pu fo qu'avec le temps cet état mitoyen, qui fi richesse d'une nation. La vaisselle d'argent é presque inconnue dans la plupart des villes. *Jus*, écrivain lombard du quatorzième regarde comme un grand luxe les four les cuillers et les tasses d'argent.

Un père de famille, dit-il, qui a neuf à dix p sonnes à nourrir avec deux chevaux, est oblig de dépenser par an jusqu'à trois cents florins d'o C'était tout au plus deux mille livres de la mo naie de France, courante de nos jours.

L'argent était donc très-rare en beaucou d'endroits d'Italie, et bien plus en France au douzième, treizième et quatorzième siècles. Le

es Lombards, qui se faisaient seuls le comme
e et en Angleterre, les Juifs leurs
, e nt en possession de tirer des Fran-
es A ring pour cent par an pour l'in-
e du prêt. Le haut intérêt de l'argent
ue infaillible de la pauvreté publique.
Charles V amassa quelques trésors par
, par la sage administration de ses do-
(alors le plus grand revenu des rois) et
impôts inventés sous *Philippe de Valois*,
faibles firent beaucoup murmurer un
ivre. Son ministre le cardinal de *la*
s'était que trop enrichi. Mais tous ces
nt dissipés dans d'autres pays. Le
ta les siens dans Avignon. Le duc
rère de *Charles V*, alla perdre ceux
fa lheureuse expédition d'Italie.
s la misère jusqu'aux derniers
VI et VII.
as s les belles villes com-
de l'I s. On y vivait avec com-
o nce. Ce n'était que dans leur
douceurs de la vie. Les
et y excitèrent enfin le génie,
le courage.

CHAPITRE LXXXII.

Sciences et beaux arts, aux treizième et quatorzième siècles.

LA langue italienne n'était pas encore formée du temps de *Frédéric II.* On le voit par les vers de cet empereur, qui sont le dernier exemple de la langue romance, dégagée de la dureté tudesque.

Plas me el cavalier Frances,
E la donna Catalana,
E l'ovrar Genoes,
E la danza Trevisana,
E lou cantar Provensales,
Las man e cara d'Angles,
E lou donzel de Toscana.

Ce monument est plus précieux qu'on ne pense, et est fort au-dessus de tous ces décombres des bâtimens du moyen âge, qu'une curiosité grossière et sans goût recherche avec avidité. Il fait voir que la nature ne s'est démentie chez aucune des nations dont *Frédéric* parle. Les Catalanes sont, comme au temps de cet empereur, les plus belles femmes de l'Espagne. La noblesse française a les mêmes grâces martiales qu'on estimait alors. Une peau douce et blanche, de belles mains sont encore une chose commune en Angleterre. La jeunesse a plus d'agrémens en Toscane qu'ailleurs. Les Génois ont conservé leur industrie, les Provençaux leur goût pour la poésie et pour le chant. C'était en Provence et en Languedoc qu'on avait adouci la langue romance. Les Provençaux furent les maîtres

naîtres des Italiens. Rien n'eſt ſi connu des amateurs de ces recherches que les vers ſur les Vaudois de l'année 1100.

Que non voglia maudir ne jura ne mentir,
N'occir, ne avoutrar, ne prenre de altrui,
Ne s'avengear deli ſuo ennemi,
Loz diſon qu'es vaudes et los feſon morir.

Cette citation a encore ſon utilité, en ce qu'elle eſt une preuve que tous les réformateurs ont toujours affecté des mœurs ſévères. (18)

Ce jargon ſe maintint malheureuſement tel qu'il était en Provence et en Languedoc, tandis que ſous la plume de *Pétrarque* la langue italienne atteignit à cette force et à cette grâce qui loin de générer ſe perfectionna encore. L'italien prit la forme à la fin du treizième ſiècle, du temps du bon roi *Robert*, grand-père de la malheureuſe *Jeanne*. Déjà le *Dante* florentin avait illuſtré la langue toſcane par ſon poëme bizarre, mais brillant de beautés naturelles, intitulé *Comédie*; ouvrage dans lequel l'auteur s'éleva dans les détails au-deſſus du mauvais goût de ſon ſiècle et de ſon

(18) Ces vers montrent également que dès ce temps les hommes qui cultivaient leur eſprit ſavaient ſe moquer des préjugés, et ſentaient combien ces perſécutions étaient inſultes et atroces On en trouve pluſieurs autres preuves dans le *Recueil des fabliaux*, par M. *le Grand* Cependant le fanatiſme a duré encore ſix ſiècles, ſoit parce que la première et la dernière claſſe d'une nation ſont toujours celles où la lumière arrive le plus tard, ſoit parce que tant qu'un pays n'a point de bonnes lois, ou que le progrès des lumières n'y ſ'applée point, c'eſt toujours entre les mains de la populace crédule véritablement le pouvoir.

ſujet, et rempli de morceaux écrits auſſi purement que s'ils étaient du temps de l'*Arioſte* et du *Taſſe*. On ne doit pas s'étonner que l'auteur, l'un des principaux de la faction *gibeline*, perſécuté par *Boniface VIII* et par *Charles de Valois*, ait dans ſon poëme exhalé ſa douleur ſur les querelles de l'empire et du ſacerdoce. Qu'il ſoit permis d'inférer ici une faible traduction d'un des paſſages du *Dante*, concernant ces diſſentions. Ces monumens de l'eſprit humain délaſſent de la longue attention aux malheurs qui ont troublé la terre.

Jadis on vit dans une paix profonde
De deux ſoleils les flambeaux luire au monde,
Qui ſans ſe nuire éclairant les humains,
Du vrai devoir enſeignaient les chemins,
Et nous montraient, de l'aigle impériale
Et de l'agneau les droits et l'intervale.
Ce temps n'eſt plus, et nos cieux ont changé.
L'un des ſoleils de vapeurs ſurchargé,
En s'échappant de ſa ſainte carrière,
Voulut de l'autre abſorber la lumière.
La règle alors devint confuſion;
Et l'humble agneau parut un fier lion,
Qui tout brillant de la pourpre uſurpée
Voulut porter la houlette et l'épée.

Après le *Dante*, *Pétrarque*, né en 1304 dans Arezzo patrie de *Gui Arrétin*, mit dans la langue italienne plus de pureté, avec toute la douceur dont elle était ſuſceptible. On trouve dans ces deux poëtes, et ſur-tout dans *Pétrarque*, un grand nombre de ces traits ſemblables à ces beaux

ouvrages des anciens, qui ont à la fois la force de l'antiquité et la fraîcheur du moderne. S'il y a de la témérité à l'imiter, vous la pardonnerez au désir de vous faire connaître autant que je le puis ce genre dans lequel il écrivait. Voici à peu près le commencement de sa belle ode à la Fontaine de Vaucluse, en vers croisés:

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui consume mon cœur,
Seule beauté qui soit dans la nature,
Des feux du jour évitait la chaleur;
Arbre heureux dont le feuillage
Agité par les zéphyrs
La couvrit de son ombrage,
Qui rappelles mes soupirs,
En rappelant son image;
Ornemens de ces bords, et filles du matin,
Vous dont je suis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,
Fleurs qu'elle embellissait quand vous touchiez son sein,
Rossignol dont la voix est moins douce et moins belle,
Air devenu plus pur, adorable séjour,
Immortalisé par ses charmes,
Lieux dangereux et chers, où de ses tendres armes
L'amour a blessé tous mes sens;
Ecoutez mes derniers accens,
Recevez mes dernières larmes.

Ces pièces, qu'on appelle *Canzoni*, sont regardées comme ses chefs-d'œuvre. Ses autres ouvrages lui firent moins d'honneur; il immortalisa la Fontaine de Vaucluse, *Laure* et lui-même. S'il n'avait point aimé, il serait beaucoup moins connu. Quelqu'imparfaite que soit cette imitation,

elle fait entrevoir la distance immense qui était alors entre les Italiens et toutes les autres nations. J'ai mieux aimé vous donner quelque légère idée du génie de *Pétrarque*, de cette douceur et de cette molleſſe élégante qui fait ſon caractère, que de vous répéter ce que tant d'autres ont dit des honneurs qu'on lui offrit à Paris, de ceux qu'il reçut à Rome, de ce triomphe au capitole en 1341, célèbre hommage que l'étonnement de ſon ſiècle payait à ſon génie alors unique, mais ſurpaſſé depuis par l'*Arioſte* et par le *Taſſe*. Je ne paſſerai pas ſous ſilence que ſa famille avait été bannie de Toſcane, et dépouillée de ſes biens, pendant les diſſentions des *Guelfes* et des *Gibelins*, et que les Florentins lui députèrent *Bocace*, pour le prier de venir honorer ſa patrie de ſa préſence, et y jouir de la reſtitution de ſon patrim . La Grèce dans ſes plus beaux jours ne montra plus de goût et plus d'eſtime pour les tale .

Ce *Bocace* fixa la langue toſcane ; il eſt le premier modèle en proſe pour l'exacti pour la pureté du ſtyle, ainſi que pour le n de la narration. La langue perfection r deux écrivains ne reçut plus d'altéra que tous les autres peuples de l'Europe, juſqu Grecs mêmes, ont changé leur idiome.

Il y eut une ſuite non interrompue de p italiens qui ont tous paſſé à la poſtérité ; *Pulci* écrivit après *Pétrarque* ; le *Boyardo* c de *Scandiano*, ſuccéda au *Pulci*, et l'*A* ſurpaſſa tous par la fécondité de ſon i gu N'oublions pas que *Pétrarque* et *Boc*

célébré cette infortunée *Jeanne de Naples*, dont l'esprit cultivé sentait tout leur mérite, et qui fut même une de leurs disciples. Elle était alors dévouée toute entière aux beaux arts, dont les charmes lesaient oublier les temps criminels de son premier mariage. Ses mœurs changées par la culture de l'esprit devaient la défendre de la cruauté tragique qui finit ses jours.

Les beaux arts, qui se tiennent comme par la main, et qui d'ordinaire périssent et renaissent ensemble, sortaient en Italie des ruines de la barbarie. *Cimmabué* sans aucun secours était comme un nouvel inventeur de la peinture au treizième siècle. Le *Giotto* fit des tableaux qu'on voit encore avec plaisir. Il reste sur-tout de lui cette fameuse peinture qu'on a mise en mosaïque, et qui représente le premier apôtre marchant sur les eaux; on la voit au-dessus de la grande porte de St Pierre de Rome. *Arnelleschi* commença à réformer l'architecture gothique. *Gui d'Arezzo* long-temps auparavant avait inventé les nouvelles notes de la musique à la fin de l'onzième siècle, et rendu cet art plus facile et plus commun.

On fut redevable de toutes ces belles nouveautés aux Toscans. Ils firent tout renaître par leur seul génie, avant que le peu de science qui était resté à Constantinople refluât en Italie avec la langue grecque, par les conquêtes des Ottomans. Florence était alors une nouvelle Athènes; et parmi les orateurs qui vinrent de la part des villes d'Italie haranguer *Boniface VIII* sur son exaltation, on compta dix-huit florentins. On voit par-là que ce

n'eſt point aux fugitifs de Conſtantinople qu'on a dû la renaiſſance des arts. Ces Grecs ne purent enſeigner aux Italiens que le grec. Ils n'avaient preſqu'aucune teinture des véritables ſciences; et c'eſt des Arabes que l'on tenait le peu de phyſique et de mathématique que l'on ſavait alors.

Il peut paraître étonnant que tant de grands génies ſe ſoient élevés dans l'Italie ſans protection comme ſans modèle, au milieu des diſſentions et des guerres; mais *Lucrèce* chez les Romains avait fait ſon beau poëme de la nature, *Virgile* ſes bucoliques, *Cicéron* ſes livres de philoſophie dans les horreurs des guerres civiles. Quand une fois une langue commence à prendre ſa forme, c'eſt un inſtrument que les grands artiſtes trouvent tout préparé, et dont ils ſe ſervent ſans s'embarraſſer qui gouverne et qui trouble la terre.

Si cette lueur éclaira la ſeule Toſcane, ce n'eſt pas qu'il n'y eût ailleurs quelques talens. *Si nard* et *Abelard* en France au douzième auraient pu être regardés comme de beaux eſp mais leur langue était un jargon barl , payèrent en latin tribut au mauvais goût La rime, à laquelle on aſſujettit ces hymnes des douzième et treizième ſiècles, eſt le fi de la barbarie. Ce n'était pas ainſi qu'*Horace* ch les jeux ſéculaires. La théologie ſchola , bâtarde de la philoſophie d'*Ariſtote*, n et méconnue, fit plus de tort à la raiſon bonnes études que n'en avaient fait les Huns et les Vandales.

L'art des *Sophocles* n'existait point; on ne connut d'abord en Italie que des représentations naïves de quelques histoires de l'ancien et du nouveau testament; et c'est de-là que la coutume de jouer les mystères passa en France. Ces spectacles étaient originaires de Constantinople. Le poëte *St Grégoire de Nazianze* les avait introduits pour les opposer aux ouvrages dramatiques des anciens Grecs et des anciens Romains; et comme les chœurs des tragédies grecques étaient des hymnes religieuses, et leurs théâtres une chose sacrée, *Grégoire de Nazianze* et ses successeurs firent des tragédies saintes; mais malheureusement le nouveau théâtre ne l'emporta pas sur celui d'Athènes, comme la religion chrétienne l'emporta sur celle des gentils. Il est resté de ces pieuses farces des théâtres ambulans, que promènent encore les bergers de la Calabre. Dans les temps de solennité, ils représentent la naissance et la mort de JESUS-CHRIST. La populace des nations septentrionales adopta aussi bientôt ces usages. On a depuis traité ces sujets avec plus de dignité. Nous en voyons de nos jours des exemples dans ces petits opéra qu'on appelle *oratorio*; et enfin les Français ont mis sur la scène des chefs-d'œuvre tirés de l'ancien testament.

Les confrères de la passion en France, vers le seizième siècle, firent paraître JESUS-CHRIST sur la scène. Si la langue française avait été alors aussi majestueuse qu'elle était naïve et grossière, si parmi tant d'hommes ignorans et lourds il s'était

trouvé un homme de génie, il eſt à croire que la mort d'un juſte perſécuté par des prêtres juifs, et condamné par un préteur romain, eût pu fournir un ouvrage ſublime; mais il eût fallu un temps éclairé, et dans ce temps éclairé on n'eût pas permis ces repréſentations.

Les beaux arts n'étaient pas tombés dans l'Orient; et puiſque les poéſies du Perſan *Sadi* ſont encore aujourd'hui dans la bouche des Perſans, des Turcs et des Arabes, il faut bien qu'elles aient du mérite. Il était contemporain de *Pétrarque*, et il a autant de réputation que lui. Il eſt vrai qu'en général le bon goût n'a guère été le partage des Orientaux. Leurs ouvrages reſſemblent aux titres de leurs ſouverains, dans leſquels il eſt ſouvent queſtion du ſoleil et de la lune. L'eſprit de ſervitude paraît naturellement ampoulé, comme celui de la liberté eſt nerveux, et celui de la vraie grandeur eſt ſimple. Les Orientaux n'ont point de délicateſſe, parce que les femmes ne ſont point admiſes dans la ſociété. Ils n'ont ni ordre ni méthode, parce que chacun s'abandonne à ſon imagination dans la ſolitude où ils paſſent une partie de leur vie, et que l'imagination par elle-même eſt déréglée. Ils n'ont jamais connu la véritable éloquence, telle que celle de *Démoſthène* et de *Cicéron*. Qui aurait-on eu à perſuader en Orient? des eſclaves. Cependant ils ont de beaux éclats de lumière; ils peignent avec la parole; et quoique les figures ſoient ſouvent giganteſques et incohérentes, on y trouve du ſublime. Vous aimerez peut-être à revoir ici

ce paſſage de *Sadi* que j'avais traduit en vers blancs, et qui reſſemble à quelques paſſages des prophètes hébreux. C'eſt une peinture de la grandeur de DIEU; lieu commun à la vérité, mais qui vous fera connaître le génie de la Perſe.

Il ſait diſtinctement ce qui ne fut jamais;
De ce qu'on n'entend point ſon oreille eſt remplie.
Prince, il n'a pas beſoin qu'on le ſerve à genoux;
Juge, il n'a pas beſoin que ſa loi ſoit écrite.
De l'éternel burin de ſa préviſion
Il a tracé nos traits dans le ſein de nos mères.
De l'aurore au couchant il porte le ſoleil;
Il ſème de rubis les maſſes des montagnes.
Il prend deux gouttes d'eaux; de l'une il fait un homme;
De l'autre il arrondit la perle au fond des mers.
L'Etre au ſon de ſa voix fut tiré du néant.
Qu'il parle, et dans l'inſtant l'univers va rentrer
Dans les immenſités de l'eſpace et du vide;
Qu'il parle, et l'univers repaſſe en un clin d'œil
Des abymes du rien dans les plaines de l'être.

Si les belles-lettres étaient ainſi cultivées ſur les bords du Tigre et de l'Euphrate, c'eſt une preuve que les autres arts, qui contribuent aux agrémens de la vie, étaient très-connus. On n'a le ſuperflu qu'après le néceſſaire; mais ce néceſſaire manquait encore dans preſque toute l'Europe. Que connaiſſait-on en Allemagne, en France, en Angleterre, en Eſpagne et dans la Lombardie ſeptentrionale? les coutumes barbares et féodales, auſſi incertaines que tumultueuſes, les duels, les tournois, la théologie ſcholaſtique et les ſortiléges.

On célébrait toujours dans plusieurs églises fête de l'âne, ainsi que celle des innocens et fous. On amenait un âne devant l'autel, et lui chantait pour antienne, *Amen Amen Asin eh eh eh sire âne, eh eh eh sire âne.*

Du Cange et ses continuateurs, les compil teurs les plus exacts, citent un manuscrit d cents ans, qui contient l'hymne de l'

Orientis partibus
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus.

Eh, sire âne! ça, chantez,
Belle bouche, rechignez,
Vous aurez du foin assez.

Une fille représentant la mère de DIEU, a en Egypte, montée sur cet âne, et tenant un fant entre ses bras, conduisait une longue proce sion; et à la fin de la messe, au lieu de dire, *I missa est*, le prêtre se mettait à braire de toutes ses forces, et le peuple répon les mêmes cris.

Cette superstition de sauvages venait u d'Italie. Mais quoiqu'au treizième et q zième siècles, quelques Italiens comi n sortir des ténèbres, toute la populace y était jours plongée. On avait imaginé à Véro l'âne qui porta JESUS-CHRIST avait marche la mer, et était venu jusque sur les bords de l'Ad ge, par le golfe de Venise; que JESUS-CHRIS lui avait assigné un pré pour sa pâture, qu'il avait vécu long-temps, qu'il y était mort. enferma ses os dans un âne artificiel, qui

déposé dans l'église de Notre-Dame des Orgues, sous la garde de quatre chanoines; ces reliques furent portées en procession trois fois l'année, avec la plus grande solennité.

Ce fut cet âne de Vérone qui fit la fortune de Notre-Dame de Lorette. Le pape *Boniface VIII*, voyant que la procession de l'âne attirait beaucoup d'étrangers, crut que la maison de la vierge *Marie* en attirerait davantage, et ne se trompa point; il autorisa cette fable de son autorité apostolique. Si le peuple croyait qu'un âne avait marché sur la mer, de Jérusalem jusqu'à Vérone, il pouvait bien croire que la maison de *Marie* avait été transportée de Nazareth à Loretto. La petite maison fut bientôt enfermée dans une église superbe; les voyages des pélerins, et les présens des princes, rendirent ce temple aussi riche que celui d'Ephèse. Les Italiens s'enrichissent du moins de l'aveuglement des autres peuples; mais ailleurs on embrassait la superstition pour elle-même, et seulement en s'abandonnant à l'instinct grossier et à l'esprit du temps. Vous avez observé plus d'une fois que ce fanatisme auquel les hommes ont tant de penchant a toujours servi non-seulement à les rendre plus abrutis, mais plus méchans. La religion pure adoucit les mœurs en éclairant l'esprit; et la superstition, en l'aveuglant, inspire toutes les fureurs.

Il y avait en Normandie, qu'on appelle le pays de Sapience, un abbé des conards, qu'on promenait dans plusieurs villes sur un char à quatre chevaux, la mitre en tête, la crosse à la main, donnant des bénédictions et des mandemens.

Un roi des ribauds était établi à la
lettres-patentes. C'était dans son origine
un juge d'une petite garde du palais, et
ensuite un fou de cour qui prenait un droit su
filous et sur les filles publiques. Point de ville
n'eût des confréries d'artisans, de bourgeois
femmes : les plus extravagantes cérémoni
étaient érigées en mystères sacrés; et c'est c
que vient la société des francs-maçons, écha
au temps qui a détruit toutes les autres.

La plus méprisable de toutes ces confrérie
celle des flagellans, et ce fut la plus étendue.
avait commencé d'abord par l'insolence de c
ques prêtres qui s'avisèrent d'abuser de la fai
des pénitens publics, jusqu'à les fustiger. On
encore un reste de cet usage dans l
tes dont sont armés les pénitenciers à R
suite les moines se fustigèrent, s'ima
rien n'était plus agréable à DIEU que le d
trisé d'un moine. *Pierre Damien* dans l'onz
siècle excita les séculiers même à se fouetter
nus. On vit en 1260 plusieurs confréries de
sins courir toute l'Italie, armés de fouets. Ils
coururent ensuite une partie de l'Europe. C
association fit même une secte qu'il fallut
dissiper.

Tandis que des troupes de gueux couraie
monde en se fustigeant, des fous marchaient
presque toutes les villes à la tête des processi
avec une robe pliffée, des grelots, une mara
et la mode s'en est encore conservée dans les
des Pays-Bas, et en Allemagne. Nos nat

eptentrionales avaient pour toute littérature en angue vulgaire les farces nommées *moralités*, ſuiries de celles de la *mère ſotte* et du *prince des ſots*.

On n'entendait parler que de révélations, de ɔoſſeſſions, de maléfices. On oſe accuſer la femne de *Philippe III* d'adultère, et le roi envoie ɔonſulter une béguine pour ſavoir ſi ſa femme eſt nnocente ou coupable. Les enfans de *Philippe e bel* font entr'eux une aſſociation par écrit, et ɛ promettent un ſecours mutuel contre ceux qui roudront les faire périr par la magie. On brûle ɔar arrêt du parlement une ſorcière qui a fabriqué ıvec le diable un acte en faveur de *Robert d'Artois*. La maladie de *Charles IV* eſt attribuée à un ſortilége, et on fait venir un magicien pour le guérir. La princeſſe de *Gloceſter* en Angleterre eſt condamnée à faire amende honorable devant l'égliſe de St Paul, ainſi qu'on l'a déjà remarqué ; et une baronne du royaume, ſa prétendue complice, eſt brûlée vive comme ſorcière.

Si ces horreurs enfantées par la crédulité tombaient ſur les premières perſonnes des royaumes de l'Europe, on voit aſſez à quoi étaient expoſés les ſimples citoyens. C'était encore là le moindre des malheurs.

L'Allemagne, la France, l'Eſpagne, tout ce qui n'était pas en Italie grande ville commerçante était abſolument ſans police. Les bourgades murées de la Germanie et de la France furent ſaccagées dans les guerres civiles. L'empire grec fut inondé par les Turcs. L'Eſpagne était encore partagée entre les chrétiens et les mahométans arabes;

et chaque parti était déchiré souvent par des guer
res intestines. Enfin du temps de *Philippe d*
Valois, d'*Edouard III*, de *Louis de Bavière*, d
Clément VI, une peste générale enlève ce
avait échappé au glaive et à la misère.

Immédiatement avant ces temps du q
zième siècle, on a vu les croisades dépeup
appauvrir notre Europe. Remontez dep
croisades aux temps qui s'écoulèrent après la
de *Charlemagne*; ils ne sont pas moins
reux, et sont encore plus grossiers. La c
son de ces siècles avec le nôtre (quelques per
sités et quelques malheurs que nous puissio
éprouver) doit nous faire sentir notre bo
malgré ce penchant presqu'invincible que
avons à louer le passé aux dépens du présent.

Il ne faut pas croire que tout ait été sauv
il y eut de grandes vertus dans tous les Etats,
le trône et dans les cloîtres, parmi les che
parmi les ecclésiastiques; mais ni un *St Louis*
un *St Ferdinand* ne purent guérir les pla
genre humain. La longue querelle des em
et des papes, la lutte opiniâtre de la liber
contre les *Césars* de l'Allemagne
pontifes romains, les schismes fréquens, et
grand schisme d'Occident ne permirent
papes élus dans le trouble d'exercer
des temps paisibles leur au
corruption des mœurs pouvai
dre jusqu'à eux? Tout h
siècle; bien peu s'élèvent au
temps. Les attentats dans

papes furent entraînés, leurs scandales autorisés par un exemple général, ne peuvent pas être ensevelis dans l'oubli. A quoi sert la peinture de leurs vices et de leurs désastres? à faire voir combien Rome est heureuse depuis que la décence et la tranquillité y règnent. Quel plus grand fruit pouvons-nous retirer de toutes les vicissitudes recueillies dans cet *Essai sur les mœurs*, que de nous convaincre que toute nation a toujours été malheureuse, jusqu'à ce que les lois et le pouvoir législatif aient été établis sans contradiction?

De même que quelques monarques, quelques pontifes, dignes d'un meilleur temps, ne purent arrêter tant de désordres, quelques bons esprits nés dans les ténèbres des nations septentrionales ne purent y attirer les sciences et les arts.

Le roi de France *Charles V* qui rassembla environ neuf cents volumes, cent ans avant que la bibliothèque du Vatican fût fondée par *Nicolas V*, encouragea en vain les talens. Le terrain n'était pas préparé pour porter de ces fruits étrangers. On a recueilli quelques malheureuses compositions de ce temps. C'est faire un amas de cailloux tirés d'antiques masures quand on est entouré de palais. Il fut obligé de faire venir de Pise un astrologue; et *Catherine*, fille de cet astrologue, qui écrivit en français, prétend que *Charles* disait: *Tant que doctrine sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité.* Mais la doctrine fut inconnue, le goût encore plus. Un malheureux pays dépourvu de lois fixes, agité par des guerres civiles, sans commerce, sans police, sans coutumes écrites,

et gouverné par mille coutumes différentes ; un pays dont la moitié s'appelait la langue d'*Oui* ou d'*Oil*, et l'autre la langue d'*Oc*, pouvait-il n'être pas barbare ? La nobleſſe françaiſe eût ſeulement l'avantage d'un extérieur plus brillant que les autres nations.

Quand *Charles de Valois*, frère de *Philippe le bel*, avait paſſé en Italie, les Lombards, les Toſcans mêmes prirent les modes des Français. Ces modes étaient extravagantes ; c'était un corps qu'on laçait par derrière, comme aujourd'hui ceux des filles ; c'était de grandes manches pendantes, un capuchon dont la pointe trainait à terre. Les chevaliers français donnaient pourtant de la grâce à cette maſcarade, et juſtifiaient ce qu'avait dit *Fréderic II : Plus me el Cavalier Frances.* Il eût mieux valu connaître alors la diſcipline militaire ; la France n'eût pas été la proie de l'étranger ſous *Philippe de Valois*, *Jean* et *Charles VI*. Mais comment était-elle plus familière aux Anglais ? c'eſt peut-être que combattant loin de leur patrie ils ſentaient plus le beſoin de cette diſcipline, ou plutôt parce que la nation a un courage plus tranquille et plus réfléchi.

CHAPITRE

CHAPITRE LXXXIII.

Affranchiſſemens, priviléges des villes, états généraux.

l'anarchie générale de l'Europe, de tant de âstres mêmes, naquit le bien ineſtimable de la iberté, qui a fait fleurir peu à peu les villes impériales, et tant d'autres cités.

Vous avez déjà obſervé que dans les commenens de l'anarchie féodale preſque toutes les ril étaient peuplées plutôt de ſerfs que de cioyens, comme on le voit encore en Pologne, où n'y a que trois ou quatre villes qui puiſſent p der des terres, et où les habitans appartienit à leur ſeigneur, qui a ſur eux droit de vie de mort. Il en fut de même en Allemagne et France. Les empereurs commencèrent par chir pluſieurs villes; et dès le treizième le elles s'unirent pour leur défenſe commune e les ſeigneurs de châteaux qui ſubſiſtaient igandage.

Louis le gros en France ſuivit cet exemple dans doi ies, pour affaiblir les ſeigneurs qui lui t la guerre. Les ſeigneurs eux-mêmes vendi à leurs petites villes la liberté, pour avoi quoi ſoutenir en Paleſtine l'honneur de la valerie.

Enfin en 1167 le pape *Alexandre III* déclare, au nom du concile, *que tous les chrétiens devaient être exempts de la ſervitude.* Cette loi ſeule doit

rendre sa mémoire chère à tous les peuples ; que ses efforts pour soutenir la liberté de l'I doivent rendre son nom précieux aux Italie

C'est en vertu de cette loi que long-temps a le roi *Louis Hutin* dans ses chartes déclara tous les serfs qui restaient encore en France vaient être affranchis, *parce que c'est*, dit-il *royaume des Francs*. Il fesait à la vérité payer liberté, mais pouvait-on l'acheter trop cher

Cependant les hommes ne rentrèrent qu degrés et très-difficilement dans leur droit nat *Louis Hutin* ne put forcer les seigneurs à va à faire pour les sujets de leurs domaines ce fesait pour les siens. Les cultivateurs, le mêmes restèrent encore long-temps homm *poest*, hommes de puissance, attachés à la gl ainsi qu'ils le sont encore en plusieurs provi d'Allemagne. Ce ne fut guère en France qu temps de *Charles VII*, que la servitude fut a dans les principales villes. Enfin il est si difficil faire le bien, qu'en 1778, temps auquel je r ce chapitre, il est encore quelques cantons France où le peuple est esclave ; et ce qui est horrible que contradictoire, esclave de moin

Le monde avec lenteur marche vers la liberté

Avant *Louis Hutin* les rois ennoblirent ques citoyens. *Philippe le hardi* fils de S^t L ennoblit *Raoul*, qu'on appelait *Raoul l'orfè* non que ce fût un ouvrier, son ennoblissement été ridicule, c'était celui qui gardait l'argen roi. On appelait *orfèvres* ces dépositaires,

qu'on les nomme encore à Londres, où l'on a retenu beaucoup de coutumes de l'ancienne France : et *St Louis* ennoblit sans doute son chirurgien *la Brosse*, puisqu'il le fit son chambellan.

Les communautés des villes avaient commencé en France sous *Philippe le bel* en 1301 à être admises dans les états-généraux, qui furent alors substitués aux anciens parlemens de la nation, composés auparavant des seigneurs et des prélats. Le tiers-état y forma son avis sous le nom de requête; cette requête fut présentée à genoux. L'usage a toujours subsisté que les députés du tiers-état parlassent aux rois un genou en terre, ainsi que les gens du parlement, du parquet, et le chancelier même, dans les lits de justice. Ces premiers états-généraux furent tenus pour s'opposer aux prétentions du pape *Boniface VIII*. Il faut avouer qu'il était triste pour l'humanité qu'il n'y eût que deux ordres dans l'Etat ; l'un composé des seigneurs des fiefs, qui ne faisaient pas la cinq-millième partie de la nation ; l'autre du clergé, bien moins nombreux encore, et qui par son institution sacrée est destiné à un ministère supérieur, étranger aux affaires temporelles. Le corps de la nation avait donc été compté pour rien jusque-là. C'était une des véritables raisons qui avaient fait languir le royaume de France en étouffant toute industrie. Si en Hollande et en Angleterre le corps de l'Etat n'était formé que de barons séculiers et ecclésiastiques, ces peuples n'auraient pas dans la guerre de 1701 tenu la balance de l'Europe. Dans les républiques,

à Veniſe, à Gènes, le peuple n'eut jamais de part au gouvernement, mais il ne fut jamais eſclave. Les citadins d'Italie étaient fort différens des bourgeois des pays du Nord; les bourgeois en France, en Allemagne, étaient bourgeois d'un ſeigneur, d'un évêque ou du roi; ils appartenaient à un homme; les citadins n'appartenaient qu'à la république. Ce qu'il y a d'affreux, c'eſt qu'il eſt reſté encore en France trop de ſerfs de glèbe.

Philippe le bel, à qui on reproche ſon peu de fidélité ſur l'article des monnaies, ſa perſécution contre les templiers, et une animoſité peut-être trop acharnée contre *Boniface VIII* et contre ſa mémoire, fit donc beaucoup de bien à la nation, en appelant le tiers-état aux aſſemblées générales de la France.

Il eſt eſſentiel de faire ſur les é -gé
France une remarque que nos hiſto
dû faire: c'eſt que la France eſt le
monde où le clergé faſſe un ordre
tout ailleurs les prêtres ont
ſes; ils ſont diſtingués du p ple
mens; mais ils ne compoſent point
légal, une nation dans la nation. Ils
ordre de l'Etat ni à Rome ni à Conſt
Ni le pape ni le grand turc n'aſſem
le clergé, la nobleſſe et le tiers-état. L'*Uk*
qui eſt le clergé des Turcs, eſt un
midable, mais non pas ce que nous ap
ordre de la nation. En Angleterre les é
ſiégent en parlement, mais ils y ſiégent

barons et non comme prêtres. Les évêques, les abbés ont séance à la diète d'Allemagne, mais c'est en qualité d'électeurs, de princes, de comtes. La France est la seule où l'on dise, *le clergé*, *la noblesse et le peuple.*

La chambre des communes en Angleterre commençait à se former dans ce temps-là, et prit un grand crédit dès l'an 1300. Ainsi le chaos du gouvernement commençait à se débrouiller presque par-tout, par les malheurs mêmes que le gouvernement féodal trop anarchique avait par-tout occasionnés. Mais les peuples, en reprenant tant de liberté et tant de droits, ne purent de long-temps sortir de la barbarie où l'abrutissement, qui naît d'une longue servitude, les avait réduits. Ils acquirent la liberté; ils furent comptés pour des hommes, mais ils n'en furent ni plus polis ni plus industrieux. Les guerres cruelles d'*Edouard III* et de *Henri V* plongèrent le peuple en France dans un état pire que l'esclavage, et il ne respira que dans les dernières années de *Charles VII.* Il ne fut pas moins malheureux en Angleterre après le règne de *Henri V.* Son sort fut moins à plaindre en Allemagne du temps de *Venceslas* et de *Sigismond*, parce que les villes impériales étaient déjà puissantes.

CHAPITRE LXXXI

Tailles et monnaies.

Le tiers-état ne servit en 1345 aux état par *Philippe de Valois*, qu'à donner fon tement au premier impôt des aides et des les; mais il eſt certain que ſi les Etats été aſſemblés plus ſouvent ils auroient acquis plus d'autorité; car immédiatement le gouvernement de ce même *Philippe de* devenu odieux par la fauſſe monnaie, et dité par ſes malheurs, les Etats de 1355, nous avons déjà parlé, nommèrent eux- des commiſſaires des trois ordres pour ré l'argent qu'on accordait au roi. Ceux qui ce qu'ils veulent, et comme ils veulent, pu l'autorité ſouveraine: voilà pourquoi le roi convoqué de ces aſſemblées que quand il pu s'en diſpenſer. Ainſi le peu d'habitude nation a eue d'examiner ſes beſoins, ſes reſſ et ſes forces, a toujours laiſſé les états-gé deſtitués de cet eſprit de ſuite, et de cett naiſſance de leurs affaires qu'ont les comp réglées. Convoqués de loin à loin, ils ſe d daient les lois et les uſages, au lieu d'en fai étaient étonnés et incertains. Les parlemens gleterre ſe ſont donné plus de prérogatives; ſont établis et maintenus dans le droit d'ê corps néceſſaire repréſentant la nation. C qu'on connait ſur-tout la différence des deu ples. Tous deux partis des mêmes principes

ouvernement eſt devenu entièrement différent ; était alors tout ſemblable. Les états d'Arragon, eux de Hongrie, les diètes d'Allemagne avaient ncore de plus grands priviléges.

Les états-généraux de France, ou plutôt de la artie de la France qui combattait pour ſon roi *rles VII* contre l'uſurpateur *Henri V*, accorda ſreuſement à ſon maître une taille générale 1426, dans le fort de la guerre, dans la diſette, ns le temps même où l'on craignait de laiſſer les erres ſans culture. (Ce ſont les propres mots pro- ncés dans la harangue du tiers-état.) Cet impôt puis ce temps fut perpétuel. Les rois auparavant : de leurs domaines ; mais il ne reſtait reſque plus de domaines à *Charles VII*, et ſans braves guerriers qui ſe ſacrifièrent pour lui et our la patrie, ſans le connétable de *Richemont*, le maîtriſait, mais qui le ſervait à ſes dépens, était perdu.

ôt après, les cultivateurs qui avaient payé ivant des tailles à leurs ſeigneurs, dont ils nt été ſerfs, payèrent ce tribut au roi ſeul il furent ſujets. Ce n'eſt pas que les rois n'euſ- auſſi levé des tailles, même avant *St Louis*, les terres du patrimoine royal. On connaît le de *pain et vin* payée d'abord en na- enſuite en argent. Ce mot de *taille* de l'uſage des collecteurs, de marquer ſur petite taille de bois ce que les contribuables donné : rien n'était plus rare que d'écrire le commun peuple. Les coutumes mêmes

des villes n'étaient point écrites ; et ce fut même *Charles VII* qui ordonna qu'on les rédigeât en 1454, lorsqu'il eut remis dans le royaume police et la tranquillité, dont il avait été pri depuis si long-temps, et lorsqu'une si l[illegible] d'infortunes eut fait naître une n[illegible] gouvernement.

Je considère donc ici en général le sort hommes plutôt que les révolutions du trône. C au genre humain qu'il eût fallu faire atten dans l'histoire. C'est là que chaque écri[illegible] dû dire, *homo sum*; mais la plupart des [illegible]to ont décrit des batailles.

Ce qui troublait encore en Europe l'ordre p blic, la tranquillité, la fortune des familles, c'é l'affaiblissement des monnaies. Chaque fei en faisait frapper, et altérait le titre et le p fe faisant à lui-même un préjudice durable p un bien passager. Les rois avaient été [illegible] la nécessité des temps de donner ce fi[illegible] ple. J'ai déjà remarqué que l'or d'[illegible] par l'Europe et sur-tout de la France, a[illegible] été glouti en Asie et en Afrique par les infor croisades. Il fallut donc dans les besoins to renaissans augmenter la valeur numér[illegible] monnaies. La livre dans le temps du roi [illegible] *V*, après qu'il eut conquis son royau[illegible], entre 8 et 9 de nos livres numéraires. Sc[illegible] *lemagne* elle avait été réellement le [illegible] livre de douze onces. La livre de *Charles* [illegible] donc en effet qu'environ deux t[illegible] l'ancienne livre : donc une famille

eu pour vivre une ancienne redevance, une inféodation, un droit payable en argent, était devenue ſix fois et demie plus pauvre.

Qu'on juge, par un exemple plus frappant encore, du peu d'argent qui roulait dans un royaume tel que la France. Ce même *Charles V* déclara que les fils de France auraient un apanage de douze mille livres de rente. Ces douze mille livres n'en valent aujourd'hui qu'environ cent mille. Quelle petite reſſource pour le fils d'un roi ! Les eſpèces n'étaient pas moins rares en Allemagne, en Eſpagne, en Angleterre.

Le roi *Edouard III* fut le premier qui fit frapper des eſpèces d'or. Qu'on ſonge que les Romains n'en eurent que ſix cents cinquante ans après la fondation de Rome.

Henri V n'avait que cinquante-ſix mille livres ſterling, environ douze cents vingt mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui, pour tout revenu. C'eſt avec ce faible ſecours qu'il voulut conquérir la France. Auſſi après la victoire d'Azincourt il était obligé d'aller emprunter de l'argent dans Londres, et de mettre tout en gage pour recommencer la guerre. Et enfin les conquêtes ſe feſaient avec le fer plus qu'avec l'or.

On ne connaiſſait alors en Suède que la monnaie de fer et de cuivre. Il n'y avait d'argent en Danemarck que celui qui avait paſſé dans ce pays par le commerce de Lubeck, en très-petite quantité.

Dans cette diſette générale d'argent qu'on éprouvait en France après les croiſades, le roi

Philippe le bel avait non-seulement haussé le prix fictif et idéal des espèces ; il en fit fabriquer de bas aloi, il y fit mêler trop d'alliage ; en un mot c'était de la fausse monnaie ; et les séditions qu'excita cette manœuvre, ne rendirent pas la nation plus heureuse. *Philippe de Valois* avait encore été plus loin que *Philippe le bel* ; il fesait jurer sur les évangiles aux officiers des monnaies de garder le secret. Il leur enjoint dans son ordonnance de tromper les marchands, *de façon*, dit-il, *qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'il y ait mutation de poids.* Mais, comment pouvait-il se flatter que cette infidélité ne serait point découverte ? et quel temps que celui où l'on était forcé d'avoir recours à de tels artifices ! quel temps où presque tous les seigneurs de fiefs, depuis *St Louis*, fesaient ce qu'on reproche à *Philippe le bel* et à *Philippe de Valois* ! Ces seigneurs vendirent en France au souverain leur droit de battre monnaie : ils l'ont tous conservé en Allemagne ; et il en a résulté quelquefois de grands abus, mais non de si universels ni de si funestes.

CHAPITRE LXXXV.

Du parlement de Paris jusqu'à Charles VII.

Si *Philippe le bel*, qui fit tant de mal en altérant la bonne monnaie de *St Louis*, fit beaucoup de bien en appelant aux assemblées de la nation les citoyens, qui sont en effet le corps de la nation ; il n'en fit pas moins, en instituant sous le nom de parlement une cour souveraine de judicature sédentaire à Paris.

n a écrit ſur l'origine et ſur la nature
ent de Paris ne donne que des lumières
parce que tout paſſage des anciens uſa-
uveaux échappe à la vue. L'un veut que
es des enquêtes et des requêtes repré-
éciſément les anciens conquérans de la
ıtre prétend que le parlement n'a d'au-
le rendre juſtice que parce que les an-
; étaient les juges de la nation, et que
nt eſt appelé *la cour des pairs.*

d'attention rectifiera ces idées. Il ſe
d changement en France ſous *Philippe*
ommencement du quatorzième ſiècle ;
e grand gouvernement féodal et ariſto-
tait miné peu à peu dans les domaines
rance ; c'eſt que *Philippe le bel* érigea
néme temps ce qu'on appela les parle-
aris, de Toulouſe, de Normandie, et
jours de Troyes, pour rendre la juſ-
que le parlement de Paris était le plus
le par ſon grand diſtrict ; que *Philippe*
ıdit ſédentaire à Paris, et que *Philippe*
endit perpétuel. Il était le dépoſitaire
rête des lois anciennes et nouvelles,
des droits de la couronne, et l'oracle
n. Mais il ne repréſentait nullement la
ur la repréſenter, il faut, ou être nom-
e, ou en avoir le droit inhérent en ſa
Les officiers de ce parlement (excepté
étaient nommés par le roi, payés par
ıovibles par le roi.

Le conseil étroit du roi, les éti
le parlement, étaient trois choses très
Les états-généraux étaient véritable
cien parlement de toute la nation, auxq
ajouta les députés des communes. L'
du roi était composé des grands offic
lait y admettre, et sur-tout
me, qui étaient tous princes du sang, et la
de justice nommée parlement, dev
taire à Paris, était d'abord composée
et de chevaliers, assistés de légistes,
soit laïques, instruits des procédures.

Il fallait bien que les pairs
séance dans cette cour, puisqu'ils en
nairement les juges de la
pairs n'y auraient pas eu d
n'en eût pas moins été une cour lu
cature, comme la chambre
magne est une cour suprême, quoiq
teurs, ni les autres princes de l'empir
mais assisté; et comme le conseil de Ca
core une juridiction suprême, quoiq
d'Espagne n'aient pas le privilége d'y

Ce parlement n'était pas tel q
assemblées des champs de mars et
retenait le nom. Les pairs eurent
té d'y assister; mais ces pairs n'é
me ils le sont encore en Angle
bles du royaume, c'étaient des
la couronne; et quand on
veaux, on n'osait les prendre q
princes. La Champagne ayant

irie, parce que *Philippe le bel* l'avait acquiſe par n mariage, il érigea en pairie la Bretagne et l'Ar- is. Les ſouverains de ces Etats ne venaient pas ns doute juger des cauſes au parlement de ıris, mais pluſieurs évêques y venaient.

Ce nouveau parlement s'aſſemblait d'abord deux is l'an. On changeait ſouvent les membres de e cour de juſtice, et le roi les payait de ſon elor pour chacune de leurs ſéances.

On appela ces parlemens *cours ſouveraines*; préſident s'appelait le ſouverain du corps, ce ui ne voulait dire que le chef; témoin ces mots xprès de l'ordonnance de *Philippe le bel: Que nul itre ne s'abſente de la chambre ſans le congé de n ſouverain.* Je dois encore remarquer qu'il n'é- pas permis d'abord de plaider par procureur; fallait venir *eſter à droit* ſoi-même à moins d'une ſpenſe expreſſe du roi.

Si les prélats avaient conſervé leur droit d'aſſiſter ıx ſéances de cette compagnie toujours ſubſiſ- nte, elle eût pu devenir à la longue une aſſem- e d'états-généraux perpétuelle. Les évêques en ent exclus ſous *Philippe le long* en 1320. Ils nt d'abord préſidé au parlement, et précédé chancelier. Le premier laïque qui préſida dans te compagnie par ordre du roi, en 1320, fut ı haut-baron, comte de Boulogne, poſſédant les oits régaliens, en un mot un prince. Tous les ommes de loi ne prirent que le titre de conſeiller, ſque vers l'an 1350. Enſuite les juriſconſul- s étant devenus préſidens, ils portèrent le man- au de cérémonie des chevaliers. Ils eurent les

priviléges de la nobleſſe: on les ap
chevaliers ès lois. Mais les nobles de
mes affectèrent toujours de mépriſer
paiſible. Les deſcendans des hommes
point encore reçus dans les chapitres d
C'eſt un reſte de l'ancienne barbarie,
l'aviliſſement à la plus belle fonction
celle de rendre la juſtice.

On objecte que ce n'eſt pas la
dre la juſtice qui les aviliſſait ; puiſque
les rois la rendaient, mais que des
dans une condition ſervile, intr
parlement de Paris pour inſtruire les
pour donner leurs voix, et ayant pr
les droits de la nobleſſe, à qui
de juger la nation, ne de
cette nobleſſe des honneurs incon
célèbre *Fénélon*, archevêque de
une lettre à notre académie
faite,
que pour être digne de faire l'hi
faut être verſé dans nos anciens u
ſavoir, par exemple, que les conte
ment furent originairement des ſerfs
étudié nos lois, et qui conſeillaient les
la cour du parlement. Cela peut être v
ques-uns élevés à cet honneur par le
il eſt plus vrai encore que la plupart
ſerfs, qu'ils étaient fils de bons
long-temps affranchis, vivans
protection des rois, dont ils é
Cet ordre de citoyens, en tout

pays, a plus de facilités pour s'inſtruire que les hommes nés dans l'eſclavage.

Ce tribunal était, comme vous ſavez, ce qu'eſt en Angleterre la cour appelée *du banc du roi*. Les rois anglais, vaſſaux de ceux de France, imitèrent en tout les uſages de leurs ſuzerains. Il y avait un procureur du roi au parlement de Paris, il y en eut un au banc du roi d'Angleterre; le chancelier de France peut préſider aux parlemens français, le chancelier d'Angleterre au banc de Londres. Le roi et les pairs anglais peuvent caſſer les jugemens du banc, comme le roi de France caſſe les arrêts du parlement en ſon conſeil d'État, et comme il les caſſerait avec les pairs, les hauts-barons et la nobleſſe dans les états-généraux qui ſont le parlement de la nation. La cour du banc ne peut faire de lois, de même que le parlement de Paris n'en peut faire. Ce même mot de *banc* prouve la reſſemblance parfaite; le banc des préſidens a retenu ſon nom chez nous, et nous l'appelons encore aujourd'hui *le grand banc*.

La forme du gouvernement anglais n'a point comme la nôtre, nous l'avons déjà remarqué. Les états-généraux anglais ont ſubſiſté toujours. Ils ont partagé la législation; les nôtres rarement convoqués ſont hors d'uſage. Les cours de ce, appelées parmi nous *parlemens*, étant enues perpétuelles, et s'étant enfin conſidérablement accrues, ont acquis inſenſiblement, tantôt par la conceſſion des rois, tantôt par l'uſage, t même par le malheur des temps, des droits ls n'avaient ni ſous *Philippe le bel* ni ſous ſes s, ni ſous *Louis XI*.

Le plus grand luſtre du parlement de Paris vint de la coutume que les rois de France introduiſirent, de faire enregiſtrer leurs traités et leurs édits à cette chambre du parlement ſédentaire, afin que le dépôt en fût plus authentique. D'ailleurs cette chambre n'entrait dans aucune affaire [illegible] ni dans celles des finances. Tout ce qui regardait les revenus du roi et les impôts était incontestablement du reſſort de la chambre des comptes. Les premières remontrances du parlement ſur les finances ſont du temps de *François I.*

Tout change chez les Français, beaucoup plus que chez les autres peuples. Il y avait une ancienne coutume, par laquelle on n'exécutait aucun arrêt portant peine afflictive, que cet arrêt ne fût ſigné du ſouverain. Il en eſt encore ainſi en Angleterre, comme en beaucoup d'autres États: rien n'eſt plus humain et plus juſte. Le fanatiſme, l'eſprit de parti, l'ignorance, ont fait condamner à mort pluſieurs citoyens innocens. Ces citoyens appartiennent au roi, c'eſt-à-dire à l'Etat; on ôte un homme à la patrie, on flétrit ſa famille, ſans que celui qui repréſente la patrie le ſache. Combien d'innocens accuſés d'héréſie, de ſorcellerie, et de mille crimes imaginaires, auraient dû la vie à un roi éclairé!

Loin que *Charles VI* fût éclairé, il était dans cet état déplorable qui rend un homme le jouet des hommes.

Ce fut dans ce parlement perpétuel, établi à Paris au palais de *St Louis*, que *Charles VI* tint le 23 décembre 1420 ce fameux lit de juſtice,

en présence du roi d'Angleterre *Henri V*; ce fut là qu'il nomma *son très-amé fils Henri héritier, régent du royaume.* Ce fut là que le propre fils du roi ne fut nommé que *Charles soi-disant dauphin*, et que tous les complices du meurtre de *Jean sans peur*, duc de Bourgogne, furent déclarés criminels de lèse-majesté, et privés de toute succession. Ce qui était en effet condamner le dauphin sans le nommer.

Il y a bien plus; on assure que les registres du parlement, sous l'année 1420, portent que précédemment le dauphin (depuis *Charles VII*) avait été ajourné trois fois à son de trompe au mois de janvier, et condamné par contumace au bannissement perpétuel: *de quoi*, ajoute ce registre, *il appela à* DIEU *et à son épée.* Si le registre est véritable, il se passa donc près d'une année entre la condamnation et le lit de justice, qui ne confirma que trop ce funeste arrêt. Il n'est point étonnant qu'il ait été porté. *Philippe*, duc de Bourgogne, fils du duc assassiné, était tout-puissant dans Paris; la mère du dauphin était devenue pour son fils une marâtre implacable; le roi privé de sa raison était entre des mains étrangères, et enfin le dauphin avait puni un crime par un crime encore plus horrible, puisqu'il avait fait assassiner à ses yeux son parent *Jean de Bourgogne*, attiré dans le piége sur la foi des sermens. Il faut encore considérer quel était l'esprit du temps. Ce même *Henri V*, roi d'Angleterre, et régent de France, avait été mis en prison à Londres étant prince de Galles, sur le simple ordre

d'un juge ordinaire auquel il avait donné un soufflet lorsque ce juge était sur son tribunal.

On vit dans le même siècle un exemple atroce de la justice poussée jusqu'à l'horreur. Un ban de Croatie ose juger à mort et faire noyer la régente de Hongrie *Elisabeth*, coupable du meurtre du roi *Charles de Durazzo*.

Le jugement du parlement contre le dauphin était d'une autre espèce ; il n'était que l'organe d'une force supérieure. On n'avait point procédé contre *Jean*, duc de Bourgogne, quand il assassina le duc d'*Orléans*, et on procéda contre le dauphin pour venger le meurtre d'un meurtrier.

On doit se souvenir, en lisant la déplorable histoire de ce temps-là, qu'après le fameux traité de Troyes qui donna la France au roi *Henri V* d'Angleterre, il y eut deux parlemens à la fois, comme on en vit deux du temps de la ligue, près de deux cents ans après ; mais tout était double dans la subversion qui arriva sous *Charles VI*. Il y avait deux rois, deux reines, deux , deux universités de Paris ; et chaque [illegible] ses maréchaux et ses grands officiers.

J'observe encore que dans ces siècles, [illegible] fallait faire le procès à un pair du royaume, le roi était obligé de présider au jugement. *Charles VII*, la dernière année de sa vie, fut lui-même selon cette coutume à la tête des juges qui condamnèrent le duc d'*Alençon* ; coutume qui parut depuis indigne de la justice et de la majesté royale, puisque la présence du souverain semblait gêner les suffrages, et que dans une affaire criminelle

cette même préſence, qui ne doit annoncer que des grâces, pouvait commander les rigueurs.

Enfin je remarque que pour juger un pair il était eſſentiel d'aſſembler des pairs. Ils étaient ſes juges naturels. *Charles VII* y ajouta des grands officiers de la couronne dans l'affaire du duc d'*Alençon*; il fit plus, il admit dans cette aſſemblée des tréſoriers de France, avec les députés laïques du parlement. Ainſi tout change. L'hiſtoire des uſages, des lois, des priviléges, n'eſt en beaucoup de pays, et ſur-tout en France, qu'un tableau mouvant.

C'eſt donc une idée bien vaine, un travail bien ingrat, de vouloir tout rappeler aux uſages antiques, et de vouloir fixer cette roue que le temps fait tourner d'un mouvement irréſiſtible. A quelle époque faudrait-il avoir recours? eſt-ce à celle où le mot de *parlement* ſignifiait une aſſemblée de capitaines Francs, qui venaient en plein champ régler au 1er de mars les partages des dépouilles? eſt-ce à celle où tous les évêques avaient droit de ſéance dans une cour de judicature, nommée auſſi *parlement?* A quel ſiècle, à quelles lois faudrait-il remonter, à quel uſage s'en tenir? Un bourgeois de Rome ſerait auſſi bien fondé à demander au pape des conſuls, des tribuns, un ſénat, des comices, et le rétabliſſement entier de la république Romaine; et un bourgeois d'Athènes pourrait réclamer auprès du ſultan l'ancien aréopage et les aſſemblées du peuple, qui s'appelaient *égliſes*.

CHAPITRE LXXXVI.

Du concile de Basle tenu du temps de l'empereur Sigiſmond et de Charles VII, au quinzième ſiècle.

Ce que ſont des états-généraux pour les rois, les conciles le ſont pour les papes; mais ce qui ſe reſſemble le plus, diffère toujours. Dans les monarchies tempérées par l'eſprit le plus républicain, les états ne ſe ſont jamais crus au-deſſus des rois, quoiqu'ils aient dépoſé leurs ſouverains dans des néceſſités preſſantes ou dans des troubles. Les électeurs qui dépoſèrent l'empereur *Venceslas* ne ſe ſont jamais crus ſupérieurs à un empereur régnant. Les *cortes* d'Arragon diſaient au roi qu'ils éliſaient: *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos*; mais quand le roi était couronné, ils ne s'exprimaient plus ainſi, ils ne ſe diſaient plus ſupérieurs à celui qu'ils avaient fait leur ſouverain.

Mais il n'en eſt pas d'une aſſemblée d'évêques de tant d'égliſes également indépendantes, comme du corps d'un Etat monarchique. Ce corps a un ſouverain, et les égliſes n'ont qu'un premier métropolitain. Les matières de religion, la doctrine et la diſcipline ne peuvent être ſoumiſes à la déciſion d'un ſeul homme, au mépris du monde entier. Les conciles ſont donc ſupérieurs aux papes dans le même ſens que mille avis doivent l'emporter ſur un ſeul. Reſte à ſavoir, s'ils ont

le droit de le dépoſer comme les diètes de Pologne et les électeurs de l'empire allemand ont le droit de dépoſer leur ſouverain.

Cette queſtion eſt de celles que la raiſon du plus fort peut ſeule décider. Si d'un côté un ſimple concile provincial peut dépouiller un évêque, une aſſemblée du monde chrétien peut à plus forte raiſon dégrader l'évêque de Rome. Mais de l'autre côté cet évêque eſt ſouverain. Ce n'eſt pas un concile qui lui a donné ſon Etat; comment des conciles peuvent-ils le lui ravir, quand ſes ſujets ſont contens de ſon adminiſtration? Un électeur eccléſiaſtique, dont l'empire et ſon électorat ſeraient contens, ſerait en vain dépoſé comme évêque par tous les évêques de l'univers; il reſterait électeur, avec le même droit qu'un roi excommunié par toute l'Egliſe, et maître chez lui, demeurerait ſouverain.

Le concile de Conſtance avait dépoſé le ſouverain de Rome, parce que Rome n'avait voulu ni pu s'y oppoſer. Le concile de Baſle, qui prétendit dix ans après ſuivre cet exemple, fit voir combien l'exemple eſt trompeur, combien ſont différentes les affaires qui ſemblent les mêmes, et que ce qui eſt grand et ſeulement hardi dans un temps eſt petit et téméraire dans un autre.

Le concile de Baſle n'était qu'une prolongation de pluſieurs autres indiqués par le pape *Martin V*, tantôt à Pavie, tantôt à Sienne: mais dès que le pape *Eugène IV* fut élu en 1431, les pères commencèrent par déclarer que le pape n'avait ni le droit de diſſoudre leur aſſemblée,

ni même celui de la transférer; et
soumis sous peine de puni i. Le
sur cet énoncé ordonna la d du
Il paraît qu'il y eut dans
pitée des pères plus de ; ie pr
et que ce zèle pouvait être ce. L'
Sigismond, qui régnait enc n' it
maître de la personne d'*Bu* e, com il
été de celle de *Jean XXIII*. Il ménagea
fois le pape et le concile. Le scandale s'
long-temps aux négociations; on y fit
l'Orient et l'Occident. L'empire des Gr
pouvait plus se soutenir contre les Turcs q
les princes latins, et pour obtenir un
secours très-incertain, il fallait que l'Egli
que se soumît à la romaine. Elle était bie
gnée de cette soumission. Plus le péri
proche, plus les Grecs étaient opiniâtres.
l'empereur *Jean Paléologue*, second du
que le péril intéressait davantage, consen
faire par politique ce que tout son clergé
sait par opiniâtreté. Il était prêt d'accorde
pourvu qu'on le secourût. Il s'adressait à
au pape et au concile; et tous deux se
taient l'honneur de faire fléchir les Grecs.
voya des ambassadeurs à Basle, où le pape
quelques partisans qui furent plus adroits q
autres pères. Le concile avait décrété qu'
verrait quelque argent à l'empereur et de
res pour l'amener en Italie, qu'ensuite on
cevrait à Basle. Les émissaires du pape fi
décret clandestin, par lequel il était dit, a

du concile même, que l'empereur ſerait reçu à Florence où le pape transférait l'aſſemblée; ils enlevèrent la ſerrure de la caſſette où l'on gardait les ſceaux du concile, et ſcellèrent ainſi au nom des pères mêmes le contraire de ce que l'aſſemblée avait réſolu. Cette ruſe italienne réuſſit; et il était palpable que le pape devait en tout avoir l'avantage ſur le concile.

Cette aſſemblée n'avait point de chef qui pût réunir les eſprits et écraſer le pape, comme il y en avait eu un à Conſtance. Elle n'avait point de but arrêté; elle ſe conduiſait avec ſi peu de prudence que, dans un écrit que les pères délivrèrent aux ambaſſadeurs grecs, ils diſaient qu'après avoir détruit l'héréſie des huſſites, ils allaient détruire l'héréſie de l'Egliſe grecque. Le pape plus habile, traitait avec plus d'adreſſe; il ne parlait aux Grecs que d'union et de fraternité, et épargnait les termes durs. C'était un homme très-prudent, qui avait pacifié les troubles de Rome, et qui était devenu puiſſant. Il eut des galères prêtes avant celles des pères.

† L'empereur défrayé par le pape s'embarque avec ſon patriarche et quelques évêques choiſis, qui voulaient bien renoncer aux ſentimens de toute l'Egliſe grecque pour l'intérêt de la patrie. Le pape les reçut à Ferrare. L'empereur et les évêques dans leur ſoumiſſion réelle gardèrent en apparence la majeſté de l'Empire, et la dignité de l'Egliſe grecque. Aucun ne baiſa les pieds du pape; mais après quelques conteſtations ſur le *filioque*, que Rome avait ajouté depuis long-

en 1439.

temps au ſymbole, ſur le [illegible], ſur le purgatoire, on ſe réunit en tout [illegible] des Romains.

Le pape transféra ſon concile de Ferrare à Florence. Ce fut là que les députés de l'Egliſe grecque adoptèrent le purgatoire. Il y fut décidé que *le S^t Eſprit procède du Père et du Fils par la production de ſpiration ; que le Père communique tout au Fils, excepté la paternité, et que le Fils a de toute éternité la vertu productive.*

Enfin l'empereur grec, ſon patriarche et preſque tous ſes prélats, ſignèrent dans Florence le point ſi long-temps débattu de la primatie de Rome. L'hiſtoire Bizantine aſſure que le pape acheta leur ſignature. Cela eſt vraiſemblable ; il importait au pape de gagner cet avantage à quelque prix que ce fût, et les évêques d'un pays déſolé par les Turcs étaient pauvres.

Cette union des Grecs et des Latins fut à la vérité paſſagère ; ce fut une comédie jouée par l'empereur *Jean Paléologue.* Toute l'Egliſe grecque la réprouva. Les évêques qui avaient ſigné à Florence en demandèrent pardon à Conſtantinople ; ils dirent qu'ils avaient trahi la foi. On les compara à *Judas qui trahit ſon maître.* Ils ne furent réconciliés à leur Egliſe qu'après avoir abjuré les innovations reprochées aux Latins.

L'Egliſe latine et la grecque furent plus diviſées que jamais. Les Grecs toujours fiers de leur ancienneté, de leurs premiers conciles univerſels, de leurs ſciences, ſe fortifièrent dans leur haine et dans leur mépris pour la communion romaine.

Ils

rebaptiſaient les Latins qui revenaient à eux; de-là vient qu'aujourd'hui à Pétersbourg et à ga, les prêtres ruſſes donnent un ſecond bap- me à un catholique qui embraſſe la religion cque. Pluſieurs retranchèrent la confirmation 'extrême-onction du nombre des ſacremens. us s'élevèrent de nouveau contre la proceſſion SAINT-ESPRIT, contre le purgatoire, contre communion ſous une ſeule eſpèce; et il eſt s-vrai enfin qu'ils diffèrent autant de l'Egliſe Rome que les réformés.

Cependant *Eugène IV* paſſait dans l'Occident ur avoir éteint ce grand ſchiſme. Il avait ſous l'empereur grec et ſon égliſe en apparence. victoire était glorieuſe, et jamais pontife ant lui n'avait paru rendre un ſi grand ſervice 'Egliſe romaine, ni jouir d'un ſi beau triomphe. Dans le temps même qu'il rend ce ſervice aux tins, et qu'il finit autant qu'il eſt en lui le uſi de l'Orient et de l'Occident †, le concile l : le dépoſe du pontificat, le déclare *rebelle*, *miaque*, *ſchiſmatique*, *hérétique* et *parjure*. Si on conſidère le concile par ce décret, on voit qu'une troupe de factieux; ſi on le re- par les règles de diſcipline qu'il donna, y verra des hommes très-ſages. C'eſt que la on n'avait point de part à ces règlemens, et elle agiſſait ſeule dans la dépoſition d'*Eugène*. corps le plus auguſte, quand la faction l'en- fait toujours plus de fautes qu'un ſeul me. Le conſeil du roi de France, *Charles VII*,

1439.

adopta les règles que l'on avait faites av
et rejeta l'arrêt que l'esprit de parti avait

Ce sont ces règlemens qui servire a
pragmatique sanction, si long-tem c
peuples de France. Celle qu'on attri à S
ne subsistait presque plus. Les usag
clamés par la France étaient abolis l
des Romains. On les rétablit par c te
pragmatique. Les élections par le
l'approbation du roi y sont confirm
tes déclarées simoniaques; les r es,
pectatives y sont détestées. is d'
n'ose jamais faire tout ce qu'on peut, et
tre on fait au-delà de ce que l'on t. (
fameuse qui assure les libertés de l'
permet qu'on appelle au pape en ce
et qu'il délègue des juges dans tou
ecclésiastiques, que des évêques
pouvaient terminer si aisément. C'était e
que sorte reconnaître le pape pour
dans le temps même que la pragma ne
le premier des droits, elle lui défend
de vingt-quatre cardinaux, avec a
raison que le pape en aurait de si le
des ducs et pairs, ou des gran d'
Ainsi tout est contradiction. Il est vrai
cile de Basle avait le premier fait
papes. Il n'avait pas considéré qu'
le nombre, il augmentait le pouvoir; et
une dignité est rare, plus elle respect

Ce fut encore la discipline é
cile qui produisit depuis le c
que. Mais la pragmatique

le concordat germanique s'eſt ſoutenu. Tous les uſages d'Allemagne ont ſubſiſté. Elections des prélats, inveſtitures des princes, priviléges des villes, droits, rangs, ordre de ſéance, preſque rien n'a changé. On ne voit au contraire rien en France des uſages reçus du temps de *Charles VII.*

Le concile de Baſle, ayant dépoſé vainement un pape très-ſage que toute l'Europe continuait à reconnaître, lui oppoſa, comme on ſait, un fantôme, un duc de Savoie *Amédée VIII*, qui avait été le premier duc de ſa maiſon, et qui s'était fait hermite à Ripaille, par une dévotion que le *Poggio* eſt bien loin de croire réelle. Sa dévotion ne tint pas contre l'ambition d'être pape. On le déclara ſouverain pontife, tout ſéculier qu'il était. Ce qui avait cauſé de violentes guerres, du temps d'*Urbain VI*, ne produiſit alors que des querelles eccléſiaſtiques, des bulles, des cenſures, des excommunications réciproques, des injures atroces. Car ſi le concile appelait *Eugène* ſimoniaque, hérétique et parjure; le ſecrétaire d'*Eugène* traitait les pères de fous, d'enragés, de barbares, et nommait *Amédée* Cerbère et Ante-chriſt. Enfin ſous le pape *Nicolas V* le concile ſe diſſipa peu à peu de lui-même; et ce duc de Savoie hermite et pape ſe contenta d'être cardinal, laiſſant l'Egliſe dans l'ordre accoutumé. Ce fut-là le vingt-ſeptième et le dernier ſchiſme conſidérable †, excité pour la chaire de *St Pierre.* Le trône d'aucun royaume n'a jamais été ſi ſouvent diſputé.

Æneas Picolomini, florentin, poëte et orateur,

† 1419.

qui fut secrétaire de ce concile, avait écrit violemment pour soutenir la supériorité des conciles sur les papes. Mais lorsqu'ensuite il fut pape lui-même sous le nom de *Pie II*, il censura encore plus violemment ses propres écrits, immolant tout à l'intérêt présent qui seul fait si souvent les principes de vérité et d'erreur. Il y avait d'autres écrits de lui qui couraient dans le monde. La quinzième de ses lettres, imprimées depuis dans le recueil de ses aménités, recommande à son père un de ses bâtards qu'il avait eu d'une femme anglaise. Il ne condamna point ses amours comme il condamna ses sentimens sur la faillibilité du pape.

Ce concile fait voir en tout combien les choses changent selon les temps. Les pères de Constance avaient livré au bûcher *Jean Hus* et *Jérôme de Prague*, malgré leur protestation, qu'ils ne suivaient point les dogmes de *Wiclef*, malgré leur foi nettement expliquée sur la présence réelle, persistans seulement dans les sentimens de *Wiclef* sur la hiérarchie et sur la discipline de l'Eglise.

Les hussites du temps du concile de Basle allaient bien plus loin que leurs deux fondateurs. *Procope le rasé*, ce fameux capitaine, compagnon et successeur de *Jean Ziska*, vint disputer au concile de Basle à la tête de deux cents gentilshommes de son parti. Il soutint entr'autres choses *que les moines étaient une invention du diable*. " Oui, dit-il, je le „ prouve. N'est-il pas vrai que JESUS CHRIST ne „ les a point institués ? Nous n'en disconvenons „ pas, dit le cardinal *Julien*. Hé bien, dit *Procope*, „ il est donc clair que c'est le diable. " Raisonne-

ıe d'un capitaine bohémien de ce temps-
ıs *Silvius* témoin de cette ſcène, dit
répondit à *Procope* que par un éclat de
avait répondu aux infortunés *Jean Hus*
e par un arrêt de mort.
u pendant ce concile quel était l'aviliſſe-
empereurs grecs. Il fallait bien qu'ils
ıt à leur ruine, puiſqu'ils allaient à
ndier de faibles ſecours, et faire le
le leur religion. Auſſi ſuccombèrent-ils
années après ſous les Turcs, qui pri-
tantinople. Nous allons voir les cauſes
ıes de cette révolution.

APITRE LXXXVII.

· de l'empire grec, ſoi-diſant empire
. Sa faibleſſe, ſa ſuperſtition, etc.

ades, en dépeuplant l'Occident, avaient
ɔrèche par où les Turcs entrèrent enfin
antinople; car les princes croiſés, en
l'empire d'Orient, l'affaiblirent. Les
le reprirent que déchiré et appauvri.
ſe ſouvenir que cet empire retourna aux
261, et que *Michel Paléologue* l'arracha
teurs latins, pour le ravir à ſon pupille
aris. Il faut encore ſe repréſenter que
ɛmps-là le frère de *St Louis*, *Charles*
nvahiſſait Napſes et Sicile, et que ſans
ſiciliennes il eût diſputé au tyran
la ville de Conſtantinople, deſtinée
ɔroie des uſurpateurs.

Ce *Michel Paléologue* ménageait les pape
détourner l'orage. Il les flatta de la soumiſſ
l'Egliſe grecque; mais ſa baſſe politiq
l'emporter contre l'eſprit de parti
tition qui dominaient dans ſon pays. Il ſe
ſi odieux par ce manége, que ſon prop
Andronic, ſchiſmatique, malheureuſeme
n'oſa, ou ne voulut pas lui donner les hon
de la ſépulture chrétienne †.

Ces malheureux grecs, preſſés de
et par les Turcs, et par les Latins,
cependant ſur la transfiguration de JESUS-
La moitié de l'empire prétendait que la lu
du Tabor était éternelle, et l'autre que
l'avait produite ſeulement pour la tr figur
Une grande ſecte de moines et de
temptatifs voyaient cette lumière à
comme les faquirs des Indes voient
céleſte au bout de leur nez. Ce
ſe fortifiaient dans l'Aſie mi e, et
inondèrent la Thrace.

' *Ottoman*, de qui ſont deſcendus
pereurs *Oſmanlis*, avait établi le
nation à Burſe en Bithynie.
juſqu'aux bords de la Propontide, et
Jean Cantacuſène fut trop heureux
ſa fille en mariage. Les noces fure
Scutari, vis-à-vis de C
après, *Cantacuſène*, ne pou
l'empire qu'un autre lui diſputait,
un monaſtère. Un empereur, b

† 1283.

et moine, annonçait la chute de l'empire. Les Turcs n'avaient point encore de vaisseaux, et ils voulaient passer en Europe. Tel était l'abaissement de l'empire, que les Génois, moyennant une faible redevance, étaient les maîtres de Galata, qu'on regarde comme un faubourg de Constantinople, séparé par un canal qui forme le port. Le sultan *Amurat* fils d'*Orcan* engagea, dit-on, les Génois à passer ses soldats au-deçà du détroit. Le marché se conclut; et on tient que les Génois pour quelques milliers de besans d'or, livrèrent l'Europe. D'autres prétendent qu'on se servit de vaisseaux grecs. *Amurat* passe et va jusqu'à Andrinople, où les Turcs s'établissent, menaçant de-là toute la chrétienté. L'empereur *Jean Paléologue* court à Rome baiser les pieds du pape *Urbain V* †. Il reconnaît sa primatie; il s'humilie pour obtenir par sa médiation des secours que la situation de l'Europe et les funestes exemples des croisades ne permettaient plus de donner. Après avoir inutilement fléchi devant le pape, il revient ramper sous *Amurat*. Il fait un traité avec lui, non comme un roi avec un roi, mais comme un esclave avec un maître. Il sert à la fois de lieutenant et d'otage au conquérant turc ††; et après que *Paléologue*, de concert avec *Amurat*, a fait crever les yeux à son fils aîné dont ils se défiaient également, l'empereur donne son second fils au sultan. Ce fils nommé *Manuel* sert *Amurat* contre les chrétiens, et le suit dans ses armées. Cet *Amurat* donna à la milice des janissaires, déjà instituée, la forme qui subsiste encore.

† 1357. †† 1374.

† Ayant été assassiné dans le cours de ses victoires, son fils *Bajazet Ildcrim*, ou *Bajazet le foudre*, lui succéda. La honte et l'abaissement des empereurs grecs furent à leur comble. *Andronic*, ce malheureux fils de *Jean Paléologue*, à qui son père avait crevé les yeux, s'enfuit vers *Bajazet*, et implore sa protection contre son père, et contre *Manuel* son frère. *Bajazet* lui donne quatre mille chevaux; et les Génois, toujours maîtres de Galata, l'assistent d'hommes et d'argent. *Andronic*, avec les Turcs et les Génois, se rend maître de Constantinople et enferme son père.

Le père au bout de deux ans reprend la pourpre, et fait élever une citadelle près de Galata, pour arrêter *Bajazet*, qui déjà projetait le siége de la ville impériale. *Bajazet* lui ordonne de démolir la citadelle, et de recevoir un cadi turc dans la ville pour y juger les marchands turcs qui y étaient domiciliés. L'empereur obéit. Cependant *Bajazet*, laissant derrière lui Constantinople comme une proie sur laquelle il devait retomber, s'avance au milieu de la Hongrie. C'est là qu'il défait, comme je l'ai déjà dit, l'armée chrétienne ††, et ces braves Français commandés par l'empereur d'Occident *Sigismond*. Les Français avant la bataille avaient tué leurs prisonniers turcs : ainsi on ne doit pas s'étonner que *Bajazet*, après sa victoire, eût fait à son tour égorger les Français, qui lui avaient donné ce cruel exemple. Il n'en réserva que vingt-cinq chevaliers, parmi lesquels était le comte de Nevers, depuis duc de Bourgogne,

† 1389. †† 1396.

auquel

quel il dit en recevant sa rançon: *Je pourrais obliger à faire serment de ne plus t'armer contre moi; mais je méprise tes sermens et tes armes.* e duc de Bourgogne était ce même *Jean sans ur*, assassin du duc d'*Orléans*, assassiné depuis *Charles VII.* Et nous nous vantons d'être plus umains que les Turcs!

Après cette défaite, *Manuel Paléologue*, qui ait devenu empereur de la ville de Constantino- e, court chez les rois de l'Europe comme son ère *Jean I* et son fils *Jean II.* Il vient en France :cher de vains secours. On ne pouvait prendre a temps moins propice: c'était celui de la frénésie *Charles VI*, et des désolations de la France. *Manuel Paléologue* resta deux ans entiers à Paris, ndis que la capitale des chrétiens d'Orient était loquée par les Turcs. Enfin le siége est formé, et perte semblait certaine, lorsqu'elle fut différée ar un de ces grands événemens qui bouleversent monde.

La puissance des Tartares-Mogols, de laquelle ous avons vu l'origine, dominait du Volga aux ontières de la Chine et au Gange. *Tamerlan*, n de ces princes tartares, sauva Constantinople a attaquant *Bajazet*.

CHAPITRE LXXXVIII.

De Tamerlan.

TIMOUR, que je nommerai *Ta* conformer à l'uſage, deſcendait de femmes, ſelon les meilleurs l l'an 1357 dans la ville de (l'ancienne Sogdiane, où autrefois ſous *Alexandre*, et colonies. C'eſt aujourd'hui le pa commence à la rivière du Gion, ou dont la ſource eſt dans le petit Thi ſept cents lieues de la ſource du T phrate. C'eſt ce même fleuve Gion dans la Genèſe, et qui coulait d'u avec l'Euphrate et le Tigre: il aient bien changé.

Au nom de la ville de Cash, on ſe pays affreux; il eſt pourtant dans le que Naples et la Provence, dont il n les chaleurs; c'eſt une contrée délici

Au nom de *Tamerlan*, on s'ima barbare approchant de la brute: on a a jamais de grand conquérant parmi non plus que de grandes fortunes c culiers, ſans cette eſpèce de mérite ſont la récompenſe. *Tamerlan* tant plus de ce mérite propre à l né ſans Etats, il ſubjugua autant *xandre*, et preſqu'autant que *Gengis*.

ête fut celle de Balk, capitale de Coraſſan,
: frontières de la Perſe. De là il va ſe rendre
: de la province de Candahar. Il ſubjugue
l'ancienne Perſe; il retourne ſur ſes pas pour
ttre les peuples de la Tranſoxane. Il revient
:e Bagdat. Il paſſe aux Indes, les ſoumet,
t de Déli qui en était la capitale. Nous voyons
ceux qui ſe ſont rendus maîtres de la Perſe
conquis ou déſolé les Indes. Ainſi *Darius*
, après tant d'autres, en fit la conquête.
re, *Gengis*, *Tamerlan* les envahirent
it. *Sha-Nadir* de nos jours n'a eu qu'à s'y
ter; il y a donné la loi, et en a remporté
ors immenſes.

rlan, vainqueur des Indes, retourne ſur
Il ſe jette ſur la Syrie; il prend Damas. Il
Bagdat déjà ſoumiſe, et qui voulait ſecouer
g. Il la livre au pillage et au glaive. On dit
périt près de huit cents mille habitans; elle
tièrement détruite. Les villes de ces contrées
t ément raſées, et ſe rebâtiſſaient de même.
ient, comme on l'a déjà remarqué, que
i ſéchées au ſoleil. C'eſt au milieu du
victoires que l'empereur grec, qui ne
un ſecours chez les chrétiens, s'adreſſe
a ce tartare. Cinq princes mahométans,
iaset avait dépoſſédés vers les rives du
ixin; imploraient dans le même temps ſon
s. Il deſcendit dans l'Aſie mineure, appelé
s muſulmans et par les chrétiens.

qui peut donner une idée avantageuſe de
ractère, c'eſt qu'on le voit dans cette guerre

observer au moins le droit des nations, lui propose par envoyer des ambassadeurs à Bajazet, demande d'abandonner le siége de Constantin et de rendre justice aux princes musul dépossédés. *Bajazet* reçoit ces propositions colère et avec mépris. *Tamerlan* lui déc guerre; il marche à lui. *Bajazet* lève le de Constantinople †, et livre entre Céfar Ancire cette grande bataille où il semblait toutes les forces du monde fussent assemb Sans doute les troupes de *Tamerlan* étaient disciplinées, puisqu'après le combat le plu niâtre, elles vainquirent celles qui avaient les Grecs, les Hongrois, les Allemands, les F rançais, et tant de nations belliqueuses. On ne s douter que *Tamerlan*, qui jusque là comb toujours avec les flèches et le cimeterre, n usage du canon contre les Ottomans, et que soit lui qui ait envoyé des pièces d'artillerie le Mogol, où l'on en voit encore, sur lesqu font gravés des caractères inconnus. Les Tur servirent contre lui dans la bataille de Céf non-seulement de canons, mais aussi de l'ar feu grégeois. Ce double avantage eût donné Ottomans une victoire infaillible, si *Tam* n'eût eu de l'artillerie.

Bajazet vit son fils aîné *Muſtapha* tu combattant auprès de lui, et tomba captif les mains de son vainqueur, avec un de ses a fils nommé *Muſa*, ou *Moiſe*. On aime à s les suites de cette bataille mémorable entre

† 1491.

nations qui semblaient se disputer l'Europe et l'Asie, et entre deux conquérans dont les noms encore si célèbres; bataille qui d'ailleurs pour un temps l'empire des Grecs, et qui vait aider à détruire celui des Turcs.

Aucun des auteurs persans et arabes qui ont rit la vie de *Tamerlan* ne dit qu'il enferma *Baja*ns une cage de fer, mais les annales turques ent. Est-ce pour rendre *Tamerlan* odieux ? ce plutôt parce qu'ils ont copié des historiens ? Les auteurs arabes prétendent que *Tamer*te fesait verser à boire par l'épouse de *Bajazet* mi-nue; et c'est ce qui a donné lieu à la fable ue, que les sultans turcs ne se marièrent plus cet outrage fait à une de leurs femmes. e fable est démentie par le mariage d'*Amu*II, que nous verrons épouser la fille d'un des Servie, et par le mariage de *Mahomet II* la fille d'un prince de Turcomanie.

d concilier la cage de fer et l'af-
ai fait a la femme de *Bajazet* avec la
que les Turcs attribuent à *Tamerlan*,
nt que le vainqueur étant entré dans
, ou Prusc, capitale des Etats turcs asiati-
s, ivit à *Soliman*, fils de *Bajazet*, une let-
t fait honneur à Alexandre. *Je veux ou-*
r, *Tamerlan* dans cette lettre, *que j'ai*
ni de Bajazet. Je servirai de père à ses
ans, pourvu qu'ils attendent les effets de ma
mence. Mes conquêtes me suffisent, et de nou-
s faveurs de l'inconstante fortune ne me tou-
point.

Supposé qu'une telle lettre ait été écrite, elle pouvait n'être qu'un artifice. Les Turcs disent encore que *Tamerlan*, n'étant pas écouté de *Soliman*, déclara sultan dans Burse ce même *Musa*, fils de *Bajazet*, et qu'il lui dit: *Reçois l'héritage de ton père; une ame royale sait conquérir des royaumes, et les rendre.*

Les historiens orientaux, ainsi que les nôtres, mettent souvent dans la bouche des hommes célèbres des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Tant de magnanimité avec le fils s'accorde mal avec la barbarie dont on dit qu'il usa avec le père. Mais ce qu'on peut recueillir de certain, et ce qui mérite notre attention, c'est que la grande victoire de *Tamerlan* n'ôta pas enfin une ville à l'empire des Turcs. Ce *Musa*, qu'il fit sultan, et qu'il protégea pour l'opposer et à *Soliman* et à *Mahomet I* ses frères, ne put leur résister malgré la protection du vainqueur. Il y eut une guerre civile de treize années entre les enfans de *Bajazet*; et on ne voit point que *Tamerlan* en ait profité. Il est prouvé, par le malheur même de ce sultan, que les Turcs étaient un peuple belliqueux qui avait pu être vaincu, sans pouvoir être asservi; et que le tartare, ne trouvant pas de facilité à s'étendre et à s'établir vers l'Asie mineure, porta ses armes en d'autres pays.

Sa prétendue magnanimité envers les fils de *Bajazet* n'était pas sans doute de la modération. On le voit bientôt après ravager encore la Syrie, qui appartenait aux mammelucs de l'Egypte. De là il repasse l'Euphrate, et retourna dans Sa-

cande, qu'il regardait comme la capitale de ſes vaſtes Etats. Il avait conquis preſqu'autant de terrain que *Gengis*: car ſi *Gengis* eut une partie de la Chine et de la Corée, *Tamerlan* eut quelque temps la Syrie et une partie de l'Aſie mineure, où *Gengis* n'avait pu pénétrer. Il poſſédait encore preſque tout l'Indouſtan, dont *Gengis* n'eut que les provinces ſeptentrionales. Poſſeſſeur mal affermi de cet empire immenſe, il méditait dans Samarcande la conquête de la Chine, dans un âge où ſa mort était prochaine.

Ce fut à Samarcande qu'il reçut, à l'exemple de *Gengis*, l'hommage de pluſieurs princes de l'Aſie, et l'ambaſſade de pluſieurs ſouverains. Non-ſeulement l'empereur grec *Manuel* y envoya ſes ambaſſadeurs, mais il en vint de la part de *Henri III*, roi de Caſtille. Il y donna une de ces fêtes qui reſſemblent à celles des premiers rois de Perſe. Tous les ordres de l'Etat, tous les artiſans paſſèrent en revue, chacun avec les marques de ſa profeſſion. Il maria tous ſes petits-fils, et toutes ſes petites-filles le même jour. Enfin il mourut † dans une extrême vieilleſſe, après avoir régné trente-ſix ans, plus heureux par ſa longue vie, et par le bonheur de ſes petits-fils, qu'*Alexandre*, auquel les Orientaux le comparent; mais fort inférieur au Macédonien, en ce qu'il naquit chez une nation barbare, et qu'il détruiſit beaucoup de villes comme *Gengis*, ſans en bâtir une ſeule; au lieu qu'*Alexandre*, dans une vie très-courte, et au milieu de ſes conquêtes rapides,

† 1406.

conſtruiſit Alexandrie et Scanderon, rétablit
même Sámarcande, qui fut depuis le ſiég
l'empire de *Tamerlan*, et bâtit des villes ju
dans les Indes; établit des colonies grecque
delà de l'Oxus, envoya en Grèce les obſerva
de Babylone, et changea le commerce de l'
de l'Europe et de l'Afrique, dont Alexa
devint le magaſin univerſel. Voilà, ce me
ble, en quoi *Alexandre* l'emporte ſur *Tame*
ſur *Gengis* et ſur tous les conquérans qu'o
veut égaler.

Je ne crois point d'ailleurs que *Tamerla*
d'un naturel plus violent qu'*Alexandre*. S'
permis d'égayer un peu ces événemens terri
et de mêler le petit au grand, je répéterai ce
raconte un perſan contemporain de ce princ
dit, qu'un fameux poëte perſan, nommé *Ha*
Kermani, étant dans le même bain que lui
pluſieurs courtiſans, et jouant à un jeu d'eſ
qui conſiſtait à eſtimer en argent ce que
chacun d'eux: *je vous eſtime trente aſpres*,
au grand kan. *La ſerviette dont je m'eſſu*
vaut, répondit le monarque. *Mais c'eſt au*
comptant la ſerviette, répondit *Hamédi*.
être qu'un prince qui laiſſait prendre ces inno
tes libertés n'avait pas un fonds de naturel e
rement féroce, mais on ſe familiariſe ave
petits, et on égorge les autres.

Il n'était ni muſulman ni de la ſecte d
Lama, mais il reconnaiſſait un ſeul
les lettrés chinois, et en cela imitait un
ſens, dont des peuples plus polis ont

On ne voit point de superstition ni chez lui ni dans ses armées. Il souffrait également les musulmans, les lamistes, les brames, les guèbres, les juifs et ceux qu'on nomme idolâtres. Il assista même en passant vers le mont Liban aux cérémonies religieuses des moines maronites qui habitent dans ces montagnes. Il avait seulement le faible de l'astrologie judiciaire, erreur commune nous les hommes, et dont nous ne fesons que de sortir. Il n'était pas savant, mais il fit élever ses petits-fils dans les sciences. Le fameux *Oulougbeg*, qui lui succéda dans les Etats de la Transoxane, fonda dans Samarcande la première académie des sciences, fit mesurer la terre, et eut part à la composition des tables astronomiques qui portent son nom; semblable en cela au roi *Alfonse X de Castille* qui l'avait précédé de plus de cent années. Aujourd'hui la grandeur de Samarcande est tombée avec les sciences; et ce pays, occupé par les Tartares-Usbecs, est redevenu barbare pour refleurir peut-être un jour.

Sa postérité règne encore dans l'Indoustan, que l'on appelle Mogol, et qui tient ce nom des Tartares Mogols de *Gengis*, dont *Tamerlan* descendait par les femmes. Une autre branche de sa race régna en Perse, jusqu'à ce qu'une autre dynastie de princes tartares de la faction du *mouton blanc* s'en empara en 1468. Si nous songeons que les Turcs sont aussi d'origine tartare; si nous nous souvenons qu'*Attila* descendait des mêmes peuples; tout cela confirmera ce que nous avons déjà dit, que les Tartares ont conquis presque

toute la terre. Nous en avons vu la raiſon. Ils n'a-
vaient rien à perdre; ils étaient plus robuſtes
plus endurcis que les autres peuples. Mais de
que les Tartares de l'Orient, ayant ſubjug un
ſeconde fois la Chine dans le dernier ſiècle, n'on
fait qu'un Etat de la Chine et de cette Tar
orientale, depuis que l'empire de Ruſſie s' ét
du et civiliſé, depuis enfin que la terre
fée de remparts bordés d'artillerie, ces
émigrations ne ſont plus à craindre. Les
polies ſont à couvert des irruptions de
ges. Toute la Tartarie, excepté la ch
renferme plus que des hordes miſé
ſeraient trop heureuſes d'être con
tour; s'il ne valait pas encore mi
que civiliſé.

CHAPITRE LXXXIX.

Suite de l'hiſtoire des Turcs et des Grecs, juſqu'à la priſe de Conſtantinople.

CONSTANTINOPLE fut un temps hors
ger par la victoire de *Tamerlan*; mais les ſuc
ſeurs de *Bajazet* rétablirent bientôt leur
Le fort des conquêtes de *Tamerlan*
Perſe, dans la Syrie et aux Indes, da
nie, et vers la Ruſſie. Les Turcs reprire
mineure, et conſervèrent tout ce qu'
en Europe. Il fallait alors qu'il y eût plus de
reſpondance et moins d'averſion qu'auj
entre les muſulmans et les chrétiens.
n'avait fait nulle difficulté de don

iage à *Orcan*; et *Amurat II*, petit-fils de *Baja-*
, et fils de *Mahomet I*, n'en fit aucune d'épouser
fille d'un despote de Servie, nommée *Irène*.

Amurat II était un de ces princes turcs qui
ontribuèrent à la grandeur ottomane: mais il
était très-détrompé du faste de cette grandeur
il accroissait par ses armes. Il n'avait d'autre
que la retraite. C'était une chose assez rare
n philosophe turc qui abdiquait la couronne.
Il résigna deux fois; et deux fois les instances
es bachas et de ses janissaires l'engagèrent à
rendre

Jean II Paléologue allait à Rome et au con-
, que nous avons vu assemblé par *Eugène IV*
Florence. Il y disputait sur la procession du
ESPRIT, tandis que les Vénitiens, déjà maî-
res d'une partie de la Grèce, achetaient Thessa-
onique, et que son empire était presque tout par-
agé entre les chrétiens et les musulmans. *Amu-*
rat cependant prenait cette même Thessalonique
à peine vendue. Les Vénitiens avaient cru mettre
n sureté ce territoire, et défendre la Grèce par
muraille de huit mille pas de long, selon cet
usage que les Romains eux-mêmes avaient
tiqué au nord de l'Angleterre. C'est une dé-
ense contre des incursions de peuples encore sau-
ages; ce n'en fut pas une contre la milice victo-
ieuse des Turcs. Ils détruisirent la muraille, et
poussèrent leurs irruptions de tous côtés dans la
Grèce, dans la Dalmatie, dans la Hongrie.

Les peuples de Hongrie s'étaient donnés au jeu-
ne *Ladislas IV*, roi de Pologne. *Amurat II* ayant

fait quelques années la guerre en Hongrie, [illegible] la Thrace, et dans tous les pays voisins des succès divers, conclut la paix la plus belle que les chrétiens et les musulmans eussent jamais contractée. *Amurat* et *Ladislas* jurèrent tous deux solennellement, l'un sur l'alcoran, l'autre sur l'évangile. Le turc promettait de ne pas avancer plus loin ses conquêtes, il restituait même quelques-unes. On régla les limites des possessions ottomanes, de la Hongrie et de la [illegible].

Le cardinal *Julien Cesarini*, légat du pape en Allemagne, homme fameux par ses [illegible] contre les partisans de *Jean Huss*, avait présidé [illegible] Basle, auquel il avait d'abord présidé, persuadé qu'il prêchait contre les hérésies et [illegible] par un zèle trop aveugle, la cause de l'Eglise et du malheur des chrétiens.

A peine la paix est jurée que le cardinal veut qu'on la rompe. Il se flattait d'avoir engagé les Vénitiens et les Génois à rassembler une flotte formidable, et que les Grecs réveillés allaient faire un dernier effort. L'occasion lui paraissait belle; c'était précisément le temps où *Amurat* [illegible] la foi de cette paix venait de se [illegible] retraite, et de résigner l'empire à [illegible] fils, jeune encore et sans expérience.

Le prétexte manquait pour violer la [illegible]. *Amurat* avait observé toutes les conditions avec une exactitude qui ne laissait nul [illegible] infracteurs. Le légat n'put d'autre [illegible] de persuader à *Ladislas*, aux chefs [illegible]

† 1444.

aux Polonais, qu'on pouvait violer ſes ſermens. Il harangua, il écrivit, il aſſura que la paix jurée ſur l'évangile était nulle, parce qu'elle avait été faite malgré l'inclination du pape. En effet le pape, qui était alors *Eugène IV*, écrivit à *Ladislas* qu'il lui ordonnait de *rompre une paix qu'il n'avait pu faire à l'inſçu du St Siége.* On a déjà vu que la maxime s'était introduite, *de ne pas garder la foi aux hérétiques.* On en concluait qu'il ne fallait pas la garder aux mahométans.

C'eſt ainſi que l'ancienne Rome viola la trève ec Carthage dans ſa dernière guerre punique. Mais l'événement fut bien différent. L'infidélité du ſénat fut celle d'un vainqueur qui opprime, et celle des chrétiens fut un effort des opprimés pour repouſſer un peuple d'uſurpateurs. Enfin *Julien* prévalut : tous les chefs ſe laiſſèrent entraîner au torrent, ſur-tout *Jean Corvin Huniade*, ce fameux général des armées hongroiſes qui combattit ſi ſouvent *Amurat* et *Mahomet II.*

Ladislas ſéduit par de fauſſes eſpérances, et par une morale que le ſuccès ſeul pouvait juſtifier, entra dans les terres du ſultan. Les janiſſaires alors allèrent prier *Amurat* de quitter ſa ſolitude pour ſe mettre à leur tête. Il y conſentit; les deux armées ſe rencontrèrent vers le Pont-Euxin † dans ce pays qu'on nomme aujourd'hui la Bulgarie, autrefois la Méſie. La bataille ſe donna près de la ville de Varnes. *Amurat* portait dans ſon ſein le traité de paix qu'on venait de conclure. Il le tira au milieu de la mêlée dans un moment où ſes troupes pliaient, et pria DIEU, qui punit les parjures,

† 1444.

de venger cet outrage fait aux lois des nations. Voilà ce qui donna lieu à la fable que la paix avait été jurée sur l'eucharistie, que l'hostie avait été remise aux mains d'*Amurat*, et que ce fut à cette hostie qu'il s'adressa dans la bataille. Le parjure reçut cette fois le châtiment qu'il méritait. Les chrétiens furent vaincus après une longue résistance. Le roi *Ladislas* fut percé de coups; sa tête coupée par un janissaire fut portée en triomphe de rang en rang dans l'armée turque, et ce spectacle acheva la déroute.

Amurat vainqueur fit enterrer ce roi dans le champ de bataille avec une pompe militaire. On dit qu'il éleva une colonne sur son tombeau, et même que l'inscription de cette colonne, loin d'insulter à la mémoire du vaincu, louait son courage, et plaignait son infortune.

Quelques-uns disent que le ca J
qui avait assisté à la bataille, vou
fuite passer une rivière, y fut abymé
de l'or qu'il portait. D'autres
grois mêmes le tuèrent. Il
dans cette journée.

Mais ce qu'il y a de plus remarq
qu'*Amurat* après cette victoire ret
solitude, qu'il abdiqua une secon
ronne, qu'il fut une seconde fi
reprendre pour combattre et pour
fin il mourut † à Andrinople, et laissa
son fils *Mahomet II*, qui son
la valeur de son père que sa p

† 1451.

CHAPITRE XC.

De Scanderbeg.

UN autre guerrier non moins célèbre, que je ne fais si je dois appeler *Ofmanli* ou *Chrétien*, arrêta les progrès d'*Amurat*, et fut même long-temps depuis un rempart des chrétiens contre les victoires de *Mahomet II*; je veux parler de *Scanderbeg*, né dans l'Albanie, partie de l'Epire, pays illuſtre dans les temps qu'on nomme héroïques, et dans les temps vraiment héroïques des Romains. Son nom était *Jean Caſtriot*. Il était fils d'un deſpote ou d'un petit hoſpodar de cette contrée, c'eſt-à-dire d'un prince vaſſal; car c'eſt ce que ſignifiait *deſpote*; ce mot veut dire à la lettre maître de maiſon; et il eſt étrange que l'on ait depuis affecté le mot de *deſpotique* aux grands ſouverains qui ſe ſont rendus abſolus.

Jean Caſtriot était encore enfant, lorſqu'*Amurat*, pluſieurs années avant la bataille de Varnes, dont je viens de parler, s'était ſaiſi de l'Albanie après la mort du père de *Caſtriot*. Il éleva cet enfant qui reſtait ſeul de quatre frères. Les annales turques ne diſent point du tout que ces quatre princes aient été immolés à la vengeance d'*Amurat*. Il ne paraît pas que ces barbaries fuſſent dans le caractère d'un ſultan qui abdiqua deux fois la couronne, et il n'eſt guère vraiſemblable qu'*Amurat* eût donné ſa tendreſſe et ſa confiance à celui dont il ne devait attendre qu'une haine implacable.

Il le chériſſait, il le feſait combattre auprès de ſ
perſonne. *Jean Caſtriot* ſe diſtingua tellement qu
le ſultan et les janiſſaires lui donnèrent le nom d
Scanderbeg, qui ſignifie le *ſeigneur Alexandr*

Enfin l'amitié prévalut ſur la politique. *Amura*
lui confia le commandement d'une ; ite
contre le deſpote de Servie qui s'était
parti des chrétiens, et feſait la guerre
ſon gendre : c'était avant ſon abdication. ; u
beg, qui n'avait pas alors vingt ans, con
deſſein de n'avoir plus de maître, et r

Il ſut qu'un ſecrétaire qui portait l
ſultan paſſait près de ſon camp. Il l'arr lt
aux fers, le force à écrire et à ſceller un or
gouverneur de Croye capitale de l'Epire, n
tre la ville et la citadelle à *Scanderbeg*. Apr u
fait expédier cet ordre, il aſſaſſine le :é
ſa ſuite †. Il marche à Croye; le go er
remet la place ſans difficulté. La nuit me
avancer les Albanois, avec leſquels il ;
ligence. Il égorge le gouverneur et la
Son parti lui gagne toute l'Albanie. l n
paſſent pour les meilleurs ſoldats de ces pa ;
derbeg les conduiſit ſi bien, ſut tirer t d'
tage de l'aſſiette du terrain âpre et
qu'avec peu de troupes il arrêta toujo
breuſes armées turques. Les muſulm le
daient comme un perfide; les chrét
raient comme un héros qui, en trompant le
mis et ſes maîtres, avait repris la couron
père, et la méritait par ſon courage.

† 1443.

CHAPITRE XCI.

De la prise de Constantinople par les Turcs.

l les empereurs grecs avaient été des *Scanderb*
, l'empire d'Orient se serait conservé; mais
ne esprit de cruauté, de faiblesse, de divi
, de superstition, qui l'avait ébranlé si long
, hâta le moment de sa chute.

On comptait trois empires d'Orient, et il n'y avait réellement pas un. La ville de Constantinople entre les mains des Grecs faisait le premier.

ople, refuge des *Lascaris*, pris par *Amu*
A 1362, et toujours demeuré aux sultans,
egardé comme le second empire; et une proce barbare de l'ancienne Colchide, nommée bisonde, où les *Comnènes* s'étaient retirés, it réputée le troisième.

Ce déchirement de l'empire, comme on l'a vu, l'unique effet considérable des croisades. Des Francs, repris par ses anciens maîtres, s pour être ravagé encore, il était écon- subsistât. Il y avait deux partis dans Constantinople, acharnés l'un contre l'autre par la re, à peu près comme dans Jérusalem, quand *asien* et *Titus* l'assiégèrent. L'un était celui empereurs, qui dans la vaine espérance d'être ourus, consentaient de soumettre l'Eglise grec à la latine; l'autre celui des prêtres et du peu, qui, se souvenant encore de l'invasion des isés, avaient en exécration la réunion des

deux Eglises. On s'occupait toujours de contro
ses, et les Turcs étaient aux portes.

Jean II Paléologue, le même qui s'était sou
au pape dans la vaine espérance d'être secou
avait régné vingt-sept ans sur les débris de l'em
romain-grec ; et après sa mort, arrivée en 144
telle fut la faiblesse de l'empire, que *Constan*
l'un de ses fils fut obligé de recevoir du turc *A*
rat II, comme de son seigneur, la confirmat
de la dignité impériale. Un frère de ce *Constan*
eut Lacédémone, un autre eut Corinthe, un t
sième eut ce que les Vénitiens n'avaient pas dan
Péloponèse.

† Telle était la situation des Grecs, quand *M*
homet Bouyouk, ou *Mahomet le grand*, succ
pour la seconde fois au sultan *Amurat* son pè
Les moines ont peint ce *Mahomet* comme un b
bare insensé, qui tantôt coupait la tête à sa p
tendue maîtresse *Irène* pour appaiser les murmu
de ses janissaires, tantôt fesait ouvrir le ventr
quatorze de ses pages pour voir qui d'entr'eux av
mangé un melon. On trouve encore ces histoi
absurdes dans nos dictionnaires, qui ont été lon
temps pour la plupart des archives alphabétiqu
du mensonge.

Toutes les annales turques nous apprennent q
Mahomet avait été le prince le mieux élevé de s
temps ; ce que nous venons de dire d'*Amurat* s
père prouve assez qu'il n'avait pas négligé l'éduc
tion de l'héritier de sa fortune. On ne peut enco
disconvenir que *Mahomet* n'ait écouté le devo

† 1451.

d'un fils, et n'ait étouffé ſon ambition, quand il fallut rendre le trône qu'*Amurat* lui avait cédé. Il redevint deux fois ſujet, ſans exciter le moindre trouble. C'eſt un fait unique dans l'hiſtoire, et d'autant plus ſingulier que *Mahomet* joignait à ſon ambition la fougue d'un caractère violent.

Il parlait le grec, l'arabe, le perſan; il entendait le latin; il deſſinait; il ſavait ce qu'on pouvait ſavoir alors de géographie, et de mathématique; il aimait la peinture. Aucun amateur des arts n'ignore qu'il fit venir de Veniſe le fameux *Gentilli Bellino*, et qu'il le récompenſa comme *Alexandre* avait payé *Apelles*, par des dons et par ſa familiarité. Il lui fit préſent d'une couronne d'or, d'un collier d'or, de trois mille ducats d'or, et le renvoya avec honneur. Je ne puis m'empêcher de ranger parmi les contes improbables celui de l'eſclave auquel on prétend que *Mahomet* fit couper la tête, pour faire voir à *Bellino* l'effet des muſcles et de la peau ſur un col ſéparé de ſon tronc. Ces barbaries que nous exerçons ſur les animaux, les hommes ne les exercent ſur les hommes que dans la fureur des vengeances, ou dans ce qu'on appelle le droit de la guerre. *Mahomet II* fut ſouvent ſanguinaire et féroce, comme tous les conquérans qui ont ravagé le monde; mais pourquoi lui imputer des cruautés ſi peu vraiſemblables? à quoi bon multiplier les horreurs? *Philippe de Comines*, qui vivait ſous le ſiècle de ce ſultan, avoue qu'en mourant il demanda pardon à DIEU d'avoir mis un impôt ſur ſes ſujets. Où ſont les princes chrétiens qui manifeſtent un tel repentir?

Il était âgé de vingt-deux ans quand il
le trône des sultans, et il se prépara
placer sur celui de Constantinople, tan
ville était toute divisée pour sav
servir ou non de pain azyme, et s'il fallait p
grec ou en latin.

Mahomet II commença donc par serr
ville du côté de l'Europe, et du côté de l'
Enfin dès les premiers jours d'avril 145
campagne fut couverte de soldats que l'e
ration fait monter à trois cents mille, c
détroit de la Propontide d'environ trois
galères, et deux cents petits vaisseaux.

Un des faits les plus étranges et les plus att
c'est l'usage que *Mahomet* fit d'une partie d
navires. Ils ne pouvaient entrer dans le port
ville, fermé par les plus fortes chaines de fe
d'ailleurs apparemment défendu avec avan
fait en une nuit couvrir une demi-lieue de c
sur terre de planches de sapin enduites de suif
graisse, disposées comme la crèche d'un v
il fait tirer à force de machines et de bras q
vingt galères, et soixante et dix allèges du
et les fait couler sur ces planches. Tout ce
travail s'exécuta en une seule nuit, et les ass
sont surpris le lendemain matin de voir une
entière descendre de la terre dans le port. Un
de bateaux dans ce jour même fut construit
vue, et servit à l'établissement d'une batte
canon.

Il fallait ou que Constantinople n'eût point

tillerie, ou qu'elle fût bien mal servie. Car comment le canon n'eût-il pas foudroyé ce pont de bateaux? Mais il est douteux que *Mahomet* se servit, comme on le dit, de canons de deux cents livres de balle. Les vaincus exagèrent tout. Il eût fallu environ cent cinquante livres de poudre pour bien chasser de tels boulets. Cette quantité de poudre ne peut s'allumer à la fois; le coup partirait avant que la quinzième partie prît feu; et le boulet aurait très-peu d'effet. Peut-être les Turcs par ignorance employaient de ces canons, et peut-être les Grecs par la même ignorance en étaient effrayés.

Dès le mois de mai on donna des assauts à la ville, qui se croyait la capitale du monde: elle était donc bien mal fortifiée; elle ne fut guère mieux défendue. L'empereur accompagné d'un linal de Rome, nommé *Isidore*, suivait le rit n, ou feignait de le suivre pour engager le et les princes catholiques à le secourir; mais cette triste manœuvre il irritait et décourageait. Grecs, qui ne voulaient pas seulement entrer s les églises qu'il fréquentait. *Nous aimons* , s'écriaient-ils, *voir ici le turban qu'un bape le cardinal.*

s d'autres temps, presque tous les princes etiens, sous prétexte d'une guerre sainte, se rent pour envahir cette métropole et ce rempart de la chrétienté; et quand les Turcs l'attaquèrent, aucun ne la défendit.

L'empereur *Frédéric III* n'était ni assez puissant,

ni assez entreprenant. La Pologne était trop mal gouvernée. La France sortait à peine de l'abyme où la guerre civile et celle contre l'Anglais l'avaient plongée. L'Angleterre commençait à être divisée et faible. Le duc de Bourgogne, *Philippe-le bon*, était un puissant prince, mais trop habile pour renouveler seul les croisades, et trop vieux pour de telles actions. Les princes italiens étaient en guerre. L'Arragon et la Castille n'étaient point encore unis, et les musulmans occupaient toujours une partie de l'Espagne.

Il n'y avait en Europe que deux pri d'attaquer *Mahomet II*. L'un était prince de Transilvanie, mais qui po se défendre : l'autre ce fameux *Scand beg*, ne pouvait que se soutenir dans les l'Epire, à peu près comme autrefi dans celles des Asturies, quand subjuguèrent l'Espagne. Quatre va dont l'un appartenait à l'empereur furent presque le seul secours que le tien fournit à Constantinople. Un etra mandait dans la ville ; c'était un g *Giustiniani*. Tout bâtiment qui re appuis étrangers menace ruine. Grecs n'eurent de persan à leur tête, et gaulois ne commanda les troupes de romaine. Il fallait donc que Cons prise : aussi le fut-elle, mais d'une ment différente de celle dont tous n copistes de *Ducas* et de *Calcondile*,

Cette conquête eſt une grande époque. C'eſt-là ù commence véritablement l'empire turc au nilieu des chrétiens d'Europe ; et c'eſt ce qui ranſporta parmi eux quelques arts des Grecs.

Les annales turques, rédigées à Conſtantinople ar le feu prince *Démetrius Cantemir*, m'appren- ient qu'après quarante-neuf jours de ſiége l'empe- eur *Conſtantin* fut obligé de capituler. Il envoya lusieurs grecs recevoir la loi du vainqueur. On onvint de quelques articles. Ces annales turques araiſſent très-vraies dans ce qu'elles diſent de ce iége. *Ducas* lui-même, qu'on croit de la race im- ériale, et qui dans ſon enfance était dans la ville ſſiégée, avoue dans ſon hiſtoire que le ſultan offrit l'empereur *Conſtantin* de lui donner le Pélopo- ſe, et d'accorder quelques petites provinces à ſes rères. Il voulait avoir la ville et ne la point ſac- ager, la regardant déjà comme ſon bien qu'il ména- eait ; mais dans le temps que les envoyés grecs etournaient à Conſtantinople pour y rapporter les ropoſitions des aſſiégeans, *Mahomet*, qui voulut ır parler encore, fait courir à eux. Les aſſiégés, i du haut des murs voient un gros de turcs cou- is après les leurs, tirent imprudemment ſur ces urcs. Ceux-ci ſont bientôt joints par un plus grand ore. Les envoyés grecs rentraient déjà par une oterne. Les turcs entrent avec eux : ils ſe rendent aîtres de la haute ville ſéparée de la baſſe. L'em- reur eſt tué dans la foule ; et *Mahomet* fait auſſi- ôt du palais de *Conſtantin* celui des ſultans, et le Ste Sophie ſa principale moſquée.

Eſt-on plus touché de pitié que ſaiſi d'indign tion lorſqu'on lit dans *Ducas* que le ſultan *envo ordre dans le camp d'allumer par-tout des fe ce qui fut fait avec ce cri impie, qui eſt de particulier de leur ſuperſtition déteſtable.* Ce impie eſt le nom de DIEU *Allah*, que les mah métans invoquent dans tous les combats. La ſ perſtition déteſtable était chez les Grecs qui ſe r fugièrent dans Ste Sophie, ſur la foi d'une pr diction qui les aſſurait qu'un ange deſcendr dans l'égliſe pour les défendre.

On tua quelques grecs dans le parvis, on fit reſte eſclave, et *Mahomet* n'alla remercier DI dans cette égliſe qu'après l'avoir lavée avec l'eau-roſe.

Souverain par droit de conquête d'une de Conſtantinople il eut l'humanité ou la poli d'offrir à l'autre partie la même capitulation q avait voulu accorder à la ville entière, et il garda religieuſement. Ce fait eſt ſi vrai que toi les égliſes chrétiennes de la baſſe ville furent co ſervées juſque ſous ſon petit-fils *Sélim*, qui en abattre pluſieurs. On les appelait *les mo d'Iſſévi*. *Iſſévi* eſt en turc le nom de *Jéſus*. C du patriarche grec ſubſiſte encore dans Conſ nople ſur le canal de la mer noire. Les Otto ont permis qu'on fondât dans ce quartier académie, où les grecs modernes enſeignent l'i cien grec qu'on ne parle plus guère en Gr la philoſophie d'*Ariſtote*, la théologie, la me cine; et c'eſt de cette école que ſont ſortis *Co tantin Ducas*, *Mauro Cordato* et *Cantemir*, ta

par les Turcs princes de Moldavie. J'avoue que *Démétrius Cantemir* a rapporté beaucoup de fables anciennes ; mais il ne peut s'être trompé sur es monumens modernes qu'il a vu de ses yeux, et sur l'académie où il a été élevé.

On a conservé encore aux chrétiens une église, et une rue entière qui leur appartient en propre, faveur d'un architecte grec nommé *Christobule*. Cet architecte avait été employé par *Mahomet II* pour construire une mosquée sur les ruines de l'église des saints apôtres, ancien ouvrage de *Théodora*, femme de l'empereur *Justinien* ; et il avait réussi à en faire un édifice qui approche de la beauté de Ste Sophie. Il construisit aussi par ordre de *Mahomet* huit écoles et huit hôpitaux dépendans de cette mosquée : et c'est pour prix de ce service que le sultan lui accorda la rue dont je parle, dont la possession demeura à sa famille. Ce n'est pas un fait digne de l'histoire, qu'un architecte ait eu la propriété d'une rue ; mais il est important de connaître que les Turcs ne traitent pas toujours les chrétiens aussi barbarement que nous nous le figurons. Aucune nation chrétienne ne souffre que les Turcs aient chez elle une mosquée, et les Turcs permettent que tous les Grecs aient des églises. Plusieurs de ces églises sont des collé- [illegible]es, et on voit dans l'archipel des chanoines [illegible] la domination d'un bacha.

Les erreurs historiques séduisent les nations entières. Une foule d'écrivains occidentaux a prétendu que les mahométans adoraient *Vénus*, et qu'ils niaient la providence. *Grotius* lui-même a

répété que *Mahomet*, ce grand et faux prophète, avait instruit une colombe à voler auprès de son oreille, et avait fait accroire que l'esprit de DIEU venait l'instruire sous cette forme. On a prodigué sur le conquérant *Mahomet II* des contes non moins ridicules.

Ce qui montre évidemment, malgré les déclamations du cardinal *Isidore* et de tant d'autres, que *Mahomet* était un prince plus sage et plus poli qu'on ne croit, c'est qu'il laissa aux chrétiens vaincus la liberté d'élire un patriarche. Il l'installa lui-même avec la solennité ordinaire: il lui donna la crosse et l'anneau, que les empereurs d'Occident n'osaient plus donner depuis long-temps; et s'il s'écarta de l'usage, ce ne fut que pour reconduire jusqu'aux portes de son palais le patriarche élu, nommé *Gennadius*, qui lui dit, *qu'il était confus d'un honneur que jamais les empereurs chrétiens n'avaient fait à ses prédécesseurs.* Des auteurs ont eu l'imbécillité de rapporter que *Mahomet II* dit à ce patriarche: *La Ste Trinité te fait par l'autorité que j'ai reçue, patriarche œcuménique.* Ces auteurs connaissent bien mal les musulmans. Ils ne savent pas que notre dogme de la Trinité leur est en horreur; qu'ils se croiraient souillés d'avoir prononcé ce mot; qu'ils nous regardent comme des idolâtres, adorateurs de plusieurs dieux. Depuis ce temps les sultans *Ofmanlis* ont toujours fait un patriarche qu'on nomme *œcuménique*; le pape en nomme un autre qu'on appelle le patriarche *latin*; chacun d'eux, taxé par le divan, rançonne à son tour son troupeau.

Ces deux Egliſes également gémiſſantes ſont irréconciliables, et le ſoin d'appaiſer leurs querelles n'eſt pas aujourd'hui une des moindres occupations des ſultans, devenus les modérateurs des chrétiens, auſſi-bien que leurs vainqueurs.

Ces vainqueurs n'en uſèrent point avec les Grecs, comme autrefois aux dixième et onzième ſiècles avec les Arabes, dont ils avaient adopté la langue, la religion et les mœurs. Quand les Turcs ſoumirent les Arabes, ils étaient encore entièrement barbares; mais quand ils ſubjuguèrent l'empire grec, la conſtitution de leur gouvernement était dès long-temps toute formée. Ils avaient reſpecté les Arabes, et ils mépriſaient les Grecs. Ils n'ont eu d'autre commerce avec ces Grecs que celui des maîtres avec des peuples aſſervis.

Ils ont conſervé tous les uſages, toutes les lois qu'ils eurent au temps de leurs conquêtes. Le corps des *Gengi-Chéris*, que nous nommons *Janiſſaires*, ſubſiſta dans toute ſa vigueur au même nombre d'environ quarante-cinq mille. Ce ſont de tous les ſoldats de la terre ceux qui ont toujours été le mieux nourris. Chaque oda de janiſſaires avait et a encore un pourvoyeur, qui leur fournit du mouton, du riz, du beurre, des légumes, et du pain en abondance.

Les ſultans ont conſervé en Europe l'ancien uſage qu'ils avaient pratiqué en Aſie, de donner à leurs ſoldats des fiefs à vie, et quelques-uns héréditaires. Ils ne prirent point cette coutume des califes arabes qu'ils détrônèrent. Le

gouvernement des Arabes était fondé sur des principes différens. Les Tartares occidentaux prirent toujours les terres des vaincus. Ils établirent dès le cinquième siècle en Europe cette institution qui attache les vainqueurs à un gouvernement devenu leur patrimoine; et les nations se mêlèrent à eux, comme les Lombards, les Francs, les Normands, suivirent ce plan. Tamerlan le porta dans les Indes, où sont aujourd'hui les plus grands seigneurs de fiefs, sous les noms d'*Omras*, de *Rayas*, de *Nabab*. Mais les Tartares ne donnèrent jamais que de petites terres. Leurs *Zaimats* et leurs *Timariots* sont plutôt des métairies que des seigneuries. L'esprit gothique paraît tout entier dans cet établissement. Un timariot meurt les armes à la main, ses enfans héritent son fief; s'il ne meurt point à la guerre, le beglierbeg, c'est-à-dire le commandant des troupes de la province, peut nommer à cet héritage militaire. Nul droit pour ces timariots et pour ces zaims que celui de fournir et de monter des soldats proportionné, comme chez nos premiers Francs; point de titres, point de juridiction, point de noblesse.

On a toujours cité des mêmes écrits les lois et les mollas qui sont les juges ordinaires et les cadi-leskers d'Asie et d'Europe, qui font et défont des provinces et des armées, et qui président à la loi du prophète et à la religion et aux lois. Les mollas et les cadi-leskers ont toujours été également soumis au divan. Les derviches qui font profession de mendier chez les Turcs se sont aussi

et n'ont pas changé. La coutume d'établir des Caravenſerais pour les voyageurs, et des écoles avec des hôpitaux auprès de toutes les moſquées, n'a point dégénéré. En un mot les Turcs ſont ce qu'ils étaient, non-ſeulement quand ils prirent Conſtantinople, mais quand ils paſſèrent pour la première fois en Europe.

CHAPITRE XCII.

Entrepriſes de Mahomet II, et ſa mort.

PENDANT trente et une années de règne, *Mahomet II* marcha de conquête en conquête, ſans que les princes chrétiens ſe liguaſſent contre lui; car il ne faut pas appeler ligue un moment d'intelligence entre *Huniade* prince de Tranſilvanie, le roi de Hongrie, et un deſpote de la Ruſſie noire. Ce célèbre *Huniade* montra que s'il avait été n ix ſecouru les chrétiens n'auraient pas perdu pays que les mahométans poſſèdent en Europe. Il repouſſa *Mahomet II* devant Belgrade trois ans après la priſe de Conſtantinople.

Dans ce temps-là même les Perſans tombaient les Turcs, et détournaient ce torrent dont la chré ité était inondée. *Uſſum-Caſſan*, de la nc de *Tamerlan*, qu'on nommait *le bélier*, , gouverneur d'Arménie, venait de ſubju- : la Perſe. Il s'alliait aux chrétiens, et par-là il avertiſſait de ſe réunir contre l'ennemi com- ; car il épouſa la fille de *David Comnène*, ereur de Trébiſonde. Il n'était pas permis aux

chrétiens d'épouser leur commère ou leur co
mais on voit qu'en Grèce, en Espagne, en
ils s'alliaient aux mufulmans fans fcrupule.

Le tartare *Uffum-Caffan*, gendre de l'emp
chrétien *David Comnène*, attaqua *Mahome*
l'Euphrate. C'était une occafion favorable p
chrétienté : elle fut encore négligée. On laiff
homet après des fortunes diverfes faire la pai
le Perfan, et prendre enfuite Trébifonde
partie de la Cappadoce qui en dépendait ; to
vers la Grèce, faifir le Nègrepont, retour
fond de la mer noire, s'emparer de Caffa l'a
ne Théodofie rebâtie par les Génois ; reve
duire Scutari, Zante, Céphalonie, courir ju
Trieffe, à la porte de Venife, et établir en
puiffance mufulmane au milieu de la Calabre
il menaçait le refte de l'Italie, et d'où fes li
mans ne fe retirèrent qu'après fa mort.

Sa fortune échoua contre Rhodes. Les ch
liers, qui font aujourd'hui les chevaliers de
the, eurent, ainfi que *Scanderbeg*, la gloi
repouffer les armes victorieufes de *Mahomet*

Ce fut en 1480 que ce conquérant fit att
cette île autrefois fi célèbre, et cette ville fo
très-long-temps avant Rome dans le terrain le
heureux, dans l'afpect le plus riant, et fous le
le plus pur, ville gouvernée par les enfans d'
eule, par *Danaüs*, par *Cadmus*, fameufe
toute la terre par fon colofle d'airain, déd
foleil, ouvrage immenfe, jeté en fonte par u
dien, et qui s'élevant de cent pieds de haut
les pieds pofés fur deux môles de marbre, lai

voguer sous lui les plus gros navires. Rhodes avait passé au pouvoir des Sarrazins dans le milieu du septième siècle ; un chevalier français, *Foulques de Villaret*, grand-maître de l'ordre, l'avait reprise sur eux en 1310 ; et un autre chevalier français, *Pierre d'Aubusson*, la défendit contre les Turcs.

C'est une chose bien remarquable que *Mahomet II* employât dans cette entreprise une foule de chrétiens renégats. Le grand-visir lui-même, qui vint attaquer Rhodes, était un chrétien ; et ce qui est encore plus étrange, il était de la race impériale des *Paléologues*. Un autre chrétien *George Frupan* conduisait le siége sous les ordres du visir ; on ne vit jamais de mahométans quitter leur religion pour servir dans les armées chrétiennes. D'où vient cette différence ? Serait-ce qu'une religion qui a coûté une partie d'eux-mêmes à ceux qui la ofessent, et qu'on a scellée de son sang dans une ération très-douloureuse, en devient ensuite re ? serait-ce parce que les vainqueurs de A s iraient plus de respect que les puissan- s l'Europe ? serait-ce qu'on eût cru dans ces n l'ignorance les armes des musulmans plus ornées de DIEU que les armes chrétiennes, et e de-là on eût inféré que la cause triomphante it la ?

rre d fit alors triompher la sienne. H for bo le trois mois le grand-visir *Mesith* néon er le siége. *Calcondile* dans son st re l'ui vous dit que les assiégeans, en t , virent dans l'air une croix or ent ee lumière, et une très-belle femme

vêtue de blanc; que ce miracle les alarma, et qu'ils prirent la fuite saisis d'épouvante. Il y a pourtant quelqu'apparence que la vue d'une belle femme aurait plutôt encouragé qu'intimidé les Turcs, et que la valeur de *Pierre d'Aubusson* et des chevaliers fut le seul prodige auquel ils cédèrent. Mais c'est ainsi que les Grecs modernes écrivaient.

Cette petite île manquée ne rendait pas *Mahomet Bouyouk* moins terrible au reste de l'Occident. Il avait depuis long-temps conquis l'Epire après la mort de *Scanderbeg*. Les Vénitiens avaient eu le courage de défier ses armes. C'était le temps de la puissance vénitienne; elle était très-étendue en terre ferme, et ses flottes bravaient celles de *Mahomet*; elles s'emparèrent même d'Athènes: mais enfin cette république, n'étant point secourue, fut obligée de céder, de rendre Athènes, et d'acheter par un tribut annuel la liberté de commercer sur la mer noire, songeant toujours à réparer ses pertes par son commerce, qui avait fait les fondemens de sa grandeur. Nous verrons que bientôt après, le pape *Jules II* et presque tous les princes chrétiens firent plus de mal à cette république qu'elle n'en avait essuyé des Ottomans.

Cependant *Mahomet II* allait porter ses armes victorieuses contre les sultans mammelucs d'Egypte, tandis que ses lieutenans étaient dans le royaume de Naples; ensuite il se flattait de venir prendre Rome comme Constantinople; et en entendant parler de la cérémonie dans laquelle le doge

: Veniſe épouſe la mer adriatique, il diſait *qu'il nverrait bientôt au fond de cette mer conſom-er ſon mariage.* Une colique arrêta les progrès les deſſeins de ce conquérant. Il mourut † à icomédie à l'âge de cinquante-trois ans, lorſ-'il ſe préparait à faire encore le ſiége de Rho-:s, et à conduire en Italie une armée formidable.

CHAPITRE XCIII.

:at de la Grèce ſous le joug des Turcs. Leur gouvernement; leurs mœurs.

I l'Italie reſpira par la mort de *Mahomet II*, ; Ottomans n'ont pas moins conſervé en Europe i pays plus beau et plus grand que l'Italie en-ère. La patrie des *Miltiades*, des *Léonidas*, des *lexandres*, des *Sophocles* et des *Platons*, de-nt bientôt barbare. La langue grecque dès-lors corrompit. Il ne reſta preſque plus de trace des ts; car quoiqu'il y ait dans Conſtantinople une adémie grecque, ce n'eſt pas aſſurément celle Athènes; et les beaux arts n'ont pas été rétablis r les trois mille moines que les ſultans laiſſent ujours ſubſiſter au mont Athos. Autrefois cette ême Conſtantinople fut ſous la protection d'A-ènes. Calcédoine fut ſa tributaire; le roi de race briguait l'honneur d'être admis au rang : ſes bourgeois. Aujourd'hui les deſcendans des artares dominent dans ces belles régions, et à ine le nom de la Grèce ſubſiſte. Cependant

1481.

la seule petite ville d'Athènes aura toujours plus de réputation parmi nous que les Turcs ses oppresseurs, eussent-ils l'empire de la terre.

La plupart des grands monumens d'Athènes, que les Romains imitèrent et ne purent surpasser, ou sont en ruine, ou ont disparu : une petite mosquée est bâtie sur le tombeau de *Thémistocle*, ainsi qu'une chapelle de récollets est élevée à Rome sur les débris du capitole ; l'ancien temple de *Minerve* est aussi changé en mosquée ; le port de Pirée n'est plus. Un lion antique de marbre subsiste encore auprès, et donne son nom au port du lion presque comblé. Le lieu où était l'académie est couvert de quelques huttes de jardiniers. Les beaux restes du Stadion inspirent de la vénération et des regrets ; et le temple de *Cérès*, qui n'a rien souffert des injures du temps, fait entrevoir ce que fut autrefois Athènes. Cette ville qui vainquit *Xerxès*, contient seize à dix-sept mille habitans, tremblans devant douze cents janissaires qui n'ont qu'un bâton blanc à la main. Les Spartiates, ces anciens rivaux et ces vainqueurs d'Athènes, sont confondus avec elle dans le même assujettissement. Ils ont combattu plus longtemps pour leur liberté, et semblent garder encore quelques restes de ces mœurs dures et altières que leur inspira *Lycurgue*.

Les Grecs restèrent dans l'oppression, mais non pas dans l'esclavage. On leur laissa leur religion et leurs lois ; et les Turcs se conduisirent comme s'étaient conduits les Arabes en Espagne. Les familles grecques subsistent dans leur patrie,

avilies, méprisées, mais tranquilles: elles ne payent qu'un léger tribut; elles font le commerce, et cultivent la terre; leurs villes et leurs bourgades ont encore leur *Protogeros*, qui juge leurs différends; leur patriarche est entretenu par elles honorablement. Il faut bien qu'il en tire des sommes assez considérables, puisqu'il paye à son installation quatre mille ducats au trésor impérial, et autant aux officiers de la Porte.

Le plus grand assujettissement des Grecs a été long-temps d'être obligés de livrer au sultan des enfans de tribut, pour servir dans le sérail, ou parmi les janissaires. Il fallait qu'un père de famille donnât un de ses fils, ou qu'il le rachetât. Il y a en Europe des provinces chrétiennes où la coutume de donner ses enfans, destinés à la guerre dès le berceau, est établie. Ces enfans de tribut, élevés par les Turcs, faisaient souvent dans le sérail une grande fortune. La condition même des janissaires est assez bonne. C'était une grande preuve de la force de l'éducation, et des bizarreries de ce monde, que la plupart de ces fiers ennemis des chrétiens fussent nés de chrétiens opprimés. Une plus grande preuve de cette fatale et invincible destinée, par qui l'Etre suprême enchaîne tous les événemens de l'univers, c'est que *Constantin* ait bâti Constantinople pour les Turcs, comme *Romulus* avait tant de siècles auparavant jeté les fondemens du capitole pour les pontifes de l'Eglise catholique.

Je crois devoir ici combattre un préjugé: que

le gouvernement turc eſt un gouvernemen
ſurde, qu'on appelle *deſpotique*; que les
ples ſont tous eſclaves du ſultan, qu'ils n'on
en propre, que leur vie et leurs biens appa
nent à leur maitre. Une telle adminiſtrati
détruirait elle-même. Il ſerait bien étrang
les Grecs vaincus ne fuſſent point réellement
ves, et que leurs vainqueurs le fuſſent. Que
voyageurs ont cru que toutes les terres ap
naient au ſultan, parce qu'il donne des tim
à vie, comme autrefois les rois francs donn
des bénéfices militaires. Ces voyageurs dev
conſidérer qu'il y a des lois pour les héritag
Turquie, comme par-tout ailleurs. L'alcora
eſt la loi civile, auſſi-bien que celle de la reli
pourvoit dès le quatrième chapitre aux héri
des hommes et des femmes; et la loi de trad
et de coutume ſupplée à ce que l'alcoran ne di

Il eſt vrai que le mobilier des bachas dé
appartient au ſultan, et qu'il fait la part à
mille. Mais c'était une coutume établie en Eu
dans le temps que les fiefs n'étaient point hé
taires; et long temps après, les évêques m
héritèrent des meubles des eccléſiaſtiques
rieurs, et les papes exercèrent ce droit ſi
cardinaux et ſur tous les bénéficiers qui mour
dans la réſidence du premier pontife.

Non-ſeulement les Turcs ſont tous libres,
ils n'ont chez eux aucune diſtinction de nob
Ils ne connaiſſent de ſupériorité que celle d
plois.

Leurs mœurs ſont à la fois féroces, altiè

efféminées; ils tiennent leur dureté des Scythes eurs ancêtres, et leur molleſſe de la Grèce et de 'Aſie. Leur orgueil eſt extrême. Ils ſont conqué- ans et ignorans; c'eſt pourquoi ils mépriſent outes les nations.

L'empire ottoman n'eſt point un gouvernement nonarchique, tempéré par des mœurs douces, omme le ſont aujourd'hui la France et l'Eſpagne; l reſſemble encore moins à l'Allemagne, devenue vec le temps une république de princes et de villes, ſous un chef ſuprême qui a le titre d'empereur. Il n'a rien de la Pologne, où les cultivateurs ont eſclaves, et où les nobles ſont rois; il eſt auſſi loigné de l'Angleterre par ſa conſtitution que ar la diſtance des lieux. Mais il ne faut pas imaiiner que ce ſoit un gouvernement arbitraire en out, où la loi permette aux caprices d'un ſeul 'immoler à ſon gré des multitudes d'hommes, omme des bêtes fauves qu'on entretient dans un arc pour ſon plaiſir.

Il ſemble à nos préjugés qu'un chiaoux peut lier un hatichérif à la main demander de la part u ſultan tout l'argent des pères de famille d'une ille, et toutes les filles pour l'uſage de ſon maire. Il y a ſans doute d'horribles abus dans l'adiniſtration turque; mais en général ces abus ont bien moins funeſtes au peuple qu'à ceux ièmes qui partagent le gouvernement: c'eſt ſur ux que tombe la rigueur du deſpotiſme. La ſenence ſecrète d'un divan ſuffit pour ſacrifier les rincipales têtes aux moindres ſoupçons. Nul rand corps légal, établi dans ce pays pour ren-

dre les lois respectables, et la personne du
rain sacrée. Nulle digue opposée par la c
tion de l'Etat aux injustices du visir. Ainsi
ressource pour le sujet quand il est oppri
pour le maître quand on conspire contre
souverain qui passe pour le plus puissan
terre est en même temps le moins affermi
trône. Il suffit d'un jour de révolution p
faire tomber. Les Turcs ont en cela in
mœurs de l'empire grec qu'ils ont détruit
seulement plus de respect pour la maison o
que les Grecs n'en avaient pour la famille
empereurs. Ils déposent, ils égorgent un
mais c'est toujours en faveur d'un princ
maison *ottomane*. L'empire grec au c
avait passé par les assassinats dans vingt
différentes.

La crainte d'être déposé est un plu
frein pour les empereurs turcs que toute
de l'alcoran. Maître absolu dans son séra
tre de la vie de ses officiers, au moyen d
du mupht, il ne l'est pas des usages de l'
il n'augmente point les impôts, il ne touch
aux monnaies ; son trésor particulier es
du trésor public.

La place du sultan est quelquefois la pl
de la terre, et celle du grand visir la pl
rieuse : il est à la fois connétable, chan
premier président. Le prix de tant de
été souvent l'exil ou le cordeau.

Les places des bachas n'ont pas été
gereuses ; et jusqu'à nos jours une mort

a été souvent leur destinée. Tout cela ne prouve que des mœurs dures et féroces, telles que l'ont été long-temps celles de l'Europe chrétienne, lorsque tant de têtes tombaient sur les échafauds, lorsqu'on pendait *la Brosse* le favori de *St Louis*; que le ministre *Laguette* mourait dans la question sous *Charles le bel*; que le connétable de France, *Charles de la Cerda* était exécuté sous le roi *Jean* sans forme de procès; qu'on voyait *Enguerran de Marigny* pendu au gibet de Montfaucon, que lui-même avait fait dresser; qu'on portait au même gibet le corps du premier ministre *Montagu*; que le grand maître des templiers et tant de chevaliers expiraient dans les flammes, et que de telles cruautés étaient ordinaires dans les Etats monarchiques. On se tromperait beaucoup si on pensait que ces barbaries fussent la suite du pouvoir absolu. Aucun prince chrétien n'était despotique, et le grand seigneur ne l'est pas davantage. Plusieurs sultans à la vérité ont fait plier toutes les lois à leurs volontés, comme un *Mahomet II*, un *Selim*, un *Soliman*... Les conquérans trouvent peu de contradictions dans leurs sujets; mais tous nos historiens nous ont bien trompés quand ils ont regardé l'empire ottoman comme un gouvernement dont l'essence est le despotisme.

Le comte de *Marsigli*, plus instruit qu'eux tous, s'exprime ainsi: *In tutte le nostre storie si sentiamo esaltar la sovranità che così dispoticamente pratica si dal sultano: ma quanto si scostano elle dal vero!* La milice des janissaires, dit-il, qui reste à Constantinople, et qu'on nomme *Capiculi*, a

par ſes lois le pouvoir de mettre en priſon le ſultan, de le faire mourir et de lui donner un ſucceſſeur. Il ajoute que le grand ſeigneur eſt ſouvent obligé de conſulter l'Etat politique et militaire pour faire la guerre et la paix.

Les bachas ne ſont point abſolus dans leurs provinces, comme nous le croyons ; ils dépendent de leur divan. Les principaux citoyens ont le droit de ſe plaindre de leur conduite, et d'envoyer contr'eux des mémoires au grand divan de Conſtantinople. Enfin *Marſigli* conclut par donner au gouvernement turc le nom de démocratie. C'en eſt une en effet à peu près dans la forme de celle de Tunis et d'Alger. Ces ſultans que le peuple n'oſe regarder, et qu'on n'aborde qu'avec des proſternemens qui ſemblent tenir de l'adoration, n'ont donc que le dehors du deſpotiſme ; ils ne ſont abſolus que quand ils ſavent déployer heureuſement cette fureur de pouvoir arbitraire qui ſemble être née chez tous les hommes. *Louis XI*, *Henri VIII*, *Sixte-Quint*, d'autres princes ont été auſſi deſpotiques qu'aucun ſultan. Si on approfondiſſait ainſi le ſecret des trônes de l'Aſie preſque toujours inconnu aux étrangers, on verrait qu'il y a bien moins de deſpotiſme ſur la terre qu'on ne penſe. Notre Europe a vu des princes vaſſaux d'un autre prince qui n'eſt pas abſolu, prendre dans leurs Etats une autorité plus arbitraire que les empereurs de la Perſe et de l'Inde. Ce ſerait pourtant une grande erreur de penſer que les Etats de ces princes ſont par leur conſtitution un gouvernement deſpotique.

Toutes

Toutes les hiſtoires des peuples modernes, xcepté peut-être celles d'Angleterre et d'Allemagne, nous donnent preſque toujours de fauſſes notions, parce qu'on a rarement diſtingué temps et les perſonnes, les abus et les lois, es événemens paſſagers et les uſages.

On ſe tromperait encore ſi on croyait que le ouvernement turc eſt une adminiſtration uniforme; et que du fond du ſérail de Conſtantinople il part tous les jours des courriers qui portent es mêmes ordres à toutes les provinces. Ce vaſte mpire, qui s'eſt formé par la victoire en divers emps, et que nous verrons toujours s'accroître uſqu'au dix-huitième ſiècle, eſt compoſé de rente peuples différens, qui n'ont ni la même gue ni la même religion, ni les mêmes mœurs. ;e ſont les Grecs de l'ancienne Ionie, des côtes e l'Aſie mineure et de l'Achaïe, les habitans de ancienne Colchide, ceux de la Cherſonèſe tauique: ce ſont les Gètes devenus chrétiens, et onnus ſous le nom de Valaques et de Moldaves; es Arabes, des Arméniens, des Bulgares, des llyriens, des juifs; ce ſont enfin les Egyptiens, t les peuples de l'ancienne Carthage, que nous errons bientôt engloutis par la puiſſance ottoie. La ſeule milice des Turcs a vaincu tous ces ıples et les a contenus. Tous ſont différemment ouvernés: les uns reçoivent des princes nommés ar la Porte, comme la Valachie, la Moldavie et Crimée. Les Grecs vivent ſous l'adminiſtration micipale dépendante d'un bacha. Le nombre es ſubjugués eſt immenſe par rapport au nombre

des vainqueurs ; il n'y a que très-peu de Ti
naturels ; presque aucun d'eux ne cultive la te
très-peu s'adonnent aux arts. On pourrait
d'eux ce que *Virgile* dit des Romains. *Leur*
est de commander. La grande différence entr
conquérans turcs et les anciens conquérans
mains, c'est que Rome s'incorpora tous les
ples vaincus, et que les Turcs restent tou
séparés de ceux qu'ils ont soumis, et dont ils
entourés.

Il est resté, à la vérité, deux cents mille
dans Constantinople ; mais ce sont environ
cents mille artisans ou marchands qui travai
pour leurs dominateurs. C'est un peuple
toujours conquis dans sa capitale, auquel il
pas même permis de s'habiller comme les T

Ajoutons à cette remarque qu'une seule pui
ce a subjugué tous ces pays, depuis l'Archip
qu'à l'Euphrate, et que vingt puissances
rées n'avaient pu par les croisades établir
des dominations passagères dans ces mêmes
trées, avec vingt fois plus de soldats, et de
vaux qui durèrent deux siècles entiers.

Ricault, qui a demeuré long-temps en Tu
attribue la puissance permanente de l'empire
man *à quelque chose de surnaturel*. Il ne
comprendre comment ce gouvernement,
pend si souvent du caprice des janissaires,
se soutenir contre ses propres soldats et
ses ennemis. Mais l'empire romain a duré
cents ans à Rome, et près de quatorze

dans le Levant, au milieu des séditions des armées ; les possesseurs du trône furent renversés, et le trône ne le fut pas. Les Turcs ont pour la race *ottomane* une vénération qui leur tient lieu de loi fondamentale : l'empire est arraché souvent au sultan ; mais, comme nous l'avons remarqué, il ne passe jamais dans une maison étrangère. La constitution intérieure n'a donc eu rien à craindre, quoique le monarque et les visirs aient eu si souvent à trembler.

Jusqu'à présent cet empire n'a pas redouté d'invasions étrangères. Les Persans ont rarement entamé les frontières des Turcs. Vous verrez au contraire le sultan *Amurat IV* prendre Bagdat d'assaut sur les Persans en 1638, demeurer toujours le maître de la Mésopotamie, envoyer d'un côté des troupes au grand mogol contre la Perse, et de l'autre menacer Venise. Les Allemands ne se sont jamais présentés aux portes de Constantinople comme les Turcs à celles de Vienne. Les Russes ne sont devenus redoutables à la Turquie que depuis *Pierre le Grand*. Enfin la force et la rapine établirent l'empire ottoman, et les divisions des chrétiens l'ont maintenu. Il n'est rien là que de naturel. Nous verrons comment cet empire s'est accru dans sa puissance, et s'est conservé long-temps dans ses usages féroces, qui commencent enfin à s'adoucir.

CHAPITRE XCIV.

Du roi de France, Louis XI.

Le gouvernement féodal périt bientôt en France, quand *Charles VII* eut commencé à établir sa puissance par l'expulsion des Anglais, par la jouissance de tant de provinces réunies à la couronne, et enfin par des subsides rendus perpétuels.

L'ordre féodal s'affermissait en Allemagne, par une raison contraire, sous des empereurs électifs, qui en qualité d'empereurs n'avaient ni provinces ni subsides. L'Italie était toujours partagée en républiques et en principautés indépendantes. Le pouvoir absolu n'était connu ni en Espagne ni dans le Nord; et l'Angleterre jetait au milieu de ses divisions les semences de ce gouvernement singulier, dont les racines toujours coupées et toujours sanglantes ont enfin produit après des siècles, à l'étonnement des nations, le mélange égal de la liberté et de la royauté.

Il n'y avait plus en France que deux grands fiefs, la Bourgogne et la Bretagne: mais leur pouvoir les rendit indépendantes; et malgré les lois féodales, elles n'étaient pas regardées en Europe comme faisant partie du royaume. Le duc de Bourgogne *Philippe le bon* avait même signifié qu'il ne rendrait point hommage à *Charles VII*; quand il lui pardonna l'assassinat du duc *Jean* son père.

Les princes du sang avaient en France des apanages en pairies, mais ressortissans au parlement

sédentaire. Les seigneurs, puissans dans leurs terres, ne l'étaient pas, comme autrefois, dans l'Etat: il n'y avait plus guère au-delà de la Loire que le comte de *Foix*, qui s'intitulât *Prince par la grâce de* DIEU, et qui fît battre monnaie; mais les seigneurs des fiefs, et les communautés des grandes villes avaient d'immenses priviléges.

Louis XI, fils de *Charles VII*, devint le premier roi absolu en Europe depuis la décadence de la maison de *Charlemagne*. Il ne parvint enfin à ce pouvoir tranquille que par des secousses violentes. Sa vie est un grand contraste. Faut-il pour humilier et pour confondre la vertu qu'il ait mérité d'être regardé comme un grand roi, lui qu'on peint comme un fils dénaturé, un frère barbare, un mauvais père et un voisin perfide? Il remplit d'amertume les dernières années de son père; il causa sa mort. Le malheureux *Charles VII* mourut, comme on sait, par la crainte que son fils ne le fît mourir; il choisit la faim pour éviter le poison qu'il redoutait. Cette seule crainte dans un père, d'être empoisonné par son fils, prouve trop que le fils paraît pour être capable de ce crime.

Après avoir bien pesé toute la conduite de *Louis XI*, ne peut-on pas se le représenter comme un homme qui voulut effacer souvent ses violences imprudentes par des artifices, et soutenir des fourberies par des cruautés? D'où vient que dans les commencemens de son règne, tant de seigneurs attachés à son père, et sur-tout ce fameux comte de *Dunois*, dont l'épée avait soutenu la couronne,

entrèrent contre lui dans la ligue
Ils ne profitaient pas de la
comme il est arrivé tant de fois.
avait abusé de sa force. N'est-il
le père, instruit par ses fautes et
avait très-bien gouverné, et que le
de sa puissance commença par

† Cette ligue le mit au
couronne et sa vie. La
Méri contre le comte de *Charolais*, et
princes, ne décida rien ; mais il est cer
perdit, puisque ses ennemis eurent le
bataille, et qu'il fut obligé de le
ce qu'ils demandèrent. Il ne se
honteux de Conflans qu'en le viol
points. Jamais il n'accomplit
qu'il ne jurât par un morceau
lait *la vraie croix de S^t Lo*. Il ce
peuple que le parjure sur ce m
fesait mourir infailliblement dans l'a

Le barbare après le traité fit jeter d
plusieurs bourgeois de Paris, soupç
partisans de son ennemi. On les
dans un sac. C'est la chronique S^t
rend ce témoignage. Il ne désunit
fédérés qu'en donnant à chacun d'eux
demandait. Ainsi jusque dans s
eut encore de la faiblesse.

Il se fit un irréconciliable en
fils de *Philippe le bon*, maître

† 1465.

de la Franche-Comté, de la Flandre, de l'Artois, des places sur la Somme, et de la Hollande. Il excite les Liégeois à faire une perfidie à ce duc de Bourgogne, et à prendre les armes contre lui. Il se remet en même temps entre ses mains à Péronne, croyant le mieux tromper. Quelle plus mauvaise politique! Mais aussi étant découvert, il se vit prisonnier dans le château de Péronne †, et forcé de marcher à la suite de son vassal contre ces Liégeois mêmes qu'il avait armés. Quelle plus grande humiliation!

Non seulement il fut toujours perfide, mais il força le duc *Charles de Bourgogne* à l'être; car ce prince était né emporté, violent, téméraire, mais éloigné de la fraude. *Louis XI* en trompant tous ses voisins les invitait tous à le tromper. A ce commerce de fraudes se joignirent les barbaries les plus sauvages. Ce fut sur-tout alors qu'on regarda comme un droit de la guerre de faire pendre, de noyer ou d'égorger les prisonniers faits dans les batailles, et de tuer les vieillards, les enfans et les femmes dans les villes conquises. *Maximilien* depuis empereur fit pendre, par représailles après sa victoire de Guinegaste, un capitaine gascon qui avait défendu avec bravoure un château contre toute son armée; et *Louis XI*, par une autre représaille, fit mourir par le gibet cinquante gentilshommes de l'armée de *Maximilien*, tombés entre ses mains. *Charles de Bourgogne* se vengea de quelques autres cruautés du roi en tuant tout dans la ville de Dinant prise à discrétion, et en la réduisant en cendres.

† 1468.

Louis XI craint ſon frère le duc *de Berri*, et
prince eſt empoiſonné par un moine bénédictin
nommé *Favre Véſois*, ſon confeſſeur. Ce n'eſt p
ici un de ces empoiſonnemens équivoques adopt
ſans preuves par la maligne crédulité des homm
Le duc *de Berri* ſoupait entre la dame de *A*
ſorau ſa maîtreſſe, et ſon confeſſeur. C
leur fait apporter une pêche d'une groſſ
gulière. La dame expire immédiatement
avoir mangé. Le prince après de cr
vulſions meurt au bout de quelques temps.

Odet Daidie, brave ſeigneur, veut venger
mort auquel il avait été toujours attaché. Il
duit loin de *Louis* en Bretagne le moine e
neur. On lui fait ſon procès en liberté, et le
qu'on doit prononcer la ſentence à ce mo
on le trouve mort dans ſon lit. *Louis XI*, p
appaiſer le cri public, ſe fait apporter les piè
du procès, et nomme des commiſſaires;
ils ne décident rien, et le roi les comble
faits. On ne douta guère dans l'Europe que *L*
n'eût commis ce crime, lui qui étant daup
avait fait craindre un parricide à *Charles VI*
père. L'hiſtoire ne doit point l'en ac
preuves; mais elle doit le plaindre d'avoir
qu'on l'en ſoupçonnât. Elle doit ſur-tout ob
que tout prince coupable d'un attentat a
coupable auſſi des jugemens t
porte toutes ſes actions.

Telle eſt la conduite de *Louis XI* avec
faux et ſes proches. Voici celle qu'il tient a

† 1472.

voiſins.

voisins. Le roi d'Angleterre, *Edouard IV*, débarque en France † pour tenter de rentrer dans les conquêtes de ses pères. *Louis* peut le combattre, mais il aime mieux être son tributaire. Il gagne les principaux officiers anglais : il fait des présens de vins à toute l'armée ; il achète le retour de cette armée en Angleterre. N'eût-il pas été plus digne d'un roi de France, d'employer à se mettre en état de résister et de vaincre l'argent qu'il mit à séduire un prince très-mal affermi, qu'il craignait, et qu'il ne devait pas craindre?

Les grandes ames choisissent hardiment des favoris illustres, et des ministres approuvés. *Louis XI* n'eut guère pour ses confidens et pour ses ministres que des hommes nés dans la fange, et dont le cœur était au-dessous de leur état.

Il y a peu de tyrans qui aient fait mourir plus de citoyens par les mains des bourreaux, et par des supplices plus recherchés. Les chroniques du temps comptent quatre mille sujets exécutés sous son règne en public ou en secret. Les cachots, les cages de fer, les chaînes dont on chargeait ses victimes, sont les monumens qu'a laissés ce monarque, et qu'on voit avec horreur.

Il est étonnant que le père *Daniel* indique à peine le supplice de *Jacques d'Armagnac*, duc de *Nemours*, descendant reconnu de *Clovis*. Les circonstances et l'appareil de sa mort, le partage de ses dépouilles, les cachots où ses jeunes enfans furent enfermés jusqu'à la mort de *Louis XI* ††, sont de tristes et intéressans objets de la curiosité.

† 1475. †† 1477.

On ne sait point précisément quel était le c
de ce prince. Il fut jugé par des commissaires,
ce qui peut faire présumer qu'il n'était point co
pable. Quelques historiens lui imputent vaguement
d'avoir voulu se saisir de la personne du roi, et
faire tuer le dauphin. Une telle accusation n
pas croyable. Un petit prince ne pouvait
du pied des Pyrenées où il était réfugié, p
prisonnier *Louis XI* en pleine paix, tout-
sant et absolu dans son royaume. L'idée de
le dauphin encore enfant, et de con
père, est encore une de ces extravagances
ne tombent point dans la tête d'un homme d
Tout ce qui est bien avéré, c'est que *Lo*
avait en exécration la maison des *Arm*
qu'il fit saisir le duc de *Nemours*
en 1477, qu'il le fit enfermer da une
de fer à la Bastille; qu'ayant dressé
toute l'instruction du procès, il lui envoya
juges, parmi lesquels était ce *Philippe de*
nes, célèbre traître, qui, ayant long-temps v
les secrets de la maison de *Bourgogne* au roi,
enfin au service de la France, et dont
les mémoires, quoiqu'écrits avec la r
courtisan qui craignait encore de dire la vé
même après la mort de *Louis XI.*

Le roi voulut que le duc de *Nemours*
rogé dans sa cage de fer, qu'il y subît la q
et qu'il y reçût son arrêt. On le confessa
dans une salle tendue de noir. La confe
mençait à devenir une grâce accor
damnés. L'appareil noir était en u

ices. C'eſt ainſi qu'on avait exécuté *Conradin* Naples, et qu'on traita depuis *Marie Stuart* Angleterre. On était barbare en cérémonie z les peuples chrétiens occidentaux, et ce nement d'inhumanité n'a jamais été connu que ix. Toute la grâce que ce malheureux prince obtenir, ce fut d'être enterré en habit de delier, grâce digne de la ſuperſtition de ces ps atroces, qui égalait leur barbarie.

Mais ce qui ne fut jamais en uſage, et ce que iqua *Louis XI*, ce fut de faire mettre ſous nafaud dans les halles de Paris les jeunes enfans duc, pour recevoir ſur eux le ſang de leur père. en ſortirent tout couverts; et en cet état on conduiſit à la Baſtille dans des cachots faits forme de hottes, où la gêne que leurs corps ouvaient était un continuel ſupplice. On leur chait les dents à pluſieurs intervalles. Ce re de torture, auſſi petit qu'odieux, était en ge. C'eſt ainſi que du temps de *Jean*, roi France, d'*Edouard III*, roi d'Angleterre, le l'empereur *Charles IV*, on traitait les Juifs France, en Angleterre et dans pluſieurs villes llemagne, pour avoir leur argent. Le détail tourmens inouïs que ſouffrirent les princes *Nemours-Armagnac* ſerait incroyable, s'il ait atteſté par la requête que ces princes infor-és préſentèrent aux états après la mort de *is XI*, en 1483.

Jamais il n'y eut moins d'honneur que ſous ce ne. Les juges ne rougirent point de partager biens de celui qu'ils avaient condamné. Le

traître *Philippe de Comines* qui avait tral
de *Bourgogne* en lâche, et qui fut plus lâ
l'un des commissaires du duc de *Nemours*
terres du duc dans le Tournaisis.

Les temps précédens avaient inspiré de
fières et barbares, dans lesquelles ont vi
quelquefois de l'héroïsme. Le règne de *Ch*
avait eu des *Dunois*, des *la Trimouille*, des
des *Richemonts*, des *Saintraille*, des
et des magistrats d'un grand mérite; n
Louis XI, pas un grand homme. Il avilit l
Il n'y eut nulle vertu : l'obéissance tint lie
et le peuple fut enfin tranquille comme l
le font dans une galère.

Ce cœur artificieux et dur avait pourt
penchans qui auraient dû mettre de l'
dans ses mœurs ; c'etait l'amour et la dév
eut des maîtresses ; il eut trois bâtards ;
neuvaines et des pélerinages. Mais son a
nait de son caractère, et sa dévotion n'ét
crainte superstitieuse d'une ame timide e
Toujours couvert de reliques, et portant à
net sa Notre-Dame de plomb, on prétend
demandait pardon de ses assassinats ava
commettre. Il donna par contrat le comt
logne à la Ste Vierge. La piété ne consiste
la vierge comtesse, mais à s'abstenir des
la conscience reproche, que DIEU doit
que la vierge ne protége point.

Il introduisit la coutume italienne de
cloche à midi, et de dire un *Ave Mari*
manda au pape le droit de porter le

l'aumuſſe, et de ſe faire oindre une ſeconde fois de l'ampoule de Reims.

Enfin ſentant la mort approcher, renfermé au château du Pleſſis-les-Tours, inacceſſible à ſes ſujets, entouré de gardes, dévoré d'inquiétudes, il fait venir de Calabre un hermite, nommé *François Martorillo*, révéré depuis ſous le nom de *St François de Paule*. Il ſe jette à ſes pieds; il le ſupplie en pleurant d'intercéder auprès de DIEU, et de lui prolonger la vie; comme ſi l'ordre éternel eût dû changer à la voix d'un calabrois dans un village de France, pour laiſſer dans un corps uſé une ame faible et perverſe plus long-temps que ne comportait la nature. Tandis qu'il demande ainſi la vie à un hermite étranger, il croit en ranimer les reſtes en s'abreuvant du ſang qu'on tire à des enfans, dans la fauſſe eſpérance de corriger l'âcreté du ſien. C'était un des excès de l'ignorante médecine de ces temps, médecine introduite par les Juifs, de faire boire du ſang d'un enfant aux vieillards apoplectiques, aux lépreux, aux épileptiques.

On ne peut éprouver un ſort plus triſte dans le ſein des proſpérités, n'ayant d'autres ſentimens que l'ennui, les remords, la crainte et la douleur d'être déteſté.

C'eſt cependant lui qui le premier des rois de France prit toujours le nom de *très-chrétien*, à peu près dans le temps que *Ferdinand d'Arragon*, illuſtre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenait le nom de *catholique*. Tant de vices n'ôtèrent pas à *Louis XI* ſes bonnes qualités.

† 1483.

Il avait du courage; il savait donner en
connaissait les hommes et les affaires; il
que la justice fût rendue, et qu'au moins
pût être injuste.

Paris, désolé par une contagion, fut r
par ses soins : il le fut à la vérité de beauc
brigands, mais qu'une police sévère contra
devenir citoyens. De son temps il y eut,
dans cette ville quatre-vingt mille bourgeo
bles de porter les armes. C'est à lui que le
doit le premier abaissement des grands. I
cinquante familles en ont murmuré, et
cinq cents mille ont dû s'en féliciter. Il en
que le parlement et l'université de Paris, deu
alors également ignorans, parce que tous le
çais l'étaient, ne poursuivissent comme sorc
premiers imprimeurs qui vinrent d'Allema
France.

De lui vient l'établissement des postes,
qu'il est aujourd'hui en Europe; il ne fit q
blir les *Veredarii* de *Charlemagne* et de l
empire romain. Deux cents trente courrier
gages portaient ses ordres incessamment. I
ticuliers pouvaient courir avec les chevaux d
à ces courriers, en payant dix sous par chev
chaque traite de quatre lieues. Les lettres
rendues de ville en ville par les courriers du ro
police ne fut long-temps connue qu'en Fran
voulait rendre les poids et les mesures uni
dans ses Etats, comme ils l'avaient été du
de *Charlemagne*. Enfin il prouva qu'un m
homme peut faire le bien public, quand son i
particulier n'y est pas contrai e.

Les impoſitions ſous *Charles VII*, indépendamment du domaine, étaient de dix-ſept cents mille livres de compte. Sous *Louis XI* elles ſe montèrent juſqu'à quatre millions ſept cents mille livres; et la livre étant alors de dix au marc, cette ſomme revenait à vingt-trois millions cinq cents mille livres d'aujourd'hui. Si en ſuivant ces proportions on examine les prix des denrées, et ſur-tout celui du blé qui en eſt la baſe, on trouve qu'il valait la moitié moins qu'aujourd'hui. Ainſi avec vingt-trois millions numéraires, on feſait préciſément ce qu'on fait à préſent avec quarante-ſix.

Telle était la puiſſance de la France avant que Bourgogne, l'Artois, le territoire de Boulogne, Villes ſur la Somme, la Provence, l'Anjou, uſſent incorporés par *Louis XI* à la monarchie rançaiſe. Ce royaume devint bientôt le plus puiſ-ant de l'Europe. C'était un fleuve groſſi par vingt ivières, et épuré de la fange qui avait ſi long-temps roublé ſon cours.

Les titres commencèrent alors à être donnés au ouvoir. *Louis XI* fut le premier roi de France à ui on donna quelquefois le titre de *majeſté*, que uſque-là l'empereur ſeul avait porté, mais que la hancellerie allemande n'a jamais donné à aucun oi, juſqu'à nos derniers temps. Les rois d'Arra-on, de Caſtille, de Portugal, avaient le titre *'alteſſe*. On diſait à celui d'Angleterre *votre râce*. On aurait pu dire à *Louis XI votre deſ-otiſme*.

Nous avons vu par combien d'attentats heu-

reux il fut le premier roi de l'Europe abso
puis l'établiſſement du grand gouvernem
dal. *Ferdinand le catholique* ne put jama
en Arragon. *Iſabelle*, par ſon adreſſe, pré
Caſtillans à l'obéiſſance paſſive, mais elle r
point deſpotiquement. Chaque Etat, chac
vince, chaque ville avait ſes priviléges
l'Europe. Les ſeigneurs féodaux combatt
vent ces priviléges, et les rois cherchaier
mettre également à leur puiſſance les ſe
féodaux et les villes. Nul n'y parvint a
Louis XI; mais ce fut en feſant couler ſur l
fauds le ſang d'*Armagnac* et de *Luxembo*
ſacrifiant tout à ſes ſoupçons, en payan
ment les exécuteurs de ſes vengeances. *Iſ*
Caſtille s'y prenait avec plus de fineſſe ſan
té. Il s'agiſſait, par exemple, de réunir à
ronne le duché de Placentia. Que fait-el
inſinuations et ſon argent ſoulèvent les va
duc de Placentia contre lui. Ils s'aſſembl
demandent à être les vaſſaux de la reine
y conſent par complaiſance.

Louis XI, en augmentant ſon pouvoi
peuples par ſes rigueurs, augmenta ſon r
par ſon induſtrie. Il ſe fit donner la Pro
le dernier comte ſouverain de cet Etat, et
ainſi un feudataire à l'Empire, comme *l*
de Valois s'était fait donner le Dauphiné
jou et le Maine, qui appartenaient au cc
Provence, furent encore réunis à la cor
L'habileté, l'argent et le bonheur ac

petit à petit le royaume de France, qui depuis *Hugues Capet* avait été peu de chose, et que les Anglais avaient presque détruit. Ce même bonheur rejoignit la Bourgogne à la France, et les fautes du dernier duc rendirent au corps de l'Etat une province qui en avait été imprudemment séparée.

Ce temps fut en France le passage de l'anarchie à la tyrannie. Ces changemens ne se font point sans de grandes convulsions. Auparavant les seigneurs féodaux opprimaient, et sous *Louis XI* ils furent opprimés. Les mœurs ne furent pas meilleures ni en France ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni dans le Nord. La barbarie, la superstition, l'ignorance, couvraient la face du monde, excepté en Italie. La puissance papale asservissait toujours toutes les autres puissances; et l'abrutissement de tous les peuples qui sont au-delà des Alpes était le véritable soutien de ce prodigieux pouvoir contre lequel tant de princes s'étaient inutilement élevés de siècle en siècle. *Louis XI* baissa la tête sous ce joug, pour être plus le maître chez lui. C'était sans doute l'intérêt de Rome que les peuples fussent imbécilles, et en cela elle était par-tout bien servie. On était assez sot à Cologne, pour croire posséder les os pourris de trois prétendus rois qui vinrent, dit-on, du fond de l'Orient apporter de l'or à l'enfant JESUS dans une étable. On envoya à *Louis XI* quelques restes de ces cadavres, qu'on fesait passer pour ceux de ces trois mo-

ques, dont il n'est pas même parlé dans les évangiles; et l'on fit accroire à ce prince qu'il n'y avait que les os pourris des rois qui pussent guérir un roi.

On a conservé une de ses lettres à je ne si qu
prieur de Notre-Dame de Salles, par lac i
demande à cette Notre-Dame de lui accor r l
fièvre quarte, attendu, dit-il, que les médec
l'assurent qu'il n'y a que la fièvre quarte qui loi
bonne pour sa santé. L'impudent charlatani
des médecins était donc aussi grand que l'imb
lité de *Louis XI*, et son imbécillité était
sa tyrannie. Ce portrait n'est pas seuler
de ce monarque, c'est celui de presque toute l'E
rope. Il ne faut connaître l'histoire de ces t
là que pour la mépriser. Si les princes et les par
culiers n'avaient pas quelque intérêt à s'instr
des révolutions de tant de barbares gouve
mens, on ne pourrait plus mal employer
temps qu'en lisant l'histoire.

CHAPITRE XCV.

De la Bourgogne et des Suisses ou Helvétiens, du temps de Louis XI, au quinzième siècle.

CHARLES *le téméraire*, issu en droite lig
Jean, roi de France, possédait le duché de
gogne, comme l'apanage de sa maison, a
villes sur la Somme, que *Charles VII* avait cé
Il avait par droit de succession la Franche-
l'Artois, la Flandre, et presque toute la Ho
Ses villes des Pays-Bas florissaient par c
ce qui commençait à approcher de
nise. Anvers était l'entrepôt des nati t
trionales. Cinquante mille ouvriers tra
dans Gand aux étoffes de laine. B

uſſi commerçante qu'Anvers. Arras était renommée pour ſes belles tapiſſeries, qu'on nomme encore de ſon nom en Allemagne, en Angleterre et en Italie.

Les princes étaient alors dans l'uſage de vendre leurs Etats quand ils avaient beſoin d'argent, comme aujourd'hui on vend ſa terre et ſa maiſon. Cet uſage ſubſiſtait depuis le temps des croiſades. *Ferdinand*, roi d'Arragon, vendit le Rouſſillon à *Louis XI* avec faculté de rachat. *Charles*, duc de Bourgogne, venait d'acheter la Gueldre. Un duc d'Autriche lui vendit encore tous les domaines qu'il poſſédait en Alſace et dans le voiſinage des Voſges. Cette acquiſition était bien au-deſſus du prix que *Charles* en avait payé. Il ſe voyait maître d'un Etat contigu des bords de la Somme juſqu'aux portes de Strasbourg : il n'avait qu'à jouir. Peu de rois dans l'Europe étaient auſſi puiſſans que lui : aucun n'était plus riche et plus magnifique. Son deſſein était de faire ériger ſes Etats en royaume : ce qui pouvait devenir un jour très-préjudiciable à la France. Il ne s'agiſſait d'abord que d'acheter le diplome de l'empereur *Frédéric III*. L'uſage ſubſiſtait encore de demander le titre de roi aux empereurs ; c'était un hommage qu'on rendait à l'ancienne grandeur romaine. La négociation manqua : et *Charles de Bourgogne*, qui voulait ajouter à ſes Etats la Lorraine et la Suiſſe, avait bien ſûr, s'il eût réuſſi, de ſe faire roi ſans permiſſion de perſonne.

Son ambition ne ſe couvrait d'aucun voile, et c'eſt principalement ce qui lui fit donner le

surnom de *téméraire*. On peut juger de son orgueil par la réception qu'il fit à des députés de Suisse†. Des écrivains de ce pays assurent que le duc obligea ces députés de lui parler à genoux. C'est étrange contradiction dans les mœurs d'un peuple libre, qui fut bientôt après son vainqueur.

Voici sur quoi était fondée la prétention de *Bourgogne*, à laquelle les Helvétiens se rent. Plusieurs bourgades suisses étaient c dans les domaines vendus à *Charles* le d'*Autriche*. Il croyait avoir acheté des etch Les députés des communes parlaient à gen roi de France; le duc de *Bourgogne* avait servé l'étiquette des chefs de sa maison. avons d'ailleurs remarqué que plusieurs r l'exemple de l'empereur, avaient exigé qu'on fléchît un genou en leur parlant, ou en les serv que cet usage asiatique avait été introd *Constantin*, et précédemment par *Dioclétien* là même venait la coutume qu'un vassal mage à son seigneur, les deux genoux en terre. là encore l'usage de baiser le pied droit du C'est l'histoire de la vanité humaine.

Philippe de Comines et la foule des hist qui l'ont suivi prétendent que la guerre con Suisses, si fatale au duc de *Bourgogne*, fut ex pour une charrette de peaux de mouton. Le léger sujet de querelle produit une guerre, on a envie de la faire : mais il y avait dé temps que *Louis XI* animait les Suiss duc de *Bourgogne*, et qu'on avait c

† 1474.

coup d'hoſtilités de part et d'autre avant l'aventure de la charrette : il eſt très-ſûr que l'ambition de *Charles* était l'unique ſujet de la guerre.

Il n'y avait alors que huit cantons ſuiſſes confédérés. Fribourg, Soleure, Schaffouſe et Appenzel n'étaient pas encore entrés dans l'union. Baſle, ville impériale, que ſa ſituation ſur le Rhin rendait puiſſante et riche, ne feſait pas partie de cette république naiſſante, connue ſeulement par ſa pauvreté, ſa ſimplicité et ſa valeur. Les députés de Berne vinrent remontrer à cet ambitieux que tout leur pays ne valait pas les éperons de ſes chevaliers. Ces bernois ne ſe mirent point à genoux ; ils parlèrent avec humilité, et ſe défendirent avec courage.

† La gendarmerie du duc, couverte d'or, fut battue et miſe deux fois dans la plus grande déroute par ces hommes ſimples, qui furent étonnés des richeſſes trouvées dans le camp des vaincus.

Aurait-on prévu, lorſque le plus gros diamant de l'Europe, pris par un ſuiſſe à la bataille de Granſon, fut vendu au général pour un écu, aurait-on prévu alors qu'il y aurait un jour en Suiſſe des villes auſſi belles et auſſi opulentes que l'était la capitale du duché de Bourgogne ? Le luxe des diamans, des étoffes d'or y fut long-temps ignoré ; et quand il a été connu, il a été prohibé : mais les ſolides richeſſes, qui conſiſtent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres et victorieuſes. Les commodités de la vie y ont été recherchées de nos jours. Toutes les douceurs

† 1476.

de la ſociété, et la ſaine philoſophie ſans la la ſociété n'a point de charme durable, ont tré dans les parties de la Suiſſe où le climat plus doux, et où règne l'abondance. Enfi ces pays autrefois ſi agreſtes, on eſt parve quelques endroits à joindre la politeſſe d'A à la ſimplicité de Lacédémone.

Cependant *Charles le téméraire* voulut ſ ger ſur la Lorraine, et arracher au duc *Ren* time poſſeſſeur, la ville de Nanci qu'il avai priſe une fois. Mais ces mêmes Suiſſes vain aſſiſtés de ceux de Fribourg et de Soleure, par-là d'entrer dans leur alliance, défirent l'uſurpateur †, qui paya de ſon ſang le n *téméraire* que la poſtérité lui donne.

Ce fut alors que *Louis XI* s'empara de l'. et des villes ſur la Somme, du duché de B gne comme d'un fief mâle, et de la ville de con par droit de bienſéance.

La princeſſe *Marie*, fille de *Charles le tém* unique héritière de tant de provinces, ſe vi tout d'un coup dépouillée des deux tiers Etats. On aurait pu joindre encore au r de France les dix-ſept provinces qui reſt peu près à cette princeſſe, en lui feſant épo fils de *Louis XI*. Ce roi ſe fiatta vainement d pour bru celle qu'il dépouillait; et ce gr tique manqua l'occaſion d'unir au roya Franche-Comté et tous les Pays-Bas.

Les Gantois et le reſte des Flamands, bres alors ſous leurs ſouverains que les A

† 1477.

mêmes ne le ſont aujourd'hui ſous leurs rois, deſtinèrent à leur princeſſe *Maximilien*, fils de l'empereur *Fréderic III*.

Aujourd'hui les peuples apprennent les mariages de leurs princes, la paix et la guerre, les établiſſemens des impôts, et toute leur deſtinée, par une déclaration de leurs maîtres; il n'en était pas ainſi en Flandre. Les Gantois voulurent que leur princeſſe épouſât un allemand, et ils firent couper la tête au chancelier de *Marie de Bourgogne*, et à *Imbercourt* ſon chambellan, parce qu'ils négociaient pour lui donner le dauphin de France. Ces deux miniſtres furent exécutés aux yeux de la jeune princeſſe, qui demandait en vain leur grâce à ce peuple féroce.

Maximilien, appelé par les Gantois plus que par la princeſſe, vint conclure ce mariage comme un ſimple gentilhomme qui fait ſa fortune avec une héritière; ſa femme fournit aux frais de ſon voyage, à ſon équipage, à ſon entretien. Il eut cette princeſſe, mais non ſes Etats: il ne fut que le mari d'une ſouveraine; et même lorſqu'après la mort de ſa femme on lui donna la tutelle de ſon fils, lorſqu'il eut l'adminiſtration des Pays-Bas, lorſqu'il venait d'être élu roi des Romains et *Céſar*, les habitans de Bruges le mirent quatre mois en priſon en 1488, pour avoir violé leurs priviléges. Si les princes ont abuſé ſouvent de leur pouvoir, les peuples n'ont pas moins abuſé de leurs droits.

Ce mariage de l'héritière de *Bourgogne* avec *Maximilien* fut la ſource de toutes les guerres qui ont mis pendant tant d'années la maiſon de *France*

aux mains avec celle d'*Autriche*. C'eſt ce produiſit la grandeur de *Charles-Qui* ; c'eſt qui mit l'Europe ſur le point d'être a vie : tous ces grands événemens arrivè , que des bourgeois de Gand s'étaient à marier leur princeſſe.

CHAPITRE XCVI.

Du gouvernement féodal après Louis XI, quinzième ſiècle.

VOUS avez vu en Italie, en Fra ce, lemagne, l'anarchie ſe tourner p ſous *Charlemagne*, et le deſpotiſ l'anarchie ſous ſes deſcendans.

Vous ſavez que c'eſt une erreur de les fiefs n'euſſent jamais été héréditai les temps de *Hugues Capet*. La No une aſſez grande preuve du contraire. La et l'Aquitaine avaient été héréditaires *Charlemagne*. Preſque tous les fiefs l Italie ſous les rois lombards. Du temps *le gros* et de *Charles le ſimple*, les gran s'arrogèrent les droits régaliens, ainſi ques évêques. Mais il y avait touj poſſeſſeurs de grandes terres, des *Sires* des *Herren* en Allemagne, des *Ricos* en Eſpagne. Il y a toujours eu auſſi q grandes villes gouvernées par leurs comme Rome, Milan, Lyon, Re limites des libertés de ces villes, ce des ſeigneurs particuliers, ont

La force et la fortune ont toujours décidé de ut. Si les grands-officiers devinrent des usur- ateurs, le père de *Charlemagne* l'avait été. Ce *Pepin*, petit-fils d'un *Arnoud*, précepteur de *agobert* et évêque de Metz, avait dépouillé la ace de *Clovis*. *Hugues Capet* détrôna la postéité de *Pepin*; et les descendans de *Hugues* ne urent réunir tous les membres épars de cette cienne monarchie française, laquelle avant *lovis* n'avait été jamais une monarchie.

Louis XI avait porté un coup mortel en France la puissance féodale. *Ferdinand* et *Isabelle* la combattaient dans la Castille et dans l'Arragon. Elle avait cédé en Angleterre au gouvernement mixte. Elle subsistait en Pologne sous une autre forme. Mais c'était en Allemagne qu'elle avait conservé et augmenté toute sa vigueur. Le comte de *Boulainvilliers* appelle cette constitution l'*effort de l'esprit humain*. *Loiseau* et d'autres gens loi l'appellent une *institution bizarre*, *un nstre composé de membres sans tête*.

On pourrait croire que ce n'est point un puisit effort du génie, mais un effet très-naturel et es-commun de la raison et de la cupidité maine, que les possesseurs des terres aient lu être les maîtres chez eux. Du fond de la oscovie aux montagnes de la Castille, tous les ands terriens eurent toujours la même idée s se l'être communiquée: tous voulurent que rs vies ni leurs biens ne dépendissent du uvoir suprême d'un roi; tous s'associèrent dans ue pays contre ce pouvoir, et tous l'exer-

cèrent autant qu'ils le purent sur leurs p
sujets. L'Europe fut ainsi gouvernée pen
de cinq cents ans. Cette administration e
connue aux Grecs et aux Romains, i
n'est point bizarre, puisqu'elle est si
dans l'Europe. Elle paraît injuste en ce
plus grand nombre des hommes est écr
plus petit, et que jamais le simple citoyen
s'élever que par un bouleversement ge
Nulle grande ville, point de commerce,
de beaux arts sous un gouvernement p
féodal. Les villes puissantes n'ont fleuri
magne, en Flandre, qu'à l'ombre d'un
liberté; car la ville de Gand, par ex
de Bruges et d'Anvers étaient b
républiques sous la protection des du de
gogne qu'elles n'étaient soumises à la
arbitraire de ces ducs: il en était de m
villes impériales.

Vous avez vu s'établir dans une g
de l'Europe l'anarchie féodale sous
de *Charlemagne*. Mais avant lui il y
une forme plus régulière de fiefs c
bards en Italie. Les Francs qui entrèr
Gaules partageaient les dépouilles avec
Le comte de *Boulainvilliers* veut
que les seigneurs de châteaux soie to
rains en France. Mais quel h
dans sa terre: Je descends d' c
Gaules? et quand il serait sorti en
d'un de ces usurpateurs, vi
nes n'auraient-elles pas plus

eur liberté que ce franc ou ce visigoth n'en avait
a de la leur ravir?

On ne peut pas dire qu'en Allemagne la puiſ-
ince féodale ſe ſoit établie par droit de con-
uête, ainſi qu'en Lombardie et en France. Jamais
outre l'Allemagne n'a été conquiſe par des étran-
ers; c'eſt cependant aujourd'hui de tous les
ays de la terre le ſeul où la loi des fiefs ſubſiſte
éritablement. Les *Boyards* de Ruſſie ont leurs
ujets, mais ils ſont ſujets eux-mêmes, et ils ne
ompoſent point un corps comme les princes alle-
ands. Les kans des Tartares, les princes de
alachie et de Moldavie, ſont de véritables ſei-
neurs féodaux qui relèvent du ſultan turc; mais
ls ſont dépoſés par un ordre du divan, au lieu
ue les ſeigneurs allemands ne peuvent l'être
ue par un jugement de toute la nation. Les
obles Polonais ſont plus égaux entr'eux que les
oſſeſſeurs des terres en Allemagne; et ce n'eſt
as là encore l'adminiſtration des fiefs. Il n'y a
oint d'arrière-vaſſaux en Pologne. Un noble n'y
ſt pas ſujet d'un autre noble comme en Alleman-
ne. Il eſt quelquefois ſon domeſtique, mais non
on vaſſal. La Pologne eſt une république ariſto-
ratique, où le peuple eſt eſclave.

La loi féodale ſubſiſte en Italie d'une manière
ifférente. Tout eſt réputé fief de l'empire en
Lombardie; et c'eſt encore une ſource d'incerti-
udes, car les empereurs n'ont été dominateurs
uprêmes de ces fiefs qu'en qualité de rois d'Ita-
ie, de ſucceſſeurs des rois lombards: et certai-
ement une diète de Ratisbonne n'eſt pas un

d'Italie. Mais qu'eſt-il arrivé? La liberté ge
nique ayant prévalu ſur l'autorité impér
Allemagne, l'empire étant devenu une
différente de l'empereur, les fiefs italiens ſe
dits vaſſaux de l'empire et non de l'e
Ainſi une adminiſtration féodale eſt
pendante d'une autre adminiſtrati
fief de Naples eſt encore d'une eſpèce t
rente. C'eſt un hommage que le for
ble; c'eſt une cérémonie que l'uſage a c

Tout a été fief dans l'Europe; et
fief étaient par-tout différentes. Que la
mâle de *Bourgogne* s'éteigne, le roi
ſe croit en droit d'hériter de cet
branche de *Saxe* ou de *Bavière* eût mar
l'empereur n'eût pas été en droit de s'en
de ces provinces. Le pape pourrait encore m
prendre pour lui le royaume de Naples, à l'e
tinction d'une maiſon régnante. La force, l'
les conventions donnent de tels dro
les donna en effet à *Louis XI*; car u
prince de la maiſon de *Bourgogne*,
Nevers deſcendant de l'inſtitué;
n'oſa pas ſeulement réclamer ſes dr
encore fort douteux que *Marie de Bo*
dût pas ſuccéder à ſon père. La c
Bourgogne, par le roi *Jean*, portait q
tiers ſuccèderaient; et une fille eſt h

La queſtion des fiefs maſculins et f
droit d'hommage lige ou d'ho
l'embarras où ſe trouvaient des ſei
de deux ſuzerains à la fois pour
rentes, ou vaſſaux de ſuzerain

le domaine ſuprême, mille difficultés pareilles firent naître de ces procès que la guerre ſeule peut juger. Les fortunes des ſimples citoyens furent ſouvent encore plus incertaines.

Quel état pour un cultivateur que de ſe trouver ſujet d'un ſeigneur qui eſt lui-même ſujet d'un autre dépendant encore d'un troiſième! Il faut qu'il plaide devant tous ces tribunaux; et il perd ſon bien avant d'avoir pu obtenir un jugement définitif. Il eſt ſûr que ce ne ſont pas les peuples qui ont de leur gré choiſi cette forme de gouvernement. Il n'y a de pays digne d'être habité par des hommes que ceux où toutes les conditions ſont également ſoumiſes aux lois.

CHAPITRE XCVII.

De la chevalerie.

L'EXTINCTION de la maiſon de *Bourgogne*, le gouvernement de *Louis XI*, et ſur-tout la nouvelle manière de faire la guerre, introduite dans toute l'Europe, contribuèrent à abolir peu à peu ce qu'on appelait *la chevalerie*, eſpèce de dignité et de confraternité, dont il ne reſta plus qu'une faible image.

Cette chevalerie était un établiſſement guerrier qui s'était fait de lui-même parmi les ſeigneurs, comme les confréries dévotes s'étaient établies parmi les bourgeois. L'anarchie et le brigandage, qui déſolaient l'Europe dans le temps de la décadence de la maiſon de *Charlemagne*, donnèrent naiſſance à cette inſtitution. Ducs, comtes, vicom-

tes, vidames, châtelains, étant devenus souverains dans leurs terres, tous se firent la guerre; et au lieu de ces grandes armées de *Charles-Martel*, de *Pepin* et de *Charlemagne*, presque toute l'Europe fut partagée en petites troupes de sept à huit cents hommes, quelquefois de beaucoup moins. Deux ou trois bourgades composaient un petit Etat combattant sans cesse contre son voisin. Plus de communication entre les provinces, plus de grands chemins, plus de sureté pour les marchands, dont pourtant on ne pouvait se passer; chaque possesseur d'un donjon les rançonnait sur la route; beaucoup de châteaux sur les bords des rivières et aux passages des montagnes ne furent que de vraies cavernes de voleurs. On enlevait les femmes, ainsi qu'on pillait les marchands.

Plusieurs seigneurs s'associèrent insensiblement pour protéger la sureté publique, et pour défendre les dames: ils en firent vœu; et cette institution vertueuse devint un devoir plus étroit, en devenant un acte de religion. On s'associa ainsi dans presque toutes les provinces. Chaque seigneur de grand fief tint à honneur d'être chevalier et d'entrer dans l'ordre.

On établit vers l'onzième siècle des cérémonies religieuses et profanes, qui semblaient donner un nouveau caractère au récipiendaire: il jeûnait, se confessait, communiait, passait une nuit tout armé: on le faisait dîner seul à une table séparée, pendant que ses parrains et les dames qui devaient l'armer chevalier mangeaient à une autre. Pour lui, vêtu d'une tunique blanche, il était

à sa petite table, où il lui était défendu de parler, de rire, et même de manger. Le lendemain il entrait dans l'église avec son épée pendue au cou ; le prêtre le bénissait ; ensuite il allait se mettre à genoux devant le seigneur ou la dame qui devait l'armer chevalier. Les plus qualifiés qui assistaient à la cérémonie lui chaussaient des éperons, le revêtaient d'une cuirasse, de brassards, de cuissards, de gantelets et d'une cotte de maille appelée *haubert*. Le parrain qui l'installait lui donnait trois coups de plat d'épée sur le cou au nom de DIEU, de *St Michel* et de *St George*. Depuis ce moment toutes les fois qu'il entendait la messe, il tirait son épée à l'évangile, et la tenait haute.

Cette installation était suivie de grandes fêtes, et souvent de tournois ; mais c'était le peuple qui les payait. Les seigneurs des grands fiefs imposaient une taxe sur leurs sujets pour le jour où ils armaient leurs enfans chevaliers. C'était d'ordinaire à l'âge de vingt et un ans que les jeunes gens recevaient ce titre. Ils étaient auparavant bacheliers, ce qui voulait dire bas chevaliers, ou varlets et écuyers ; et les seigneurs qui étaient en confraternité se donnaient mutuellement leurs enfans les uns aux autres, pour être élevés loin de la maison paternelle, sous le nom de varlets, dans l'apprentissage de la chevalerie.

Le temps des croisades fut celui de la plus grande vogue des chevaliers. Les seigneurs de fief, qui amenaient leurs vassaux sous leur bannière, furent appelés *chevaliers bannerets ;* non que ce titre seul de chevalier leur donnât le droit de

paraître en campagne avec des bannières. La puiſſance ſeule, et non la cérémonie de l'accolade, pouvait les mettre en état d'avoir des troupes ſous leurs enſeignes. Ils étaient bannerets en vertu de leurs fiefs, et non de la chevalerie. Jamais ce ti ne fut qu'une diſtinction introduite par l'u , et non un honneur de convention, une réelle dans l'Etat : il n'influa en rien dans la m des gouvernemens. Les élections des empe et des rois ne ſe feſaient point par des cheval il ne fallait point avoir reçu l'accolade pour en aux diètes de l'Empire, aux parlemens de Fr aux *cortes* d'Eſpagne. Les inféodations, les de reſſort et de mouvance, les héritages, les , rien d'eſſentiel n'avait rapport à cette chev c'eſt en quoi ſe ſont trompés tous ceux qui écrit de la chevalerie. Ils ont écrit, ſur la foi romans, que cet honneur était une charge, un ploi ; qu'il y avait des lois concernant la ch lerie. Jamais la juriſprudence d'aucun peuple n connu ces prétendues lois, ce n'étaient que uſages. Les grands priviléges de cette infti conſiſtaient dans les jeux ſanglans des tou Il n'était pas permis ordinairement à un l lier, à un écuyer, de *jouſter* contre un che

Les rois voulurent être eux-mêmes ar s valiers, mais ils n'en étaient ni plus ni puiſſans ; ils voulaient ſeulement encourage chevalerie et la valeur par leur exemple. tait un grand reſpect dans la ſociété ceux étaient chevaliers, c'eſt à quoi tout red

Enſuite quand le roi *Edouard III*

'ordre de la jarretière; *Philippe le bon*, duc de Bourgogne, l'ordre de la toiſon d'or; *Louis XI* l'ordre de *St Michel*, d'abord auſſi brillant que les leux autres, et aujourd'hui ſi ridiculement avili; (19) alors tomba l'ancienne chevalerie. Elle n'avait point de marque diſtinctive; elle n'avait point le chef qui lui conférât des honneurs et des priviléges particuliers. Il n'y eut plus de chevaliers bannerets, quand les rois et les grands princes eurent établi des compagnies d'ordonnance; et l'ancienne chevalerie ne fut plus qu'un nom. On ne fit toujours un honneur de recevoir l'accolade d'un grand prince ou d'un guerrier renommé. Les ſeigneurs conſtitués en quelque dignité prirent dans leurs titres la qualité de chevalier; et tous ceux qui feſaient profeſſion des armes prirent celle d'écuyer.

Les ordres militaires de chevalerie, comme ceux du Temple, ceux de Malthe, l'ordre teutonique et tant d'autres, ſont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignait les cérémonies religieuſes aux fonctions de la guerre. Mais cette eſpèce de chevalerie fut abſolument différente de l'ancienne: elle

(19) On a fait de cet ordre la récompenſe du mérite dans l'ordre civil; mais on a pris toutes les précautions poſſibles pour empêcher qu'il ne parût trop honorable, comme ſi l'on eût craint que le public ne s'imaginât qu'il eſt plus glorieux d'avoir des talens que des ancêtres. Si jamais les hommes deviennent raiſonnables, ils auront bien de la peine à concevoir l'importance attachée aux ordres, aux chapitres à preuves, et à la fonction de généalogiſte. Ils ſeront étonnés que des hommes de bon ſens, et même aſſez éclairés, aient fait gravement ce ridicule métier. Ils riront en voyant un immenſe *in-folio* rempli par la généalogie d'un gentilhomme dont la famille ne mérite pas d'occuper une demi-page dans l'hiſtoire.

que les hommes doivent être égaux par le
puiſqu'ils ne le ſont point par leurs tale
cette inégalité néceſſaire entre les condit
a jamais eu, ni chez les anciens ni dan
parties de la terre habitable, rien de ſe
l'établiſſement de la nobleſſe dans la dixiè
qui eſt notre Europe. (20)

Ses lois, ſes uſages ont varié comm
reſte. Nous vous avons déjà fait voir q
ancienne nobleſſe héréditaire était celle
ciens de Veniſe, qui entraient au conſeil
y eût un doge, dès les cinquième et ſixièr
et s'il eſt encore des deſcendans de ces
échevins, comme on le dit, ils ſont fa

(20) Il a exiſté, et il exiſte encore pluſieurs
l'on ne connaît ni dignités ni prérogatives h
mais les familles qui ont été riches et puiſſa
pluſieurs générations, les deſcendans des gran
en tout genre, de ceux qui ont rendu ou qui
avoir rendu de grands ſervices à la patrie, de
qui l'on attribue des actions extraordinaires,
dans tous les pays une conſidération héréditai
qui eſt dans la nature; le reſte eſt l'ouvrage de
Les prérogatives héréditaires éteignent l'émulat
gnent le choix pour les places importantes en
petit nombre d'hommes, rendent inutiles les tal
qui, aſſez riches pour avoir reçu une bonne éduc
quent de l'illuſtration néceſſaire pour arriver
les privilèges en argent, comme ceux de la no
çaiſe, ſont une des principales cauſes de la mau
niſtration des finances et de la miſère du peuple
léger, ces prérogatives, obtenus par la force ou
gue, ont trouvé au bout d'un certain temps des
en ont fait l'apologie et ont voulu en prouver l'
le ſort de toutes les mauvaiſes inſtitutions; c
ont faites ſeraient bien étonnés des motifs qu'o
et de tout l'eſprit qu'on leur ſuppoſe.

redevance à leur seigneur ; il y eut de *grands bourgeois*, qui étaient dans les emplois municipaux, et de *petits bourgeois*, qui en plusieurs points étaient esclaves.

Cette administration, qui s'était formée insensiblement, s'altéra de même en plusieurs pays, et fut détruite entièrement dans d'autres.

Les rois de France, par exemple, commencèrent par ennoblir des bourgeois en leur conférant des titres sans terres. On prétend qu'on a trouvé dans le trésor des chartes de France les lettres d'ennoblissement que *Philippe I* donna † à un bourgeois de Paris nommé *Eudes le Maire*. Il faut bien que *St Louis* eût ennobli son barbier *la Brosse*, puisqu'il le fit son chambellan. *Philippe III*, qui ennoblit *Raoul* son argentier, n'est donc pas, comme on le dit, le premier roi qui se soit arrogé le droit de changer l'état des hommes. *Philippe le bel* donna de même le titre de noble et d'écuyer, de *miles*, au bourgeois *Bertrand* et à quelques autres ; tous les rois suivirent cet exemple. *Philippe de Valois* ennoblit *Simon de Buci* ††, présidents au parlement, et *Nicole Taupin* sa femme.

††† Le roi *Jean* ennoblit son chancelier *Guillaume de Dormans* ; car alors aucun office de clerc, d'homme de lois, d'homme de robe longue, ne donnait rang parmi la noblesse, malgré le titre de chevalier ès lois, et de bachelier ès lois, que prenaient les clercs. Ainsi *Jean Pastourel*, avocat du roi, fut ennobli †††† par *Charles V* avec sa femme *Sédille*.

† 1075.
†† 1339.
††† 1350.
†††† 1354.

Les rois d'Angleterre de leur c
comtes, des barons qui n'avaient con
ronnie. Les empereurs uſèrent de ce pri
Italie : à leur exemple les poſſeſſeurs de g
fiefs s'arrogèrent le pouvoir d'ennoblir et
riger ainſi le haſard de la naiſſance. Un
Foix donna des lettres de nobleſſe à
trand ſon chancelier ; et les deſc
trand ſe dirent nobles ; mais il dé
et des autres ſeigneurs de reconna
cette nobleſſe. De ſimples ſeigne d'U
de Saluces et beaucoup d'autres,
même licence.

La milice des francs-archers et des *T*
ſous *Charles VII*, étant exempte de la co
tion des tailles, prit ſans aucune permi
titre de noble et d'écuyer, confirmé dep
le temps qui établit et qui détruit tous les u
et les priviléges ; et pluſieurs grandes mai
France deſcendent de ces *Taupins*, qui ſe
nobles, et qui méritaient de l'être,
avaient ſervi la patrie.

Les empereurs créèrent nobles ſans terres, mais des comtes-
de comtes-palatins furent don
dans les univerſités. L'empereur *Cha*
duiſit cet uſage ; et *Bartole* fut le pr
il donna ce titre de comte, titre avec
enfans ne ſeraient point entrés
tres, non plus que les enfans des
Les papes, qui prétendaient êt
empereurs, crurent qu'il était de leur
faire auſſi des palatins, des marquis.

du pape, qui gouvernent les provinces du St Siége, firent par-tout de ces prétendus nobles : et de-là vient qu'en Italie il y a beaucoup plus de marquis et de comtes que de seigneurs féodaux.

En France, quand *Philippe le bel* eut établi le tribunal appelé *parlement*, les seigneurs de fief, qui siégeaient en cette cour, furent obligés de s'aider du secours des clercs tirés ou de la condition servile, ou du corps des francs, grands et petits bourgeois. Ces clercs prirent bientôt les titres de chevaliers et de bacheliers, à l'imitation de la noblesse; mais ce nom de chevalier, qui leur était donné par les plaideurs, ne les rendait pas nobles à la cour, puisque l'avocat-général *Pastourel* et le chancelier *Dormans* furent obligés de prendre des lettres de noblesse. Les étudians des universités s'intitulaient bacheliers après un examen, et prirent la qualité de licenciés après un autre examen, n'osant prendre celui de chevaliers.

Il paraît que c'eût été une grande contradiction que les gens de loi qui jugeaient les nobles ne jouissent pas des droits de la noblesse : cependant cette contradiction subsistait par-tout; mais en France ils jouirent des mêmes exemptions que les nobles pendant leur vie. Il est vrai que leurs droits ne s'étendaient pas jusqu'à prendre séance aux états-généraux en qualité de seigneurs de fiefs, de porter un oiseau sur le poing, de servir de leur personne à la guerre, mais seulement de ne point payer la taille, de s'intituler *messire*.

Le défaut de lois bien claires et bien connues, la variation des usages et des lois fut toujours ce

qui caractérisa la France. L'état de la
long-temps incertain. Les cours de justice,
les Français ont appelé *parlemens*, jugèrent
vent des procès concernant le droit de nob
que prétendaient les enfans des officiers de r
Le parlement de Paris jugea † que
Jean le Maitre, avocat du roi, devi
noblement. Il rendit ensuite †† un arrêt
en faveur d'un conseiller nommé *Ménager*
les jurisconsultes eurent des opinions différe
sur ces droits que l'usage attachait ins
à la robe. *Loüet*, conseiller au parlement,
dit que les enfans des magistrats devaient
en roture; qu'il n'y avait que les petits-fils q
sent jouir du droit d'aîneſſe des gentilsh

Les avis des jurisconsultes ne furent
décisions pour la cour. *Henri III* déclara
édit ††† qu'aucun, *sinon ceux de maison et*
noble, ne prendrait dorénavant le titre de
et le nom d'écuyer.

†††† *Henri IV* fut moins sévère et plus ju
lorsque dans l'édit du règlement des tailles il
clara, quoiqu'en termes très-vagues, *que ceux*
ont servi le public en charges honorables pen
donner commencement de noblesse à leur posté

Cette dispute de plusieurs siècles sembla ter
née depuis sous *Louis XIV*, en 1644, au
juillet, et ne le fut pourtant pas. Nous devan
ici les temps pour donner tout l'éclaircis
nécessaire à cette matière. Vous verrez

† 1540.
†† 1578.
††† 1582.
†††† 1600.

ſiècle de *Louis XIV* quelle guerre civile fut excitée dans Paris pendant la jeuneſſe de ce monarque. Ce fut dans cette guerre que le parlement de Paris, la chambre des-comptes, la cour des aides, et toutes les autres cours des provinces, obtinrent † *les priviléges des nobles de race*, *gentilshommes et barons du royaume*, affectés aux enfans des conſeillers et préſidens qui auraient ſervi vingt ans, ou qui ſeraient morts dans l'exercice de leurs charges. Leur état ſemblait être aſſuré par cet édit.

†† Pourrait-on croire après cela que *Louis XIV*, ſéant lui-même au parlement, révoqua ces priviléges, et maintint ſeulement tous ces officiers de judicature dans *leurs anciens droits*, en révoquant tous les priviléges de nobleſſe accordés à eux et à leurs deſcendans en 1644, et depuis juſqu'à l'année 1669.

Louis XIV, tout puiſſant qu'il était, ne l'a pas été aſſez pour ôter à tant de citoyens un droit qui leur avait été donné ſous ſon nom. Il eſt difficile qu'un ſeul homme puiſſe obliger tant d'autres hommes à ſe dépouiller de ce qu'ils ont regardé comme leur poſſeſſion. L'édit de 1644 a prévalu: les cours de judicature ont joui des priviléges de la nobleſſe, et la nation ne les a pas conteſtés à ceux qui jugent la nation.

Pendant que les magiſtrats des cours ſupérieures diſputaient ainſi ſur leur état depuis l'an 1300, les bourgeois des villes et leurs officiers principaux flottèrent dans la même incertitude. *Charles V*, dit *le ſage*, pour s'acquérir l'affection des citoyens

† 1644. †† 1669.

de Paris, leur accorda plusieurs priviléges de la noblesse, comme de porter des armoiries et de tenir des fiefs sans payer la finance, qu'on appelle *le droit de franc-fief*, et ils en jouissent encore. Les maires, les échevins de plusieurs villes de France jouirent des mêmes droits, les uns par un ancien usage, les autres par des concessions.

La plus ancienne concession de la noblesse à un office de plume en France fut celle des secrétaires du roi. Ils étaient originairement ce que sont aujourd'hui les secrétaires d'Etat; ils s'appelaient *clercs du secret*; et puisqu'ils écrivaient sous les rois, et qu'ils expédiaient leurs ordres, il était juste de les distinguer. Leur droit de jouir de la noblesse après vingt ans d'exercice servit de modèle aux officiers de judicature.

C'est ici que se voit principalement l'ext variation des usages de France. Les secré d'Etat qui n'ont originairement d'autre droit de signer les expéditions, et qui ne pouv rendre authentiques qu'autant qu'ils étaient du secret, secrétaires-notaires du roi, so nus des ministres et les organes tout-pui volonté royale toute puissante. Ils se peler *monseigneur*, titre qu'on ne don fois qu'aux princes et aux chevaliers; et taires du roi ont été relégués à la chancel leur unique fonction est de signer des On a augmenté leur nombre inutile ju cents, uniquement pour avoir de l honteux moyen a perpétué la nobl dans près de six mille familles, ont acheté tour à tour ces charges.

Un nombre prodigieux d'autres citoyens, banquiers, chirurgiens, marchands, domeſtiques de princes, commis, ont obtenu des lettres de nobleſſe; et au bout de quelques générations, ils prennent chez leurs notaires le titre de très-hauts et très-puiſſans ſeigneurs. Ces titres ont avili la nobleſſe ancienne ſans relever beaucoup la nouvelle.

Enfin le ſervice perſonnel des anciens chevaliers et écuyers ayant entièrement ceſſé, les états-généraux n'étant plus aſſemblés, les priviléges de toute la nobleſſe, ſoit ancienne ſoit nouvelle, ſe ſont réduits à payer la capitation au lieu de payer la taille. Ceux qui n'ont eu pour père ni échevin ni conſeiller, ni homme ennobli, ont été déſignés par des noms qui ſont devenus des outrages : ce ſont les noms de *vilain* et de *roturier*.

Vilain vient de ville, parce qu'autrefois il n'y avait de nobles que les poſſeſſeurs des châteaux, et *roturier* de rupture de terre, labourage, qu'on a nommé *roture*. De-là il arriva que ſouvent un lieutenant-général des armées, un brave officier couvert de bleſſures, était taillable, tandis que le fils d'un commis jouiſſait des mêmes droits que les premiers officiers de la couronne. Cet abus déshonorant n'a été réformé qu'en 1752 par M. d'*Argenſon*, ſecrétaire d'Etat de la guerre, celui de tous les miniſtres qui a fait le plus de bien aux troupes, et dont je fais ici l'éloge d'autant plus librement qu'il eſt diſgracié.

Cette multiplicité ridicule de nobles ſans fonction et ſans vraie nobleſſe, cette diſtinction aviliſſante entre l'ennobli inutile qui ne paye rien à

Ces jeux s'appelaient d'abord chez les Français *empriſes*, *pardons d'armes*; et ce terme *pardon* ſignifiait qu'on ne ſe combattait pas juſqu'à la mort. On les nommait auſſi *béhourdis*, du nom d'une armure qui couvrait le poitrail des chevaux. *René d'Anjou*, roi de Sicile et de Jéruſalem, duc de Lorraine, qui ne poſſédant aucun de ces Etats s'amuſait à faire des vers et des tournois, fit de nouvelles lois pour ces combats.

S'il veut faire un tournois, ou béhourdis, dit-il dans ſes lois, *faut que ce ſoit quelque prince, ou du moins haut-baron.* Celui qui feſait le tournois envoyait un héraut préſénter une épée au prince qu'il invitait, et le priait de nommer les juges du camp.

Les tournois, dit ce bon roi *René*, *peuvent être moult utiles; car par adventure il pourra advenir que tel jeune chevalier ou écuyer pour bien faire acquerra grâce ou augmentation amour de ſa dame.*

On voit enſuite toutes les cérémonies qu'il preſcrit : comment on pend aux fenêtres ou aux galeries de la lice les armoiries des chevaliers qui doivent combattre les chevaliers, et des écuyers qui doivent jouter contre les écuyers.

Tout ſe feſait à l'honneur des dames, ſelon les lois du bon roi *René*. Elles viſitaient toutes les armes, elles diſtribuaient les prix; et ſi quelque chevalier ou écuyer du tournois avait mal parlé de quelques-unes d'elles, les autres tournoyans le battaient de leurs épées, juſqu'à ce que les dames criaſſent grâce, ou bien on les mettait ſur les

barrières de la lice, les jambes pendant
et à gauche, comme on met aujourd'hui
ſur le cheval de bois.

Outre les tournois, on inſtitua l
et ce même roi *René* fut encore légi
ces amuſemens. Le pas d'armes de la
dragon auprès de Chinon en 1446 fut
bre. Quelque temps après, celui du châ
joyeuſe garde eut plus de réputation e
s'agiſſait dans ces combats de défendr
d'un château, ou le paſſage d'un grand
René eût mieux fait de tenter d'entrer en
en Lorraine. La deviſe de ce galant pr
une chaufferette pleine de charbon, avec
porté d'ardent déſir; et cet ardent déſir
pour ſes Etats qu'il avait perdus, c'était
demoiſelle *Gui de Laval* dont il était a
et qu'il épouſa après la mort d'*Iſabelle de*

Ce furent ces anciens tournois qui d
naiſſance long-temps auparavant aux
vers le commencement du douzi
les blaſons qu'on ſuppoſe avant ce
demment faux, ainſi que toutes ces préten
de chevaliers de la table ronde, tant c
les romans. Chaque chevalier qui ſe
avec le caſque fermé feſait peindre ſur ſ
ou ſur ſa cotte d'armes quelques figures
De là ces noms ſi célèbres dans les
manciers, de chevalier des aigles des
termes du blaſon, qui paraiſ
jargon ridicule et barbare, étai
communs. La couleur de feu é appe

le verd était nommé *sinople*, un pieu était un *pal*, une bande était une *fasce*, de *fascia* qu'on écrivit depuis *face*.

Si ces jeux guerriers des tournois avaient jamais dû être autorisés, c'était dans le temps des croisades où l'exercice des armes était nécessaire, et devenait consacré; cependant c'est dans ce temps même que les papes s'avisèrent de les défendre, et d'anathématiser une image de la guerre, eux qui avaient si souvent excité des guerres véritables. Entr'autres, *Nicolas III*, le même qui depuis conseilla les vêpres siciliennes, excommunia tous ceux qui avaient combattu, et même assisté à un tournois † en France sous *Philippe le hardi*; mais d'autres papes approuvèrent ces combats, et le roi de France *Jean* donna au pape *Urbain V* le spectacle d'un tournois, lorsqu'après avoir été prisonnier à Londres, il alla se croiser à Avignon, dans le dessein chimérique d'aller combattre les Turcs, au lieu de penser à réparer les malheurs de son royaume.

L'empire grec n'adopta que très-tard les tournois; toutes les coutumes d'Occident étaient méprisées des Grecs: ils dédaignaient les armoiries, et la science du blason leur parut ridicule; enfin le jeune empereur *Andronic* ayant épousé une princesse de Savoie††, quelques jeunes savoyards donnèrent le spectacle d'un tournois à Constantinople: les Grecs alors s'accoutumèrent à cet exercice militaire; mais ce n'était pas avec des tournois qu'on pouvait résister aux Turcs, il fallait de bonnes ar-

† 1279. †† 1326.

mées et un bon gouvernement, que les
n'eurent presque jamais.

L'usage des tournois se conserva dans toute
rope. Un des plus solennels fut celui de Boul
sur-mer, au mariage d'*Isabelle de France*
Edouard II †, roi d'Angleterre. *Edouard I*
fit deux beaux à Londres. Il y en eut même
Paris du temps du malheureux *Charles V*.
ensuite vinrent ceux de *René d'Anjou* dont
avons déjà parlé. Le nombre en fut très-
jusque vers le temps qui suivit la mort du
France *Henri II*, tué †††, comme on sait,
un tournois au palais des Tournelles. Cet acc
semblait devoir les abolir pour jamais.

La vie désoccupée des grands, l'habitude
passion renouvelèrent pourtant ces jeux fune
Orléans, un an après la mort tragique de *Hen*
Le prince *Henri de Bourbon-Montpensier*
encore la victime ; une chute de cheval le fit
Les tournois cessèrent alors absolument. Il en
une image dans le pas d'armes dont *Charle*
et *Henri III* furent les tenans, un an apr
St Barthelemi ; car les fêtes furent toujours mê
dans ces temps horribles, aux proscriptions
pas d'armes n'était pas dangereux ; on n'y com
tait pas à fer émoulu. Il n'y eut point de tou
au mariage †††† du duc de *Joyeuse*. Le
de tournois est employé mal à propos à ce
dans le journal de *l'Etoile*. Les seigneur
combattirent point ; et ce que *l'Etoile* ap
tournois ne fut qu'une espèce de ballet gue

† 1309.
†† 1415.
††† 1559.
†††† 1581.

représenté dans le jardin du louvre par des mercenaires: c'était un des spectacles qu'on donnait à la cour, mais non pas un spectacle que la cour donnât elle-même. Les jeux qu'on continua depuis d'appeler *tournois* ne furent que des carrousels.

L'abolition des tournois est donc de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien esprit de la chevalerie, qui ne reparut plus guère que dans les romans. Cet esprit régnait encore beaucoup au temps de *François I* et de *Charles-Quint*. *Philippe II*, renfermé dans son palais, n'établit en Espagne d'autre mérite que celui de la soumission à ses volontés. La France, après la mort de *Henri II*, fut plongée dans le fanatisme, et désolée par les guerres de religion. L'Allemagne, divisée en catholiques-romains, luthériens, calvinistes, oublia tous les anciens usages de chevalerie; et l'esprit d'intrigue les détruisit en Italie.

A ces pas d'armes, aux combats à la barrière, à imitations des anciens tournois par-tout abolis, succédé les combats contre les taureaux en Espagne, et les carrousels en France, en Italie, en Allemagne. Il serait superflu de donner ici la description de ces jeux; il suffira du grand carrousel on verra dans le *Siècle de Louis XIV*. En 1750, roi de Prusse donna dans Berlin un carrousel très-brillant; mais le plus magnifique et le plus singulier de tous a été celui de St Pétersbourg, donné par l'impératrice *Catherine seconde*: les dames coururent avec les seigneurs, et remportèrent des prix. Tous ces jeux militaires commencent

parlemens et du conſeil étroit des rois, ordonnèrent auſſi le combat en champ clos dans leurs territoires. *Yves de Chartres* reproche à l'archevêque de Sens, et à l'évêque d'Orléans, d'avoir autoriſé ainſi trop de duels pour des affaires civiles. *Geoffroi du Maine*, évêque d'Angers, obligea les moines de St Serga † de prouver par le combat que certaines dîmes leur étaient dues, et le champion des moines, homme robuſte, gagna leur cauſe à coups de bâton.

Sous la dernière race des ducs de Bourgogne, les bourgeois des villes de Flandre jouiſſaient du droit de prouver leurs prétentions avec le bouclier et la maſſue de meſplier; ils oignaient de ſuif leur pourpoint, parce qu'ils avaient entendu dire qu'autrefois les athlètes ſe frottaient d'huile; enſuite ils plongeaient les mains dans un baquet plein de cendres, et mettaient ou du miel ou du ſucre dans leurs bouches; après quoi ils combattaient juſqu'à la mort, et le vaincu était pendu.

La liſte de ces combats en champ clos, commandés ainſi par les ſouverains, ſerait trop longue. Le roi *François I* en ordonna deux ſolennellement; et ſon fils *Henri II* en ordonna auſſi deux. Le premier de ceux qu'ordonna *Henri* fut celui de *Jarnac* et de *la Châtaigneraye*. Celui-ci ſoutenait que *Jarnac* couchait avec ſa belle-mère ††, celui-là le niait; était-ce là une raiſon pour un monarque de commander, de l'avis de ſon conſeil, qu'ils ſe coupaſſent la gorge en ſa préſence? mais telles étaient les mœurs. Les deux champions

† 1100. †† 1547.

jurèrent, chacun sur les évangiles, q
battait pour la vérité, et qu'il *n'ava*
ni paroles, ni charmes, ni incantati
Châtaigneraye étant mort de ses l
Henri II fit serment, qu'il n'ordonne
les duels ; et deux ans après, il donna
conseil privé des lettres patentes, par l
il était enjoint à deux jeunes genti
d'aller se battre en champ clos à Seda
yeux du maréchal de *la Mark*, prince
de Sedan. *Henri* croyait ne point viole
ment en ordonnant aux parties d'alle
ailleurs qu'en son royaume. La cour de
s'opposa formellement à cet honneur que
le maréchal de *la Mark*. Elle envoya
dans Sedan que tous les duels entre l
la Meuse devaient par les lois de l'empi
par l'ordre et en présence des souverair
raine. Le camp n'en fut pas moins assigné
Le motif de cet arrêt du roi *Henri II*
en son conseil privé, était que l'un de
gentilshommes, nommé *Dagnères*, ava
mains dans les chausses d'un jeune homm
Fendilles. Ce *Fendilles* blessé dans le
ayant avoué qu'il avait tort, fut jeté
camp par les hérauts d'armes, et se
furent brisées ; c'était une des pun
vaincu. On ne peut concevoir aujourd
ment une cause si ridicule pouvait ê
par un combat juridique.

Il ne faut pas confondre avec tous ce
regardés comme l'ancien jugement de D

combats ſinguliers entre les chefs de deux armées, entre les chevaliers des partis oppoſés. Ces combats ſont des faits d'armes, des exploits de guerre, de tout temps en uſage chez toutes les nations.

On ne ſait ſi on doit placer pluſieurs cartels de défi de roi à roi, de prince à prince, entre les duels juridiques, ou entre les exploits de chevalerie; il y en eut de ces deux eſpèces.

Lorſque *Charles d'Anjou*, frère de *St Louis*, et *Pierre d'Arragon* ſe défièrent après les vêpres ſiciliennes, ils convinrent de remettre la juſtice de leur cauſe à un combat ſingulier, avec la permiſſion du pape *Martin IV*, comme le rapporte *Jean-Baptiſte Caraffa* dans ſon hiſtoire de Naples: le roi de France *Philippe le hardi* leur aſſigna le camp de Bordeaux. Rien ne reſſemble plus aux duels juridiques. *Charles d'Anjou* arriva le matin au lieu et au jour aſſigné, et prit acte du défaut de ſon ennemi qui n'arriva que ſur le ſoir. *Pierre* prit acte à ſon tour du défaut de *Charles* qui ne l'avait pas attendu. Ce défi ſingulier eût été au rang des combats juridiques, ſi les deux rois avaient eu autant d'envie de ſe battre que de ſe braver. Le duel qu'*Edouard III* fit propoſer à *Philippe de Valois* appartient à la chevalerie. *Philippe de Valois* le refuſa, prétendant que le ſeigneur ſuzerain ne pouvait être défié par ſon vaſſal; mais lors qu'enſuite le vaſſal eut défait les armées du ſuzerain, *Philippe* propoſa le duel, *Edouard III* vainqueur le refuſa, diſant qu'il était trop aviſé pour remettre au haſard d'un combat ſingulier ce qu'il avait gagné par des batailles.

Charles-Quint et *François I* se défièrent, s'envoyèrent des cartels, se dirent *qu'ils avaient menti par la gorge*, et ne se battirent point. Il n'y a pas un seul exemple de rois qui aient combattu en champ clos; mais le nombre des chevaliers qui prodiguèrent leur sang dans ces aventures est prodigieux.

Nous avons déjà cité le cartel de ce [illegible] *Bourbon*, qui pour éviter l'oisiveté propo[illegible] combat à outrance à l'honneur des d[illegible]

Un des plus fameux cartels est celui de *Je[illegible] Verchin*, chevalier de grande renommée, et [illegible]chal du Hainaut: il fit afficher dan[illegible] grandes villes de l'Europe qu'il se [illegible] à [illegible]trance, seul ou lui sixième, avec l'épee [illegible] et la hache, *avec l'aide de* DIEU, *de* [illegible] *de monsieur St George et de sa d[illegible]* [illegible] se devait faire dans un village de Fl[illegible] Conchy; mais personne n'ayant [illegible] venir se battre contre ce fla[illegible], d'aller chercher des aventur[illegible] royaume de France et en Espagne, [illegible] de pied en cap; après quoi il a[illegible] bourdon à monseigneur *St Jacques* en [illegible] voit par-là que l'original de Dom [illegible] de Flandre.

Le plus horrible duel qui fut jam[illegible] et pourtant le plus excusable, est celui [illegible] duc de Gueldre *Arnout* ou *Arnaud*, d[illegible] tombèrent dans la branche de *Fr[illegible]e de gogne*, appartinrent depuis à la branc[illegible] *espagnole*, et dont une partie est libre

Adolphe, fils de ce dernier duc *Arnout*, fit la guerre à ſon père du temps de *Charles le téméraire* †, duc de Bourgogne; et cet *Adolphe* déclara publiquement devant *Charles*, que ſon père avait joui aſſez long-temps, qu'il voulait jouir à ſon tour; et que ſi ſon père voulait accepter une petite penſion de trois mille florins, il la lui ferait volontiers. *Charles*, qui était très-puiſſant avant d'être malheureux, engagea le père et le fils à comparaître en ſa préſence. Le père quoique vieux et infirme jeta le gage de bataille, et demanda au duc de *Bourgogne* la permiſſion de ſe battre contre ſon fils dans ſa cour. Le fils l'accepta, le duc *Charles* ne le permit pas; et le père ayant juſtement déshérité ſon coupable fils, et donné ſes Etats à *Charles*, ce prince les perdit avec tous les ſiens et avec la vie, dans une guerre plus injuſte que tous les duels dont nous avons parlé.

Ce qui contribua le plus à l'aboliſſement de cet uſage, ce fut la nouvelle manière de faire combattre les armées. Le roi *Henri IV* décria l'uſage des lances à la journée d'Ivri; et aujourd'hui que la ſupériorité du feu décide de tout dans les batailles, un chevalier ſerait mal reçu à ſe préſenter la lance en arrêt. La valeur conſiſtait autrefois à ſe tenir ferme et armé de toutes pièces ſur un cheval de carroſſe, qui était auſſi bardé de fer: elle conſiſte aujourd'hui à marcher lentement devant cent bouches de canon, qui emportent quelquefois des rangs entiers.

† 1470.

Lorſque les duels juridiques n'étaient d'uſage, et que les cartels de chevalerie l'é encore, les duels entre particuliers con cèrent avec fureur; chacun ſe donna foi- pour la moindre querelle, la permiſſion demandait autrefois aux parlemens, aux év et aux rois.

Il y avait bien moins de duels quand la j les ordonnait ſolennellement; et lorſqu'el condamna, ils furent innombrables. On eut tôt des ſeconds dans ces combats, comm en avait eu dans ceux de chevalerie.

Un des plus fameux dans l'hiſtoire eſt ce *Caïlus*, *Maugiron* et *Livarot*, contre *Antr Riberac* et *Schomberg*, ſous le règne de *Hen* à l'endroit où eſt aujourd'hui la place roy Paris, et où était autrefois le palais nelles. Depuis ce temps il ne ſe point de jour qui ne fût marqué par que et cette fureur fut pouſſée au point qu'il y des compagnies de gendarmes dans leſquell ne recevait perſonne qui ne ſe fût battu au une fois, ou qui ne jurât de ſe battre d née. Cette coutume horrible a duré jus temps de *Louis XIV*.

Fin du Tome quatrième.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAP. LXVI. *Du supplice des Templiers, et de l'extinction de cet ordre.* page 3

CHAP. LXVII. *De la Suisse et de sa révolution, au commencement du quatorzième siècle.* 10

CHAP. LXVIII. *Suite de l'état où étaient l'Empire, l'Italie et la papauté au quatorzième siècle.* 14

CHAP. LXIX. *De Jeanne reine de Naples.* 25

CHAP. LXX. *De l'empereur Charles IV. De la bulle d'or. Du retour du St Siége d'Avignon à Rome. De Ste Catherine de Sienne, etc.* 30

CHAP. LXXI. *Grand schisme d'Occident.* 38

CHAP. LXXII. *Concile de Constance.* 46

CHAP. LXXIII. *De Jean Hus et de Jérôme de Prague.* 53

CHAP. LXXIV. *De l'état de l'Europe vers le temps du concile de Constance. De l'Italie.* 61

CHAP. LXXV. *De la France et de l'Angleterre, du temps de Philippe de Valois. D'Edouard II*

et d'Edouard III. Déposition Edouard II par le par Edouard III vainqueur de la ce. Examen de la loi salliq l'Artillerie, etc. p

CHAP. LXXVI. *De la France sous le roi Jean. tenue des états-généraux. Ba Poitiers. Captivité de Jean. de la France. Chevalerie,* e

CHAP. LXXVII. *Du Prince noir, du roi de Cast Pèdre le cruel et du connét Gueſclin.*

CHAP. LXXVIII. *De la France et de l'Anglete temps du roi Charles V. Com prince habile dépouille les An leurs conquêtes. Son gouvern Le roi d'Angleterre Richard du prince noir détrôné.*

CHAP. LXXIX. *Du roi de France Charles VI. maladie. De la nouvelle invo la France par Henri V d'Angleterre.*

CHAP. LXXX. *De la France, du temps de Charle De la Pucelle et de Jacques*

CHAP. LXXXI. *Mœurs, uſages, commerce, ri vers les treizième et quato ſiècles.*

CHAP. LXXXII. *Sciences et beaux arts aux treizi quatorzième ſiècles.*

CHAP. LXXXIII. *Affranchiſſemens, priviléges des villes, états-généraux.* page 161

CHAP. LXXXIV. *Tailles et monnaies.* 166

CHAP. LXXXV. *Du parlement de Paris juſqu'à Charles VII.* 170

CHAP. LXXXVI. *Du concile de Baſle tenu du temps de l'empereur Sigiſmond et de Charles VII, au quinzième ſiècle.* 180

CH. LXXXVII. *Décadence de l'empire grec, ſoi-diſant empire romain. Sa faibleſſe, ſa ſuperſtition, etc.* 189

CH. LXXXVIII. *De Tamerlan.* 194

CH. LXXXIX. *Suite de l'hiſtoire des Turcs et des Grecs, juſqu'à la priſe de Conſtantinople.* 202

CHAP. XC. *De Scanderbeg.* 207

CHAP. XCI. *De la priſe de Conſtantinople par les Turcs.* 209

CHAP. XCII. *Entrepriſe de Mahomet II, et ſa mort.* 221

CHAP. XCIII. *Etat de la Grèce ſous le joug des Turcs. Leur gouvernement, leurs mœurs.* 225

CHAP. XCIV. *Du roi de France Louis XI.* 236

CHAP. XCV. *De la Bourgogne, et des Suiſſes ou Helvétiens, du temps de Louis XI au quinzième ſiècle.* 250

CHAP. XCVI *Du gouvernement féodal après Lo XI, au quinzième siècle.* page 2
CHAP. XCVII. *De la chevalerie.*
CHAP. XCVIII. *De la noblesse.* 21
CHAP. XCIX. *Des tournois.* 27
CHAP. C. *Des Duels.* 28

Fin de la Table des Chapitres du Tome quatrième.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03450 8070
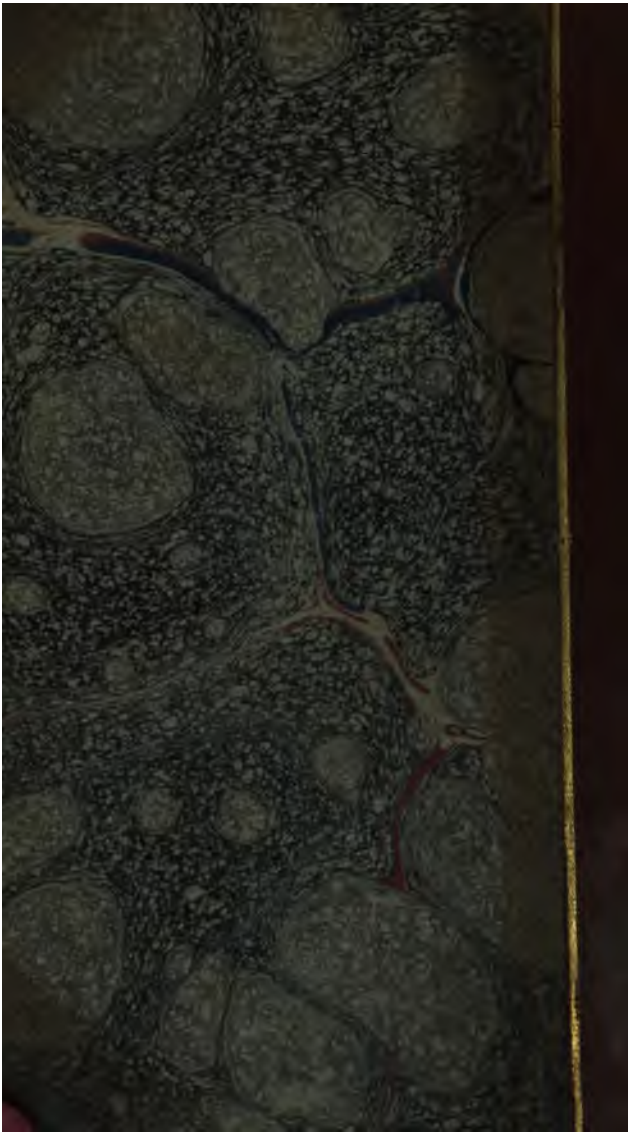
A 952,234